



Rapport

du

Département de la gestion du territoire

Exercice 2010

DEPARTEMENT DE LA GESTION DU TERRITOIRE

2010 EN BREF

Secrétariat général

Le nouveau secrétaire général, en la personne de M. Pascal Jeanrenaud, est entré en fonction en juillet. Par ailleurs, le SDGT a accueilli, pour la première fois, une apprentie employée de commerce au sein de son équipe.

En plus de sa fonction d'état-major du chef du département, le SDGT a été fortement mis à contribution par le suivi des projets menés par les différents services, par le projet de redressement des finances et la réforme de l'Etat sur fond de crise économique et par le fait que le chef du département, M. Claude Nicati, est également président du Conseil d'Etat depuis le mois de mai.

Avec la nouvelle législature, le SDGT a fixé ses objectifs. Il s'est notamment attelé à améliorer ses activités et sa gestion avec la mise en place d'un système de contrôle interne, à assurer la coordination de l'information et à garantir un relais efficace avec les services du département.

Le SGDT a aussi accompagné les services dans de grands dossiers comme la création de TransRUN SA, le concept éolien, l'évaluation de la centrale de Cornaux, la finalisation du Plan Directeur Cantonal, la suite des travaux en vue de la fusion des entreprises de transports TN/TRN, la nouvelle loi sur le traitement des déchets, le rapport d'information sur la H20.

Le SGDT s'est vu également confier la gestion financière du projet d'agglomération, ainsi que la mise sur pied, en collaboration avec le nouveau service fusionné (service de l'énergie et de l'environnement) d'Etats généraux de l'Energie en novembre.

L'office cantonal des transports a été élevé au rang de service pour tenir compte de l'évolution des missions dans ce domaine.

En 2010, le SDGT a aussi apporté son soutien au service de l'aménagement du territoire dans la recherche d'améliorations du processus de l'octroi des permis de construire qui devrait voir développer toutes les mesures prises fin 2011.

Le département s'attachera en 2011 à la finalisation de plusieurs lois mises en consultation en 2010 telles que la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAE), la loi sur l'énergie (LCEN), la loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE) ainsi que la loi sur la géoinformation (LCGéo).

Office des transports

Au cours de l'année 2010, il n'y a pas eu de modifications au niveau de l'effectif du personnel fixe de l'office des transports.

L'office des transports a été transformé en service des transports avec effet au 1^{er} janvier 2011. Le volume du budget, l'importance du domaine des transports au niveau politique ont été les principaux motifs de cette évolution. Pascal Vuilleumier, l'actuel chef d'office est désigné par le Conseil d'Etat comme chef du service des transports.

Mme Estelle Pointet, Bachelor en sciences politiques et Master en politique en management public a effectué son stage au sein de l'office des transports afin de réaliser son travail de mémoire sur le sujet de la complémentarité entre les projets routier H20 et ferroviaire TransRUN (Le Col-des-Roches – La Chaux-de-Fonds).

Activités principales :

Planification financière roulante 2012 – 2013

En 2010, l'office des transports a dû donner le cadre financier aux partenaires pour prévoir la commande de l'offre des transports publics pour les années 2012 et 2013. Un écart important entre la planification de l'OCTR par rapport à la planification des moyens financiers alloués par le Conseil d'Etat a été identifié. La planification roulante de l'office met en évidence qu'avec le mode de financement actuel des transports publics, à l'avenir, il ne sera plus possible de maintenir l'offre. Un rapport a été présenté au Conseil d'Etat; il a été décidé qu'une nouvelle forme de financement doit être trouvée début 2011.

TransRUN

La société TransRUN SA a été créée. Le modèle choisi est proche de ce qui a été mis en place par la Confédération pour la réalisation des nouvelles transversales Alpines avec la société Alp Transit AG. La gouvernance ainsi mise en place permettra de gérer parfaitement l'interface entre le service des transports et la société de gestion de projet TransRUN. Ce mode de faire permettra, avec des processus sûrs et simples, de réaliser dans un premier temps l'avant-projet. Avec un contrat de prestations qui lie l'Etat et TransRUN SA, l'Etat garde la maîtrise totale de la société pour laquelle il est pour l'instant l'unique actionnaire. Les CFF ont annoncé leur venue au sein de la société avec un représentant au conseil d'administration.

Ligne 10

A la rentrée scolaire d'août, le prolongement de la ligne 10 a été mis en exploitation. Cette ligne relie la gare CFF de Neuchâtel à Bôle, en desservant Peseux, puis avec le prolongement: Auvonnier, Colombier et Bôle. Ce prolongement est à l'essai.

Communauté tarifaire intégrale Onde Verte (CTNE)

Suite à la création de la communauté tarifaire intégrale en 2009, une nouvelle gouvernance est appliquée. Les droits et obligations entre l'Etat et la CTNE sont dorénavant régis dans une convention. Ainsi, l'Etat ne fait plus partie du comité directeur, mais il reste présent dans les groupes de travail pour les dossiers engageant l'Etat ou en fonction d'objectifs conventionnés entre l'Etat et Onde Verte.

Contrôle Qualité et Prestations

Ce projet, géré par l'Office fédéral des transports, doit permettre la production d'indicateurs de qualité dans le domaine des transports publics d'ici fin 2012. Le canton de Neuchâtel fait partie des 3 cantons test.

Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)

En 2010, la CTSO, sous la présidence de M. Le conseiller d'Etat Claude Nicati, a fourni ses efforts pour coordonner et soutenir le travail des parlementaires des cantons romands, essentiellement pour le traitement des dossiers du projet de financement de l'infrastructure Rail 2030. La question centrale demeure: comment, à l'avenir, financer le développement des transports publics?

Office du logement

L'office cantonal du logement a procédé au contrôle de toutes les subventions de loyers; près de 2300 ménages étaient concernés par ces contrôles. La réadaptation des loyers, relative à la perte ou à l'augmentation de l'aide individuelle, intervient au 1^{er} janvier 2011. L'office a également procédé au contrôle des états locatifs de 1500 appartements subventionnés dans le canton.

Les subventions sont arrivées à échéance dans plusieurs immeubles et les locataires ont perdu les aides individuelles au loyer, ce qui entraîne une situation problématique, notamment pour des familles en situation de précarité et qui n'arrivent pas à se reloger dans d'autres immeubles. L'office cantonal du logement recherche en permanence les meilleures solutions pour ce type de situation.

Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'aide au logement (LAL), du 30 janvier 2008, le fonds d'aide au logement a développé ses effets et a permis d'octroyer des aides financières à la construction et à la rénovation de logements à loyer modéré. Cette base légale ne s'inscrit qu'en faveur des maîtres

d'ouvrage d'utilité publique, soit les coopératives d'habitation, les fondations et les communes. Ainsi, plusieurs de ces organismes ont pu bénéficier du soutien financier de l'Etat afin de maintenir sur le marché des appartements à loyer abordable pour les familles à revenu modeste. Dans ce contexte, tous les maîtres d'ouvrage d'utilité publique du canton de Neuchâtel ont été contactés afin de déterminer leur volonté de rénover leurs immeubles ou de construire de nouveaux immeubles locatifs à loyer bon marché. D'autre part, de nouveaux maîtres d'ouvrage d'utilité publique ont sollicité l'office cantonal du logement, dans le but d'obtenir une aide financière pour des projets en phase de démarrage et qui généreront de nouveaux logements bon marché dans un futur proche.

Le projet visant à la mise en commun de forces de travail s'est poursuivi en vue de créer un office neuchâtelois du logement, regroupant l'actuel office cantonal et les offices des deux villes. Toutefois, ce projet n'a pas pu voir le jour pour des raisons politiques et la fusion prévue a été abandonnée.

L'office cantonal du logement a piloté un groupe de travail dont le but est de trouver des solutions au problème récurrent de l'accession au logement des familles précarisées. Celles-ci se retrouvent sans logement, en raison de différents problèmes tels que dettes, comportement inadapté, marginalité urbaine ou encore par le fait d'être dépendants de l'aide sociale. Le groupe de travail, formé de partenaires privilégiés, tels que les gérances communales, la gérance de l'Etat ainsi que certains milieux sociaux, a mandaté un scientifique afin de mener une vaste étude auprès des interlocuteurs concernés (milieux immobiliers, sociaux, etc.). Un rapport sera établi dans les premiers mois de l'année 2011 à l'attention des autorités.

L'office cantonal de la statistique a publié la statistique annuelle des logements vacants. Au 1^{er} juin 2010, le taux de vacance dans le canton était de 1,30%. L'office cantonal du logement est chargé de commenter ces chiffres aux partenaires des milieux immobiliers ainsi qu'à la presse.

Ponts et chaussées

Les grandes modifications ayant été apportées au niveau de l'organisation en 2008/2009, seules diverses adaptations mineures ont porté sur le déplacement de l'un-e ou l'autre collaborateur-trice. Malgré tout, le départ à la retraite de la secrétaire du Bureau de la signalisation a été l'occasion de redistribuer les tâches de secrétariat et de l'accueil/réception entre les diverses titulaires en place.

A fin 2010, 149 collaborateurs travaillaient au SPCH pour 147,9 EPT (équivalents plein temps). Ce nombre peut sembler important, mais il s'agit là du minimum de personnes admissible sans devoir couper dans les prestations exécutées, qui relèvent, pour une très grande partie, d'obligations de l'Etat. Quelques collaborateurs-trices devront encore être engagé-e-s, essentiellement pour renforcer l'une ou l'autre entité submergée par les demandes relatives à des dossiers particuliers ou aux nouvelles législations.

Les objectifs spécifiques principaux de l'année 2010 peuvent être séparés en deux catégories: les objectifs internes et externes.

Objectifs internes

- Achever la construction d'une extension au bâtiment occupé par le Laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR) à Colombier (La Brenna), permettant ainsi d'aménager des places de travail correctes pour quatre employés qui y travaillent et de créer des espaces confinés pour les essais sur matériaux produisant de la poussière. Cet objectif a été atteint et les nouveaux locaux ont été inaugurés le 26 août 2010.
- Continuer la mise en place de la gestion des projets par prestations (GESPA) en développant le niveau 2 jusqu'à sa validation. Cet objectif a été atteint.
- Migrer la comptabilité du SPCH de SAINet sur SAP au 1^{er} janvier.2011. Cet objectif a été atteint.
- Mettre en place une politique "sécurité" au sein du SPCH. Plusieurs cours relatifs aux questions de sécurité dans différents domaines ont été dispensés en interne au SPCH. La

synthèse de l'audit de sécurité a été consolidée et fera l'objet, en 2011, d'une mise en œuvre ciblée.

- Assainir le système qualité laissé à l'abandon depuis 2003. Cet objectif est en cours de réalisation, mais les interactions sont fortes entre ce système, la révision du plan de classement et la mise en œuvre de GESPA ce qui ralentit et enrichit ce processus d'assainissement.

Objectifs externes

- Finaliser la première étape du projet de la route principale H20 et mettre le dossier à l'enquête publique. La mise à l'enquête a eu lieu du 22 octobre au 22 novembre 2010.
- Rénover l'éclairage du tunnel de La Vue-des-Alpes, ainsi qu'installer un balisage en bord de chaussée. Cet objectif a été atteint et l'ensemble de la traversée en tunnel sous La Vue-des-Alpes est maintenant équipé d'un éclairage efficace et d'un guidage optique performant.
- Réaliser le percement du premier tube du tunnel de Serrières. Cet objectif a été atteint en janvier 2010, suivi du percement du deuxième tube en mai, puis des bétonnages, qui battent leur plein.
- Adjuger et débiter les travaux des tranchées couvertes aux portails d'Auvernier et de Serrières et débiter ces travaux. Cet objectif a été atteint.
- Mettre à l'enquête publique le projet de la reconstruction de l'ancienne H20, aujourd'hui RC 1320, entre le Crêt-du-Loche et Les Eplatures. Cet objectif n'a pas été atteint. Une nouvelle ingénieure, qui a commencé son activité au SPCH en août 2010, a repris le projet qui sera mis à l'enquête publique en janvier 2011.
- Mettre à l'enquête publique le projet du tunnel du Bois des Rutelins (Virage-de-la-Mort, en dessus de St-Sulpice) et commencer les travaux préparatoires. Cet objectif a été atteint et les travaux principaux commenceront dès le printemps 2011.
- Planifier et réaliser les travaux d'entretien constructif des routes, ouvrages et cours d'eau pour la première tranche de 6 millions de francs du crédit de 24 millions, objet du décret du 30 mars 2010. Cet objectif a été atteint.

Dans les faits marquants de l'année 2010, on peut relever, le 22 janvier 2010, le percement de la calotte du tube nord du tunnel de Serrières, suivie, le 23 juin, du percement de la calotte du tube sud. Le 14 décembre a vu la fin de l'excavation complète du tube nord.

Sur l'axe H20, le remplacement des luminaires et l'implantation du balisage sur les bordures des tunnels sous La Vue-des-Alpes ont été achevés sans encombre.

Le projet H20 du contournement des villes du Loche et de La Chaux-de-Fonds, ainsi que celui du tunnel du Bois des Rutelins en dessus de St-Sulpice, ont été mis à l'enquête publique.

L'inauguration, en août 2010, d'une extension du laboratoire routier est une étape importante dans le développement et l'organisation de cette entité du SPCH.

L'obtention de deux crédits d'investissement importants (24 millions pour l'entretien constructif des routes, ouvrages d'art et cours d'eau / 1,15 million pour l'étude de l'assainissement du tunnel de La Clusette) génère une masse de travail à absorber, ce que le SPCH réussit de justesse.

Les conventions-programmes passées avec la Confédération en 2008 dans les domaines de l'assainissement du bruit routier, de la revitalisation des cours d'eau et de la protection des biens et des personnes aux abords des cours d'eau constituent un réservoir de projets avec financement fédéral s'ajoutant aux missions de base du SPCH.

Par ailleurs, la mise en place d'un système qualité revu, d'une politique sécurité et d'une comptabilité analytique dont la nécessité n'a pas besoin d'être prouvée, représentent des investissements en temps non négligeables qui permettent à tous de s'impliquer d'une manière ou d'une autre dans l'évolution du SPCH.

Dans un domaine plus spécifique, la révision de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP), entamée dans le deuxième semestre 2010, est un défi certes intéressant, mais aussi passablement chronophage.

Enfin, le début de la mise en œuvre du projet d'agglomération et le rôle de service cantonal de référence du SPCH en matière d'aménagements routiers générera lui aussi une augmentation de la charge de travail pour l'un-e ou l'autre collaborateur-trice.

En conclusion, les perspectives de travail pour le SPCH ne montrent aucun signe d'affaiblissement et, plusieurs projets arrivant à maturité, des travaux relativement importants pourront être mis sur le marché au cours de l'année 2011.

Service de l'énergie et de l'environnement

Au 1^{er} janvier, le service de l'énergie et le service de la protection de l'environnement ont fusionné. La réunion des deux anciens services sur le même site qui était prévue en 2010 n'a pas encore pu être concrétisée. Le nouveau chef de service a pris ses fonctions au 1^{er} mai.

Au niveau administratif, la fusion des services a nécessité de la part des collaborateurs du domaine énergie un grand investissement en force de travail pour la mise en place des adaptations au niveau de la méthode de contrôle de gestion GESPA, de l'attribution des heures de travail Timelead et de l'organisation du domaine en prévision d'un non-remplacement de poste prévu pour le printemps 2011.

Domaine Energie

L'année 2010 a été marquée, d'une part, par une intense activité suscitée par un intérêt croissant autour des thèmes de l'énergie et d'autre part par la réorganisation interne du domaine suite à la fusion des services de l'énergie et de la protection de l'environnement.

Au niveau législatif, la révision de la loi cantonale sur l'énergie a été poursuivie. En parallèle, une nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité a été élaborée. Les deux rapports ont été mis en consultation durant l'automne et ont suscité plus de 60 prises de position très détaillées.

L'énergie est restée au cœur des débats et des intérêts de la politique, de la population et des médias. Dans ce contexte, les Etats généraux de l'énergie organisés le 13 novembre à Neuchâtel ont attiré plus de 300 personnes.

Au niveau des subventions, le traitement des dossiers suite aux programmes cantonaux de relance 2009 et le lancement du Programme Bâtiments des cantons et de la Confédération début 2010 pour l'assainissement énergétique des bâtiments ont suscité un grand intérêt de la population neuchâteloise. Le fonds cantonal de l'énergie a été fortement sollicité et les collaborateurs du domaine énergie, mis à forte contribution, ont fourni un grand travail pour répondre aux demandes des personnes intéressées et pour traiter les dossiers et paiements.

Les collaborations intercantionales ont été poursuivies avec la participation au comité de la Conférence des services cantonaux de l'énergie, à la Conférence romande des délégués à l'énergie et à divers groupes de travail en lien avec ces deux conférences.

Plusieurs dossiers ont été poursuivis: citons le suivi des gros consommateurs d'énergie, l'établissement des statistiques cantonales de l'énergie, la diffusion du label MINERGIE, l'évaluation du potentiel hydroélectrique du canton. D'autres projets ont été menés à terme, comme la participation à la Commission de réflexion concernant le projet de centrale électrique à gaz à Cornaux et l'établissement du concept éolien.

Domaine Environnement

Le cadastre des sites pollués (CANEPO) a été publié et permet dorénavant à tous les acteurs de s'informer directement de la situation et des mesures éventuellement à prendre lors de transactions immobilières ou de projet de construction.

En septembre, le Grand Conseil a accepté la modification de la loi sur les déchets introduisant le principe d'une taxe au sac.

Le suivi qualitatif des eaux souterraines du réseau cantonal et fédéral (Naqua) s'est poursuivi, tout comme les mises à jour des cartes de protection des eaux afin que les intéressés puissent disposer d'informations de qualité.

Les trois STEP de Boudevilliers, Valangin et Coffrane ont été mises hors service et reliées à celle de Neuchâtel pour une meilleure efficacité. L'épuration des eaux usées de la commune de Brot-Dessous, située entièrement en zone de protection des eaux, des villes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel est maintenant opérationnelle.

Dans le cadre d'études spécifiques liées à l'évaluation de la pollution de l'air, le domaine environnement a notamment engagé ses moyens de mesure pour la détermination des oxydes d'azote et des poussières fines près de certains axes routiers comme la A5 et la H20.

La mise à jour du plan des mesures OPair a pu être poursuivie et devrait être présentée en 2010. De très nombreuses collaborations hors de l'administration cantonale ont été nouées dans le cadre de la mesure de la qualité de l'air.

Les actions de densification de mesure du radon se sont poursuivies dans des communes à risque moyen. Cet aspect est d'autant plus important que de nouvelles recommandations, plus sévères, ont été publiées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Enfin, les travaux se sont poursuivis auprès des entreprises, notamment en termes de contrôles de leurs rejets d'eaux usées industrielles, d'effluents gazeux, de déchets spéciaux ou des risques majeurs.

En matière de communication, diverses publications ont été élaborées et diffusées.

Les collaborations intercantionales se sont poursuivies. Les domaines concernés sont notamment ceux de la surveillance des lacs et du contrôle des émissions dans l'atmosphère. Ces collaborations se sont même étendues avec le canton de Vaud pour englober de nouvelles prestations d'analyses de laboratoire.

Service de l'aménagement du territoire

L'année 2010 a été marquée par la consultation officielle du plan directeur cantonal et l'examen préalable de la Confédération. Il s'agit, pour le service, d'une phase importante durant laquelle l'acceptabilité des concepts et principes proposés, découlant de plusieurs années de travail, peut être vérifiée. La consultation est également de nature à nourrir le processus dans la mesure où le projet sera adapté en tenant compte, au mieux, des remarques qui ont été formulées. L'adoption du document par le Conseil d'Etat, puis son approbation par la Confédération sont planifiées durant le 1^{er} semestre de l'année 2011. Parallèlement à l'établissement du plan directeur, la fiche de mesure traitant du concept éolien a également fait l'objet d'un large débat. Elle sera finalisée dans les mêmes délais que le plan directeur.

En collaboration avec les villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds, le service de l'aménagement du territoire a organisé l'événement final de la session 10 du concours Europan. Le symposium qui a réuni 400 personnes (politiciens, techniciens de villes, universitaires, lauréats) s'est tenu sur les Jeunes-Rives et dans les locaux de l'Université. La manifestation a trouvé le soutien de l'Office fédéral du logement, de l'Office fédéral du développement durable, de Pro Helvetia, de l'ECAP et de Mido. Europan est une fédération à l'écoute des architectures nouvelles qui réunit presque tous les pays d'Europe et anime la recherche sur l'évolution de l'habitat. Tous les deux ans, un concours est organisé dans chaque pays membre sur un thème commun.

Parallèlement au traitement des dossiers usuels, des réflexions ont été menées en vue de simplifier les procédures de traitement tant des permis de construire que des plans d'aménagement. Un audit a été mené à cet effet, puis un groupe de travail ad hoc a rendu ses premières conclusions à fin 2010. Le projet ambitionne de proposer une solution à fin 2011. Parallèlement à cette démarche, le canton a adhéré à l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions. Les modifications qui en découlent seront mises en œuvre en 2011, ceci dans un esprit de simplification du droit matériel.

Service de la géomatique et du registre foncier

Suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la géoinformation (LGEO) en juillet 2008, les cantons ont trois ans pour adapter leurs bases légales. Le service a donc élaboré en 2010 les principales étapes permettant d'atteindre cet objectif en 2010. Il a fait les réflexions stratégiques qui lui ont permis d'établir un projet de loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo), un rapport explicatif, les annexes (catalogue des géodonnées de base). Une mise en consultation interne puis élargie a pu être lancée auprès de 90 destinataires conformément au calendrier établi. L'ensemble des répondants soutiennent explicitement ce projet, 6 répondants émettent quelques réserves et demandent des éclaircissements. Dans ce cadre, le canton a aussi décidé de se porter candidat à un appel d'offres de la Confédération qui souhaite choisir quelques cantons pilotes pour analyser les conséquences de la mise en œuvre d'un nouveau cadastre introduit par la LGEO – le cadastre des restrictions de droits publics à la propriété foncière (CRDPPF).

Le Système d'information du territoire neuchâtelois (SITN) a poursuivi en 2010 ses diverses activités pour mettre à disposition de ses utilisateurs des données cartographiques et solutions géomatiques permettant une gestion plus efficace, plus globale et intégrée de notre territoire. En 2010, le SITN est intervenu dans une trentaine de projets. Un nouveau levé altimétrique précis de l'ensemble du canton par technologie LIDAR aéroporté a été réalisé et offre des perspectives d'exploitation très intéressantes. Le SITN a finalisé les processus liés à la production et à la diffusion d'un nouveau produit plan d'ensemble répondant aux exigences actuelles (nouvelle directive fédérale, souhaits des utilisateurs, mise à jour plus régulière) et aux nouvelles possibilités techniques (automatisation, couleur, relief, etc.) L'échelle retenue est le 1:5000 pour assurer une continuité avec le produit précédent. Il a cependant été possible de créer relativement facilement un second produit au 1:10000 basé sur les mêmes processus qui permettra d'offrir encore une meilleure palette de produits cartographiques. Le SITN a également produit un plan de ville et localité à l'échelle du 1:2000 sur l'ensemble du territoire neuchâtelois. Une collaboration active a été mise en œuvre avec de nouveaux partenaires pour le développement collaboratif d'une nouvelle solution internet pour le guichet cartographique. Le SITN a activement participé à la communication et à la publication de la cartographie des dangers naturels, dix ans d'études ont été ainsi synthétisés et publiés. La nouvelle solution Geoshop de guichet virtuel de commande de données cadastrales (données les plus régulièrement commandées) a continué d'évoluer en 2010 et permet un gain de temps significatif en interne et une amélioration notable du service pour les utilisateurs.

Pour le domaine de la mensuration officielle (MO), l'accord de prestation 2010 entre la Confédération et le canton a entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 2,5 millions de francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre. Le service assure le suivi de 49 entreprises en cours de travail sur 38 communes, ce qui représente un volume de travail de l'ordre de 32,1 millions de francs, dont 24,2 millions de francs de travaux ont déjà été effectués. Au 31 décembre 2010, il ne reste plus que 1,3% de la surface du territoire cantonal à réaliser, et seul 0,3% des surfaces en zone de localité reste à réaliser. 24,1% du territoire est en cours de travail auprès des bureaux adjudicataires, 41,6% sont en cours de vérification et d'approbation auprès du SGRF et 33% sont officiellement en vigueur.

Malgré la diminution des effectifs travaillant dans ce domaine d'activité, la production des documents de mutation suite à la demande des clients et la mise à jour du serveur cadastral ont été réalisées de manière suivie et à satisfaction des demandeurs. Le système de mise à jour permanente de la MO, très performant et encore amélioré en 2009, a également bien fonctionné en 2010.

L'inspectorat du registre foncier et les offices du registre foncier ont poursuivi la mise en œuvre des objectifs principaux suivants : réduction des délais de traitement des opérations au registre foncier, amélioration de la gestion des droits du registre foncier, notamment quant à l'uniformisation des procédures et la modernisation des méthodes de travail, analyse des résultats GESPA, participation aux travaux de remaniements parcellaires et autres améliorations foncières ainsi que travaux d'épuration des droits et introduction du registre foncier fédéral.

Un programme de scannage des registres des servitudes (RS), débuté en 2009, s'est poursuivi en 2010 avec pour objectif la consultation de manière plus rapide et aisée des documents relatifs aux conventions constitutives de servitudes, en particulier les tracés (assiettes) et les conditions d'exercice. Ce sont les RS du district du Val-de-Travers, au nombre de 5452, qui ont été scannés en 2010, ainsi que le solde du Val-de-Ruz, et 2047 RS du district de Neuchâtel.

L'accès de consultation en ligne, par Internet, à la base de données du registre foncier ne cesse de prendre de l'ampleur. En respect des règles de droit fédéral, les accès sont délivrés aux notaires, géomètres privés, administrations cantonale et communales, banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire. L'intérêt est donc croissant puisque l'on compte 751 utilisateurs inscrits (+ 44), avec une moyenne de 470 consultations par jour. Ces accès sont payants, à l'exception des administrations publiques.

La conjoncture favorable du marché immobilier a entraîné des recettes qui, pour la deuxième année consécutive, ont dépassé 5 millions de francs pour le registre foncier.

Ainsi des recettes supérieures aux prévisions dues notamment à la bonne tenue du marché immobilier, un environnement bureautique et technique (applications géomatiques) très performant bien maîtrisé par les collaboratrices et collaborateurs, des processus de travail revus et améliorés dans le cadre du regroupement des différents domaines ainsi qu'une maîtrise très serrée de la rubrique biens-services et marchandises entraînent une amélioration d'environ 350.000 francs par rapport au budget. Le service devrait boucler ainsi les comptes 2010 avec un excédent de revenus de plus de 290.000 francs.

Service de la faune, des forêts et de la nature

L'année 2010 a été marquée par le décès fin juillet de l'ingénieur forestier de l'arrondissement du Val-de-Ruz, M. Luc Favre. La perte inattendue de cet estimé collègue a très fortement marqué et très profondément attristé l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du service.

Fin novembre, M. Arthur Fiechter, inspecteur cantonal de la faune a fait valoir son droit à la retraite après 22 ans passés au service de l'Etat.

A part la finalisation du plan d'aménagement forestier cantonal et la mise sous protection d'objets ICOP, les objectifs fixés pour 2010 ont été largement atteints.

Plus de 190.000 mètres cubes de bois ont été coupés dans les forêts publiques et privées du canton, ce qui représente un chiffre d'affaires dépassant les 15 millions de francs, uniquement en ce qui concerne la vente des bois. Tous services confondus, la forêt neuchâteloise fournit en plus à l'ensemble de la population neuchâteloise des prestations immatérielles représentant une valeur estimée annuellement à 140 millions de francs.

Le service a mis en place une procédure interne de traitement des demandes de permis de construire qui permet d'en réduire en moyenne le délai de 7 jours.

Service des bâtiments de l'Etat

Année 2010 bien chargée, diversifiée et captivante; le personnel du SBAT a été particulièrement sollicité avec (pour le bureau technique) un nombre élevé de demandes parfois compliquées.

Renforcement bienvenu des structures internes avec l'arrivée d'un nouvel adjoint au chef de service, en la personne de M. Yves-Olivier Joseph, permettant des réorganisations au sein de notre entité avec notamment l'institution d'un véritable état-major de conduite et des sections distinctes.

Plusieurs opérations importantes, à suivre, à accompagner ou à piloter dont certaines financièrement très conséquentes (Prisons NE - 32 mios de francs / EPC-CPLN - 2,5 mios de francs / HDV7 - 4,2 mios de francs / Microcity - 65 mios de francs / Unimail - 0,9 mio de francs / CIFOM Chaux-de-Fonds - 3,5 mios de francs / CPMB - 31,8 mios de francs).

Etablissement des décomptes finaux de plusieurs chantiers dont le nouveau complexe Campus ARC 1 - 48,5 mios de francs et les transformations importantes de la Faculté de Droit de l'Université (Alma Mater) - 9,9 mios de francs.

Deuxième étape des travaux de "rattrapage de l'entretien "différé" (crédit-cadre I - 3,5 mios de francs - Décret 24.06.2009) à hauteur de 1,6 mios de francs.

Activités très soutenues de la commission du logement de l'administration (CLA): mise en place des nouvelles infrastructures judiciaires (NOJ) provisoires touchant 15 sites, le déplacement du

SRHE à Peseux, la réorganisation interne de Musée 1 à Neuchâtel, le transfert de l'OCAM à la place de l'Europe 4 à Neuchâtel ou encore la création d'un nouveau poste intercommunal de la Police à Colombier.

Préparation d'un important rapport à l'adresse du Grand Conseil concernant un ambitieux programme d'assainissement général du patrimoine administratif cantonal (accent mis sur la sécurité des personnes et des biens, la mise à niveau des installations techniques, l'assainissement des enveloppes, le désamiantage et les contrôles parasismiques).

Analyse détaillée de 20 bâtiments gros consommateurs d'énergie et avec forte affluence d'utilisateurs, en recourant au programme EPIQR+, comme première étape d'intervention.

Malgré le nombre assez élevé d'opérations en cours ou en préparation mais vu le vieillissement accentué des installations techniques et des structures des bâtiments cantonaux, nous relevons une fois de plus, une forte et réelle inquiétude relative à la qualité et au niveau de l'entretien ordinaire du patrimoine cantonal administratif (reports trop systématiques des travaux d'entretien vu les faibles moyens financiers attribués dans les comptes de fonctionnement).

1. SECRETARIAT GENERAL

1.1. Missions

Le secrétariat général (SDGT) est chargé de la coordination générale du département, en apportant au chef du département le soutien logistique dans la gestion politique, financière et administrative. Le SDGT s'occupe également de l'information, du contrôle et de la supervision de l'ensemble des services rattachés au département. Il doit assurer en outre le secrétariat du chef du département et gérer les dossiers du personnel.

Selon l'organigramme du département, l'office des transports et l'office du logement sont rattachés administrativement au SDGT. Ces entités veillent, de façon autonome, à l'accomplissement de leurs missions pour la réalisation des objectifs fixés par le gouvernement en matière de politique des transports et du logement.

1.2. Objectifs annuels

L'année 2010 a été particulièrement intense notamment par le fait que, depuis le 25 mai 2010, le chef du département de la gestion du territoire, M. Claude Nicati, est aussi président du Conseil d'Etat. Dans un contexte politiquement difficile, les objectifs du SDGT ont été les suivants:

- Apporter l'appui nécessaire et le conseil stratégique au chef du département dans l'exécution de ses tâches et de celles qui incombent à la présidence du Conseil d'Etat.
- Assurer la gestion du secrétariat du chef du département (courrier, agenda, contacts, etc...).
- Garantir une coordination et un relais efficaces entre le département et les services/offices.
- Veiller à la coordination de l'information et à faciliter la communication interne et externe du département.
- Assurer la représentation interne ou externe du chef du département.
- Optimiser le fonctionnement du SDGT, notamment en finalisant la réalisation du système de contrôle interne.
- Élever l'office cantonal des transports au rang de service pour tenir compte de l'évolution des missions dans ce domaine.
- Assurer la gestion financière et le suivi du projet d'agglomération RUN.

1.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)

Ressources humaines

Dès le 1^{er} juillet, M. Pascal Jeanrenaud est entré en fonction en tant que secrétaire général du département.

Ainsi, à fin 2010, le SDGT est doté d'un secrétaire général, d'une secrétaire générale adjointe, d'une collaboratrice scientifique, d'une secrétaire de département, d'une secrétaire comptable et d'une collaboratrice administrative, qui représentent un équivalent plein temps (EPT) de 4,5 postes. De plus, le SDGT a accueilli une apprentie employée de commerce au sein de son équipe en septembre. C'est une mission nouvelle qui est enrichissante en termes d'échanges et d'enseignements.

Ressources administratives

Dans le but d'améliorer son efficacité, le SDGT a encore travaillé sur son organisation interne durant l'année 2010. Les évaluations de fonctions ainsi que tous les cahiers des charges sont maintenant définis. Le système de contrôle interne du secrétariat (SCI) est pratiquement terminé.

Ressources financières

Le secrétariat a continué de tout mettre en œuvre pour tendre vers l'excellence dans le traitement financier des affaires du DGT. Les demandes de crédits supplémentaires ainsi que les évaluations des comptes ont été réalisées en respectant les directives et les délais en la matière. Nous assistons à une amélioration générale de la gestion financière au sein du département. L'écart entre les budgets et les comptes s'amenuise, grâce aux évaluations des subventions et aux interventions de la sous-commission du DGT. Nous avons aussi apporté un certain nombre de modifications comptables, toujours à des fins d'améliorations.

1.4. Evénements principaux

Grands dossiers DGT

Cette année 2010 a vu se concrétiser plusieurs grands projets qui seront décrits plus en détail dans la partie du rapport de gestion consacrée à chaque service concerné. En voici une liste non-exhaustive:

- Création de TransRUN SA
- Évaluation de la centrale à gaz Cornaux II
- Finalisation du Concept éolien neuchâtelois
- Finalisation du Plan directeur cantonal
- Suite des travaux en vue de la fusion des entreprises de transports TN-TRN
- Demande d'autorisation de forage d'exploitation pour la recherche d'hydrocarbures au Val-de-Travers
- Participation au COPIL Microcity
- Partenariat public-privé entre le Bureau neuchâtelois des métiers du bâtiment (BNMB) et le Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB)
- Acceptation par le Grand Conseil de
 - la nouvelle loi sur le traitement des déchets
 - l'entretien constructif des routes pour 24 millions
 - la loi sur l'harmonisation de la terminologie dans le domaine de la construction
 - du rapport d'information sur la H20
- Mise en consultation de
 - la nouvelle loi sur l'énergie (LCEN)
 - la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAE)
 - la loi sur la gestion et la protection des eaux (LPGE)

États généraux de l'énergie 2010 (EGE)

Le canton de Neuchâtel s'est fixé comme objectif stratégique ambitieux de garantir l'approvisionnement en énergie du canton dans le respect des normes environnementales et des besoins de l'économie et des citoyens. Aucun élément de la problématique énergie ne peut être sorti de son contexte et traité pour lui-même. C'est la raison pour laquelle le DGT a organisé des États généraux de l'énergie le 13 novembre 2010, période propice aux réflexions liées aux nouvelles lois et nouvelles directions à prendre pour le gouvernement. Cette grande rencontre s'est déroulée sous forme de conférences le matin et d'ateliers l'après-midi. Les présentations, le grand sondage MISTrend (plus de 800 neuchâtelois y ont répondu) et toutes les synthèses sont disponibles sur le site Internet de l'Etat à l'adresse www.ne.ch/EGE10. Plus de 300 personnes ont répondu à cette invitation (représentants des partis politiques et des communes neuchâteloises, des associations et des professionnels actifs dans le domaine de l'énergie, les services de l'Etat concernés et bien entendu les citoyennes et citoyens neuchâtelois).

Projet d'agglomération

Le SDGT assure la gestion financière du projet d'agglomération par le biais de contrats de mandat entre le Réseau urbain neuchâtelois (RUN) et le DGT. Dans le but de poursuivre sa mise en œuvre, un crédit cadre de 1,6 million de francs a été alloué par le Grand Conseil pour la période 2009-2012. Ce crédit est indépendant mais complémentaire au crédit TransRUN accepté en septembre 2009. Il servira à conduire durant ces quatre ans plusieurs travaux essentiels à la concrétisation du projet d'agglomération. Cette année a été consacrée à la coordination et la préparation des premières mesures retenues, à savoir celles qui seront réalisables dès 2011. De là est né un rapport commun qui présente le projet d'agglomération du réseau urbain neuchâtelois (RUN) et les mesures qui le composent. En automne, ce rapport a été soumis par les Conseils communaux des trois villes du canton et des communes de la COMUL à leurs conseils généraux, ainsi que par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. Cette simultanéité illustre le large partenariat et la solidarité sur lesquels est basé ce programme. Ce rapport d'information a permis de faire comprendre au Grand Conseil les enjeux des demandes de crédits qui seront soumises en 2011 et 2012 aux législatifs communaux et cantonal en vue de la réalisation de ces mesures.

Le calendrier prévoit que la Confédération signera, début 2011, avec chaque agglomération de Suisse, un accord sur les prestations portant sur une première phase de réalisation et cadrant les principes généraux du financement des mesures. Il sera complété, pour chaque mesure, avant le début des travaux, par une convention de financement précisant les termes exacts de l'intervention et la participation fédérale.

La coordination du projet d'agglomération est assurée par le "Copil RUN-Aggl", présidé par le chef du DGT, accompagné des chefs du DJSF et du DEC.

Fusion du service de l'énergie et de l'environnement (SENE)

Dans le cadre des projets de réforme menés par le Conseil d'Etat, la fusion du service de l'énergie avec celui de l'environnement, nommé SENE, est effective depuis le 1^{er} janvier 2010. Le nouveau chef de service, M. Yves Lehmann est entré en fonction le 1^{er} mai 2010. Il reste à concrétiser le déménagement du personnel de l'énergie à la rue Tombet 24 afin que tous les collaborateurs du service soient enfin réunis à Peseux, ce qui facilitera la recherche de synergies et de gains en termes d'efficacité et d'efficience.

L'Office des transports devient le service des transports (SCTR)

L'évolution des missions de cette unité administrative doit être accompagnée d'une adaptation de sa structure. Non seulement pour être en adéquation avec ses exigences actuelles dans le domaine des transports publics, mais également pour répondre aux défis futurs. Le Conseil d'Etat a donc décidé de transformer cette entité en service au 1^{er} janvier 2011.

Analyse du processus "Permis de construire"

Dans le cadre de la recherche d'amélioration des processus, le SDGT a lancé une étude par mandat externe afin d'améliorer celui de l'octroi des permis de construire. Cette démarche a comme objectif de dégager des pistes d'amélioration, en vue:

- de l'augmentation de la satisfaction de tous les acteurs de ce processus;
- d'une réduction visible des délais;
- d'une simplification des procédures (harmonisation);
- et d'une augmentation de la transparence tout au long du processus.

Début 2011, le DGT présentera les premières mesures. Nous comptons atteindre tous les objectifs fin 2011.

Reprise de certaines représentations du DEC après la démission du chef du DEC

Afin d'éviter une vacance et de maintenir une cohérence au niveau des organisations du DEC, M. Nicati siège jusqu'à la fin de la législature au sein des organisations suivantes :

- Réseau Urbain Neuchâtelois – RUN, dont il assume la présidence
- Arcjurassien.ch, dont il est devenu membre. Sont inclus, les organismes suivants:
 - Conférence TransJurassienne – CTJ (membre)
 - Commission Coordination régionale Interreg Arc jurassien - CRAJ (présidence)
- Région capitale suisse – RC-CH, en qualité de membre.

1.5. Activités / Réalisations

En tant qu'état-major du chef du département, le SDGT a pour tâche de le conseiller et de l'appuyer dans ses activités de responsable politique et administratif du département, ainsi que dans les affaires gouvernementales et parlementaires. Durant l'année 2010, le SDGT a fourni les prestations suivantes:

Conseil et soutien

- Soutien au chef du département dans les dossiers qu'il traite avec les services du DGT et suivi des rencontres périodiques avec les chefs de service et d'office.
- Appui et conseil dans la présentation des dossiers du Conseil d'Etat, analyse des sujets traités lors des séances hebdomadaires.
- Appui et conseil dans la présentation des dossiers du Grand Conseil, analyse des sujets traités lors des sessions.
- Conseil aux services dans les affaires courantes ou en matière de gestion des ressources humaines ou financières.

Communication et information

- Coordination de l'information et de la communication interne et externe au département.

- Transmission de la communication et organisation de conférences auprès des médias en collaboration avec la chancellerie. Présentation du département à la presse en octobre.
- Représentation du département auprès des services, au sein de commissions/groupes de travail ou lors de manifestations publiques.
- Mise à jour du site Internet (www.ne.ch/dgt): ma semaine politique, discours, dossiers et communiqués de presse.

Coordination et gestion

- Gestion des activités et de l'agenda du chef du département avec préparation des dossiers pour les séances. Conduite d'autres tâches administratives, telles que réception, téléphone et traitement du courrier. Préparation du courrier à la signature du chef du département.
- Mise en place et organisation de la conférence du DGT réunissant périodiquement les chefs de service concernés en fonction de la nature des dossiers à examiner.
- Réception et contrôle des demandes de dérogations pour l'engagement de personnel sollicitées par les services du DGT et suivi de la procédure en la matière. Participation au recrutement des cadres supérieurs au sein du département.
- Coordination et suivi des travaux d'élaboration du budget du département. Réception et contrôle des demandes de crédits supplémentaires/complémentaires et suivi de la procédure en la matière. Coordination lors des travaux d'évaluation des dépenses qui se font en juin et septembre et des écritures liées au bouclage des comptes.
- Participation au groupe de travail pour la gestion des investissements. Ce groupe, créé en 2009, réunit le service financier, le service des ponts et chaussées, le service des bâtiments, le SDGT, le SDJSF et le SDEC dans le but d'identifier les disponibilités et d'améliorer la planification des investissements au cours de la procédure budgétaire. Cette année, le groupe de travail a réparti les sommes budgétées non-dépensées en 2010 sur des projets urgents qui ne seront plus à faire en 2011.
- Tenue de la comptabilité du SDGT et paiement des factures pour certains services du département. Validation des dépenses de plus de 10.000 francs.
- Jusqu'à fin juin, établissement des décisions d'inscriptions au registre neuchâtelois des architectes, des ingénieurs civils, des urbanistes et des aménagistes. Puis, le SDGT a transféré cette tâche au SBAT à des fins de simplifications administratives.
- Relations avec les autres départements et traitement des affaires interdépartementales au sein de la conférence des secrétaires généraux ou d'autres commissions ad hoc.
- En 2010, la Plateforme EAUX (lieu de coordination où les représentants de neuf services participent à améliorer la transversalité des activités en lien avec l'eau) s'est réunie à plusieurs reprises pour débattre de questions liées notamment aux concessions hydrauliques et à l'application des exigences fédérales concernant l'assainissement des débits résiduels. Par ailleurs, des sujets tels que la gestion du régime hydraulique du Doubs, la consultation fédérale du contre-projet élaboré dans le cadre de l'initiative parlementaire "Utilisation et protection des eaux" ou encore l'étude du potentiel hydroélectrique du canton ont également été discutés dans le cadre des rencontres de cette Plateforme.

1.6. Perspectives

Le département devra poursuivre ses efforts et collaborer plus que jamais avec les autres départements pour atteindre les objectifs fixés par le Conseil d'Etat, dont un en priorité, celui de redresser les finances cantonales. Le déficit structurel chronique de notre canton sera la préoccupation principale ces prochaines années afin d'assurer le financement des grands projets dont ce canton a besoin tout en baissant les impôts des personnes physiques !

Par souci de transparence, les activités du département seront relayées par le biais du portail Internet (www.ne/dgt). Il y sera rendu compte régulièrement de l'état d'avancement de la feuille de route du département puisque le secrétariat est responsable de la coordination de sa mise en œuvre. Celui-ci s'attachera à une politique d'information régulière et ciblée. Dans le courant de l'année prochaine, le SDGT s'attèlera à la création d'une plate-forme commune sur Intranet qui permettra aux services du DGT de disposer d'un outil performant pour échanger des informations et travailler en ligne sur des dossiers/projets communs.

L'organisation de la gestion du patrimoine bâti demande à être revue, suite, entre autres, aux changements induits par la création de prevoyance.ne sur le service des gérances. Un rapport sera bientôt rédigé à cette fin. De plus, un nouveau plan d'assainissement des bâtiments va aussi tout prochainement voir le jour.

Le département a aussi entrepris une grande réflexion concernant la problématique de la mobilité, en particulier de la mobilité douce, afin d'améliorer les processus transversaux entre tous les services concernés.

La possibilité d'un rapprochement entre le service de la géomatique et du registre foncier avec l'office des améliorations foncières est également à l'étude.

Le département s'attachera à la finalisation de plusieurs lois mises en consultation en 2010 :

- loi sur l'énergie (LCEN)
- loi sur l'approvisionnement en électricité (LAE)
- loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE)
- loi sur la géoinformation (LCGéo)

Le TransRUN sera le projet-phare du projet d'agglomération neuchâtelois de 2ème génération, qui sera déposé en vue d'un cofinancement de la Confédération dans le cadre de son fonds d'infrastructure. Pour rappel, ce projet est lié à l'avant-projet de construction et de réaménagement de la H20 visant à désengorger les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, route qui devrait tomber sous peu dans le giron national. Les études conduites à ce jour montrent que les deux projets ne sont pas antinomiques mais bien complémentaires.

2. OFFICE DES TRANSPORTS

2.1. Missions

L'office des transports est chargé de planifier et commander annuellement aux entreprises de transport public les prestations des lignes ferroviaires, routières et navales desservant le territoire cantonal, en fonction des besoins des utilisateurs et des moyens financiers de l'Etat. Il oriente son action selon les objectifs définis dans le Plan directeur des transports. Ce dernier est basé sur la Conception directrice des transports collectifs.

Il a en outre pour mission de défendre, au plan fédéral, les intérêts du canton de Neuchâtel dans le réseau des lignes de chemin de fer nationales ou internationales.

Il fonde son action sur la loi cantonale sur les transports publics (LTP), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1997.

Prestations

- Offre de transport
- Planification de l'offre de transport à long terme
- Conduite de la procédure de commande des prestations
- Coordination des horaires des différentes entreprises de transport public
- Négociation et versement des indemnités compensatoires
- Facturation aux communes de leur part
- Conduite de la procédure de subventionnement des travaux de modernisation effectués par les propriétaires d'infrastructures de transport public
- Etablissement des autorisations cantonales nécessaires pour les transports d'écoliers ou de groupes à titre privé
- Participation à la gestion de la communauté tarifaire Onde Verte
- Représentation du canton dans les commissions ou groupes de travail intercantonaux ou fédéraux traitant de sujets liés à la politique des transports
- Préparation des bases décisionnelles pour le Conseil d'Etat et le Grand Conseil en matière de politique des transports
- Représentation du canton au sein du Conseil d'administration de diverses entreprises de transport

2.2. Objectifs annuels

Projets	Objectifs 2010			
		Pas réalisé	Partiellement Réalisé	Réalisé
				x
TransRUN	# La structure permettant la réalisation de l'avant projet est en place. La société TransRUN est créée, la structure idéale mise en place permet à l'Etat de piloter efficacement.		x	
Financement TP	# Une évaluation des besoins financiers 2011-2020 est réalisée pour le CE en intégrant les différents projets. # Le fonctionnement par crédit-cadre est proposé dans un rapport et le CE prend une décision. # Une structure de réflexion pour un nouveau mode de financement des TP est mise en place.			x
ZEB/ Rail 2030	# Le canton est placé avec le TransRUN dans la liste CH de projets des viennent ensuite R30.	x		
Transfrontalier	# La stratégie du canton pour le raccordement aux LGV est intégrée à la politique voulue par les membres d'Arcjurassien.ch.	x		
Infra Travers - Verrières	# La position des CFF est clarifiée par écrit au sujet du plan d'investissements de la ligne. # Un lobbying est réalisé pour trouver du trafic marchandise transfrontalier.			x
Fusion TN-	# Rapport final en 2010, rapport au GC, fusion décidée et planification réalisée.		x	
Mobilité (douce)	# Mise en place de la coordination transversale des projets concernant les TP, aménagement, projets d'agglomération et trafic.		x	
Projets agglomération	# Réalisation du projet de la gare de Morgarten selon exigences CH.	x		
OCTR > SCM	# Préparation des bases décisionnelles pour la création du service de la mobilité, décision CE.	x		

2.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)

Au cours de l'année 2010, il n'y a pas eu de modification au niveau de l'effectif du personnel fixe de l'office des transports.

Mme Estelle Pointet, Bachelor en sciences politiques et Master en politique en management public a effectué son stage au sein de l'office des transports afin de réaliser son travail de mémoire sur le sujet de la complémentarité entre les projets routier H20 et ferroviaire TransRUN (Le Col-des-Roches, La Chaux-de-Fonds).

Mme Pointet a réalisé son stage d'une durée de 6 mois à l'issue duquel son travail de mémoire, sous forme d'un rapport "La complémentarité entre les projets TransRUN et H20: une construction politico-administrative" nous a été remis.

2.4. Evénements principaux

TransRUN

La société TransRUN SA a été créée. Le modèle choisi est proche de ce qui a été mis en place par la Confédération pour la réalisation des nouvelles transversales Alpines avec la société Alp Transit AG. La gouvernance ainsi mise en place permettra de gérer parfaitement l'interface entre le service des transports et la société de gestion de projet TransRUN. Ce mode de faire permettra avec des processus sûrs et simples de réaliser dans un premier temps l'avant-projet. Avec un contrat de prestations qui lie l'Etat et TransRUN SA, l'Etat garde la maîtrise totale de la société pour laquelle il est pour l'instant l'unique actionnaire. Les CFF ont annoncé leur venue au sein de la société avec un représentant au conseil d'administration.

Office cantonal des transports > Service cantonal des transports

L'office des transports a été transformé en service des transports avec effet au 1^{er} janvier 2011. Le volume du budget, l'importance du domaine des transports au niveau politique ont été les principaux motifs de cette évolution. Pascal Vuilleumier, l'actuel chef d'office, est désigné par le Conseil d'Etat comme le chef du service des transports.

Planification financière roulante 2012 – 2013

En 2010, l'office des transports a dû donner le cadre financier aux partenaires pour prévoir la commande de l'offre des transports publics pour les années 2012 et 2013. Un écart important entre la planification de l'OCTR par rapport à la planification des moyens financiers alloués par le Conseil d'Etat a été identifié. La planification roulante de l'office met en évidence qu'avec le mode de financement actuel des transports publics, à l'avenir il ne sera plus possible de maintenir l'offre. Un rapport a été présenté au Conseil d'Etat; il a été décidé qu'une nouvelle forme de financement doit être trouvée début 2011.

Projet Chasseron (fusion des entreprises de transport TN et TRN)

Les deux conseils d'administration, TN et TRN, ont décidé de poursuivre le processus et de demander un rapport final pour se prononcer sur la fusion. Nous avons coordonné les travaux avec le mandataire et préparé la négociation du pacte des actionnaires. Le projet avance selon le planning et l'objectif de fusionner pour janvier 2012 est atteignable.

Ligne 10

A la rentrée scolaire d'août, le prolongement de la ligne 10 a été mis en exploitation. Cette ligne relie la gare CFF de Neuchâtel à Bôle, en desservant Peseux, puis avec son prolongement, Auvonnier, Colombier et Bôle. Ce prolongement est à l'essai.

Communauté tarifaire intégrale Onde Verte (CTNE)

Suite à la création de la communauté tarifaire intégrale en 2009, l'Etat a amorcé sa sortie de la gouvernance opérationnelle d'Onde Verte. Les droits et obligations entre l'Etat et la CTNE sont dorénavant régis dans une convention. Ainsi, l'Etat ne fait plus partie du comité directeur, mais il reste présent dans les groupes de travail ad hoc sur des dossiers engageant l'Etat ou en fonction d'objectifs conventionnés avec Onde Verte.

L'année 2010 s'est donc principalement focalisée sur la restructuration du fonctionnement interne d'Onde Verte, avec notamment:

- L'entrée en fonction du nouveau responsable opérationnel, Monsieur Heinz Etter.
- La refonte des processus décisionnels des groupes de travail et du comité de direction.
- La finalisation des documents statutaires et constitutifs de la CTNE.

Douze mois après le début de la communauté tarifaire intégrale, l'Etat a appuyé le groupe de travail Marketing & Communication pour qu'une enquête de notoriété soit réalisée en 2010. Les résultats ont montré que les citoyens connaissent encore peu les nouvelles facilités tarifaires et zonales d'Onde Verte. De plus, ce diagnostic va permettre à Onde Verte de cibler efficacement les actions de communication et de marketing en 2011 et 2012 avec comme objectif, pour l'Etat, d'augmenter le nombre de clients ainsi que les recettes des ventes de titres de transports.

Enfin, l'Etat a accepté qu'il soit appliqué une augmentation tarifaire de 2.9% le 12 décembre 2010. Cette augmentation minimale et préconisée par M. Prix a été souhaitée afin de ne pas péjorer l'utilisation des transports publics par une augmentation massive des tarifs.

Projets de mise en place d'outils d'aide à la décision

Indone

Ce projet lancé en fin 2009 est entré dans sa phase de conception. Il doit permettre de répondre efficacement aux demandes de données statistiques de l'Etat, ainsi que de nos partenaires comme la communauté tarifaire intégrale et les bureaux d'étude.

Reso Velo

Ce projet a été lancé en collaboration avec le SPCH, le SCAT, le SITN et les services concernés des 3 agglomérations. Ses objectifs sont les suivants:

- Digitaliser le réseau cyclable utilitaire et touristique du canton selon les besoins, entre autres du Plan Directeur Cantonal et de MISTRA.
- Couvrir un besoin durable de production et d'analyse des données de mobilité douce à 2 roues (flux, tâches, responsabilités, planning).
- Mettre ces données à disposition de tous dans une nouvelle architecture du guichet SITN pour la mobilité douce.

Contrôle Qualité et Prestations

Ce projet, géré par l'Office fédéral des transports, doit permettre la production d'indicateurs de qualité (ponctualité, sécurité, information perturbations) d'ici fin 2012. Le canton de Neuchâtel fait partie des 3 cantons tests pour la région Ouest de la Suisse.

Moretradone

Ce projet, géré par l'UNINE et qui concerne l'étude de la mobilité résidentielle des transfrontaliers français, a intégré un volet transport. Les données récoltées en 2010 vont permettre de modéliser sur quels critères (par exemple: prix, temps de déplacement) et avec quelle intensité les transfrontaliers choisissent plutôt la voiture ou les transports publics pour se déplacer.

Budget

Malgré des économies demandées aux entreprises de transport de l'ordre de 2,5 millions de francs, l'augmentation nette accordée au budget par le conseil d'Etat à l'office des transports d'environ 1,7 million de francs n'était pas suffisante. Une augmentation supplémentaire de 850.000 francs a dès lors été demandée et accordée par le Grand Conseil. Les besoins supplémentaires proviennent de l'augmentation généralisée des coûts du matériel roulant, de la diminution de la participation fédérale et du renforcement des trains entre Neuchâtel et Le Locle.

Parallèlement à l'élaboration du budget 2010, l'office des transports a consolidé sa planification à moyen terme. Cette dernière présente un écart de plus en plus important avec la planification du Conseil d'Etat. Un rapport en ce sens lui a été présenté afin de le rendre attentif au fait que, dès 2012, des moyens supplémentaires devront être alloués ou une diminution drastique de l'offre en transport public devra être envisagée.

2.5. Activités / Réalisations

Résultats 2010

Trafic régional et infrastructure

Depuis l'entrée en vigueur de la RPT en 2008, la part fédérale de l'indemnité concernant le trafic régional est de 50%, respectivement 50% pour la part cantonale selon l'Ordonnance sur les parts cantonales dans les indemnités et les aides financières pour le trafic régional (OPCTR). Les mêmes taux s'appliquent à l'indemnisation de l'infrastructure. Sur la base des conventions annuelles, la part cantonale à l'indemnité se monte à 24.771.857 francs.

Selon l'article 29 de la Loi sur les transports publics (LTP) du 1er octobre 1996, l'Etat prend en charge 46% de la part cantonale à savoir 11.395.054 francs, le solde de 13.313.502 francs étant supporté à raison de 50% par l'Etat et de 50% par les communes selon la répartition prévue par la LTP.

Trafic local

La subvention (indemnité) concernant le trafic urbain (TU) et le trafic régional voyageurs (TRV) non reconnu comme tel par la Confédération à savoir 26.917.399 francs est supportée à raison de 50% par l'Etat et de 50% par les communes selon la répartition prévue par la Loi sur les transports publics (LTP) du 1er octobre 1996.

Trafic touristique

En vertu de l'art. 49 LTP, le trafic touristique sur les lacs de Neuchâtel et Morat ainsi que sur le lac des Brenets est subventionné. Pour l'année 2010, les indemnités s'élèvent à 412.787 francs. Ce montant est à répartir paritairement entre l'Etat et les communes.

Régio-Express de substitution TGV

Suite à la décision de la société Lyria qui exploite les TGV entre la Suisse et Paris de supprimer une paire de TGV entre Paris et Berne, les cantons de Berne et de Neuchâtel, ainsi que la Région de Franche-Comté ont mis sur pied avec les CFF et la SNCF une offre de substitution sous la forme d'un Régio-Express Berne – Neuchâtel – Pontarlier – Frasné. Cette offre permet de maintenir 2 liaisons journalières Berne – Paris et d'en rajouter une 3ème entre Neuchâtel et Paris. La relation est opérée par CFF, trafic régional. L'indemnité 2010 s'est élevée à 340.866 francs.

Commandes de renforts en cours d'année

Durant la fermeture du tunnel routier sous la Vue-des-Alpes du 21 juin au 28 juillet 2010, certains trains CFF de l'heure de pointe entre Neuchâtel et Le Locle ont été renforcés (augmentation de la capacité du train) du lundi au samedi. Sur la base des résultats positifs de ces renforts et en raison de la fréquentation importante de cette ligne, le même renfort a été mis en place dès le mois d'août 2010 et jusqu'à la fin de l'année.

Par ailleurs, la ligne TRN urbaine 11 de La Chaux-de-Fonds a été renforcée (augmentation de la cadence) par l'utilisation d'un véhicule supplémentaire. L'utilisation du véhicule supplémentaire a été rendue nécessaire par l'augmentation du trafic en ville de La Chaux-de-Fonds ainsi que de mesures de modération du trafic.

Les renforts CFF et TRN s'élèvent à 404.670 francs pour l'année 2010. Ces prestations font partie de l'offre de base dès l'horaire 2011.

Communauté tarifaire intégrale Onde Verte (CTNE)

Depuis l'année 2009, la communauté tarifaire Onde Verte ne reçoit plus une subvention directe. Les pertes de recettes liées (avantages tarifaires) sont prises en compte dans l'indemnité du TRV et du trafic urbain (TU). Ces pertes de recettes ne sont dès lors plus présentées séparément. Pour l'année 2010, seul un solde de contribution de l'Etat à la communication de 2582 francs a été versé et est compris dans les montants du trafic urbain.

Part communale 2010 au pot commun

TRV et IS	Part cantonale y compris RPT	24.771.857
RPT	= 46% x 24.771.857 = 11.395.054	-11.395.054
TRV et IS	Hors RPT	13.313.502
TU	Y compris prestations non reconnues TRV	26.917.399
NLB et LNM	Ligne touristique	412.787
Substitution TGV	Part neuchâteloise	340.866
Renforts	CFF Vue-des-Alpes, TRN ligne 11	404.670
Total « pot commun »		41.389.224
50% à la charge des communes		20.694.612

Détail des indemnités par entreprise

Près de la moitié des indemnités versées en 2010 (49,8%) concerne le trafic urbain. Le trafic régional voyageurs et les indemnités d'exploitation et d'amortissements de l'infrastructure représentent une part légèrement inférieure soit 48%. Les deux sont en augmentation par rapport à 2009, notamment en raison des coûts subséquents liés au nouveau matériel roulant: Domino sur les lignes CFF, bus TRN pour le trafic urbain et régional et trolleybus TN.

CFF	Lignes neuchâteloises et intercantionales (TRV), y compris renforts	9.274.034
CFF	Contribution d'investissement (halte du Crêt-du-Loche)	20.973
CFF/SNCF	Régio-Express de substitution TGV	340.866
CarPostal Delémont	Lignes neuchâteloises et intercantionales (TRV)	1.759.847
CarPostal Yverdon	Lignes neuchâteloises et intercantionales (TRV)	246.515
BLS	Ligne intercantonale (TRV)	1.233.145
BLS	Tronçon intercantonal (TRV IS)	951.819
CJ	Ligne intercantonale (TRV), y compris indemnisation du trafic marchandise sur voie étroite	405.802
CJ	Tronçon intercantonal (TRV IS)	304.695
LNМ	Ligne intercantonale (TRV)	139.800
LNМ	Lignes touristiques	332.787
TRN	Lignes neuchâteloises (TRV)	6.463.200
TRN	Tronçons neuchâtelois (TRV IS)	1.508.550
TRN	Lignes neuchâteloises (TU), y compris renforts ligne 11	9.617.843
TN	Lignes neuchâteloises (TRV)	3.017.920
TN	Tronçon neuchâtelois (TRV IS)	168.883
TN	Lignes neuchâteloises (TU), y compris solde communication Onde Verte	16.704.631
TPF	Ligne intercantonale (TRV)	212.968
NLB	Ligne touristique	80.000
Total y compris RPT		52.784.279
RPT		-11.395.054
Total "pot commun"		41.389.224
50% à la charge des communes		20.694.612

TU = Trafic urbain

TRV = Trafic régional voyageurs

TRV IS = Infrastructures ferroviaires destinées au TRV (indemnités d'exploitation et d'amortissements)

En raison des arrondis, l'addition des chiffres présentés peut différer légèrement du total.

Explications complémentaires:

En vertu de la Convention du 31 janvier 2007 entre les CFF et le canton de Neuchâtel concernant la réalisation et l'exploitation de la halte du Crêt-du-Loche, le canton a payé aux CFF en 2010 une indemnité d'exploitation de 20.973 francs.

Le montant de l'indemnisation de la LNМ au titre du TRV est défini dans une feuille de route. La Confédération se désengage en effet progressivement de l'indemnisation de cette ligne. En même temps, les cantons concernés réduisent globalement leur indemnité afin de se trouver, pour la part touristique, au niveau de l'indemnisation du TRV.

Les prestations TN non reconnues TRV par la Confédération (paires de courses supplémentaires) sont comptées dans le trafic urbain.

Crédit supplémentaire

Pour financer les prestations 2010 qui n'étaient pas encore connues lors de l'établissement du budget, un crédit supplémentaire de 921.000 francs a été accordé à l'office des transports (voir aussi ci-dessous). Il s'agit notamment des prestations commandées de renforts, le coût du matériel roulant et les Régio-Express de substitution des TGV.

Lignes à l'essai et associations

TN	Ligne 10 à l'essai	203.997
CarPostal	Coûts subséquents à l'introduction de la Ligne 10	5.624
CarPostal	Ligne à l'essai Marin – Le Landeron	81.387
CarPostal	Ligne à l'essai Les Brenets	50.897
CarPostal	Ligne de Biaufond	13.667
TRN	Ligne à l'essai Néode	181.200
TRN	Association Snowbus	4.000
Divers destinataires	Association Noctambus	14.481
Divers destinataires	Neuchâtel roule, fête des Vendanges et autres mesures d'encouragement	6.651
Total		561.903

Application du principe d'échéance

Comme l'année d'horaire 2010 s'est terminée le 11 décembre 2010, il s'agit de prendre en compte les 20 jours restant lors du bouclage de l'exercice 2010. En appliquant les principes d'échéance et d'annualité émis par le service financier, les montants inscrits dans les comptes 2010 sont les suivants:

364 400 « Entreprises de transports »	52.784.279
Indemnités comptabilisées en 2009	-2.707.000
Indemnités à payer (5.48% du budget 2011)	2.838.400
364 400 « Entreprises de transports » y compris délimitation	52.915.679

364 800 « Subsidés divers sociétés économie mixte »	561.903
Indemnités comptabilisées en 2009	-19.000
Indemnités à payer (5.48% du budget 2011)	54.800
364 800 « Subsidés divers sociétés économie mixte »	597.703

462 300 « Part communale entreprises de transports »	20.694.612
Part communale comptabilisée en 2009	-1.057.000
Part communale à recevoir (5.48% du budget 2011)	1.115.500
462 300 « Part communale entreprises de transports » y compris délimitation	20.753.112

Crédits supplémentaires de fonctionnement

Compte	Montant	Justification
319 800	2.500	Augmentation des coûts des fournitures, abonnements à diverses revues et cotisations
319 800	3.400	Impression des brochures présentant l'entreprise lauréate du prix CTSO de l'entreprise écomobile
364 400	921.000	Augmentation des indemnités versées aux entreprises en raison de prestations non prévues au moment de l'établissement du budget: Régio-Express de substitution TGV, renforts sur la ligne CFF Neuchâtel – Le Locle et TRN, ligne urbaine 11. Compensé en partie par des recettes supplémentaires de la part communale (462 300), les prestations à l'essai (364 800) et des montants provenant du SBAT et du SFFN

Crédits supplémentaires d'investissements

N° d'ordre	Montant	Justification
1 000 676	50.000	Etudes préliminaires TransRUN. Les études prévues en 2009 n'ont pas pu toutes être terminées et certaines ont débordé sur 2010. Le montant a été compensé par le n° d'ordre 1 000 803, études d'avant-projet TransRUN
3 000 366	65.000	Projet de fusion des entreprises TN/TRN. Il était difficile de prévoir l'avancement des travaux et aucun montant n'avait été budgété en 2010. Le crédit supplémentaire a été compensé par le crédit-cadre cantonal n° d'ordre 3 000 361
3 000 387	10.000	Début des études pour la halte de Fiaz (anciennement Morgarten) à La Chaux-de-Fonds. En vertu de l'arrêté du Conseil d'Etat du 24.11.2010, un crédit d'étude de 115.000 francs est accordé à l'office des transports ainsi qu'un crédit supplémentaire de 10.000 francs pour l'année 2010

Etudes (509 000)

Poursuite et approfondissement du projet TransRUN du 15.03.2005 (N° d'ordre 1 000 676)	
Montant lié à l'étude préliminaire TransRUN	21.495
Total 2010	21.495

TransRUN, études d'avant-projet du 1.09.2009 (N° d'ordre 1 000 803)	
Capital-actions, création de la société TransRUN	100.000
Etudes liées à la phase d'avant-projet	936.425
Versement subvention société TransRUN	1.913.575
Total 2010	2.950.000

Fusion transports publics du 1.09.2008 (N° d'ordre 3 000 366)	
TCFG Projet Chasseron	65.000
Total 2010	2.950.000

Création de la halte de Morgarten à La Chaux-de-Fonds (N° d'ordre 3 000 387)	
Société TransRUN, conduite des études pour la halte de Fiaz (Morgarten)	2.285
Total 2010	2.285

Investissements propres équipements informatiques et logiciels (506 200)

Microrecensement 2010 (N° d'ordre 1 000 869)	
TRN, données de comptage	80.007
Trafit, projet INdoNE	58.611
Total 2010	138.618

Subventions accordées aux sociétés d'économie mixte (564 000)

Sur la base des conventions établies et de l'art. 56 de la loi sur les chemins de fer (LCdF), les aides financières suivantes ont été versées durant l'exercice 2010:

9^{ème} crédit-cadre du 3.10.2007 (N° d'ordre 3 000 361)		
3.03.2010; 16.09.2010	CJ, appels de fonds	117.652
16.09.2010	BLS, contribution LHand NINA et Jumbo	8.292
13.10.2010	TN, appel de fonds	468.137
21.10.2010	TRN, appel de fonds	1.925.210
Total 2010		2.519.291

Remboursement sur un crédit d'investissement (644 000)

Doublement voie entre Bümpliz-Nord et Niederbottigen et Anet – Pont-de-Thielle sur la ligne ferroviaire Neuchâtel – Berne du BLS (N° d'ordre 3 000 345)	
Remboursement solde 22 ^{ème} convention	-137.287
Total 2010	-137.287

Collaboration intercantonale

Par le biais de diverses associations, l'office participe à plusieurs projets intercantonaux dans le domaine des transports publics, dont les principaux sont mentionnés ci-dessous:

Conférence transjurassienne (CTJ)

La coordination transfrontalière et intercantonale a été nécessaire pour continuer de défendre la liaison TGV Berne – Paris via Neuchâtel et permettre de rendre cette liaison pérenne.

La CTJ a été la plate-forme de discussions entre tous les partenaires au sujet des thèmes suivants:

- Maintien et développement des relations directes TGV entre Berne et Paris, insertion de nos liaisons par rapport au système TGV Rhin-Rhône.
- Elaboration d'un schéma des mobilités transfrontalières, diagnostic, puis envoi du dossier pour consultation.
- Poursuite des travaux de la plate-forme de discussion pour créer des synergies pour l'achat de matériel ferroviaire transfrontalier, le but recherché étant d'uniformiser une flotte pour réduire les coûts et supprimer les contraintes techniques pour le passage des frontières.

OuestRail

En 2010, dans le prolongement des travaux des années précédentes, les activités d'OuestRail ont été concentrées au lobbying, afin d'assurer la suite du projet ZEB pour le financement des infrastructures ferroviaires. ZEB devient Rail 2030. Pour notre canton, la quasi totalité du développement de l'infrastructure est prévue d'être proposée dans le programme Rail 2030. Les

Chambres devront statuer sur ce sujet en 2011 – 2012. OuestRail a aussi été actif dans la sensibilisation de la problématique du manque de moyens pour le maintien de la qualité du réseau ferré. OuestRail a été actif dans le dossier afin d'augmenter l'enveloppe pour le maintien de la substance du réseau CFF qui manquait de moyens pour 2011.

Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)

En 2010, la CTSO a poursuivi ses travaux de lobbying sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat Claude Nicati. La CTSO a continué de fournir ses efforts pour coordonner et soutenir le travail des parlementaires des cantons romands essentiellement pour le traitement des dossiers du projet de financement de l'infrastructure Rail 2030 aux Chambres. La question centrale demeure comment financer à l'avenir le développement des transports publics ? La CTSO fait le bilan des moyens à disposition et des besoins créés par la demande, le débat politique est axé sur le thème des moyens de financement qu'il faudra trouver et surtout d'éviter de simples reports de charges.

Planification de l'offre de prestations

Trafic longue distance

Après un premier pas accompli en 2009 avec l'introduction d'une paire supplémentaire journalière entre Neuchâtel – Yverdon et Lausanne, la division grandes lignes des CFF, commanditaires de l'offre entre Neuchâtel et les principales villes suisses, améliore les prestations entre Neuchâtel – Yverdon – Renens et Lausanne avec l'introduction d'un train supplémentaire pour les besoins de la clientèle dite pendulaire à l'heure de pointe (départ de Lausanne à 18h13 pour une arrivée à Neuchâtel à 19h03). L'objectif d'une amélioration progressive de l'offre sur la ligne du Pied-du-Jura est ainsi atteint. Cependant, les liaisons grandes lignes entre le canton de Neuchâtel et les principales villes suisses restent insuffisantes. La ligne du Pied-du-Jura est la dernière ligne d'importance nationale à ne pas bénéficier d'une offre cadencée systématiquement à la ½ heure.

A cet effet et en raison de graves problèmes de capacité entre Lausanne et Genève, CFF grandes lignes étudie une nouvelle offre appelée "Concept Romandie". Un groupe de travail constitué des cantons romands de la CTSO suit les travaux des CFF. Les résultats de cette étude ne sont pas définitifs. Il s'avère cependant difficile de contenter les besoins et les volontés de tous les partenaires concernés par l'offre.

Sur mandat du parlement, le Conseil fédéral planche actuellement sur la suite du projet ZEB appelé Rail 2030. L'Office fédéral des transports a informé les services cantonaux des transports sur l'état d'avancement du message. Sur la base du plan directeur des transports, l'office des transports a ainsi pu faire part de sa vision de développement stratégique de l'offre jusqu'en 2030, en demandant notamment d'intégrer le projet TransRUN dans la liste des mesures d'infrastructure de 2^{ème} priorité et en proposant une liaison directe entre les Montagnes neuchâteloises et l'Arc lémanique. L'ouverture officielle de la consultation du message Rail 2030 est planifiée durant le premier trimestre 2011. Le canton aura ainsi encore la possibilité de défendre ses intérêts avant l'élaboration du message définitif à l'attention des Chambres fédérales.

Trafic régional voyageurs

La promotion et le développement des transports publics reposent sur un ensemble de mesures qui doivent être développées en parallèle. Ces deux dernières années, les améliorations de l'offre ont été axées sur la rapidité (amélioration des temps de parcours entre le canton et Berne introduit en décembre 2008), la fréquence (commande de trains supplémentaires entre Neuchâtel – Gorgier et Yverdon / Le Locle et Neuchâtel), la proximité (avec l'inauguration de plusieurs lignes de transports publics), et l'amélioration du système tarifaire (introduction de la communauté tarifaire intégrale en juin 2009). Pour 2011, les efforts consentis sont principalement axés sur l'amélioration du confort à la clientèle. La généralisation du nouveau matériel roulant CFF DOMINO sur les principales lignes cantonales, 20 nouveaux trolleybus à plancher surbaissé sur réseau urbain de l'agglomération de Neuchâtel et 22 nouveaux bus sur réseau urbain et régional des TRN (les

véhicules sont progressivement introduits dans le réseau jusqu'à mi-2011) assurent un nouveau standard de qualité (plancher surbaissé, généralisation de l'information dynamique à la clientèle).

Jusqu'alors, les améliorations précitées ont été financées par une augmentation des budgets publics. Pour 2011, une contribution de la part des usagers, au même titre que l'augmentation tarifaire nationale, sera demandée aux clients de l'Onde Verte. Notons également un effort substantiel de la part des principales entreprises de transport (TRN, TN, CarPostal et CFF) qui ont accepté nos conditions financières restrictives. Grâce aux efforts de tous les partenaires, les horaires 2010 sont reconduits en 2011, excepté pour les lignes suivantes:

- Grâce à une optimisation des courses à vide entre Gorgier et Yverdon, 5 trains supplémentaires sont proposés entre Yverdon et Gorgier, assurant ainsi une offre pendulaire entre Yverdon et la Béroche (matin départ Yverdon 6h12 et 7h15; soir départ de Neuchâtel 16h12, 17h07 et 23h07). Ces améliorations sont cofinancées par les cantons de Vaud et Neuchâtel.
- Par manque de fréquentation (moins de 2 personnes par jour en moyenne les samedis et dimanches), après 3 ans d'essai, le PubliCar La Béroche est supprimé, d'entente avec les communes de la région.
- Le renfort des trains entre Le Locle et Neuchâtel (adjonction d'un module de renfort aux principaux trains de l'heure de pointe) introduit durant l'été 2010 est maintenu en 2011. Il en va de même avec l'amélioration des cadences introduite à mi-2010 sur la ligne urbaine des Cerisiers à La Chaux-de-Fonds.
- Lié à la détérioration de la vitesse commerciale de la ligne G au Val-de-Ruz entre Les Hauts-Geneveys – Cernier et Les Geneveys-sur-Coffrane, les horaires sont adaptés en conséquence. Cette détérioration s'explique principalement par l'augmentation généralisée du trafic et par de nombreuses mesures ponctuelles de limitations des vitesses à l'intérieur des localités.

Les entreprises CFF, CJ et TRN, ainsi que les cantons du Jura, de Berne et de Neuchâtel ont constitué un groupe de travail (mandat de planification de l'Arc jurassien) pour fixer les objectifs d'offre à court, moyen et long terme qui tiennent compte du développement de l'offre grandes lignes (ZEB + Rail 2030) et du futur projet TransRUN. Les études concernant le futur réseau RER neuchâtelois ne sont pas encore définitives et avancent progressivement en fonction des résultats de la société TransRUN (barreau vertical). A plus court terme, les études menées ont démontré la faisabilité technique d'un sillon supplémentaire RE2 entre Le Locle – La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel qui, sous réserve des possibilités financières du canton, doit permettre d'absorber à court terme l'augmentation de fréquentation sur cette ligne.

Trafic urbain

Les prestations 2010 sont reconduites en 2011, y compris l'augmentation de la cadence introduite à mi-2010 de la ligne 11 des Cerisiers à La Chaux-de-Fonds. Comme précédemment mentionné, de nombreux bus et trolleybus sont progressivement introduits sur les réseaux urbains des villes.

Sur décision du Grand Conseil, la ligne urbaine n° 10 prolongée de Peseux à Bôle via Colombier a été introduite à la rentrée scolaire d'août 2010. Le Conseil d'Etat et les 12 communes de l'agglomération ont signé une convention pour la période d'essai de 2 ans ½ qui fixe les critères de réussite de la ligne.

Les critères de fréquentation de la ligne urbaine des Brenets (TULB) n'ayant pas été atteints, l'office des transports ne participe plus à l'indemnisation de la ligne.

En collaboration avec les communes de l'ouest de l'agglomération de Neuchâtel (Bevaix, Boudry, Cortaillod), en lien avec l'ouverture de la route des Conrardes, l'office des transports travaille sur un nouveau concept d'offre qui doit voir le jour au prochain changement d'horaire de décembre 2011.

Trafic transfrontalier et liaisons avec le réseau TGV

Liaisons TGV 2011

Comme prévu, les horaires TGV 2010 sont maintenus en 2011.

La fréquentation des trains RE de substitution introduits en 2010 est satisfaisante, malgré d'importantes fluctuations en fonction des jours de la semaine.

Développement futur

Au changement d'horaire de décembre 2011, avec l'inauguration de la nouvelle ligne LGV Rhin-Rhône, les relations TGV entre Bâle et Paris sont sensiblement améliorées (plus rapides et plus nombreuses). La concurrence entre les relations Berne – Paris via Neuchâtel et Berne – Paris via Bâle (moyennant une rupture de charge) sera accentuée. La pérennisation des relations via Neuchâtel passe par la recherche d'optimisation des horaires et par les investissements planifiés sur la ligne Berne – Neuchâtel (tunnel de Rosshäusern en 2015).

A cet effet, l'office des transports a mandaté le bureau SMA SA, bureau spécialisé dans les problématiques ferroviaires, afin de définir la stratégie du canton de Neuchâtel au réseau à grandes vitesses européen.

Stratégie concernant les appels d'offres pour les prestations "transport par bus"

La stratégie cantonale concernant les appels d'offres a été transmise aux 3 entreprises de transports bus du canton (systématisation des mises au concours pour de nouvelles lignes et lorsque les objectifs préalablement définis ne sont pas atteints à l'échéance de la concession). Cependant, en lien avec le projet de fusion des entreprises TRN et TN SA (voir projet Chasseron ci-dessous), le canton a fixé un moratoire à décembre 2016 (échéance concession TN) afin de ne pas perturber le processus de fusion.

Conférences régionales des transports (CRT)

Les CRT sont dorénavant intégrées dès le début du processus de planification annuelle de l'offre. Elles sont ainsi, conformément à la Loi cantonale sur les transports publics, consultées pour toute question d'offre les concernant.

Infrastructure

BLS: Bümpliz Nord – Niederbottigen / Anet – Pont-de-Thielle

La 22^{ème} convention de financement d'infrastructure de la ligne Berne – Neuchâtel portant sur la construction de la deuxième voie entre Bümpliz Nord et Niederbottigen, ainsi qu'entre Anet et Pont-de-Thielle a été bouclée en 2010. La convention portait sur un montant de 82.105.759 francs dont 9.364.792 francs à la charge du canton de Neuchâtel. Le décompte final s'est élevé à 80.275.251 francs. La différence de 1.875.508 francs a été remboursée aux commanditaires en fonction de la clé de répartition intercantonale. Le solde en faveur du canton de Neuchâtel s'est élevé à 137.287 francs.

Divers

Mis à part les domaines d'activités exposés ci-dessus, l'office s'est chargé des tâches suivantes:

- conclusion, puis mise en œuvre des mandats de prestations en TRV avec les entreprises de transport et la Confédération pour la période horaire 2011
- conduite de négociations sur l'offre TRV 2011 avec les entreprises partenaires

- conduite de négociations sur l'offre urbaine 2011 avec les entreprises partenaires
- préparation et envoi des appels d'offres 2012 (encore en cours)
- gestion des crédits pour TransRUN
- gestion de diverses procédures d'octroi de concessions et d'approbation de plans ferroviaires
- octroi d'autorisations cantonales de transport, en application de la loi cantonale sur les transports publics et du règlement y relatif
- calcul et facturation de la part des communes à l'indemnité 2010
- représentation de l'Etat au sein des Conseils d'administration des sociétés TRN et LNM
- comité de pilotage du projet d'étude de fusion des entreprises de transport TN-TRN
- gestion des mandats externes pour les études TransRUN, stratégie de raccordement du canton de Neuchâtel au réseau LGV, réorganisation des lignes urbaines de l'agglomération de Neuchâtel, graphique réticulaire horaire 2030.

2.6. Perspectives

Préparation offre 2011

En raison des différentes mesures d'économies de la Confédération, à savoir la correction du renchérissement et les économies d'intérêts liées aux garanties d'Etat, les contributions de la Confédération au trafic régional des voyageurs (TRV) sont en baisse. Si en 2010 une augmentation de 772.672 francs a pu être accordée au canton de Neuchâtel (+1,8%), il faudra s'attendre à une baisse de l'ordre de 690.000 francs (1,6%) pour 2011.

Compte tenu des négociations encore en cours avec les entreprises de transport en ce qui concerne l'offre 2011, un dépassement de quote-part de l'ordre de 240.000 francs est attendu pour 2011.

L'offre 2011 reprend celle de 2010 en y intégrant les renforts décidés en cours d'année. Grâce à d'importants efforts de la part des entreprises, il sera probablement possible d'offrir ces prestations avec une faible augmentation des besoins d'indemnité de l'ordre de 0.1%. Le budget 2011 sera équilibré au terme de la procédure d'offre.

Financement futur des transports publics dans le canton

En raison des effets combinés des économies prévues par la Confédération (diminution des quotes-parts), des coûts subséquents au nouveau matériel roulant et à un certain rattrapage prévisible en raison des efforts importants fournis par les entreprises de transport pour l'offre 2011, un saut important du besoin d'indemnité est prévisible pour les années 2012 et 2013. Parallèlement, un développement de l'offre est nécessaire pour répondre à l'augmentation de la demande, notamment entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Fort de ces constats, l'office des transports a préparé un rapport sur la planification à moyen terme pour le Conseil d'Etat. Il en ressort que des moyens financiers supplémentaires doivent être trouvés, faute de quoi des coupes de l'ordre de 10% des prestations seront nécessaires dans l'offre des transports publics neuchâtelois.

Il sera de la tâche du service des transports dans le premier trimestre 2011 de présenter un rapport proposant une nouvelle répartition du financement. Ultérieurement, des nouvelles sources seront aussi étudiées.

Par ailleurs, il s'agira de doter le canton des outils nécessaires pour faire face au besoin croissant des indemnités et aux modifications sur le plan fédéral (commande de l'offre biennale notamment). La forme du mode de financement futur est encore ouverte, mais elle devra permettre un fonctionnement sur la base d'un budget pluriannuel et d'objectifs sur 2 ou 4 ans.

TransRUN

L'année 2011 sera consacrée à la poursuite des travaux de l'avant-projet. Une attention particulière sera portée sur la communication. En avril 2011, ce sera le début des négociations financières pour définir la part financière de la Confédération et des CFF. Un projet pour la modification de la constitution nécessaire à la votation au sujet du TransRUN devra être élaboré et une votation organisée. La nomination du Conseil d'administration se fera lors de l'Assemblée générale courant 2011. La société TransRUN SA sera dans ses propres locaux à Neuchâtel et quittera l'office des transports.

Projet "Chasseron" fusion des entreprises

Le projet pour mettre en application la fusion entre les deux entreprises de transport "TN" et "TRN" se trouvera dans une phase terminale et le rapport final sera élaboré. La fusion effective se fera pour le 1^{er} janvier 2012.

Gestion du processus de la mobilité intermodale

Les lacunes dans la gestion transversale des projets de mobilité intermodale identifiées par le passé sont toujours présentes en 2011. Une coordination entre les différents services concernés sera mise en œuvre afin de finaliser une première étape ne nécessitant pas encore une réorganisation des missions et prestations. Par manque de ressources, ce projet ne pourra pas être traité dans une proportion qui permettrait de répondre à tous les besoins en termes de coordination transversale.

3. OFFICE DU LOGEMENT

3.1. Missions

L'office du logement a pour mission d'appliquer les lois fédérales et cantonales sur les logements subventionnés. Il fixe le droit des locataires à un abaissement de loyer et effectue, de façon régulière, le contrôle de ce droit. Il procède également au contrôle des locations et effectue le paiement des aides individuelles cantonales et communales.

D'autre part, l'office du logement a pour tâche de mettre en application la nouvelle loi cantonale sur l'aide au logement (LAL), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Cette base légale a pour but de soutenir financièrement les projets de rénovation et de construction de logements d'utilité publique. La LAL permet de développer et d'inciter les maîtres d'ouvrage d'utilité publique, soit les coopératives d'habitation, les fondations et les communes, à gagner des parts de marché afin d'augmenter le pourcentage de logements à loyers modérés dans le canton de Neuchâtel.

L'office du logement est chargé d'émettre diverses statistiques relatives au marché du logement.

Dans le cadre de l'accession au logement, l'office du logement a pour mission de trouver des solutions avec les partenaires sociaux et les milieux immobiliers afin de faciliter l'accession au logement des familles à faible revenu et des personnes précarisées.

Il est également l'organe compétent, au sein de l'Etat de Neuchâtel, pour agréer les formulaires officiels relatifs au droit du bail, respectivement les formules prescrites par le code des obligations pour donner congé au locataire ou pour lui signifier une majoration de loyer.

3.2. Objectifs annuels

Loi fédérale et loi cantonale sur les logements subventionnés

Dans le cadre de l'application des lois fédérale et cantonale sur les logements subventionnés, l'office du logement a dû faire face à la problématique de l'extinction des subventions dans plusieurs immeubles arrivant à l'échéance des aides individuelles au loyer. En effet, l'office a été chargé de trouver des solutions adéquates face à une situation délicate dans la mesure où certains ménages ne pouvaient faire face à l'augmentation de loyer représentée par la perte des subventions.

Les subventions fédérales se sont éteintes dans plusieurs immeubles subventionnés mais le canton et les communes concernées ont continué à garantir la prise en charge partielle des abaissements supplémentaires **cantonal et communal** dans les immeubles dont l'échéance est comprise entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2013. La prise en charge de ces aides individuelles au logement a été répartie à raison de ¼ à charge de l'Etat, ¼ à charge de la commune sur laquelle se situe l'immeuble, ¼ à charge du propriétaire et ¼ demeurant à charge du locataire.

Nouvelle loi sur l'aide au logement (LAL), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009

L'office du logement a assuré un gros travail de promotion de la nouvelle LAL auprès des maîtres d'ouvrage d'utilité publique existants. Il a renouvelé l'information à toutes les communes du canton au sujet des différentes aides mises à leur disposition et pour les encourager à octroyer des droits de superficie sur les terrains à bâtir leur appartenant. Il a également incité la création de nouvelles coopératives d'habitation. D'autre part, le fonds d'aide au logement a permis la réalisation de projets relatifs au logement d'utilité publique. Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'aide au logement, les tâches de l'office ont été les suivantes:

- Analyser les projets de construction et rénovation de logements à loyer modéré;
- Aider les organismes d'utilité publique dans le montage financier des projets;
- Soutenir financièrement les projets respectant le cadre légal de la LAL;
- Encourager le développement de nouvelles coopératives et de fondations;
- Encourager la construction de logements par les coopératives, les fondations et les communes neuchâteloises;
- Encourager la rénovation d'immeubles à loyer modéré;
- Encourager la construction de logements pour personnes âgées;
- Favoriser l'acquisition d'immeubles locatifs vétustes par des coopératives ou des fondations et rénover ces bâtiments.

Accession au logement des familles précarisées

Les gérances des villes et le service de la gérance des immeubles de l'Etat sont interpellés de plus en plus régulièrement par des familles sans domicile fixe ou à quelques jours de le devenir. Elles vivent chez des proches (famille ou amis), à l'hôtel, dans des garages ou des tentes. Elles sont de plus en plus nombreuses.

D'autre part, les établissements spécialisés du district de Neuchâtel peinent à reloger leurs pensionnaires lorsque ceux-ci arrivent en fin de séjour. En outre, plusieurs ménages ont interpellé l'office cantonal au sujet de leur difficulté à trouver un appartement convenable.

Un groupe de travail, composé de représentants des gérances des villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, du service de la gérance des immeubles de l'Etat, du service des établissements spécialisés et de l'office cantonal du logement, a dès lors été mis sur pied dans le courant de 2010 afin de trouver des solutions au problème d'accession au logement des familles en situation de précarité.

3.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)

L'office du logement est doté, pour effectuer ses missions, de 2,8 EPT.

En 2010, le budget de fonctionnement de l'office du logement était de 4.640.600 francs de dépenses et de 771.000 francs de recettes. Dans la somme susmentionnée, représentant les dépenses, est comprise la position budgétaire relative au fonds d'aide au logement, pour un montant total de 1.550.000 francs.

D'un point de vue informatique, l'office du logement bénéficie de l'accès à la base de données de l'Etat, permettant d'obtenir les taxations fiscales des contribuables, ainsi qu'à la base de données des personnes (police des habitants) et aux programmes internes TETRIS, SATAC et SAP. Il est également doté du logiciel MAGIC, spécifique à la gestion des objets subventionnés.

3.4. Evénements principaux

Selon la loi sur l'aide au logement du 17 décembre 1985, les subventions fédérales, cantonales et communales sont arrivées à échéance dans plusieurs immeubles. Les aides fédérales ont été supprimées définitivement. En principe, les subventions cantonales et communales auraient dû prendre fin à la même échéance. Afin de limiter la hausse de la charge locative provoquée par la perte des aides individuelles, le canton et les communes concernées ont décidé de continuer à assurer partiellement la prise en charge de l'abaissement supplémentaire cantonal et communal, dans ces immeubles, selon les indications fournies au point 1.2. ci-dessus.

L'étude visant à fusionner les offices du logement des villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds avec l'office cantonal du logement s'est poursuivie. Différents éléments ont conduit l'Etat et les communes concernées à renoncer de mettre en commun ces trois entités.

Suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2009, de la nouvelle loi sur l'aide au logement (LAL), l'office du logement a poursuivi activement le développement de nouvelles coopératives d'habitation et le soutien aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique grâce aux mesures financières mises à disposition par le fonds d'aide au logement. Plusieurs maîtres d'ouvrage d'utilité publique ont pu bénéficier de différentes aides pour des projets respectant le règlement d'exécution de la LAL, telles que :

- Acquisition de parts sociales de coopératives d'habitation;
- Octroi de prêt sans intérêt pour les communes et à un taux de 1% d'intérêts pour les coopératives et les fondations;
- Prise en charge des intérêts bancaires pour les rénovations de logements à loyer modéré.

L'office a également favorisé, dans le Val-de-Ruz, le développement du projet d'une coopérative d'habitation qui n'était plus active depuis 20 ans. D'autre part, il a œuvré à la création d'une nouvelle coopérative d'habitation. Celle-ci a déjà analysé plusieurs projets de construction d'immeubles à loyer modéré et a aussi été active dans la recherche de terrains à bâtir afin de construire d'autres logements d'utilité publique, à La Chaux-de-Fonds, à Fontainemelon et dans la commune de Val-de-Travers.

3.5. Activités / Réalisations

Loi fédérale et loi cantonale sur les logements subventionnés

L'office du logement est compétent pour l'application des dispositions légales relatives à l'octroi de subventions de loyer. Il analyse la situation de toute personne intéressée à vivre dans un appartement subventionné. Il reprend cette analyse, de manière bisannuelle, pour tous les ménages résidant dans un immeuble subventionné.

L'office a dès lors procédé, en 2010, à l'examen du droit aux aides individuelles de loyer de 2328 ménages répartis dans le canton de Neuchâtel, sur la base de taxations fiscales ou d'attestations de revenu.

Hormis ce contrôle, l'office du logement a procédé à l'examen de la situation de 921 cas: 257 concernaient des nouveaux ménages entrés durant l'année 2009 (pour 483 intéressés à habiter un appartement subventionné); 173 ménages vivant déjà dans ce genre de logement ont demandé spontanément un réaménagement de leur subvention, suite à un changement de situation financière ou familiale; enfin, 8 cas problématiques avec différents échanges de correspondance, voire une médiation entre l'Office fédéral du logement et les locataires, ont été étudiés.

L'office du logement a également procédé au contrôle des états locatifs de la plupart des appartements subventionnés dans le canton, ce qui représente environ 1500 objets. Ces contrôles s'avèrent toujours efficaces et permettent aux locataires d'être assurés du fait que leur droit est sauvegardé; aux gérances de réparer rapidement les erreurs éventuelles; à l'Office fédéral et à l'office cantonal du logement de vérifier que tous les changements de locataires leur ont été annoncés et que les subventions versées sont effectivement remboursées aux locataires concernés.

En ce qui concerne le paiement des abaissements supplémentaires de loyers, l'office du logement a procédé, en 2010, au versement de subventions cantonales et communales pour un montant total de 2.552.841 francs. Sur cette somme, 679.079 francs ont été remboursés par les communes concernées, ce qui représente un montant total de 1.873.762 francs à la charge du canton.

Concernant le décret cantonal de 1994 (aide à la pierre), la somme totale pour le canton s'est élevée à 68.284 francs et 414 francs ont été payés relativement au décret de 1976/77 (aide à la pierre). L'aide relative à ce dernier décret est arrivée à échéance au 1^{er} janvier 2010 et il n'y aura désormais plus aucun paiement effectué par ce biais.

Conjointement, plusieurs propriétaires particuliers demandent annuellement le renouvellement de leur abaissement de loyer, ceci pour les dossiers aidés par la Confédération, dans le cadre de l'aide à l'accession à la propriété.

Nouvelle loi sur l'aide au logement

La nouvelle loi sur l'aide au logement met à disposition des instruments financiers permettant aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique de rénover leurs immeubles ou de construire de nouveaux logements à loyer modéré. L'objectif de la nouvelle LAL s'inscrit d'ailleurs en regard du revenu moyen des ménages neuchâtelois qui ne permet plus de se loger dans certains districts au vu du prix des appartements mis sur le marché. L'office du logement est chargé d'étudier les dossiers transmis dans le but d'obtenir une aide de l'Etat. Conformément au règlement d'application de la loi sur l'aide au logement, diverses aides financières sont possibles.

En 2010, cette nouvelle loi a ainsi permis d'octroyer les aides suivantes:

Lieu du projet	Organisme	Type d'aide	Projet	Nombre de logements
Cernier	Coopérative	Soutien technique pour l'octroi d'un prêt de la Confédération Recherche crédit construction Demande de cautionnement de l'Etat de 2,5 millions de francs	Construction	56
La Tène	Coopérative	Prêt de 300.000 francs	Rénovation	24
Neuchâtel	Coopérative	Prise en charge d'intérêts	Rénovation	25
Neuchâtel	Fondation	Prise en charge d'intérêts	Rénovation	17
Neuchâtel	Coopérative	Prise en charge d'intérêts	Rénovation	66
La Chx-Fds	Coopérative	Prêt de 150.000 francs Prise en charge d'intérêts	Rénovation	16
La Chx-Fds	Commune	Prêt de 500.000 francs	Rénovation	19
Fontainemelon	Commune	Montage du dossier financier Demande d'un prêt	Rénovation	27
Cernier	Coopérative	Soutien technique montage financier du projet Médiation pour l'octroi d'un droit de superficie par le propriétaire	Construction	22
La Chx-Fds	Coopérative	Soutien technique permanent au montage du projet	Construction	20

Accession au logement des familles précarisées

Le groupe de travail constitué par l'office du logement s'est très vite fixé pour priorité les familles précarisées, soit les personnes au bénéfice de l'assistance sociale, les working poors ainsi que les familles à bas revenu ayant des dettes. Il a tenté de réunir plusieurs exemples de situations de ce

genre (25 cas recensés dans le seul district de Neuchâtel d'avril à août 2010). Il a rencontré une société privée de Bienne, Casa Nostra, qui s'occupe de trouver un logis en urgence aux familles précarisées et de les réinsérer dans le marché privé à plus ou moins long terme. Il a enfin chargé un scientifique de faire une enquête et de nous fournir un état de la situation dans le canton.

Sur la base du travail de ce groupe, un projet de rapport a été élaboré par l'office du logement, avec différentes propositions d'amélioration, à l'attention des autorités politiques.

Statistiques

L'office cantonal du logement élabore régulièrement diverses statistiques relatives aux objets subventionnés.

Il a aussi réalisé, dans le courant du premier trimestre, une statistique relative aux prix moyens des logements, par district et par commune. Cette statistique répond à une demande des usagers, ainsi que des communes et de différents services de l'Etat. Elle s'avère en outre très efficace afin de déterminer le besoin en logements à loyer modéré, dans plusieurs districts.

En outre, il collabore à la publication de la statistique cantonale des logements vacants. Le rapport des effectifs de logements vacants à l'ensemble du parc cantonal (estimé au début de l'année) permet de calculer le taux de vacance. On admet généralement qu'il y a pénurie lorsque ce taux est inférieur à 1,5%. Au 1^{er} juin 2010, ce pourcentage était de 0,49% dans le district de Neuchâtel, 0,48% dans le district de Boudry, 1,52% dans le district de Val-de-Travers, 0,59% dans le district du Val-de-Ruz, 4,69% dans le district du Locle et 2,01% dans le district de La Chaux-de-Fonds. La moyenne cantonale du taux de vacance se situait à 1,30%, ce qui constituait une légère augmentation par rapport à l'année précédente.

3.6. Perspectives

Les perspectives et objectifs de l'office du logement sont résumés ci-dessous en sept points:

1. Augmenter le parc d'immeubles d'utilité publique, en favorisant la construction de logements à loyer modéré par l'intermédiaire des coopératives d'habitation, des fondations et des communes;
2. Initier et inciter la mise sur le marché de nouveaux appartements pour les aînés, par l'intermédiaire de fondations;
3. Soutenir activement les maîtres d'ouvrage d'utilité publique afin de rénover leur parc immobilier;
4. Anticiper la fin des subventions individuelles de loyer dans les immeubles arrivant à échéance, selon l'arrêté du Conseil d'Etat, du 26 août 2009;
5. Solutionner les problèmes liés au refus des instituts de cautionnement pour l'octroi de la garantie de loyer en faveur des personnes endettées et/ou aux services sociaux;
6. Mettre en place une structure efficace visant à garantir l'accès au logement des familles précarisées;
7. Démarrer le projet visant à créer un observatoire du logement.

4. SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES

4.1. Missions

Les missions principales du service des ponts et chaussées (SPCH) consistent à:

- Assurer la viabilité et la pérennité du réseau routier cantonal, ainsi que de ses ouvrages, des cours d'eau cantonaux et des rives des lacs sur territoire neuchâtelois.
- Construire et aménager le réseau routier cantonal, ainsi que ses ouvrages, reliant les localités entre elles, en tenant compte des interconnexions avec les réseaux des régions voisines.
- Achever la construction de la route nationale 5 sur le territoire neuchâtelois.
- Assainir le réseau routier pour respecter la législation fédérale en matière de bruit routier.
- Aménager et entretenir les cours d'eau cantonaux, leurs berges et les rives des lacs sur territoire neuchâtelois.
- Procéder aux acquisitions foncières nécessaires aux constructions et aménagements projetés par le service.
- Délivrer les concessions, permis et autorisations relatifs à l'utilisation de la force hydraulique et du domaine public cantonal, à l'usage commun et réservé des cours d'eau, à l'exploitation des remontées mécaniques et à la signalisation routière.
- Mettre en place et entretenir les dispositifs permettant d'assurer la sécurité à l'exploitation du réseau routier et de ses ouvrages.
- Assurer la gestion administrative, technique et financière du fonds des routes communales.
- Mettre à jour annuellement les valeurs de charges de trafic sur le réseau routier cantonal.

En outre, le garage de l'Etat assure la fonctionnalité du parc de véhicules et de machines du SPCH et met à disposition du personnel pour la conduite des véhicules du Conseil d'Etat.

De plus, les spécialistes en la matière au sein du SPCH conseillent les secteurs publics et tiers quant à l'application des législations en matière de marchés publics et/ou relatives aux divers domaines d'activités du SPCH.

Enfin, comme dans plusieurs autres services du DGT, le SPCH est chargé de notifier les préavis relatifs à des dossiers transmis par d'autres services de l'Etat ou par des tiers, relativement aux domaines et compétences du service.

Pour terminer, le laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR) procède à des revues d'état et des essais de matériaux dans le cadre de l'accomplissement des missions du service et pour le compte de tiers.

4.2. Objectifs annuels

Les objectifs spécifiques à l'année 2010 peuvent être séparés en deux catégories: les objectifs internes et externes. Les objectifs permanents ne sont pas abordés.

Objectifs internes

Achever la construction d'une extension au bâtiment occupé par le Laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR) à Colombier (La Brena), permettant ainsi d'aménager des places de travail correctes pour les quatre employés qui y travaillent et de créer des espaces confinés pour

les essais sur matériaux produisant de la poussière. Cet objectif a été atteint et les nouveaux locaux ont été inaugurés le 26 août 2010.

Continuer la mise en place de la gestion des projets par prestations (GESPA) en développant le niveau 2 jusqu'à sa validation. Cet objectif a été atteint.

Migrer la comptabilité du SPCH de SAINet sur SAP au 1^{er} janvier 2011. Cet objectif a été atteint.

Mettre en place une politique "sécurité" au sein du SPCH. Plusieurs cours relatifs aux questions de sécurité dans différents domaines ont été dispensés en interne au SPCH. La synthèse de l'audit de sécurité a été consolidée et fera l'objet, en 2011, d'une mise en œuvre ciblée.

Assainir le système qualité laissé à l'abandon depuis 2003. Cet objectif est en cours de réalisation, mais les interactions sont fortes entre ce système, la révision du plan de classement et la mise en œuvre de GESPA ce qui ralentit et enrichit ce processus d'assainissement.

Objectifs externes

Finaliser la première étape du projet de la route principale H20 et mettre le dossier à l'enquête publique. La mise à l'enquête a eu lieu du 22 octobre au 22 novembre 2010.

Rénover l'éclairage du tunnel de La Vue-des-Alpes, ainsi qu'installer un balisage en bord de chaussée. Cet objectif a été atteint et l'ensemble de la traversée en tunnel sous La Vue-des-Alpes est maintenant équipé d'un éclairage efficace et d'un guidage optique performant.

Réaliser le percement du premier tube du tunnel de Serrières. Cet objectif a été atteint en janvier 2010, suivi du percement du deuxième tube en mai, puis des bétonnages, qui battent leur plein.

Adjuger et débiter les travaux des tranchées couvertes aux portails d'Auvernier et de Serrières et débiter ces travaux. Cet objectif a été atteint.

Mettre à l'enquête publique le projet de la reconstruction de l'ancienne H20, aujourd'hui RC 1320, entre le Crêt-du-Loche et Les Eplatures. Cet objectif n'a pas été atteint. Une nouvelle ingénieure, qui a commencé son activité au SPCH en août 2010, a repris le projet, qui sera mis à l'enquête publique en janvier 2011.

Mettre à l'enquête publique le projet du tunnel du Bois des Rutelins (Virage-de-la-Mort, en dessus de St-Sulpice) et commencer les travaux préparatoires. Cet objectif a été atteint et les travaux principaux commenceront dès le printemps 2011.

Planifier et réaliser les travaux d'entretien constructif des routes, ouvrages et cours d'eau pour la première tranche de 6 millions de francs du crédit de 24 millions, objet du décret du 30 mars 2010. Cet objectif a été atteint.

4.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)

Ressources humaines – organisation

Les grandes modifications ayant été apportées au niveau de l'organisation en 2008/2009, seules diverses adaptations mineures ont porté sur le déplacement de l'un-e ou l'autre collaborateur-trice. Malgré tout, le départ à la retraite de la secrétaire du Bureau de la signalisation a été l'occasion de redistribuer les tâches de secrétariat et de l'accueil/réception entre les diverses titulaires en place.

A fin 2010, 149 collaborateurs travaillaient au SPCH pour 147,9 EPT (équivalents plein temps). Ce nombre peut sembler important, mais il s'agit là du minimum de personnes admissible sans devoir couper dans les prestations exécutées, qui relèvent, pour une très grande partie, d'obligations de l'Etat. Quelques collaborateurs-trices devront encore être engagé-e-s, essentiellement pour

renforcer l'une ou l'autre entité submergée par les demandes relatives à des dossiers particuliers ou aux nouvelles législations.

Finances

La refonte complète de la gestion financière, ainsi que la mise en place d'une comptabilité analytique a suivi son cours durant l'année 2010, ce qui permettra d'aboutir à la migration comptable de SAINet sur SAP dès le 1^{er} janvier 2011.

Parallèlement, l'ensemble des budgets annuels a pu être géré à satisfaction. Le détail des dépenses y relatives est donné ci-après.

Informatique

L'équipe informatique s'occupe de développer, maintenir et coordonner les matériels et logiciels spécifiques utilisés au SPCH. Deux personnes de cette équipe - constituée de trois collaborateurs - ayant été atteintes dans leur santé, certains domaines ou développements ont dû être reportés.

Dans ce cadre restreint, outre l'accompagnement du SIEN pour la mise en service ou le remplacement de plusieurs serveurs (web, applications, documents et archives, ...), l'équipe a développé:

Informatique de gestion

- gestion des prélèvements d'eau (usage agricole, industriel ou privé, force hydraulique, etc.);
- gestion du courrier de l'Unité territoriale IX;
- gestion des documents qualités, avec publication sur intranet (encore en cours);
- participation au groupe de travail pour la migration sur SAP. Réalisation du formulaire, destiné à être scanné, pour les rapports journaliers des cantonniers;
- coordination de la mise en place du nouveau serveur bureautique nécessitant une restructuration complète de l'arborescence et des droits d'accès. Cette structure correspond au nouveau plan de classement du SPCH et aux exigences GESPA.

Informatique technique

- mise en place de la nouvelle solution pour les normes VSS (et SIA);
- adaptations dues aux nouvelles versions des applications de dessin (MicroStation V8i) et de conception routière (GeoMacao V8i, AutoTURN 7);
- support technique de premier niveau;
- collaboration au passage sur le nouveau serveur.

Banque des données routières STRADA-DB - exploitation

Actuellement, STRADA, système de référencement géographique, est toujours en exploitation étant donné le nouveau report de MISTRA, système d'information pour la gestion des routes et du trafic de l'Office fédéral des routes (OFROU), qui ne sera disponible pour les cantons que vers 2011-2012. Il faut préciser que l'OFROU, tout en implémentant MISTRA dans ses propres services, poursuit le développement des applications métier, dont, entre autres, le module "CHAUSSEE" qui comptera particulièrement pour les cantons et qui, finalement, ne sera vraiment opérationnel qu'en 2012 pour remplacer STRADA.

Bien qu'aucun nouveau tronçon de grande importance n'ait été mis en service en 2010, les données relatives aux longueurs des routes ont dû être légèrement corrigées par rapport à fin 2009. Ainsi, globalement, la longueur totale du réseau routier cantonal entretenu par l'Etat (sans l'A5) s'élève à 448.0 km et la surface correspondante à 3.367.794 m².

La plus grande part de ces modifications, à ce jour non encore intégrées dans STRADA-DB, s'explique par l'adaptation d'axes dans la région de Colombier – Cescole (N5/5/4069), dans la région du Bas-du-Reymond (H20/1320) et dans celle de Neuchâtel-Vauseyon (H10). Pour une autre part, il s'agit de la prise en compte des travaux de revêtement 2010, y compris l'intégration du giratoire au carrefour de la Scierie Debrot.

4.4. Evénements principaux

Généralités

Le rythme des développements de projets et des chantiers n'est certes plus le même qu'il y a quelques années, mais, en sus des campagnes d'entretien routier habituelles, quelques grands projets occupent passablement de monde.

Tunnel de Serrières

On peut essentiellement relever les dates suivantes:

- 22 janvier 2010 : percement de la calotte du tube nord
- 23 juin 2010 : percement de la calotte du tube sud
- 08 septembre 2010 : bétonnage du premier radier du tube nord
- 08 novembre 2010 : bétonnage de la première voûte du tube nord
- 14 décembre 2010 : fin de l'excavation complète du tube nord (radier)

H20 – Neuchâtel – Col-des-Roches

Le remplacement des luminaires du tunnel de La Vue-des-Alpes, entre Les Hauts-Geneveys et Les Convers, ainsi que l'implantation du balisage en bord de chaussées, ont nécessité la fermeture des tunnels sous La Vue-des-Alpes durant la première partie des vacances d'été. Cette année, l'opération complémentaire à celle menée en 2009 dans le tunnel du Mont-Sagne a été un défi, puisque, compte tenu du championnat du monde de course d'orientation, les tunnels devaient impérativement être rendus au trafic avant fin juillet. Grâce à l'engagement des collaborateurs et des entreprises en charge du projet et des travaux, le défi a été relevé avec succès.

Le projet de contournement de La Chaux-de-Fonds et du Locle a été mis à l'enquête publique du 22 octobre au 22 novembre 2010.

H10 – Neuchâtel – Les Verrières

Le projet du tunnel du Bois des Rutelins en dessus de St-Sulpice (contour de la mort) a été mis à l'enquête publique. Les quelques oppositions reçues ont été traitées et les travaux principaux pourront commencer dès le printemps 2011.

H18 – La Chaux-de-Fonds – Bâle

Une étude d'opportunité, qui devrait permettre de dégager la meilleure solution pour décharger l'est de la ville de La Chaux-de-Fonds, a suivi son cours durant l'année 2010. Les travaux actuels consistent en une évaluation de variantes routières en regard de leur effet global sur le trafic, mais aussi sur l'environnement au sens le plus large (construit / non-construit).

4.5. Activités / Réalisations

Laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR)

En 2010, le LEAR a effectué 364 interventions en laboratoire ou sur chantier, dans les domaines ou matériaux suivants :

▪ bétons bitumineux	189	interventions
▪ bétons de ciment	7	interventions
▪ sols et graves	81	interventions
▪ mesures routières	39	interventions
▪ multi-usage	48	interventions

Une intervention peut se dérouler sous la forme d'une auscultation d'ouvrage d'art, de chaussée ou d'un essai qui permet de déterminer les caractéristiques d'un échantillon de matériau (enrobé, béton, grave de fondation, etc.) au moment de sa fabrication ou lorsqu'il est en place.

Le projet d'extension du laboratoire, par la construction d'une aile à l'est du bâtiment actuel, s'est concrétisé durant la première moitié de l'année. Celle-ci est accolée et reliée à l'ancien bâtiment, ce qui permet la circulation d'un bâtiment à l'autre. Les travaux ont démarré le 15 février, pour se terminer début août. Les coûts se sont élevés à 293.000 francs. Les travaux ont consisté en la création de deux bureaux bien adaptés pour le personnel, ainsi qu'un espace réception/réunion. Les locaux libérés dans l'ancien bâtiment ont été aménagés pour installer les équipements de manière optimale. Une réorganisation des zones de travail a également été effectuée, de manière à regrouper les équipements par type d'essais.

Les premières expériences en matière d'auscultation de chaussée ou d'ouvrage d'art sont positives. Les différents essais que l'on peut effectuer sur ces derniers sont diversifiés et complémentaires. Ils permettent de mieux cerner les causes et processus de dégradation des ouvrages auscultés. Les informations ainsi récoltées peuvent être prises en compte lors de l'étude des solutions à envisager. Elles permettent également de mieux apprécier les moyens à mettre en œuvre et d'estimer plus finement les coûts des rénovations.

Des essais sur les émulsions de bitume ont été introduits:

- Teneur en eau des émulsions
- Détermination de la quantité d'émulsion répandue
- Détermination de la quantité de gravillons répandus.

Ils ont permis de suivre la qualité des travaux de gravillonnage entrepris cette année. L'objectif est désormais de suivre les gravillonnages effectués de manière systématique.

L'acquisition d'un appareil pour la récupération des bitumes permettra la réalisation d'essais sur le liant des couches de béton bitumineux en place sur les routes cantonales. Les résultats obtenus permettront d'observer les modifications des caractéristiques des liants sous l'action du temps, ainsi que d'apprécier et de quantifier leurs performances résiduelles.

Le système qualité évolue et est amélioré de manière continue en fonction des activités du laboratoire, des nouveaux équipements acquis ou des changements imposés par l'édition ou la modification des normes.

Accrédité en 2005, le LEAR est arrivé en 2010 au terme de la période de validité de son accréditation. Aussi, le METAS a procédé à un audit de réaccréditation les 2 et 3 septembre 2010, incluant l'accréditation de quatre nouveaux essais:

Béton de ciment:

- Essais de détermination de la teneur en chlorures

Liants bitumineux:

- Essai de pénétration

- Essai Bille-Anneau
- Essai FRAASS

Les quatre essais présentés, ainsi que les procédures qualité en vigueur ont bien passé l'épreuve de l'accréditation. Quatre actions correctives mineures ont été demandées.

Le LEAR a pris part à des essais croisés organisés par l'association ROBIN (association de laboratoires accrédités regroupant 26 laboratoires suisses) portant sur des essais de béton bitumineux. Les résultats du LEAR s'inscrivent dans les fuseaux de reproductibilité définis par les normes. Le LEAR organisera, en parallèle à l'essai ROBIN, un essai croisé FRAASS sur liant bitumineux. Il regroupera 10 laboratoires accrédités

Fonds des routes communales

Les plans répertoriant les routes communales subventionnables n'ayant plus été mis à jour depuis 1988, l'ensemble du réseau a été passé en revue. L'actualisation desdits plans a été effectuée pour environ la moitié des communes et devrait être terminée en 2011. Pour la part déjà réalisée, les communes ont été consultées au préalable, non seulement pour leur présenter quelques adaptations des tronçons subventionnables, mais aussi pour obtenir des renseignements sur les tronçons d'axes sensés être ouverts au trafic automobile en général.

Huit demandes de subvention ont obtenu une réponse positive par arrêté du Conseil d'Etat:

Intervention	Taux de subvention [%]	Contribution cantonale prévisible	Contribution payée en 2010
Réfection sur des tronçons de l'Av. Léopold-Robert et des rues Numa-Droz et de la Pâquerette, La Chaux-de-Fonds	34	165.600.—	165.600.—
Réfection d'un tronçon de l'Av. Léopold-Robert (entre les rues du Docteur-Coullery et du Modulor), La Chaux-de-Fonds	34	87.600.—	0.—
Déneigement de la route de Sommartel, La Sagne	38	5.600.—	5.600.—
Déneigement 2010/2011 à 2012/2013 de la route La Vue-des-Alpes – Tête-de-Ran	100	91.200.—	20.400.—
Réfection sur des tronçons de l'Av. Edouard Dubois, du chemin de la Justice, de la route de Chaumont et de la rue de Monruz	34	254.300.—	254.300.—
Réfection de la route du Lac, menant d'Areuse à la Plage de Boudry	35	19.300.—	18.300.—
Déneigement de la route de Chaumont, Neuchâtel	27	10.100.—	10.100.—
Déneigement de la route de la Nouvelle Censière (Couvét), Val-de-Travers	34	12.700.—	12.700.—
Total des subventions octroyées en 2010		646.400.—	
Versements effectués pour des subventions accordées en 2010 Montants payés en 2010 pour des subventions accordées avant cette année			487.000.— 1.145.992,20
Somme des subventions payées en 2010 sur un budget de 1.500.000 francs + un crédit supplémentaire de 222.000 francs accordé par le Conseil d'Etat, soit un total de 1.722.000 francs.			1.632.992,20

Suite au décret accepté par le Grand Conseil, en date du 2 décembre 2009, un montant de 900.000 francs pris sur la fortune du fonds, a été attribué au SPCH pour l'entretien des routes cantonales.

La fortune du fonds au 31.12.2010 s'établit donc comme suit:

Fortune du fonds au 01.01.2010		3.443.951,70
Part du produit de la taxe 2010 des véhicules automobiles et des remorques (2% de 40.649.812 francs)	812.996,20	
Part de la taxe 2010 des cyclomoteurs (2% de 35.840 francs)	716,80	
Total attribué au fonds des routes communales	813.713.—	813.713.—
Montant affecté à l'entretien des routes cantonales		- 900.000.—
		3.357.664,70
Subventions versées en 2010		- 1.632.992,20
Fortune du fonds au 31.12.2010		1.724.672,50

Bureau des acquisitions de terrain et des affaires juridiques

Les activités du Bureau des acquisitions de terrains et des affaires juridiques ont été dans la continuité des années précédentes et se sont réparties entre:

- les questions traitant de marchés publics;
- les abornements résultant de la construction des tronçons de l'A5 entre Areuse et Bevaix, de la H20 entre Les Eplatures et le Haut-du-Crêt, de la H10 – Evitement de Corcelles, ainsi que d'autres plus petits projets de corrections ou d'améliorations routières;
- diverses ventes et acquisitions au fur et à mesure des besoins;
- le traitement des affaires juridiques dans lesquelles le SPCH est concerné.

Signalisation, circulation, trafic, contrôle des remontées mécaniques

Les campagnes annuelles de comptages de trafic se sont déroulées normalement. L'édition et la distribution des documents de synthèse relatifs à ces comptages ont été faites essentiellement sous forme électronique. Un plan de synthèse des charges de trafic sur les routes cantonales est disponible sur le site internet du SPCH (www.ne.ch/spch).

Comme chaque année, les inspecteurs de l'organe de contrôle du Concordat intercantonal sur les téléphériques et les téléskis (CITT) ont procédé à l'inspection des installations de remontées mécaniques. Ainsi, 7 téléskis, 4 minitéléskis, 1 piste de luge et 1 funiculaire ont fait l'objet de ces contrôles. En général, leur état et leur fonctionnement satisfont aux conditions de sécurité. Le SPCH participe à ces inspections et en assure le suivi administratif.

Les services de la signalisation routière ont été requis à de nombreuses reprises par les communes, les commissions scolaires ou de circulation, les associations de quartier et les privés, pour des études ou des conseils, avec ou sans vision locale. 136 arrêtés communaux concernant la signalisation sur le domaine public, qu'il soit communal ou cantonal, et 52 sur domaines privés, ont été examinés et approuvés. En outre, 8 décisions formelles en matière de circulation routière ont été prises par l'ingénieur cantonal.

Une collaboration étroite et fréquente a été maintenue avec les directions locales de chantiers, la police neuchâteloise et les services communaux pour l'élaboration et la mise en place des signalisations de chantiers ou des signalisations horizontales et verticales définitives de secteurs terminés. Par ailleurs, l'inspecteur cantonal de la signalisation et de la circulation routière donne des cours relatifs à la signalisation temporaire de chantier aux aspirants de la police neuchâteloise, aux assistants de sécurité, aux responsables communaux de sécurité et dans le cadre des cours du CPMB aux conducteurs de route et chefs d'équipe génie civil.

Dépenses relevant des comptes de fonctionnement

Seules les rubriques comptables nécessitant des explications ou un développement sont reprises et détaillées ci-après:

Machines et équipements (4053.311.000)

Cette rubrique prend en compte les frais d'acquisition des machines et véhicules des trois divisions d'entretien, de l'équipe de la signalisation routière, du laboratoire (LEAR), ainsi que du garage de l'Etat, à Vauseyon. Les dépenses imputées ici se répartissent de la façon suivante:

Signalisation routière	22.972,60
Equipement des divisions d'entretien et du garage	387.565,80
Equipement divers et laboratoire	10.383,70
Total	420.922,10

Electricité routes et tunnels (4053.312.400)

Cette rubrique comprend les coûts d'énergie liés à l'exploitation de toutes les routes cantonales (centres d'entretien exclus). La part prépondérante de la consommation réside dans l'éclairage des tunnels. Les conditions d'ensoleillement influencent directement les besoins de l'éclairage d'adaptation situé à l'entrée des ouvrages souterrains. De ce fait, les frais peuvent enregistrer des variations d'une année à l'autre.

Les dépenses imputées sur ce compte se répartissent de la façon suivante:

Eclairage des carrefours divisions I à III	1.067,35
Electricité division I	37.022,60
Electricité division II	77.146,75
Electricité division III	394.880,75
Total	510.117,45

Carburants (4053.313.010)

Les dépenses concernant les carburants pour l'ensemble du parc des véhicules d'entretien des routes cantonales se sont élevées à 458.897 fr. 70, et les tableaux ci-après permettent de mieux se rendre compte de l'utilisation du parc de véhicules:

Année	Nombre de km parcourus par les véhicules d'entretien des routes	
	2009	2010
Véhicules légers	862.058	888.544
Véhicules lourds	154.545	174.710
Totaux	1.016.603	1.063.254

Pour les véhicules lents tels que les balayeuses, chasse-neige, fraiseuses, ainsi que les machines de chantier, seul le nombre d'heures de fonctionnement est représentatif de la consommation du carburant diesel. La statistique concernant ces types d'engins est donnée ci-après pour ces deux dernières années:

Année	Nombre d'heures de fonctionnement des véhicules lents et des machines de chantier	
	2009	2010
Véhicules lents et machines de chantier	10.117	9.239
Fraiseuses à neige	1.370	781
Totaux	11.487	10.020

La consommation totale de carburants peut se résumer comme suit:

Année	2009	2010
Essence en litres	12.335	9.630
Diesel en litres	251.826	259.620

Matériel véhicules, radio, outillage (4053.313.030)

La mission principale du garage de l'Etat est la maintenance du parc de véhicules et de machines du SPCH, mais également les réparations et les révisions de cet inventaire comptant quelque 600 unités. Malgré un crédit extraordinaire octroyé en 2004, les moyens financiers à disposition ne suffisent pas à assurer un renouvellement régulier des véhicules et des machines des divisions d'entretien, ce qui explique le montant relativement élevé des achats de petit matériel, d'outils, de produits de nettoyage, de pièces de rechange. Les dépenses imputées sur ce compte s'élèvent à 430.186 fr. 25.

Signaux et peinture (4053.313.400)

Les dépenses totales pour l'achat, la pose et le remplacement des signaux, glissières de sécurité, marquage des chaussées, etc. s'élèvent à 448.700 fr. 75 et se répartissent comme suit:

Signalisation verticale	120.777.—
Glissières	18.679,50
Signalisation horizontale	217.995,35
Signalisation cyclotourisme, entretien et renouvellement	30.951,45
Signalisation due aux travaux routiers et matériel signalisation chantier	56.242,70
Divers	4.054,75
	448.700,75

La signalisation verticale a été entretenue, réparée et remplacée dans le cadre du programme annuel. Quelques sections de glissières de sécurité ont été remplacées ou complétées dans le cadre du programme d'entretien en favorisant, chaque fois que cela était possible, la pose de dispositifs de sécurité mixtes bois/métal.

Environ 55 t de peinture, soit 24 t de peinture à l'eau favorable à l'environnement, 25 t de peinture à solvant et 6 t en masse à deux composants, ont été utilisées, ainsi que 16 t de microbilles de verre qui ont été mélangées avec ces peintures, de manière à garantir la réflexion des marques la nuit ou par mauvaise visibilité. Il n'est malheureusement pas possible d'utiliser exclusivement les peintures à base d'eau, très intéressantes tant sur le plan écologique que dans le domaine de la santé des hommes qui utilisent ces produits, car, pour pouvoir les appliquer, le revêtement de la chaussée doit présenter une température minimale de 10° C et l'hygrométrie ne doit pas être trop importante pour assurer le séchage de la peinture. Or, il arrive fréquemment de devoir intervenir pendant des périodes totalement inadaptées pour l'application de la peinture routière, ceci pour

des besoins de sécurité et principalement pour l'ouverture au trafic des chantiers, qui, bien souvent, se prolongent très tardivement en fin de saison.

Marchandises pour entretien des routes et ouvrages (4053.313.410)

Cette rubrique prend en compte toutes les dépenses relatives aux matériaux de construction utilisés lors des travaux de réparation et d'entretien exécutés par les cantonniers et autres personnes du SPCH. Les dépenses imputées à ce compte s'élèvent à 601.677 fr. 20.

Dégâts lors d'accidents (4053.313.420 et 4053.436.400)

Réparations dégâts lors d'accidents (4053.313.420)	189.651,82
Recettes dégâts lors d'accidents (4053.436.400)	346.568,30

La différence entre le coût des dégâts suite à accidents et les recettes y relatives provenant de la facturation aux assurances des dégâts occasionnés, s'explique par le fait que les charges en personnel, véhicules, engins et partiellement le matériel, sont comptabilisées sur les comptes généraux de traitement de personnel, caisse de pension, machines et équipements, etc. Dans les réparations effectuées, la part de main-d'œuvre est importante.

Les montants supérieurs au budget sont notamment le fait d'un sinistre en 2010, soit l'incendie d'un véhicule dans le tunnel H20 de La Vue-des-Alpes, qui a occasionné des dégâts importants.

Enfin, il est de plus en plus fréquent que les dégâts soient occasionnés par un inconnu. Dans ce cas, le Fonds national de garantie couvre la responsabilité civile pour les dommages causés en Suisse par des véhicules non identifiés ou non assurés, mais avec une franchise de 1000 francs par cas (article 76 LCR et 52 OAV).

Entretien électromécanique des tunnels (4053.314.420)

La répartition par domaine des dépenses pour l'entretien courant et le dépannage des équipements électromécaniques nécessaires à l'exploitation et la sécurité des routes et tunnels cantonaux (H10, H20, RC 2125, installations d'éclairage et de signalisation des carrefours,...) figure dans le tableau suivant:

Domaine d'activité	Contrat de maintenance	Entretien préventif et renouvellement	Entretien correctif et imprévus	Total
Energie	31.083,85	27.156,40	109,80	58.350,05
Eclairage	0.—	8.766,20	3.084,05	11.850,25
Ventilation	0.—	31.346,30	7.722,25	39.068,55
Signalisation	0.—	809,60	5.473,60	6.283,20
Détection et surveillance	2.820.—	45.833,85	353,20	49.007,05
Systèmes d'information	1.919,50	18.965,10	0.—	20.884,60
Armoires et câbles	0.—	27.257,20	2.653,85	29.911,05
Locaux techniques	13.729,90	25.450,55	0.—	39.180,45
Divers	0.—	340.893,25	14.252,55	355.145,80
Total	49.553,25	526.478,45	33.649,30	609.681.—
	8%	86%	6%	100%

Dans les 340.893 fr. 25 au titre des Divers de la colonne Entretien préventif et renouvellement sont notamment incluses les prestations de maintenance, tous domaines confondus, fournies par la section électromécanique du CNERN.

Alimentation en énergie

L'acquisition de nouveaux onduleurs permettra de procéder, début 2011, au remplacement des systèmes d'alimentation sans coupure dans les centrales des Hauts-Geneveys, de Malvilliers et de Boudevilliers.

L'installation photovoltaïque de la H20 (arbres solaires) a fait l'objet d'un état des lieux et d'un rapport composé de quatre volets:

- Analyse de la production depuis la mise en service;
- Analyse de l'état actuel de l'installation;
- Analyse des causes possibles de la défectuosité des modules;
- Propositions de réparation.

Cette installation produit en moyenne 84.000 kWh par année. L'état des lieux a mis en évidence la fin de vie des onduleurs à brève échéance: environ 2 ans. Les modules, dont la durée de vie est de 20 ans, présentent des signes de vieillissement évidents nécessitant un remplacement à court terme.

Éclairage

Hormis la maintenance préventive usuelle et quelques dépannages, l'essentiel des travaux dans ce domaine a été réalisé dans le cadre des budgets d'investissement (voir sous "Décrets du 21 mars 2001 et 2 novembre 2004, 11^e étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons, cyclistes et compléments). De ce fait, les dépenses liées à l'acquisition de consommables ont été relativement faibles. Ceci explique partiellement l'écart avec le budget, qui prévoyait un remplacement des sources lumineuses des tunnels sous La Vue-des-Alpes en lieu et place du renouvellement complet de tout le système d'éclairage.

Ventilation

Dans les tunnels des Gorges-du-Seyon, un suivi régulier a été mené sur les 24 ventilateurs à jet suite à des problèmes similaires constatés en 2009 sur plusieurs d'entre eux. La réparation générale ou le remplacement partiel ou total des machines est à envisager dans un avenir de 2 à 3 ans.

Dans le tunnel des Hauts-Geneveys, l'inspection annuelle visuelle normale effectuée sur les ventilateurs à jet a mis en évidence des besoins de réparation, notamment de la visserie et de la peinture externe, travaux qui seront entrepris en 2011.

Un contrôle vibratoire a été réalisé sur l'ensemble des ventilateurs à jet de la H20 par une entreprise spécialisée. Il a permis de confirmer que, sous cet aspect, la situation peut être considérée comme parfaitement normale.

S'agissant des ventilateurs axiaux et des trappes incendie des tunnels de La Vue-des-Alpes et du Mont-Sagne, la maintenance annuelle usuelle effectuée en majeure partie par une entreprise spécialisée n'a mis en évidence aucun problème ni dégradation grave.

Il en est de même pour les équipements de ventilation du tunnel de La Clusette.

Signalisation

Cette année encore, le nombre élevé d'interventions de dépannage effectué dans ce domaine confirme le constat établi les années précédentes quant à l'état de vieillissement général avancé des équipements de signalisation variable de la H20. De plus, il n'y a plus de possibilités de faire réparer ou de commander certains composants qui sont indispensables à la gestion de ces éléments.

Profitant de la longue période de fermeture, les équipements de signalisation ont fait l'objet d'un relevé d'état complet. Il met en évidence un vieillissement manifeste, qui nécessitera des mesures d'entretien lourd. Dans ce cadre, une étude sur la nécessité de remplacer la signalisation directionnelle a été lancée.

Détection et surveillance

Afin d'assurer la fiabilité de la détection d'opacité à moyen terme, critère indispensable à la sécurité, l'homologation d'un opacimètre de nouvelle génération a été réalisée dans le tunnel de La Vue-des-Alpes. Suite à deux ans de tests et d'améliorations demandées et réalisées par le fabricant, un premier appareil a été acheté et installé. Après 7 mois d'exploitation, cet appareil donne entière satisfaction. Il est prévu d'installer deux équipements supplémentaires dans le cadre de l'entretien courant 2011.

Dans le sous-domaine vidéo, plusieurs anciennes caméras noir-blanc usées ont été remplacées par de nouveaux modèles. En outre, des nouveaux boîtiers de caméras ont été installés, afin de chercher une solution pour diminuer l'encrassement des optiques en hiver, qui pose de sérieux problèmes d'exploitation.

D'une manière générale, aucune situation critique n'a été décelée sur les équipements de détection et de surveillance. Toutefois, le vieillissement globalement important des installations nécessitera des interventions dépassant l'entretien courant dans un avenir proche.

Systemes d'information

Compte tenu de son rôle essentiel sur le pilotage et le contrôle de tous les équipements, la maintenance du système d'information a été concentrée durant la fermeture estivale de la H20. Outre les travaux de maintenance ordinaires, des tests de redémarrage ont été effectués sur les automates de commandes des ventilateurs et le matériel de rechange complété.

Dans l'optique de la fin de période de garantie des équipements de la tranchée couverte de Corcelles, un inventaire précis des pièces de rechange disponibles ainsi que des besoins potentiels a été effectué. Le stock de composants a été complété en conséquence.

Câblage

Le réseau de câbles a fait l'objet d'une maintenance préventive usuelle de visites et contrôles. L'essentiel des travaux dans ce domaine a été réalisé l'année précédente par le remplacement de protection verticale en fibre de verre au format omega. L'efficacité de ce mode de protection a pu être constatée lors de l'incendie survenu dans le tunnel de La Vue-des-Alpes. Par contre, les chemins de câbles offrent peu de protection en cas d'incendie dans l'espace trafic.

Les installations basse tension des tunnels de La Vue-des-Alpes et du Mont-Sagne, ainsi que les secteurs associés à ciel ouvert ont fait l'objet du contrôle périodique obligatoire selon l'OIBT. Celui-ci s'est soldé par l'obtention du rapport de sécurité.

Locaux techniques

Les visites annuelles de maintenance sur les installations de ventilation des locaux ont démontré la nécessité de changer quelques moteurs, qui arrivaient en fin de vie. Les filtres et courroies ont aussi fait l'objet de changements, afin de garantir un état de propreté des locaux et armoires électriques.

Outre les tests et révisions habituels, le remplacement de composants sur les centrales de détection incendie dans les locaux techniques a été effectué pour en assurer le bon fonctionnement.

Enlèvement de la neige et sablage (4053.314.430)

Le nombre de jours de neige enregistré à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds figure dans le tableau suivant et démontre que l'hiver 2009/2010 a été un hiver conséquent, d'où l'importance du montant final atteint:

Jours d'enneigement								
	Années	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Total
La Chaux-de-Fonds	2005/2006	6	15	7	8	11	6	53
Neuchâtel	2005/2006	2	4	3	3	5	1	18
La Chaux-de-Fonds	2006/2007	1	3	10	7	11	1	33
Neuchâtel	2006/2007	0	0	1	0	1	0	2
La Chaux-de-Fonds	2007/2008	7	10	7	3	10	4	41
Neuchâtel	2007/2008	2	0	0	0	2	0	4
La Chaux-de-Fonds	2008/2009	12	17	6	18	18	10	81
Neuchâtel	2008/2009	7	11	6	14	14	7	59
La Chaux-de-Fonds	2009/2010	5	16	18	11	8	3	61
Neuchâtel	2009/2010	0	4	10	5	2	0	21

Les dépenses pour l'enlèvement de la neige, le sablage et l'épandage de fondants chimiques s'élèvent à 1.819.494 fr. 85 qui se répartissent comme suit:

Enlèvement de la neige et sablage	1.758.426,95
Achat de couteaux pour lames de chasse-neige	49.997,50
Frais divers	11.070,40
Total	1.819.494,85

Entretien mobilier, machines, équipement (4053.315.000)

Cette rubrique comprend tous les frais de réparation des machines et véhicules par des ateliers et garages tiers. Les dépenses de cette année se montent à 120.919 fr. 05.

Le parc d'équipements utilisé pour l'entretien des routes cantonales ainsi que de l'autoroute est composé des éléments suivants:

Type d'équipement	Nombre de machines et véhicules		
	RC	CNERN	Total
Véhicules légers	47	18	65
Véhicules lourds	15	13	28
Balayeuses	3	1	4
Lames et ailes à neige	60	15	75
Fraiseuses autotractées et portées	12	5	17
Saleuses tractées et portées	36	13	49
Remorques	59	21	80
Ligneuses (machines à peindre)	2	0	2
Machines de chantier lourdes	45	6	51
Machines de chantier légères	28	1	29
Machines de fauchage	22	6	28
Engins divers	202	45	247
Totaux	531	144	675

Entretien des berges et travaux d'art (4053.314.405)

Durant l'année 2010, les forestiers sont intervenus à plusieurs reprises le long des cours d'eau cantonaux sur demande du service des ponts et chaussées. Ainsi, des travaux d'entretien ont été commandés sur les bords du Fleurier et de l'Areuse, à Travers, afin, notamment, d'élaguer les saules et frênes dont la prolifération menace localement la capacité hydraulique des cours d'eau. En outre, il a fallu abattre et débarrasser un certain nombre de peupliers bordant l'Areuse, afin de sécuriser la ligne électrique voisine.

Suite à un coup de Joran au mois de juillet, les forestiers sont intervenus dans l'Areuse, à Boudry, pour débarrasser nombre de troncs et branches, ainsi qu'un arbre entier, qui obstruaient le cours d'eau. Ils sont encore intervenus en fin d'année pour retirer un tronc coincé au niveau du pont des Clées, toujours à Boudry, suite à une crue survenue le 8 décembre.

Par ailleurs, encore à Boudry, la vanne qui régule le débit du Vivier a nécessité plusieurs interventions. La dernière a consisté en la révision et la modification du système de guidage des batardeaux. En effet, ce dernier s'est à la longue révélé inadapté puisqu'il a provoqué plusieurs pannes depuis la motorisation de la vanne il y a quelques années.

En dernier lieu, des travaux de curage du Grand Bied ont été commandés sur le tronçon du domaine public cantonal sis sur la commune de La Sagne. En effet, la pente de ce cours d'eau, dont la fonction actuelle principale est la collecte des eaux de drainages, est relativement faible, ce qui provoque des accumulations de sédiments. Ces derniers favorisant la croissance des végétaux, l'écoulement du débit vers l'aval se fait difficilement, ce qui prétérite le bon fonctionnement des drains de la plaine.

Curage du Fleurier

Des travaux de curage ont été opérés dans la rivière "Le Fleurier", à Fleurier, sur une longueur de 700 m. en amont du village. Cette opération visait à éliminer la végétation et les divers dépôts (vase, gravier) afin de rétablir le gabarit hydraulique. La réduction de ce dernier présentait, en cas de crue, un risque important d'inondation pour les maisons alentours, notamment le centre des Perce-Neige. Cette intervention comprenait également des travaux de remise en état des murs de berges ainsi que des travaux d'élagage des frênes.

Travaux de réfection et de renforcements

Commission intercantonale de la deuxième correction des eaux du Jura

Comme chaque année, le canton s'est acquitté de son dû auprès de la Commission intercantonale de la deuxième correction des eaux du Jura. Rappelons que la II^e CEJ a intégralement financé la mise en œuvre des mesures de protection contre les crues de la Vieille-Thielle et de la Thielle entre le Pont de St-Jean et le pont de Thielle. Les travaux ont été achevés cette année.

Exploitation et entretien des stations hydrométriques

Le travail de calibrage des stations s'est poursuivi en 2010. Les données consultables sur le site public du SPCH ne sont, pour l'instant, pas encore exploitables telles quelles. Diverses dépenses d'entretien, d'exploitation et d'achat de matériel en relation avec les stations ont été engagées.

Frais divers

Comme à l'ordinaire, ce poste regroupe les cotisations aux associations de navigation suisse et cantonale, ainsi que les frais de gestion et d'exploitation des vannes installées sur le Vivier et le Lac des Taillères.

Répartition des dépenses

Les dépenses totales imputées à la rubrique 4053.314.405 se présentent comme suit:

Entretien berges et travaux d'art	253.906,05
Travaux de réfection et de renforcements	0. —
Participation cantonale à la II ^e CEJ	78.000.—
Exploitation et entretien des stations hydrométriques	14.079,15
Frais divers	2.803,95
Total	348.789,15

Le budget annuel a été dépassé de près de 50.000 francs en raison des travaux de nettoyage et d'enlèvement des branchages et troncs dans différents cours d'eau suite à plusieurs intempéries de très forte intensité. Ces travaux engendrés par des événements naturels n'entraient bien évidemment pas dans la planification budgétaire.

Renforcement, reconstruction de routes, renouvellement de couches d'usure (4053.314.410)

Cette rubrique contient les dépenses relatives aux travaux d'entretien courant des routes exécutés par des entreprises et des sociétés spécialisées, travaux qui comprenaient la campagne de remplacement des revêtements routiers. Cette année, compte tenu d'une attribution budgétaire

fortement réduite par rapport aux années précédentes (moyenne des années 2006 à 2009 environ 4 millions contre 0.6 millions en 2010), les grands travaux d'entretien ont été financés par un crédit d'investissement (décret du 30 mars 2010, 24 millions pour l'entretien constructif).

Un chantier a malgré tout été financé dans le cadre du budget de fonctionnement. Il s'agit de la pose de la dernière couche de revêtement sur la RC 1002 – Cortaillod – Le Potat. Les travaux de renforcement de chaussée avaient débuté en 2008. Ce sont 4240 m² de chaussée qui ont été rénovés pour une longueur totale de 660 m. Ils représentent 1279 t d'enrobés pour la totalité des travaux. Ces travaux ont bénéficié d'une participation financière de 80.000 francs de l'OFROU en compensation du fort trafic de camions occasionné par les travaux de l'A5 accédant à la zone de stockage de matériaux des Tolayes.

Les dépenses imputables à la rubrique 4053.314.410 se répartissent de la façon suivante:

Purge de parois rocheuses et consolidation de talus	3.787,50
Réparation de chaussées, canalisations, banquettes	597.015,65
Total	600.803,15

De manière générale, que ce soit pour les travaux financés par le budget de fonctionnement ou pour ceux financés par le budget d'investissement, l'analyse du besoin et la priorisation des travaux doivent être faites de manière systématique.

Auscultation et évaluation de l'état des chaussées

Le choix et la planification des mesures d'entretien des chaussées, normalisées sur le plan suisse depuis 1998 (SN 640 730b), sont basées sur le relevé et l'évaluation de l'état des routes. Des auscultations sont réalisées régulièrement depuis de nombreuses années.

Profitant (matériellement et financièrement) de la venue en Valais, depuis l'Allemagne, d'un véhicule moderne et multifonction de mesures des dégradations de la chaussée (ROADSTAR), la campagne d'auscultation 2010 a porté sur l'aspect visuel (I1), la planéité longitudinale (I2) et la planéité transversale (I3 / ornières) pour pratiquement l'ensemble du réseau, soit 540 km (les routes principales suisses étant mesurées dans les deux sens). Par contre, la portance (I5), que le véhicule susmentionné ne pouvait pas relever, n'a été mesurée que sur 105 km au total, dont 71,7 km de routes principales cantonales (mesurées dans un sens seulement).

Recensement des données des documents relatifs à l'évacuation des eaux des chaussées

Le SPCH procède, depuis 1997, au recensement, au classement et à la mise à jour des documents existants relatifs à l'évacuation des eaux de chaussées, ceci pour l'ensemble des routes cantonales. Cette activité se poursuit dans le but de créer, à moyen terme, une banque de données informatisée qui pourrait être disponible sur le guichet cartographique du SITN. En plus des besoins propres au service, ces documents sont souvent demandés par les mandataires des communes établissant les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE).

Tableaux de synthèse

Le décompte des surfaces de chaussées ci-dessous a été modifié conformément aux nouvelles surfaces résultant des travaux réalisés et terminés durant l'année 2010. Les valeurs correspondant aux surfaces en chantier devant être terminées en 2011 ne figurent pas dans ce tableau.

Les surfaces indiquées ci-dessous correspondent à l'ensemble des chaussées, routes cantonales et routes communales entretenues par le service des ponts et chaussées.

Les valeurs figurant dans la colonne "01.01.2010" incluent les dernières corrections STRADA.

Types de revêtements	Surface au 01.01.2010 en m ²	Modifications en 2010	Surface au 31.12.2010 en m ²
Revêtements superficiels	543.152	-2.495	540.657
Enrobés minces à froid	163.614	-875	162.739
Enrobés minces à chaud (microbéton et ACVTL)	96.041	0	96.041
Tapis conventionnels AC	1.772.202	18.727	1.790.929
Macrorugueux AC MR	288.571	0	288.571
Splittmastixasphalte SMA	62.214	0	62.214
Drainants PA	14.874	0	14.874
Absence de couche d'usure, AC T / AC B	411.144	-15.075	396.069
Béton	2.951	0	2.951
Asphalte coulé MA	12.749	0	12.749
Total	3.367.512	282	3.367.794

Longueurs et surfaces

	Longueur [m]	Surfaces [m ²]
Routes principales suisses sans bretelles	104.471	1.071.918
Routes cantonales principales sans bretelles	97.120	655.505
Routes cantonales secondaires sans bretelles	230.620	1.551.027
Bretelles des routes principales suisses et cantonales	12.468	71.314
Routes communales entretenues par l'Etat	3.311	18.030
Longueurs et surfaces totales du réseau routier entretenu par l'Etat	447.990	3.367.794

Corrections de routes et assainissements d'ouvrages d'art (4053.314.440)

Les dépenses réalisées sous cette rubrique correspondent, cette année, à l'entretien des ponts, des tunnels et des murs de soutènement.

Valangin – Le Sorgereux

La commune de Valangin a profité du remplacement de la couche de roulement de la RC 2274 pour y construire un trottoir. Une entrée d'un riveain a dû être déplacée aux frais du canton, suite à la modification du profil de la route cantonale qui ne permettait plus de la maintenir dans sa position antérieure.

RC 1162 – Pont Saint-Jean

Le pont de Saint-Jean, construit en 1969 par dessus la Thielle, au Landeron, est propriété des cantons de Berne et Neuchâtel qui se répartissent à parts égales les dépenses liées au suivi et à l'entretien de cet ouvrage. Les travaux de réfection entrepris sur ce pont par le canton de Berne, à l'automne 2009, ont été achevés au printemps 2010. Le canton de Neuchâtel a versé sa participation cette année.

RC 1002– Pont sur l'Areuse

Lors de l'assainissement de l'ouvrage en 1992, une passerelle pour piétons a été construite sur la partie sud de l'ouvrage. Avec le temps et les intempéries, le platelage en bois de cette dernière s'est détérioré. Une partie des planches a été changée au printemps 2010.

RC 5 – Pont de Boudry

En raison des importants mouvements de dilatation de cet ouvrage, un manchon de liaison de la canalisation d'évacuation des eaux de chaussée s'est rompu. La hauteur du pont à cet endroit, ainsi que des difficultés d'accès, ont nécessité la location d'une nacelle pour pouvoir remplacer l'élément défectueux.

Auscultations d'ouvrages d'art

L'entreprise VSL a effectué le contrôle des ancrages permanents du tunnel de la Roche Percée, sur la H10, et de la bretelle dénivelée sur la H20 à Vauseyon. Ces investigations ont nécessité, outre le matériel spécialisé pour les ancrages, la location d'une nacelle.

Entretien des murs et barrages

Suite à l'inventaire des murs de soutènement initié au printemps 2009, le SPCH a réalisé de nombreux travaux de remise en état, voire de reconstruction localisée de nombreux murs en maçonnerie. En effet, il est primordial d'intervenir assez tôt sur ce type d'ouvrage pour anticiper les mouvements de pierres inévitables lorsque les joints sont dégradés. Les murs suivants ont été assainis en 2010:

- H10 - Mur Petit-Pontarlier – Rue de l'Ecluse, Neuchâtel; Réfection des joints;
- RC 169 - Mur de soutènement "Caroline", Les Brenets; Réfection des joints;
- RC 170 - Murs de soutènement du Collège, Les Ponts-de-Martel; Réfection des joints et des couvertes, ainsi que remplacement d'un garde-corps;
- RC 2371 - Mur de soutènement Gare des Hauts-Geneveys; Réfection complète des joints, des couvertes, ainsi que du garde-corps;
- Mur "Planair" La Sagne; Enlèvement de l'ancien crépi et pose d'un nouvel enduit;
- Mur La Tourne; Réfection des joints.

RC 1356 – Remplacement d'un mur aux Hauts-Geneveys

L'ancien mur en maçonnerie ne supportant plus les charges du trafic actuel devait être remplacé à terme. Le SPCH a profité des travaux d'assainissement du réseau d'eau par la commune pour construire un nouveau mur en béton armé. Une économie substantielle a ainsi été réalisée.

Répartition des dépenses

Les dépenses totales imputées à la rubrique 4053.314.440 se présentent comme suit:

Corrections de routes	7.823,30
Entretien de ponts	111.918,55
Auscultation d'ouvrages	56.279,10
Entretien de murs et tunnels	371.709,50
Laboratoires routiers	20.373,15
Eléments de retenue	4.863,35
Acquisitions	3.052,10
Divers	25,25
Total	576.044,30

Mandats, expertises, études (4053.318.000)

Ce chapitre décrit les prestations des bureaux d'études et de géomètres, des notaires, des laboratoires d'essais de matériaux, ainsi que les frais pour des prestations d'auscultation des chaussées des routes cantonales par des mandataires spécialisés.

Etudes routières

Un bon nombre de mandats ont été adjugés cette année à des prestataires externes pour des études. En particulier beaucoup de petits mandats ont été attribués dans le domaine des ouvrages d'art pour des vérifications de résistance aux séismes. A ce sujet, trois bureaux d'ingénieurs ont été sollicités pour évaluer 46 ponts. Cette première phase d'évaluation, réalisée selon les directives de l'OFROU, a permis d'effectuer un tri rapide entre les ouvrages ne présentant aucun risque et ceux nécessitant un examen approfondi. Seuls les ouvrages considérés comme critiques sont analysés de manière plus approfondie lors d'une deuxième phase. Le pont sur la Vallée du Seyon et le viaduc sur La Sorge, tous deux à Valangin, ainsi que le Grand Pont de La Chaux-de-Fonds, pour ne citer que quelques exemples, appartiennent à cette dernière catégorie. En 2010, trois ouvrages ont été analysés.

Inspections et conseils de géologues

Chaque année, au printemps, les différentes zones sensibles faisant l'objet d'un suivi géologique sont inspectées. Il s'agit du massif de La Clusette, ainsi que de plusieurs zones instables en haut et en bas des Gorges de l'Areuse. Etant donné l'engagement, en 2009, au service de l'aménagement du territoire, d'un nouveau géologue cantonal et le transfert de connaissances rendu possible par la disponibilité de l'ancien géologue cantonal (retraité depuis bientôt 12 ans), cette année était la dernière pendant laquelle le SPCH supervisait ces inspections annuelles.

Par ailleurs, plusieurs mandats ont été confiés à des bureaux spécialisés pour étudier différentes zones géologiquement ou géotechniquement actives à proximité des routes.

Surveillance et inspection des ouvrages d'art

Sur notre réseau routier, le contrôle systématique de chaque pont est effectué tous les cinq ans (inspection principale). Les ouvrages au bénéfice d'équipements de contrôle (altimétrie, planimétrie) sont également relevés régulièrement. La fréquence de ces contrôles et relevés peut être réduite ou augmentée selon le comportement observé. Comme chaque année, un certain nombre de ponts a été passé au crible par le SPCH.

Outil d'inspection des murs de soutènement

L'inventaire des murs de soutènement a été initié au printemps 2009. Grâce à l'acquisition d'un logiciel informatique, un nombre important d'ouvrages a été saisi. Suite à cet inventaire, une inspection visuelle d'un certain nombre de murs a été entreprise et plusieurs assainissements ont été réalisés en 2010. Cet outil fait l'objet d'une mise à jour régulière par une société informatique spécialisée dans ce type de développement.

Relevés géométriques et géotechniques

Plusieurs ouvrages ont fait l'objet d'un contrôle des mouvements et déformations de la part de mandataires spécialisés. Ces contrôles entrent, pour la plupart, dans le cadre du suivi régulier des ouvrages d'art. Cette année, un suivi tout particulier des ponts empruntés par les 64 convois exceptionnels nécessaires à la construction de 8 nouvelles éoliennes au Mont-Crosin s'est avéré nécessaire compte tenu des lourdes charges transportées.

H10 – Pont de la Roche

Les études réalisées ont démontré la nécessité de remplacer très rapidement le tablier de cet ouvrage. Le projet est en cours d'achèvement et devrait permettre d'effectuer ces travaux en 2011.

RC5 – PS CFF de Cressier

Cet ouvrage actuellement limité à 28 t se trouve sur l'itinéraire de déviation du trafic en cas de fermeture de l'autoroute entre Le Landeron et Cornaux. Cette situation étant problématique, le SPCH a mandaté une étude de variantes de renforcement, ainsi qu'un avant-projet de remplacement du tablier. Des échanges sont en cours avec les CFF, afin de valider et d'optimiser la variante proposée par le mandataire.

Rénovation d'une vanne de chasse au seuil des Esserts à Boudry

Le seuil des Esserts est équipé de deux vannes de chasse motorisées qui permettent d'augmenter sa capacité hydraulique en cas de crue de l'Areuse. Le moteur de l'une des deux vannes est tombé en panne alors qu'elle était fermée. Le problème à l'origine de cette panne est très probablement dû à une erreur de conception et doit être résolu avant de procéder à la réparation du moteur. L'occasion sera mise à profit pour revoir l'ensemble de l'installation. Un mandat a donc été confié à un bureau d'ingénieurs dans le but de mener à bien toutes les étapes requises par ces travaux. Ce mandataire a procédé à l'élaboration du cahier des charges et de la soumission, ainsi qu'à la prise de contact avec les entreprises susceptibles de réaliser ces travaux au premier semestre 2011.

Etude hydraulique du canal du Vivier et analyse des risques en cas de crue de l'Areuse

Cette année, un mandat a été confié à un bureau d'ingénieurs dans le but de déterminer les points faibles de la vanne du canal du Vivier. Le rapport y relatif a mis en évidence les dysfonctionnements potentiels en cas de crue dans ce secteur et fait état d'un catalogue de mesures visant à diminuer le danger de débordement du Vivier dans le secteur de Cortaillod.

Inspection des berges de la Basse-Areuse

Suite aux constats d'effondrements locaux des berges de la Basse-Areuse, le canton a mandaté un spécialiste pour réaliser une inspection subaquatique des berges et déterminer, le cas échéant, la nature des travaux à entreprendre pour les réfections nécessaires.

Expertise "dangers naturels liés à l'eau" relative à l'examen d'un projet de plan spécial au Landeron

Dans le cadre de l'examen d'un important projet de plan de quartier déposé cette année, le service a mandaté une expertise, afin de se déterminer sur les mesures à exiger de la part des promoteurs, voire de la commune.

Expertise de l'état d'un brise-lame suite à l'échouage d'une drague

En mars dernier, une drague s'est échouée, après que ses amarres se soient rompues, sur un brise-lame (protection de rive) érigé par le canton au large de Vaumarcus. Une expertise a été mandatée pour déceler la présence d'éventuels dégâts. Aucune réparation n'a été nécessaire.

Mandats divers

Les forces disponibles au sein du SPCH ne suffisent pas à mener l'ensemble des prestations dans des domaines d'activité divers, tels que des études routières, des études pour la construction d'un silo à sel, d'une extension à un bâtiment existant ou d'autres études spécifiques, notamment quant au contrôle de capacité de carrefours ou à l'analyse des questions de sécurité liées aux activités menées ou mandatées par le SPCH. Des mandats externes ont par conséquent dû être attribués en plus grand nombre que les années précédentes.

Répartition des dépenses

Les dépenses totales imputées à la rubrique 4053.318.000 se présentent donc comme suit:

Etudes routières	149.116,20
Etudes et relevés des ouvrages d'art	293.073,70
Etudes et relevés d'ouvrages économie des eaux	37.145,05
Inspections et conseils géologiques	35.104. —
Prestations des laboratoires routiers	156.302,90
Accréditation et accompagnement LEAR	53.564,10
Prestations et frais d'informatique	127.343.80
Cadastre du bruit	3.753,25
Frais d'abornement et honoraires de notaires	17.182. —
Mandats divers	184.870,30
Divers	3.853,05
Total	1.061.308,35

Extraction des graviers du lac (4053.410.420)

Pour la période allant de décembre 2009 à novembre 2010, l'extraction de gravier par dragage dans les zones situées à St-Aubin et Vaumarcus, effectuée par l'entreprise E. Bühler & Fils SA, a atteint un volume total de 236.030 m³, ce qui représente une recette nette de 1.015.873 fr. 10. Selon le principe d'échéance, la TVA retenue pour le calcul de la recette nette correspond à l'exercice 2009 et 2010.

Concessions hydrauliques (4053.410.430)

Le total des recettes provenant des diverses concessions de force hydraulique, d'hydrothermie, d'usage industriel, piscicole, agricole et de consommation publique s'est monté à 1.144.938 fr. 10. La redevance perçue annuellement par la Confédération s'est élevée à 9.817 fr. 10. La recette nette théorique de ce poste budgétaire se monte donc à 1.135.121 francs, mais la recette effective à retenir n'est que de 1.044.184 fr. 60. En effet, le canton a, par le passé, prélevé un excédent de redevances pour l'utilisation de la force hydraulique. Une solution transactionnelle a pu être trouvée avec l'entreprise concernée, qui se traduit par une restitution, par le SPCH, d'un montant de 90.936 fr. 40, ainsi que par l'exonération de la redevance 2009, pour solde de tout compte.

Dépenses relevant des crédits d'investissements

Les tableaux récapitulatifs des dépenses liées aux différents crédits d'investissements, ainsi que les quelques tableaux de synthèse généraux ne sont pas intégrés au texte, mais ont été regroupés à la fin du chapitre concernant le SPCH.

Projets et travaux économie des eaux

Décret du 18 novembre 1996 (Correction de l'Areuse, de Travers à Noiraigue)

Réfection des drainages à Crève-Cœur, Travers

En 2009, un mandataire spécialisé avait établi le projet de réfection des drainages endommagés au lieu-dit Crève-Cœur lors des travaux de correction de l'Areuse à Travers. Le projet a pu être mis en œuvre en 2010 et les travaux se sont achevés au printemps, sous la conduite du mandataire auteur du projet.

Décret du 23 juin 2009 (Revitalisation de la Basse-Areuse)

Le projet de revitalisation de la Basse-Areuse avait fait l'objet d'une demande de subventions auprès de la Confédération en 2007. A cette époque, il avait été devisé à quelque 5 millions de francs par l'ancien responsable du Bureau de l'économie des eaux. La nouvelle équipe aujourd'hui en charge de ce secteur a réévalué la situation du périmètre de la Basse-Areuse en vérifiant la pertinence du projet initial dans le contexte actuel. Il a ainsi diminué la taille du périmètre à revitaliser et modifié la nature des travaux à mettre en œuvre. Le coût du nouveau projet est maintenant de l'ordre du million de francs. La mise en œuvre d'un tel projet nécessitant en outre que les questions foncières soient auparavant résolues, le programme de réalisation et par conséquent celui des dépenses s'est trouvé passablement retardé. Ceci explique qu'aucune dépense ne figure sous cette rubrique en 2010.

Projets et travaux routiers et d'ouvrages d'art

Décret du 4 octobre 1988 (9^e étape de correction et aménagements des routes cantonales)

Un crédit total de 47.127.423 francs a été octroyé, initialement à hauteur de 36,8 millions de francs, par le décret du 4 octobre 1988, puis ultérieurement de 10.327.423 francs inscrits sur ce compte pour couvrir les augmentations sur les études et travaux pour les périodes 1989-1990 et 1991-1993 (indexation), conformément aux décomptes donnés dans les rapports de gestion de 1991 et 1994. Ce crédit a permis de poursuivre, dans le cadre d'une 9^e étape, les travaux de restauration et de correction des routes cantonales entrepris dès 1948. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2010 figurent dans le tableau SPCH 1. Les seuls travaux réalisés dans le cadre de ce crédit correspondent à la fabrication et la pose de chicanes dans les Gorges-du-Seyon.

Ce compte va être bouclé au terme de l'exercice en cours, aucune autre dépense ne pouvant encore élargir à ce crédit.

Décrets du 28 mars 1995 et du 29 septembre 2004 (10^e étape de restauration et aménagements des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes et complément)

Un crédit total de 64.037.310 francs a été octroyé, initialement à hauteur de 47.800.000 francs par le décret du 28 mars 1995, de 11.300.000 francs par le décret du 29 septembre 2004, puis de 4.937.310 francs inscrits sur ce compte pour couvrir les augmentations sur les projets et travaux entre 1995 et 2002 (indexation), conformément au décompte donné dans le rapport de gestion de 2002. Ce crédit permet de poursuivre, dans le cadre d'une 10^e étape, les travaux de restauration et de correction des routes cantonales entrepris dès 1948.

Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2010 sont portées sur le tableau SPCH 2 et ont concerné les études et travaux suivants:

Évitement de Corcelles

Les dépenses 2010 concernent les travaux d'entretien des plantations, de labour, d'épierreage et de semis de la surface agricole à la Prise Imer utilisée pour le dépôt des matériaux, les honoraires de mandataires pour l'entretien des plantations, les études du projet d'assainissement du bruit routier résiduel et le rehaussement d'un mur, les indemnités ainsi que les frais pour l'achat d'une parcelle et les actes notariés. Les recettes proviennent de la vente d'un terrain et du solde de la subvention fédérale attribuée à ce projet.

Le Haut-du-Crêt –La Chaux-de-Fonds, 1^{ère} étape

La première étape de l'évitement de La Chaux-de-Fonds a été ouverte à la circulation le 24 septembre 2007. Les dépenses imputées sur ce compte en 2010 correspondent principalement à la pose d'un dispositif de retenue amovible à l'axe du tracé pour le basculement, en cas d'accident, de l'ensemble du trafic sur l'une ou l'autre des voies de la H20, à l'entretien paysager, à la pose d'une protection complémentaire pour la faune ainsi qu'aux honoraires de mandataires pour des mesures de bruit, du suivi écologique et de l'établissement d'un dossier d'entretien et d'exploitation lié à l'évacuation des eaux de surface.

Décret du 3 février 1998 (Assainissement du Pont de Thielle)

Le pont de Thielle, construit en 1969, est propriété des cantons de Berne et Neuchâtel qui se répartissent à parts égales les dépenses liées au suivi et à l'entretien de cet ouvrage. Le canton de Neuchâtel, dans son rôle de canton-pilote, assume la direction des contrôles et interventions diverses. Cet ouvrage, instrumenté d'équipements de contrôle, est suivi régulièrement depuis 1980 en raison d'un déplacement longitudinal lent non stabilisé. En 2010, un relevé complet des équipements, ainsi qu'une inspection principale ont été effectués. Le SPCH a profité de ces contrôles pour mandater l'établissement d'un plan de surveillance explicitant les valeurs tolérables de déplacements pour chaque équipement de mesure.

Décrets du 21 mars 2001 et 2 novembre 2004 (11^e étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes et compléments)

Un crédit total de 76.945.000 francs a été octroyé, initialement à hauteur de 72.500.000 francs par le décret du 21 mars 2001, de 354.000 francs par arrêté du Conseil d'Etat du 5 février 2003, puis de 4.100.000 francs par deux décrets du 2 novembre 2004. Ce crédit permet de poursuivre, dans le cadre d'une 11^e étape, les travaux de restauration et de correction des routes cantonales entrepris dès 1948. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2010 figurent dans le tableau SPCH 3 et ont concerné les études et travaux suivants:

Tunnel du Bois des Rutelins

Ce projet n'a pas nécessité d'étude d'impact sur l'environnement (EIE). Par contre, sur demande du service de l'énergie et de l'environnement (SENE), une notice d'impact sur l'environnement (NIE) a été établie en mars 2010.

Le dossier du projet de l'ouvrage a été mis en consultation auprès des services de l'Etat concernés. Suite à cette consultation, le SENE a donné son évaluation de la notice d'impact sur l'environnement, de sorte qu'il a été possible de mettre le projet, ainsi que les défrichements, à l'enquête publique du 12 mai au 10 juin 2010.

Deux oppositions ont été déposées. La première, émanant d'un propriétaire privé, a été retirée sur la base de la signature d'une convention. L'autre provenait de l'Association transports et environnement (ATE) qui ne s'opposait pas à la réalisation du tunnel, mais soulevait la question de l'apparente non prise en compte de la mobilité douce dans ce projet.

Le SPCH, pour des raisons de sécurité, ne souhaite pas inciter les cyclistes à emprunter le futur tunnel, mais désire maintenir l'actuel tracé par le village de St-Sulpice et la route de la Chaîne comme seul itinéraire sécurisé, qui est d'ailleurs aujourd'hui intégré dans le réseau cyclable officiel.

Le SPCH s'est donc engagé à améliorer et renforcer la signalétique cycliste de cet itinéraire, ainsi qu'à mettre en œuvre, avec la commune de Val-de-Travers, une convention par laquelle cette dernière s'engage à l'entretenir parfaitement. Ces différents éléments communiqués à l'ATE ont abouti au retrait de son opposition.

Des travaux de défrichage dans la zone des deux portails du tunnel ont été réalisés début août. Immédiatement après, des travaux de protection contre les chutes de pierres ont été entrepris dans la falaise située au portail est du tunnel, comprenant des purges, la stabilisation de six blocs de rocher, ainsi que la mise en place d'une barrière en filets de câble d'une longueur de 50 m. Ces travaux étaient de toute manière indispensables pour préserver la sécurité de la route existante.

Le solde des dépenses correspond aux frais d'honoraires pour les prestations d'ingénieurs, de géomètres, de géologues et de géotechniciens.

Un rapport technique a été établi concernant une deuxième étape de stabilisation des blocs rocheux situés dans le versant à l'amont de la route H10 actuelle et susceptibles de se mettre en mouvement suite aux ébranlements provoqués par les travaux d'excavation du tunnel par minage. Ces travaux de stabilisation seront réalisés au printemps 2011.

Amélioration de la sécurité dans les tunnels de La Vue-des-Alpes

Plusieurs mesures ont commencé en 2009 en vue d'améliorer la sécurité sur l'axe principal H20 entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, en particulier dans les tunnels sous La Vue-des-Alpes. Elles ont été achevées durant la période allant du 21 juin au 29 juillet 2010.

Le tunnel de La Vue-des-Alpes a été équipé de la même manière que celui du Mont-Sagne en 2009. Les travaux ont consisté à poser un guidage optique sur les bordures des marchepieds et à remplacer l'éclairage de base. Grâce à l'engagement exemplaire de l'entreprise et à la bonne préparation de l'opération par la direction des travaux, le remplacement de tout l'éclairage de base du tunnel a pu être effectuée dans les délais. Les tubes fluorescents installés offrent une qualité et une homogénéité d'éclairage nettement supérieures aux anciens luminaires à vapeur de sodium.

Augmentation de la capacité de transport des réseaux de communication

Le faisceau de fibres optiques installé en 2009 entre Boudevilliers et Les Hauts-Geneveys a été étendu cette année aux secteurs de Neuchâtel – Boudevilliers et de la centrale technique nord du Mont-Sagne, à La Chaux-de-Fonds.

Quant au secteur manquant, soit entre Les Hauts-Geneveys et la centrale nord du Mont-Sagne, il sera réalisé en été 2011 durant la semaine de fermeture annuelle.

La Borcarderie – La Bonneville

La reconstruction de la route cantonale avec l'aménagement d'une piste cyclable entre les carrefours de Poil-de-Ratte et de La Bonneville a été réalisée en 2003. La dépense imputée sur ce compte concerne l'abornement. La recette provient, elle, de la vente d'une parcelle de terrain appartenant au SPCH dans le cadre d'une compensation écologique.

Fontaines – Cernier, chemin pour cycles et piétons

La construction du chemin entre les deux villages et l'aménagement du giratoire à l'intersection de la route de Fontainemelon avec la route cantonale ont été réalisés en 2005. Les dépenses imputées sur ce compte concernent l'acquisition de terrains. Les recettes proviennent de la cession de terrains appartenant au SPCH dans le cadre de compensations d'emprises définitives sur terrains agricoles découlant de l'aménagement.

Divers et imprévus

Les dépenses prises en charge dans cette rubrique représentent les frais d'actes notariés concernant l'aménagement du tunnel sous La Vue-des-Alpes dont le compte d'investissement a été bouclé à la fin de l'année 2008.

H20 - Installation d'une signalisation variable dans les Gorges-du-Seyon

Pour faciliter l'exploitation et la maintenance, ainsi qu'augmenter la sécurité lors d'évènements dans le secteur à ciel ouvert des Gorges-du-Seyon, soit entre Vauseyon et Valangin, des études ont été réalisées et concrétisées par un concept puis un projet d'intervention en vue d'implanter une signalisation variable. Lancés en octobre, les travaux se sont terminés le 23 décembre 2010. Les signaux dressés de part et d'autre de la chaussée sont rattachés au système de supervision existant et gérés à partir des postes opérateurs actuels.

Décret du 29 janvier 2003 (Restauration et entretien de trois tronçons routiers)

Le crédit de 6.300.000 francs, accordé par décret du 24 mars 2003, permet de poursuivre les travaux de restauration et de correction des routes cantonales entrepris dès 1948, et ceci dans le cadre d'un complément à la 11^e étape. Aucune dépense n'a été faite dans le cadre de ce crédit.

Cependant, des dégradations importantes ont été constatées, particulièrement sur le tronçon allant du Giratoire du Bas-des-Gorges au giratoire des Carrels. Des analyses ont été faites par le laboratoire du SPCH, permettant de cerner la cause de ces défauts. Des mesures d'assainissement et de réfection seront entreprises en 2011 qui pourraient engendrer des frais hors garantie d'entreprises. Le tableau SPCH 4 montre l'état de ce crédit.

Décret du 2 novembre 2004 (Renouvellement et acquisition de véhicules et de machines pour l'entretien du réseau routier neuchâtelois)

Un crédit de 5.322.000 francs a été accordé au SPCH par décret du 2 novembre 2004. Il devait permettre, durant les exercices 2005 à 2008, le renouvellement de véhicules, machines et engins pour l'entretien du réseau routier et autoroutier. Ce crédit n'ayant pas été entièrement utilisé dans la période annoncée initialement, il sera épuisé en 2011. La part de ce crédit portée au budget 2010 était de 615'000 francs et les dépenses effectives ont atteint 614.844 fr. 60.

Décret du 6 novembre 2007 (Réfection et assainissement du pont de Biaufond)

Le crédit de 1.250.000 francs accordé par décret du 6 novembre 2007 a permis la réfection et l'assainissement du pont de Biaufond, situé sur la RC 168, enjambant le Doubs à la frontière française entre La Chaux-de-Fonds et le plateau de Maïche, en France. Pour mémoire, les coûts de ces travaux, ainsi que les frais liés aux mandataires ont été répartis à parts égales entre la France et le canton de Neuchâtel.

Les dernières dépenses engagées sur cet ouvrage correspondent à des frais d'entretien paysager aux abords de l'appui de l'ouvrage côté suisse et sont reportées dans le tableau SPCH 5.

Ce compte va être bouclé au terme de l'exercice en cours, aucune autre dépense ne pouvant encore émerger à ce crédit.

Décret du 4 décembre 2007 (Elaboration du dossier de la route principale H20)

Le crédit de 4 millions de francs accordé par décret du 4 décembre 2007 permet d'élaborer un dossier de la route principale H20 entre le Bas-du-Reymond et le Col-des-Roches, afin qu'il soit

exécutoire au moment du classement de cette route dans le réseau des routes nationales. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2010 sont portées sur le tableau SPCH 6.

Un groupe de travail a été constitué pour mener les études jusqu'au stade de la mise à l'enquête publique du projet. Cette enquête publique s'est déroulée du 22 octobre au 22 novembre 2010. Auparavant, l'OFROU avait avalisé les tracés retenus par le canton, à savoir les variantes d'évitement en tunnel des deux villes du haut du canton. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et les services cantonaux ont aussi donné leur préavis sur le projet préalable et leurs remarques ont été intégrées dans le dossier d'enquête publique.

Diverses actions d'information et de communication ont eu lieu avant le dépôt public. Il s'agit en l'occurrence d'une conférence de presse donnée par le chef du DGT, de séances d'information aux Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds et aux habitants des deux villes. Un site internet et un dépliant tout public ont complété cette information.

Des contacts réguliers ont été établis avec les services cantonaux concernés, l'OFROU, les exécutifs des deux villes, ainsi que leurs services.

Les dépenses correspondent aux frais des bureaux mandatés pour l'élaboration du dossier de mise à l'enquête publique.

Décret du 14 janvier 2009 (Premières mesures d'amélioration du trafic au Locle et pour l'étude de la liaison H18-H20, contournement est de La Chaux-de-Fonds)

Le crédit de 800.000 francs accordé par décret du 14 janvier 2009 est consacré aux premières mesures d'amélioration du trafic au Locle, à mettre en œuvre en 2009, et pour mener une étude d'opportunité relativement au contournement est de La Chaux-de-Fonds.

Premières mesures d'amélioration de trafic au Locle:

Giratoire du Bas-du-Crêt

Dans le cadre du crédit octroyé par le Grand Conseil, 700.000 francs ont été réservés à la mise en œuvre des mesures d'amélioration des conditions de circulation au Locle. La première consiste à créer un contrôle d'accès à l'entrée est de la localité par la réalisation d'un giratoire complété d'une installation de feux lumineux. Le SPCH a mis en soumission l'aménagement du giratoire du Bas-du-Crêt en février 2009, selon la procédure ouverte régie par la loi cantonale sur les marchés publics (LCMP). Les travaux se sont déroulés sur quatre mois et demi, soit de juin à mi-octobre 2009, sans entraver la circulation. Les dépenses imputées sur cet objet concernent le décompte final des travaux de génie civil, l'aménagement d'un arrêt de bus, la signalisation horizontale et verticale et l'installation de signalisation lumineuse qui va être mise en service début 2011, en même temps que celle du carrefour de la Rançonnière, au Col-des-Roches. Ces installations officieront comme régulateurs du flux de trafic aux entrées de la ville du Locle.

Giratoire Girardet

La dépense imputée sur cet objet concerne l'aménagement provisoire d'un giratoire sur le carrefour existant dans le cadre d'une étude sur l'amélioration de la fluidité du trafic. Ce carrefour est situé à environ 400 m à l'ouest du giratoire du Bas-du-Crêt.

Mobilité douce

La dépense imputée sur cet objet concerne l'aménagement de seuils pour pistes cyclables dans la ville du Locle.

Carrefour de la Rançonnière

Les dépenses imputées sur cet objet concernent la pose d'une signalisation lumineuse au carrefour situé à la sortie du tunnel du Col-des-Roches pour une meilleure gestion du flux de trafic particulièrement aux heures de pointe du matin et du soir.

Etude d'opportunité du contournement est de La Chaux-de-Fonds

Dans le cadre du crédit octroyé par le Grand Conseil, 100.000 francs ont été consacrés à une étude de variantes de tracés, appelée étude d'opportunité (EDO), reliant le Bas-du-Reymond aux Franches-Montagnes et au Jura bernois par la H18.

Cette étude est conjointement menée et financée par les trois cantons Jura, Berne et Neuchâtel. Elle doit aboutir au choix de la variante répondant le mieux aux critères économique, environnemental et social. Les dépenses imputées sur ce compte jusqu'au 31 décembre 2010 correspondent aux prestations des bureaux spécialisés mandatés dans le cadre de ces études. Les recettes correspondent aux participations des deux autres cantons selon la clé de répartition prédéfinie. Elles sont reportées respectivement dans les tableaux SPCH 7 et 8.

Décret du 18 novembre 2009 (Démolition de la maison Col-des-Roches 38)

Un crédit initial de 120.000 francs a été accordé au SPCH par décret du 18 novembre 2009. Il doit servir à la démolition d'un immeuble jouxtant la route H20 et qui est dans un état précaire. Les travaux auraient dû commencer à fin 2009, s'il n'avait pas été constaté que certains matériaux constituant cette maison contenaient de l'amiante et du plomb. Un bureau spécialisé a dû être mandaté pour en faire l'inventaire avant travaux. Le crédit initial a donc dû être complété par un crédit supplémentaire de 130.000 francs permettant de couvrir les frais engendrés par cette découverte, ainsi que quelques compléments d'aménagements demandés par la commune. Les travaux n'ont réellement pu débuter qu'en fin d'année 2010, notamment par des travaux intérieurs. Les dépenses imputées sur ce compte correspondent essentiellement à ces travaux de démolition intérieure, le reste étant passé dans les comptes transitoires. Les dépenses engagées jusqu'à fin 2010 sont portées sur le tableau SPCH 9.

Décret du 30 mars 2010 (Concept d'intervention de La Clusette)

Un crédit de 1.150.000 francs a été accordé au SPCH par décret du 30 mars 2010. Il doit servir à établir un concept d'intervention pour la mise en conformité de ce tunnel aux normes et directives en matière de sécurité dans un tel ouvrage. Un devis détaillé sera établi afin de faire une demande de crédit au Grand Conseil pour exécuter les travaux de mise en conformité.

H10 – Tunnel de La Clusette

En 2010, un bureau d'ingénieurs civils, associé à une entreprise spécialisée dans la ventilation des tunnels, a esquissé plusieurs variantes d'assainissements possibles avec deux objectifs principaux: créer des chemins de fuite et améliorer la ventilation. Ces variantes ont été présentées au SPCH avec leurs principaux avantages et inconvénients. Sur la base de plusieurs critères déterminants, le SPCH a choisi une variante qui est en cours de développement actuellement.

H10 – Murs de La Clusette

Les premières investigations sont prévues dans le courant du premier trimestre 2011.

Les dépenses réalisées sous cette rubrique correspondent aux études entreprises pour améliorer la sécurité des usagers à l'intérieur du tunnel de La Clusette. Elles sont réparties dans le tableau SPCH 10

Décret du 30 mars 2010 pour un crédit de 24 millions de francs pour l'entretien constructif des routes, des ouvrages d'art et des cours d'eau

Un crédit de 24 millions de francs a été accordé par le Grand Conseil au SPCH pour l'entretien constructif:

- A. des routes
- B. des ouvrages d'art
- C. des cours d'eau

à hauteur de tranches de 6 millions de francs inscrites annuellement au budget pendant 4 ans. Sur ces 6 millions, 5 sont attribués à l'entretien constructif des routes et 1 aux ouvrages d'art et aux cours d'eau. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2010 figurent au tableau SPCH 11. Les travaux et études réalisés dans le cadre de ce crédit sont les suivants:

A. Entretien constructif – Routes

Il convient de rappeler que ce décret a été sollicité en regard du manque de moyens financiers octroyés à l'entretien des routes pendant nombre d'années, ainsi qu'à la forte réduction des sommes allouées à ce même entretien dans le cadre du compte de fonctionnement. De même, le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil précise que ce crédit d'engagement est constitué d'une multiplicité de travaux d'ampleur réduite à moyenne, dont la priorisation pourrait être appelée à changer en fonction des relevés d'état annuels ou d'événements naturels ou artificiels intervenus entre la planification initiale et la période d'intervention concernée.

En 2010, 13 chantiers ont pu être réalisés sur les routes cantonales, soit:

RC 149 – Longeaigue (Noirvaux-Buttes)

Application d'un enrobé mince coulé à froid (ECF) après rabotage sur un tronçon de chaussée long de 671 m, dont la surface de 4000 m² se décollait par plaques. Sans cette réfection d'urgence, ce secteur routier n'aurait pas résisté au déneigement de 2010 à 2011.

RC 168 – La Chaux-de-Fonds – Les Combettes

La portance de ce tronçon de chaussée long de 860 m et situé à l'entrée nord de La Chaux-de-Fonds présentait des valeurs de résistance montrant la nécessité de remplacer le coffre et les enrobés. La dernière application de la couche d'usure remontait à 1978 avec la pose d'un gravillonnage. La fondation a été remplacée par un caisson de grave de 47 cm d'épaisseur, en aménageant un élargissement dans la zone agricole voisine. Cet élargissement a permis l'aménagement d'une bande cyclable à la montée. Une couche de 90 mm d'enrobé ACT 22S a été appliquée en fondation et représente 1485 t. La couche d'usure, un AC 11S, épaisseur 40 mm, sera mise en œuvre en 2011, ceci pour une surface de 6730 m².

RC 1002 – Cortailod – Rue des Courtils

Ce chantier regroupe des travaux communaux, pour le remplacement de l'ensemble des conduites (eau claire, eau usée, gaz, électricité, etc.), et la rénovation des couches d'enrobé pour le SPCH.

La longueur totale de l'intervention est de 780 m. Ce sont les travaux communaux qui dictent l'avancement du chantier en fonction de la difficulté des travaux de fouilles dans un espace très restreint, ainsi que du nombre élevé de services différents. Une partie de la chaussée a été fermée au trafic durant presque 5 mois.

Le remplacement des conduites a été réalisé sur une distance de 380 m. La chaussée a été rénovée sur 340 m avec la pose d'une première couche d'enrobé de fondation (595 t d'ACT 22S). La grave de fondation a été remplacée sur une longueur de 575 m².

Le solde des travaux sera réalisé en 2011, soit la fin du remplacement des conduites communales, l'achèvement du renouvellement routier au niveau des couches de fondation et enfin, la pose de la couche d'usure.

RC 1003 – Trottoir à Valangin

La bordure du trottoir située en face du Temple de Valangin a été remplacée sur une longueur de 147 m. Le revêtement recouvrant le trottoir a été renouvelé, ce qui représente 30 t d'ACT 11N.

RC 1003 – Pierre à Bot – Valangin

La couche d'usure a été appliquée entre le giratoire de Pierre-à-Bot et Valangin sur une chaussée auparavant dépourvue de couche d'usure. Ce chantier long de 1735 m pour une surface de 11.798 m² a nécessité 864 t de reprofilage suivi de la pose d'un tapis de 35 mm d'épaisseur représentant 1'069 t d'AC 11S enrichi aux polymères.

RC 1003 – Traversée de Villiers

Il s'agissait initialement de renouveler la couche d'usure de ce tronçon long de 840 m pour une surface de 6'050 m². La mauvaise qualité de l'enrobé de fondation, qui n'avait pas été décelée lors des essais de préparation des travaux, a nécessité le remplacement de la totalité des couches d'enrobé. Ainsi, ce sont 714 t d'ACT 22S, épaisseur 70 mm, qui ont été appliquées, suivies de 436 t d'ACT 16S, épaisseur 45 mm.

L'abaissement des températures atmosphériques en fin de saison nous a obligés à repousser en 2011 la pose de la couche d'usure, un AC MR8.

RC 1162 – Evitement de Lignières

La couche d'usure appliquée en 1982 souffrait de décollements provoquant l'apparition de nombreux nids de poules. Cette couche de 24.000 m² et longue de 3645 m a été remplacée par l'application de 2625 t d'AC 11S enrichi aux polymères, épaisseur 45 mm, après fraisage de l'ancienne couche.

RC 1356 – Dombresson – Le Faubourg

Après la reconstruction totale, réalisée en 2009, de ce tronçon routier long de 440 m, il s'agissait d'appliquer une couche d'usure d'une épaisseur de 25 mm. Ceci a été réalisé dans le courant d'août 2010 avec 238 t d'AC MR8 pour une surface de 3370 m².

RC 1357 – Village de Fontaines – 2^e étape

Les travaux entrepris conjointement par la commune de Fontaines et le SPCH sur la partie nord de la chaussée entre le Temple et la sortie en direction de Cernier ont été poursuivis par la pose du réseau séparatif et la rénovation des conduites communales. La commune a procédé à un réaménagement urbain en améliorant les cheminements piétonniers, alors que le SPCH a procédé à la réfection routière.

La rénovation routière couvre une surface de 3620 m² pour une longueur de 561 m. Le coffre de fondation de la chaussée a été renouvelé, puis la première couche d'enrobé (1085 t d'ACT 22S) a été appliquée. La couche d'usure, un AC MR8, sera mise en œuvre en 2011 pour bénéficier d'une température acceptable lors de son exécution.

RC 2271 – La Sauge – Chambrelieu

La commune de Rochefort et le SPCH se sont associés pour la construction d'un trottoir, à charge de la commune, et la réfection de la chaussée, à charge du SPCH. Le trottoir reliera l'extrémité supérieure de la route cantonale au pont franchissant la voie ferrée proche de la gare CFF.

La réfection de chaussée concerne la totalité de la RC 2271, la dernière intervention sur cet axe remontant à 1976 par la pose d'un gravillonnage. Ces travaux consistent en un renforcement mis en place après un assainissement ponctuel de la fondation par travaux de purge. Le renforcement, un ACB 16N de 50 mm d'épaisseur, a été appliqué après reprofilage, ceci sur une surface de 16.500 m² pour une longueur de 2645 m. La totalité de la surface sera recouverte d'un tapis AC 11S, épaisseur 35 mm, en 2011.

RC 1356 – Vy du Môtier à Fontainemelon

Participation financière du SPCH pour des travaux communaux empiétant sur la route cantonale.

RC 171 – Côte de Rosières

Les travaux effectués consistaient à remettre en place des gabions soutenant le bord de chaussée ayant subi une poussée due à des venues d'eau et à réaliser une conduite récupérant les eaux souterraines. Cette opération concernait 4 gabions de 1m x 1m x 2m.

RC 1003 – Giratoire de la Rincieure

L'aménagement d'un giratoire au carrefour de la Rincieure a pour but principal d'améliorer la sécurité des usagers par une meilleure perception du trafic et une modération de la vitesse. Les travaux de revêtement de cet ouvrage d'une surface de 282 m² ont nécessité 441 t d'ACT 22S pour le reprofilage, suivis de la pose de 195 t d'AC 11S en couche d'usure.

B. Entretien constructif – Ouvrages d'art**RC 1003 – Ponceau des Bugnenets**

La voûte du ponceau des Bugnenets enjambant le cours d'eau du même nom, présentait des risques d'effondrement au droit de la RC 1003. Une instabilité du lit du cours d'eau, ainsi qu'une importante érosion du talus à la sortie de l'ouvrage sont venues s'ajouter à la liste des problèmes constatés. Les travaux réalisés ont permis, d'une part, de renforcer la voûte au moyen d'une dalle en béton et d'autre part, de stabiliser les talus au moyen de gabions.

RC 169 - Pont de la Rançonnière - 1ère étape d'assainissement

Le pont de la Rançonnière a été construit en 1858 entre deux tunnels pour relier le Col-des-Roches aux Brenets. Cet ouvrage a été renforcé en 1978 par une nouvelle voûte en béton armé construite sous l'ouvrage existant. Des charges de trafic toujours plus importantes ont nécessité la pose de plusieurs ancrages en 1978 déjà. Ces derniers présentant une corrosion non négligeable et non vérifiable quant à son étendue exacte, le SPCH a décidé de conforter la roche avec de nouveaux ancrages. Cette première étape de travaux, la plus importante en termes de sécurité, a été réalisée en 2010. La plate-forme construite sous l'ouvrage en 1978 et permettant jusqu'à ce jour son inspection, a été démolie car trop dangereuse. Elle sera remplacée en 2011 par une nouvelle structure en acier qui facilitera les futures inspections et/ou interventions.

RC 1161 – Grand Pont de Cornaux

Ce pont a été construit en 1965 au-dessus du domaine CFF. Il permet au trafic routier de traverser 12 voies de chemin de fer. 35 poutres préfabriquées précontraintes d'environ 20 m de long ont été nécessaires à sa réalisation. Ces poutres présentent d'importants défauts de conception et de fabrication. Elles ont été conservées jusqu'à ce jour grâce à une intervention de fortune effectuée en 1992 et ceci malgré une augmentation importante des charges de trafic. Cette première intervention de 1992 a permis de solidariser les 5 travées entre elles alors qu'elles étaient autrefois indépendantes. Le nombre de joints de dilatation a été fortement réduit lors de ces travaux. Des fissures sont apparues aux deux extrémités de la bordure côté Neuchâtel ainsi que, plus récemment, sur le talon de plusieurs poutres. Ces fissures viennent d'être réparées. L'espace de dilatation a également été libéré de manière à réduire les sollicitations engendrées par des dilatations empêchées. Les parties métalliques amovibles des joints de dilatation ont été démontées pour être nettoyées avant d'être zinguées. Ces travaux ont été entrepris pour parer au plus urgent. Ils ont mis en évidence d'autres problèmes qu'il sera nécessaire de résoudre dans un avenir proche. A la lumière de ces nouveaux éléments, le SPCH étudiera en 2011 les possibilités d'intervention compte tenu de l'emplacement et de la fonction de cet ouvrage.

RC 171 – Mur en maçonnerie à la Côte de Rosières

Le mur concerné a été complètement nettoyé et les joints entre les pierres naturelles ont été entièrement refaits sur une surface d'environ 100 m². Ces travaux d'assainissement ont permis de renforcer et, accessoirement, de mettre en valeur cet ouvrage.

H10 – Parapet en maçonnerie au Contour de la Mort

Ce parapet en maçonnerie de pierres naturelles a été assaini dans le cadre des travaux commencés en 2009. L'eau de la chaussée s'infiltrait à travers la structure et engendrait des dégâts aux murs de soutènement sous-jacent. Les joints ont été refaits pour augmenter la résistance aux chocs des véhicules de cet ouvrage et pour consolider l'ensemble vis-à-vis des charges de trafic en constante augmentation.

RC5 – Pont de Boudry

Avec une longueur totale de 410 m, cet ouvrage subit inévitablement des dégâts lorsque les espaces de dilatation sont obstrués. Un joint obstrué a été dégagé et le mur de culée attendant, qui était endommagé, a été réparé.

C. Entretien constructif – Cours d'eau**Assainissement des enrochements de la plage de la Pointe d'Areuse et des rives du lac, secteur Auvernier-Serrières**

Dans le secteur de la Pointe d'Areuse et d'Auvernier-Serrières, les travaux de réfection des aménagements protégeant les rives du lac contre l'érosion par les vagues ont débuté cet automne et se poursuivront en 2011.

Reconstruction d'un seuil aux Sugits-de-l'Envers à Buttes

Durant l'été 2010, le SPCH a mandaté une intervention d'assainissement d'un seuil partiellement détruit sur Le Buttes, en collaboration avec la section faune du SFFN. Ce seuil avait vraisemblablement été construit dans le but de dissiper l'énergie de l'eau, opération nécessaire à l'époque compte tenu du caractère artificiel de la morphologie du cours d'eau. Cette dernière n'ayant pas été modifiée depuis lors, il s'est agi de maintenir l'ouvrage tout en le rendant

franchissable par les poissons, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Dans ce cadre, le SPCH a mené ce chantier en collaboration avec la section faune du SFFN et l'ouvrage nouvellement constitué, qui remplit les mêmes fonctions hydrauliques que l'ancien, comprend aujourd'hui 5 seuils de 20 cm au lieu d'un seul d'une hauteur de 1 m.

Reconstruction de murs de berges du Seyon en aval de La Borcarderie à Valangin

Au droit des deux seuils situés en aval de La Borcarderie, les murs en pierre qui bordent Le Seyon se sont effondrés de part et d'autre du cours d'eau. Le SPCH a donc entrepris des travaux de réfection de ces murs. Ils ont été réalisés au mois d'octobre, à la suite des travaux de création d'une rampe à poissons ordonnés par la section faune du SFFN.

Arrêté du 25 août 2010 (Assainissement des murs de berges de l'Areuse)

D'importants dégâts aux murs de berges en divers points de l'Areuse à Boudry ont été signalés à fin 2009 par le garde-faune responsable de ce secteur. Les travaux ont concerné principalement les deux zones décrites ci-après.

Le chemin piétonnier qui borde l'Areuse parallèlement au Faubourg Philippe-Suchard a dû être fermé au mois de décembre 2009, suite aux effondrements ponctuels du mur de la berge gauche. Afin de sécuriser le secteur et d'autoriser à nouveau le passage des piétons, le SPCH a mandaté des travaux d'assainissement du mur. Ce dernier a été refait à neuf sur une longueur de 50 m et son assise a été consolidée sur quelque 15 m.

Une partie des maisons de la rue Louis-Favre sont construites au sommet d'un talus dont la base s'appuie sur un mur érigé au droit d'un virage de l'Areuse. Avec le temps, l'Areuse a érodé les fondations du mur si bien que la stabilité du talus s'en est trouvée menacée. Afin de sécuriser la situation, le SPCH a fait procéder à une reconnaissance subaquatique de l'état du mur, puis a engagé les travaux d'assainissement de son assise. Vu la configuration du site pratiquement inaccessible aux engins de chantier, ces travaux ont nécessité la création d'un chemin d'accès provisoire de 70 m dans le lit du cours d'eau de façon à pouvoir acheminer les machines et les matériaux. Suite au passage d'une crue, le chemin provisoire a dû être partiellement reconstruit.

Arrêté du 25 août 2010 (Assainissement des murs du passage inférieur (PI) de la gare de Corcelles)

Les ouvrages situés aux abords du carrefour dénivelé de la gare de Corcelles-Peseux ont été construits entre 1968 et 1970. Divers dégâts tels que fers apparents, éclats de béton et autres fissures ont été constatés sur les murs de soutènement bordant la RC 174. Des travaux de réfection pour un montant total de 250.000 francs ont débuté à l'automne 2010 et se poursuivront au printemps 2011. Le report d'une partie des travaux a été nécessaire en raison des conditions météorologiques peu favorables en fin d'année.

Arrêté du 25 août 2010 (RC 2372 Fontaines-Chézard, revêtement superficiel)

Un crédit de 120.000 francs a permis de réaliser la pose d'une membrane bitumineuse sur la route située entre Fontaines et Chézard après quelques travaux de renforcements de bord. Cette intervention a porté sur une surface de 9891 m² et une longueur de 2200 m et a permis de sauvegarder cette chaussée en rendant sa surface étanche, ainsi que d'ajouter un élément à la sécurité routière en améliorant la rugosité de la chaussée.

Arrêté du 8 septembre 2010 (Stabilisation de la RC 2330, Combe-Girard)

Un crédit de 340.000 francs a permis de procéder au renforcement et à la stabilisation du bord aval de la chaussée qui s'effondrait. C'est sur un tronçon long de 1102 m que 9 secteurs totalisant 678 m ont été renforcés. La méthode utilisée a consisté à installer des éléments métalliques bloqués dans la banquettes additionnés d'une géogrille permettant de contenir les matériaux de remblayage. Cette opération a nécessité un terrassement de 1250 m³ de matériaux.

Récapitulation des crédits d'investissement pour les routes cantonales et l'économie des eaux - comparaison des dépenses nettes avec les montants budgétés

Les dépenses nettes consenties pour la restauration et l'aménagement des routes cantonales dans le cadre des crédits d'investissement sont résumées et comparées avec les montants budgétés dans le tableau SPCH 12.

L'investissement net effectif de 5,694 millions de francs est inférieur aux dépenses budgétées. Cela concerne essentiellement le crédit de la 10^e étape en raison du versement du solde de la subvention fédérale, qui n'était pas forcément attendu durant cet exercice, et le peu de dépenses réalisées dans le cadre du concept d'intervention de La Clusette, la passation d'importants mandats d'ingénieurs ayant pris plus de temps que prévu.

Globalement, l'écart entre les dépenses budgétées et effectives se monte à 681.000 francs pour l'entier des crédits ouverts.

Les dépenses nettes concernant des projets d'investissement relatifs à l'économie des eaux sont résumées et comparées avec les montants budgétés dans le tableau SPCH 13.

Route nationale 5

Frontière vaudoise-Areuse (section 3)

Cette section de route nationale étant mise en service depuis plus de 5 ans, les travaux sont terminés, à l'exception de quelques interventions d'entretien de plantations, notamment concernant des haies en plein champ. L'essentiel des autres activités concernent des questions d'acquisitions de terrains ou de passations de conventions, raison pour laquelle il ne sera plus fait état de ce projet dans les futurs rapports de gestion.

Tunnel de Serrières (section 4)

Les travaux préparatoires réalisés par le lot 3988 se sont terminés le 31 mars, conformément aux prévisions, avec la fin de l'excavation des galeries techniques et du bassin de rétention à Serrières.

Les ouvrages souterrains sont excavés dans les calcaires de l'Hauterivien supérieur (pierre d'Hauterive) en méthode traditionnelle. L'avancement en rocher est réalisé depuis Auvernier par voie mécanique, à la haveuse (machine à attaque ponctuelle), en 3 étapes (calotte-stross-radier). A fin 2010, aucune surprise géologique n'est apparue; l'excavation se déroule selon les prévisions.

Une fois terminés, les 2 tubes de section circulaire seront revêtus d'un anneau de béton de 35 cm d'épaisseur (réalisé en 2 étapes: radier, puis voûte) muni d'une double étanchéité périphérique cloisonnée.

Les travaux suivants se sont poursuivis:

- Tube nord: l'excavation de la calotte, du stross et du radier est terminée. Le percement de la calotte a eu lieu le 22 janvier lors d'une cérémonie marquant cette importante étape symbolique. La fin de l'excavation du stross a eu lieu le 6 juillet et celle du radier le 14 décembre. La pose de l'étanchéité a débuté, suivie par le bétonnage du premier radier le 8 septembre, alors que celui de la première voûte est intervenu le 8 novembre.
- Tube sud: l'excavation de la calotte et du stross est terminée. Le percement de la calotte a eu lieu le 23 juin et celui du stross le 3 décembre. La fin de l'excavation du radier est prévue au printemps 2011.

L'ouverture des tunnels au trafic est toujours fixée à l'automne 2013.

Le lot 3996 de gestion et traitement des matériaux d'excavation des fouilles et du tunnel a pris en charge plus de 300.000 t de matériaux. 180.000 t ont été livrées, principalement par barges, à l'entreprise Juracime (Cornaux) où ils sont valorisés en entrant dans le processus de fabrication du ciment. Parallèlement, des matériaux – destinés, à terme, au remblayage des tranchées couvertes

de part et d'autre du tunnel – ont été stockés provisoirement à Cortaillod sur le site des Tolayes. Enfin, suite à un accord avec le canton de Berne, environ 60.000 m³ de matériaux bruts d'excavation ont été fournis pour le projet d'assainissement des berges du canal de Hagneck.

Le lot 3990 – Portails Auvernier et Serrières – a été adjudgé, les travaux ont débuté en septembre.

Les séances du comité stratégique et de coordination technique avec l'OFROU – Filiale d'Estavayer-le-Lac se poursuivent. Pour mémoire, l'OFROU prévoit d'assainir le tronçon autoroutier Areuse - Auvernier entre 2011 et 2013, simultanément aux travaux du tunnel de Serrières, pour que cet assainissement soit terminé au moment de la mise en service du tunnel.

Trois émissions "Le Chaïnon manquant" ont été tournées et diffusées sur Canal Alpha. Le 16 juillet, dans le cadre de sa série "Couleur locale", la TSR a organisé une émission en direct du tunnel de Serrières sur le sujet des tunnels dans le canton de Neuchâtel. Plusieurs articles de presse relatant les principales étapes de travaux ont été publiés. Des courriers sur l'avancement des travaux ont été distribués trimestriellement aux 800 ménages riverains du chantier. Durant cette année, plus de 1650 personnes ont été accueillies lors de visites de chantier.

UPlaNS Tronçon T68.8 B Cornaux-La Neuveville est (part fédérale 100%)

Entre Le Landeron et Cressier, les plantations et aménagements liés aux mesures faunistiques (corridor d'importance suprarégionale) sont terminés.

Le bouclage administratif de ces travaux se terminera en 2011.

Jonctions de Serrières et de Vauseyon

Les études relatives aux modifications de la jonction de Serrières et du carrefour de Vauseyon ont été initiées par le canton dès 2007. Au 1^{er} janvier 2008, suite au transfert des routes nationales à la Confédération, ces deux projets ont été repris et sont gérés par la filiale de l'OFROU à Estavayer-le-Lac, mais le SPCH a obtenu un mandat de prestations pour poursuivre les études engagées sur ces deux projets. Des mandataires spécialisés agissent comme sous-traitants pour des prestations spécifiques. Les dépenses correspondent aux honoraires des sous-traitants, qui sont ensuite refacturés à l'OFROU. Les recettes correspondent aux prestations effectuées par le SPCH.

Dépenses et recettes relatives aux études et à la direction des travaux gérés par le SPCH et ses mandataires

Désignation section	Dépenses fr.	Recettes y compris subvention fédérale fr.	Dépenses nettes en 2010 fr.
N5A¹⁾			
3. Frontière VD - Areuse	1.115.115,65	978.385,29	136.730,36
4. Tunnel de Serrières	3.840.470,70	3.374.039,51	466.431,19
6. Traversée de Neuchâtel	4.890. —	4.303,20	586,80
7. Neuchâtel Est - St-Blaise	7.791. —	6.856,08	934,92
8. St-Blaise - Frontière BE	10.290,60	9.392,40	898,20
Total N5A¹⁾	4.978.557,95	4.372.976,48	605.581,47
N5U²⁾			
8. Neuchâtel Est - Frontière BE	188.427,80	177.433,85	10.993,95
Total N5A¹⁾ + N5U²⁾	5.166.985,75	4.550.410,33	616.575,42

¹⁾ N5A : construction et aménagement

²⁾ N5U : gros entretien

Ce tableau inclut les frais de personnel des services cantonaux (y compris les frais généraux), des bureaux d'études et des laboratoires.

Acquisitions de terrains

Les dépenses et recettes consécutives aux achats et ventes de terrains, d'immeubles, et aux versements d'indemnités (comptes 200) s'établissent de la manière suivante:

Désignation section	Dépenses fr.	Recettes y compris subvention fédérale fr.	Dépenses nettes en 2010 fr.
3. Frontière VD - Areuse	139.178,10	296.377,49	-157.199,39
4. Tunnel de Serrières	979,15	861,65	117,50
6. Traversée de Neuchâtel	0. —	0. —	0. —
7. Neuchâtel Est - St-Blaise	17.941,05	19.783,82	-1.842,77
8. St-Blaise – Frontière BE	0. —	0. —	0. —
Total	158.098,30	317.022,96	-158.924,66

Les tableaux SPCH 14 à 16 situés à la fin de la présente section détaillent les divers états et mouvements financiers relatifs aux projets et travaux de la route nationale 5.

Conventions-programmes

Convention-programme 06 - Assainissement du bruit routier

Dans le cadre de la convention-programme signée entre le canton de Neuchâtel et la Confédération pour la période 2008-2011, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat, par décret du 23 juin 2009, un crédit de 4.125.000 francs pour mener des projets et exécuter des travaux d'assainissement pour la protection des riverains contre le bruit routier. Après deux ans, force est de constater qu'il ne sera pas possible d'atteindre les objectifs initiaux fixés dans la convention-programme signée en juin 2008. En effet, la mise en place des mesures d'assainissement à la source (qualité de la chaussée) est conditionnée par les moyens financiers mis à disposition pour les campagnes annuelles d'entretien routier. Dans la planification des travaux, il convient également de tenir compte des retards générés par les communes qui souhaitent profiter des travaux de l'Etat pour changer leurs conduites, mais qui ne possèdent pas les crédits nécessaires pour ce faire. Suite à ce constat, il a été décidé, en collaboration avec l'OFEV, d'apporter un complément à la convention-programme initiale de manière à mettre le montant de la contribution fédérale en corrélation avec les travaux et les études qui pourront réellement être réalisés.

L'essentiel des dépenses faites à ce jour concerne différentes études d'assainissement relatives à des tronçons de routes cantonales nécessitant un assainissement du bruit routier.

Convention-programme 04 - Revitalisation du Bied de la Vallée des Ponts

Suite aux discussions menées à fin 2009 avec les représentants communaux et compte tenu de leur position très réservée quant à ce projet, une séance regroupant les trois communes a eu lieu durant le premier semestre 2010 en présence du chef du DGT. Cette entrevue avait pour objectif de démontrer l'importance de ce projet et d'y rallier, enfin, les communes. Le bureau spécialisé en charge de ce mandat a établi un argumentaire fouillé pour défendre le projet auprès des représentants des trois autorités. Toutefois, à l'issue de cette rencontre, force a été de constater que les communes ne sont pas encore prêtes à soutenir ce genre de projet face à leurs concitoyens. Or, sans leur soutien, il serait très difficile pour le canton d'entreprendre avec succès un tel chantier. De ce fait, et vu le contexte légal encore peu développé dans ce domaine à l'époque, il a été décidé que le SPCH, par ailleurs très sollicité dans le cadre de ses autres missions liées aux cours d'eau, suspende jusqu'à nouvel avis ses investigations et démarches relatives à la revitalisation du Grand Bied.

La Confédération a été avertie de cette décision. Pour mémoire, elle avait assuré le financement de ce projet à hauteur de 35%.

Convention programme 07b - Ouvrages de protection contre les crues

La carte des dangers naturels liés à l'eau de l'ensemble du canton a été publiée au mois de juin 2010 et toutes les communes ont reçu leur propre dossier. Ces documents permettent au canton de poser un diagnostic global sur le territoire neuchâtelois et de définir grossièrement les secteurs prioritaires pour l'analyse et la mise en œuvre de mesures de protection contre les crues.

La première période de convention-programme arrivant à son terme à la fin de l'année 2011 et les sommes prévues pour la réalisation de travaux n'étant pas encore totalement dépensées, le canton a voulu vérifier, à la lumière de la carte générale du territoire, s'il y avait des points faibles à traiter auxquels il serait non seulement facile de remédier du point de vue technique, mais encore qui permettraient de soulager notablement des secteurs aujourd'hui menacés. Si tel était le cas, des travaux pourraient encore être engagés en 2011, sous réserve que les communes concernées adhèrent aux dits projets.

En dernier lieu, il convient de rappeler que ces études sont financées à hauteur de 35% par la Confédération.

Secteur "Basse-Areuse et sud du canton"

Une analyse réalisée en 2010 par un bureau spécialisé a permis de mettre en évidence un certain nombre de points correspondants aux critères susmentionnés, de même que les secteurs prioritaires pour lesquels des études de détail devront être lancées en 2011.

Une première analyse du coût des travaux de protection contre les crues sur l'ensemble de ce secteur a en outre été réalisée, ce qui signifie que des variantes grossières ont été définies auparavant. Ce travail permettra au canton d'orienter les communes quant aux investissements futurs qu'elles devront consentir pour résoudre les problèmes d'inondation sur leur territoire.

Enfin, la carte des dangers de la commune de Boudry a été complétée en y ajoutant le secteur du Plateau de Perreux et des Sagnes de Belmont. Rappelons, en effet, que la commune de Boudry faisait partie de la première étape de la cartographie des dangers naturels réalisée en 2000 et qu'à cette époque, seule l'Areuse avait été étudiée.

Secteur "Val-de-Ruz et Entre-deux-lacs"

Le même genre de travail a été confié à un autre mandataire. Sur ce secteur, il s'avère que peu de problèmes identifiés peuvent être facilement résolus. Les études de variantes grossières et d'analyses de coûts ont déjà permis de mener certaines discussions importantes avec les communes en matière de planification des travaux pour les prochaines conventions-programmes.

Secteur "Montagnes neuchâteloises"

La carte des dangers démontre que ce secteur n'est pas aussi sensible aux dangers liés à l'eau que les autres périmètres cantonaux. Aussi, il n'a pas fait l'objet d'études particulières cette année.

Secteur "Haute-Areuse"

Le concept de protection contre les crues de ce périmètre ayant déjà été réalisé, il s'est agi, cette année, de procéder à l'établissement des avant-projets, projets et soumissions pour quatre mesures déterminées pouvant être réalisées d'ici la fin 2011, sous réserve que la commune de Val-de-Travers y adhère.

L'entier des dépenses réalisées dans le cadre des crédits d'investissement touchant le domaine de l'économie des eaux est récapitulé dans le tableau SPCH 13.

Le compte relatif au décret du 30 avril 2003 concernant la réfection des barrages de la Basse-Areuse va être bouclé au terme de l'exercice en cours, aucune autre dépense ne pouvant encore élargir à ce crédit.

Tableaux de synthèse financiers

Les tableaux SPCH 1 à 19 ci-après donnent le détail des chiffres mentionnés dans les différents paragraphes y relatifs, ainsi qu'une vue générale de chaque objet traité.

Le tableau SPCH 18 résume les frais de construction, d'entretien et d'exploitation des routes cantonales et de l'A5 de 1974 à 2009.

Le tableau SPCH 19 récapitule les recettes totales concernant les routes cantonales et nationale de 1974 à 2009, englobant les recettes générales.

**Décrets des 28 mars 1995 et 29 septembre 2004 (10^e étape)
Situation des comptes n° 4051.1000003 au 31 décembre 2010**

Tabl SPCH 2

Chantiers	Crédits	Dépenses	Dépenses	Subventions	Recettes	Dépenses	Dépenses
	accordés par le canton	nettes au 31.12.2009	totales brutes en 2010	fédérales en 2010	diverses en 2010	nettes totales en 2010	nettes au 31.12.2010
	Fr. 1)	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Total Brot-Dessous - Rochefort (suite)	5'096'920.00	3'656'748.70				0.00	3'656'748.70
Évitement de Corcelles	24'759'890.00	23'742'743.38	49'755.85	1'190'268.00	1'960'000.00	-3'100'512.15	20'642'231.23
Carrefour giratoire de Peseux	2'590'300.00	502'106.60				0.00	502'106.60
Traversée de Peseux, études et reconnaissances	561'130.00	395'348.20				0.00	395'348.20
Traversée du Locle, études	555'790.00	577'640.95				0.00	577'640.95
Le Locle - Haut-du-Crêt, élargissement et aménag. cyclable	744'930.00	294'579.35				0.00	294'579.35
Évitement de La Chaux-de-Fonds, études	401'330.00	1'596'520.20				0.00	1'596'520.20
Haut-du-Crêt - La Chaux-de-Fonds, 1ère étape	18'184'220.00	20'471'202.40	67'194.80			67'194.80	20'538'397.20
Carrefour des Trois Chênes, Pierrabot	528'290.00	215'463.55				0.00	215'463.55
Traversée du Pâquier, trottoir	502'930.00	744'965.85				0.00	744'965.85
Enges - collège, chemin pour piétons et cyclistes	1'252'060.00	668'082.00				0.00	668'082.00
Les Ancédants, PI piétons et cyclistes	1'549'600.00	988'953.90				0.00	988'953.90
Viaduc du Crêt-de-l'Anneau, gros entretien	595'600.00	696'793.35				0.00	696'793.35
Tunnel de La Clusette, gros entretien, 1ère étape	1'631'450.00	1'064'675.60				0.00	1'064'675.60
Revêtement des routes cantonales, renouvellement	1'846'530.00	1'982'247.55				0.00	1'982'247.55
Divers et imprévus	3'236'340.00	-329'556.90	85'138.80			85'138.80	-244'418.10
	64'037'310.00	57'268'514.68	202'089.45	1'190'268.00	1'960'000.00	-2'948'178.55	54'320'336.13
1) y compris les indexations sur travaux entre 1995 et 2002				Amortissement au 31 décembre 2009			36'794'583.10
				Amortissement 2010			4'710'216.00
				Amortissement au 31 décembre 2010			41'504'799.10
				Solde à amortir			12'815'537.03

**Décrets des 4 octobre 2000 et 2 novembre 2004 (11^e étape)
Situation des comptes n° 4051.1000241 au 31 décembre 2010**

Tabi SPCH 3

Chantiers	Crédits accordés par le canton Fr. 1)	Dépenses nettes au 31.12.2009		Dépenses totales brutes en 2010		Subventions fédérales en 2010 Fr.	Recettes diverses en 2010 Fr.		Dépenses nettes totales en 2010 Fr.		Dépenses nettes au 31.12.2010 Fr.	
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Tunnel du bois des Rutelins	3'900'000.00	305'071.90	673'870.25						673'870.25		978'942.15	
Présélections à Boveresse	530'000.00	830'127.25							0.00		830'127.25	
Le Long Mur - La Nantillière, 1ère étape	600'000.00	342'270.05							0.00		342'270.05	
Evitement de Rochefort	8'800'000.00	48'618.40							0.00		48'618.40	
Traversée de Pesoux, études et reconnaissances	300'000.00	22'347.80							0.00		22'347.80	
Evitement du Locle, études et reconnaissances	1'000'000.00	184'503.70	4'604.15						4'604.15		189'107.85	
Evitement de La Chaux-de-Fonds, 2ème étape	39'200'000.00	3'287'837.00							0.00		3'287'837.00	
Piste cyclable des Gorges du Seyon, complément	1'200'000.00	0.00							0.00		0.00	
Itinéraire cyclable du Littoral	1'250'000.00	554'921.50							0.00		554'921.50	
Aménagement du carrefour de Combamare à Gorgier	250'000.00	203'693.10		130.00			1'416.00		0.00		203'693.10	
La Borcarderie - Bonneville	1'100'000.00	1'258'411.30							-1'286.00		1'257'125.30	
Marin - Wavre, chemin pour cycles et piétons	250'000.00	240'056.35							0.00		240'056.35	
La Corbatière - L'Abbaye	1'500'000.00	1'376'086.25							0.00		1'376'086.25	
Reconstruction Bois-du-Pâquier à Cernier, 2ème étape	400'000.00	359'960.70							0.00		359'960.70	
Fontaines - Cernier, chemin pour cycles et piétons	940'000.00	1'398'061.95	23'730.00				2'047.50		21'682.50		1'419'744.45	
Bande cyclable à La Chaux-du-Milieu	300'000.00	287'589.65							0.00		287'589.65	
Renouvellement équipement électromécanique, 1ère étape	1'240'000.00	2'109'754.50	251'541.00						251'541.00		2'361'295.50	
Pont sur le Seyon à Valangin, assainissement, complément	400'000.00	540'488.45							0.00		540'488.45	
Tunnels de Noirvaux et des Sagnettes, gabarits agrandis	100'000.00	138'943.25							0.00		138'943.25	
Les Petits-Ponts - Plamboz, renforcement	1'500'000.00	2'072'035.65	3'120.00						3'120.00		2'075'155.65	
Tronçons dépourvus de couche de surface	2'000'000.00	855'849.30							0.00		855'849.30	
Renouvellement et renforcement de chaussées	2'000'000.00	3'184'129.30							0.00		3'184'129.30	
Ouvrages paraphones, études	300'000.00	0.00							0.00		0.00	
Divers et imprévus	3'540'000.00	-145'475.20	118'029.45				745'525.00		-627'495.55		-772'970.75	
Aménagement du dépôt de Saint-Aubin	345'000.00	340'590.80							0.00		340'590.80	
Pont sur le Buttès, Fleurier	750'000.00	879'190.65							0.00		879'190.65	
Tunnel du Châtelard, Les Brenets	500'000.00	1'120'662.65							0.00		1'120'662.65	
Pont sur la Vivier, Cortaillod	200'000.00	239'552.65							0.00		239'552.65	
Pont sur le Seyon, scierie Debrot	750'000.00	978'318.75							0.00		978'318.75	
Les Ponts-de-Martel - Petit-Martel	1'800'000.00	6'674.10							0.00		6'674.10	
Tunnel Vue-des-Alpes		988'702.80							988'702.80		988'702.80	
Transitoires		72'000.00					200'000.00		-128'000.00		-128'000.00	
	769'450'000.00	23'020'271.75	2'135'727.65			0.00	948'988.50		1'186'739.15		24'207'010.90	
1) y compris crédit complémentaire accordé par ACE du 05.02.2003 pour aménagement du dépôt de St-												
Amortissement au 31 décembre 2009												
Amortissement 2010												
Amortissement au 31 décembre 2010												
										11'098'208.00		
										2'302'027.00		
										13'400'235.00		

**Décret du 29 janvier 2003 (Restauration et entretien de trois tronçons routiers)
Situation des comptes n°4051.1000565 au 31 décembre 2010**

Tabl SPCH 4

Chantiers	Crédits accordés par le canton Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2009 Fr.	Dépenses totales brutes en 2010 Fr.	Subventions fédérales en 2010 Fr.	Recettes diverses en 2010 Fr.	Dépenses nettes totales en 2010 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2010 Fr.
Bas de Rosières - La Clusette, renouvellement du tapis	900'000.00	764'689.80				0.00	764'689.80
Peseux - Vauseyon, reconstruction 1/2 chaussée nord	2'800'000.00	2'815'399.30				0.00	2'815'399.30
PIP place de la Fontaines à Peseux	1'000'000.00	68'865.70				0.00	68'865.70
Carrefour-giratoire de la rue du Château, Peseux	600'000.00	603'149.60				0.00	603'149.60
Réfection de la chaussée des voies montantes dans les Gorges du Seyon	500'000.00	426'262.40				0.00	426'262.40
Divers et imprévus	500'000.00	14'669.10				0.00	14'669.10
	6'300'000.00	4'693'035.90	0.00	0.00	0.00	0.00	4'693'035.90
				Amortissement au 31 décembre 2009			2'075'664.00
				Amortissement 2010			469'304.00
				Amortissement au 31 décembre 2010			2'544'968.00

**Décret du 6 novembre 2007 (Réfection et assainissement du pont de Biaufond)
Situation des comptes n° 4051.1000781 au 31 décembre 2010**

Tabl SPCH 5

Aménagement	Crédits accordés par le canton Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2009 Fr.	Dépenses totales brutes en 2010 Fr.	Recettes diverses en 2010 Fr.	Dépenses nettes totales en 2010 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2010 Fr.
Réfection et assainissement du pont de Biaufond (RC 168)	1'250'000.00	1'292'388.65	1'022.20		1'022.20	1'293'410.85
			Amortissement au 31 décembre 2009			134'349.00
					Amortissement 2010	
					Amortissement au 31 décembre 2010	
						129'239.00
						263'588.00

Crédit bouclé à fin 2010

**Décret du 4 décembre 2007 (Elaboration du dossier de la route principale H20)
Situation des comptes n° 4051.1000784 au 31 décembre 2010**

Tabl SPCH 6

Aménagement	Crédits accordés par le canton Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2009 Fr.	Dépenses totales brutes en 2010 Fr.	Recettes diverses en 2010 Fr.	Dépenses nettes totales en 2010 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2010 Fr.
Elaboration du dossier de la H20	4'000'000.00	2'260'560.80	1'011'067.30		1'011'067.30	3'271'628.10
			Amortissement au 31 décembre 2009			30'761.00
			Amortissement 2010			226'056.00
			Amortissement au 31 décembre 2010			256'817.00

**Décret du 14 janvier 2009 (mesures d'amélioration du trafic au Locle)
Situation des comptes n° 4053.1000844 au 31 décembre 2010**

Tabl SPCH 7

Aménagement	Crédits accordés par le canton Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2009 Fr.	Dépenses totales brutes en 2010 Fr.	Recettes diverses en 2010 Fr.	Dépenses nettes totales en 2010 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2010 Fr.
Giratoire du Bas-du-Crêt	700'000.00	489'439.50	267'924.50	1'004.50	266'920.00	756'359.50
				Amortissement au 31 décembre 2009		
						0.00
						48'944.00
						48'944.00
					Amortissement au 31 décembre 2010	

**Décret du 14 janvier 2009 (étude de la liaison H18-H20, contournement Est de La Chaux-de-Fonds)
Situation des comptes n° 4053.1000845 au 31 décembre 2010**

Tabl SPCH 8

Aménagement	Crédits accordés par le canton Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2009 Fr.	Dépenses totales brutes en 2010 Fr.	Recettes diverses en 2010 Fr.	Dépenses nettes totales en 2010 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2010 Fr.			
Etude d'opportunité	100'000.00	40'974.00	123'421.10	82'197.50	41'223.60	82'197.60			
			Amortissement au 31 décembre 2009						
						0.00			
						Amortissement 2010			
						8'195.00			
						Amortissement au 31 décembre 2010			
						8'195.00			

**Décret du 18 novembre 2009 (Démolition maison Col des Roches)
Situation des comptes n° 4053.1000882 au 31 décembre 2010**

Tabl SPCH 9

Travaux	Crédits accordés par le canton (Fr. 1)	Dépenses nettes au 31.12.2009 (Fr.)	Dépenses brutes totales en 2010 (Fr.)	Recettes diverses en 2010 (Fr.)	Dépenses nettes totales en 2010 (Fr.)	Dépenses nettes au 31.12.2010 (Fr.)
Travaux démolition immeuble Col-Roches 38	250'000.00	120'000.00	129'976.55	0.00	129'976.55	249'976.55
			Amortissement au 31 décembre 2009			0.00
			Amortissement 2010			24'000.00
			Amortissement au 31 décembre 2010			24'000.00
			Solde à amortir			225'976.55

1) y compris crédit complémentaire du 18.11.2010 de CHF 130'000.00

**Décret du 30 mars 2010 (Concept d'intervention de la Clusette)
Situation des comptes n° 4053.1000895 au 31 décembre 2010**

Tabl SPCH 10

Travaux	Crédits accordés par le canton Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2009 Fr.	Dépenses totales brutes en 2010 Fr.	Recettes diverses en 2010 Fr.	Dépenses nettes totales en 2010 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2010 Fr.
H10 tunnel Clusette investig.	1'150'000.00	0.00	26'457.70		26'457.70	26'457.70
Amortissement au 31 décembre 2010						0.00

**Décret du 30 mars 2010 (Crédit 24 mio ENTR. RC, OA, C.EAU 30.3.10)
Situation des comptes n° 4053.1000892 au 31 décembre 2010**

Tabl SPCH 11

Travaux	Crédits accordés par le canton Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2009 Fr.	Dépenses totales brutes en 2010 Fr.	Recettes diverses en 2010 Fr.	Dépenses nettes totales en 2010 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2010 Fr.
Entretien constructif routes cantonales		0.00	5'043'003.80		5'043'003.80	5'043'003.80
Ouvrages d'art	24'000'000.00	0.00	714'222.80		714'222.80	714'222.80
Cours d'eau		0.00	213'316.20		213'316.20	213'316.20
	24'000'000.00	0.00	5'970'542.80	0.00	5'970'542.80	5'970'542.80
Amortissement au 31 décembre 2010						0.00

Récapitulation des crédits d'investissement des routes cantonales en 2010
Comparaison entre les dépenses nettes et les montants budgétés

Tabl SPCH 12

Date du décret	Titre	Montant en milliers de francs								Ecart			
		Coûts effectifs				Coûts budgétés							
		Dépenses brutes	Recettes et subventions	Dépenses nettes	Dépenses brutes	Recettes et subventions	Dépenses nettes	Dépenses brutes	Recettes et subventions		Dépenses nettes		
24.03.1986	Vue-des-Alpes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04.10.1988	9 ^e étape	10	0	10	50	0	50	0	0	50	0	0	-40
28.03.1995	10 ^e étape	202	3'150	-2'948	1'200	3'200	-2'000	1'200	3'200	-2'000	0	0	-948
03.02.1998	Pont de Thielle	0	0	0	250	250	0	250	250	0	0	0	0
22.02.2000	Ventilation et sécurité des tunnels de la VDA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04.10.2000	11 ^e étape	2'135	949	1'186	2'500	1'525	975	2'500	1'525	975	0	0	211
29.01.2003	Trois tronçons routiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
06.11.2007	Pont de Biaufond	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
04.12.2007	Elaboration du dossier de la H20	1'011	0	1'011	1'000	280	720	1'000	280	720	0	0	291
14.01.2009	Mesures d'amélioration du trafic au Locle	268	1	267	0	0	0	0	0	0	0	0	267
14.01.2009	Etude liaison H18 - H20	123	82	41	0	0	0	0	0	0	0	0	41
18.11.2009	Démolition maison Col des Roches	130	0	130	130	0	130	130	0	130	0	0	0
30.03.2010	Concept d'intervention de la Clusette	26	0	26	500	0	500	500	0	500	0	0	-474
30.03.2010	Crédit 24 mio ENTR. RC, OA, C.EAU 30.3.10	5'970	0	5'970	6'000	0	6'000	6'000	0	6'000	0	0	-30
	Totaux	9'876	4'182	5'694	11'630	5'255	6'375	11'630	5'255	6'375	0	0	-681

Récapitulation des crédits d'investissement de l'économie des eaux en 2010

Tabl SPCH 13

Date du décret	Titre	Montant en milliers de francs						
		Crédits accordés par le canton Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2009 Fr.	Dépenses totales brutes en 2010 Fr.	Subventions fédérales en 2010 Fr.	Recettes diverses en 2010 Fr.	Dépenses nettes totales en 2010 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2010 Fr.
22.01.1997	Correction de l'Areuse, de Travers à Noiraigue	2'623'000.00	1'532'738.20	112'109.25	0.00	0.00	112'109.25	1'644'847.45
30.04.2003	Réfection Barrages Basse-Areuse	2'405'000.00	1'946'420.25	0.00	0.00	0.00	0.00	1'946'420.25
23.06.2009	Réaménagement Basse-Areuse, projet individ., RPT 04	3'250'000.00	4'500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	4'500.00
23.06.2009	Revitalisation cours d'eau, convention-progr. RPT04	650'000.00	0.00	3'004.25	1'051.50	0.00	1'952.75	1'952.75
23.06.2009	Ouvrage protection, convention-progr. RPT07b	7'308'000.00	0.00	91'688.40	32'090.95		59'597.45	59'597.45
12.08.2009	Entretien enrochements rives du Lac	350'000.00	273'268.20	0.00	0.00	0.00	0.00	273'268.20
	Totaux	16'586'000.00	3'756'926.65	206'801.90	33'142.45	0.00	173'659.45	3'930'586.10

TABL SPCH 14

Mouvement des comptes extraordinaires de l'A5 au cours de l'exercice 2010

Prestations	Dép. totales br. en 2010		Subvention Conféd.		Autres recettes		Dépenses nettes	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1. Projet et direction des travaux	5'105'190.70	4'470'876.97			-589.38	634'903.11		
2. Acquisitions d'immeubles	233'826.40	207'493.22			184'959.60	-158'626.42		
3. Travaux :								
Frontière VD - Areuse								
Travaux routiers et d'adaptations	736'137.15	647'800.77			0.00	88'336.38		
Equipements électromécaniques	32'975.65	29'018.57			0.00	3'957.08		
Fouilles archéologiques	1'234'740.60	1'086'571.73			0.00	148'168.87		
Areuse - Serrières								
Travaux routiers et d'adaptations	7'935'607.95	6'941'827.42			117'789.10	875'991.43		
Ouvrages d'art	2'127'437.85	1'856'057.59			0.00	271'380.26		
Tunnels	12'133'132.75	10'677'156.82			0.00	1'455'975.93		
Equipements électromécaniques	347'175.45	305'514.40			59'531.40	-17'870.34		
Traversée de Neuchâtel Neuchâtel - St-Blaise St-Blaise - Frontière bernoise								
Sous-total travaux	24'547'207.40	21'543'947.30			177'320.50	2'825'939.61		
Total	29'886'224.50	26'222'317.49			361'690.72	3'302'216.29		
Garanties dues	2'150'446.65	1'892'393.05			215'607.90	42'445.70		
Transactions terrains, soldes dus	177'186.50	155'924.10			35'080.00	-13'817.60		
Transitoires	663'700.30	368'241.40			171'491.95	123'966.95		
Total général	32'877'557.95	28'638'876.04			783'870.57	3'454'811.34		

TABL SPCH 15

A5, Construction
Situation des comptes 4053.3.000.369-1.000.788 au 31 décembre 2010

Désignation des sections	Dépenses nettes au 31 décembre 2009	Dépenses totales brutes en 2010	Subventions fédérales	Autres recettes	Dépenses nettes en 2010	Dépenses totales nettes au 31 décembre 2010
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
3. Frontière vaudoise - Areuse	178'369'729.36	3'341'431.10	2'942'185.44	178'222.42	221'023.25	178'590'752.61
4. Areuse - Serrières	24'328'247.84	26'503'880.75	23'242'894.05	180'545.80	3'080'440.91	27'408'688.75
5. Serrières - Neuchâtel	253'267.80	0.00	0.00	0.00	0.00	253'267.80
6. Traversée de Neuchâtel	101'573'584.17	4'890.00	4'303.20	0.00	586.80	101'574'170.97
7. Neuchâtel Est - Saint-Blaise	71'318'725.28	25'732.05	22'644.20	3'995.70	-907.85	71'317'817.43
8. Saint-Blaise - frontière bernoise	29'073'440.02	10'290.60	10'290.60	-1'073.20	1'073.20	29'074'513.22
	404'916'994.47	29'886'224.50	26'222'317.49	361'690.72	3'302'216.29	408'219'210.76
Garanties dues	215'607.90	2'150'446.65	1'892'393.05	215'607.90	42'445.70	258'053.60
Transactions terrains, soldes dus	35'080.00	177'186.50	155'924.10	35'080.00	-13'817.60	21'262.40
Transitoires	171'491.95	663'700.30	368'241.40	171'491.95	123'966.95	295'458.90
	405'339'174.32	32'877'557.95	28'638'876.04	783'870.57	3'454'811.34	408'793'985.66
					Amortissement au 31 décembre 2009 :	366'713'397.55
					Amortissement 2010 :	14'833'273.00
					Amortissement au 31 décembre 2010 :	381'546'670.55

TABL SPCH 16

A5, Gros entretien
Situation des comptes 4053 3.000.370 au 31 décembre 2010

Désignation des sections	Dépenses nettes	Dépenses totales	Subventions	Autres	Dépenses	Dépenses totales nettes
	au 31 décembre 2009	brutes en 2010	fédérales	recettes	nettes en 2010	au 31 décembre 2010
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
00 - Frontière vaudoise - frontière bernoise sans distinction particulière	142'411.66	-46'305.50 0.00	-46'305.50	0.00	0.00	142'411.66
64 - Frontière vaudoise-Neuchâtel-Est	5'045'823.83	109'886.55	109'886.55	0.00	0.00	5'045'823.83
68 - Neuchâtel-Est - Frontière bernoise	12'374'365.33	504'047.95	512'270.57	-10'993.95	2'771.33	12'377'136.66
	17'562'600.82	567'629.00	575'851.62	-10'993.95	2'771.33	17'565'372.15
Garanties dues	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Transitoires	11'132.05	0.00	0.00	0.00	-11'132.05	0.00
	17'573'732.87	567'629.00	575'851.62	138.10	-8'360.72	17'565'372.15
						12'609'113.70
						954'436.00
						13'563'549.70

Amortissement au 31 décembre 2009 :

Amortissement 2010 :

Amortissement au 31 décembre 2010 :

**Décret du 23 juin 2009 (Protection contre le bruit, convention-programme RPT06)
Situation des comptes n° 4053.1000805 au 31 décembre 2010**

Tabl SPCH 17

Travaux	Crédits accordés par le canton Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2009 Fr.	Dépenses totales brutes en 2010 Fr.	Subventions fédérales en 2010 Fr.	Recettes diverses en 2010 Fr.	Dépenses nettes totales en 2010 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2010 Fr.
Protect. Contre bruit, conv.-programme RPT06	4'125'000.00	263'135.55	558'847.65	26'610.25	0.00	532'237.40	795'372.95
		Amortissement au 31 décembre 2009					0.00
					Amortissement 2010		22'145.50
						Amortissement au 31 décembre 2010	
							22'145.50

Frais de construction, d'entretien et d'exploitation des routes cantonales et de l'A5 (en milliers de francs)

Années 1974 à 2009

Tableau SPCH 18

Année	Constructions nouvelles y compris N5	Améliorations et corrections y compris N5	Total constructions, améliorations	Entretien, signalisation routière et environnement	Administration et mesures de prévoyance	Réglementation du trafic par la gendarmerie	Total administration entretien et exploitation	Total général
1974	35'183	18'299	53'482	7'358	1'914	2'500	11'772	65'254
1975	32'703	15'585	48'288	9'243	2'602	2'800	14'645	62'933
1976	26'502	12'047	38'549	10'289	2'330	2'820	15'439	53'988
1977	15'900	2'949	18'849	10'676	2'493	2'925	16'094	34'943
1978	10'538	2'813	13'351	9'123	2'714	3'500	15'337	28'688
1979	13'300	2'488	15'788	8'843	2'708	3'820	15'371	31'159
1980	18'548	2'073	20'621	11'601	3'361	4'125	19'087	39'708
1981	15'439	4'830	20'269	13'039	3'584	4'550	21'173	41'442
1982	33'013	1'928	34'941	14'146	3'953	4'820	22'919	57'860
1983	39'903	8'303	48'206	12'214	3'887	4'890	20'991	69'197
1984	50'278	7'015	57'293	13'605	3'901	5'253	22'759	80'052
1985	45'939	11'096	57'035	13'786	4'090	5'196	23'072	80'107
1986	72'856	10'202	83'058	14'204	4'187	5'415	23'806	106'864
1987	106'690	11'882	118'572	13'405	4'130	5'660	23'195	141'767
1988	136'027	11'518	147'545	16'950	4'120	6'185	27'255	174'800
1989	163'681	14'955	178'636	16'945	4'663	6'600	28'208	206'844
1990	223'961	10'428	234'389	19'676	5'181	7'500	32'357	266'746
1991	251'623	14'073	265'696	24'434	5'385	8'066	37'885	303'581
1992	266'785	10'691	277'476	22'745	5'803	8'850	37'398	314'874
1993	228'500	13'583	242'083	22'545	6'235	5'100	33'880	275'963
1994	175'133	9'708	184'841	23'817	5'320	9'696	38'833	223'674
1995	100'988	4'826	105'814	29'124	5'112	9'832	44'068	149'882
1996	93'955	7'595	101'550	28'575	5'562	10'208	44'345	145'895
1997	123'443	5'133	128'576	26'513	5'988	10'419	42'920	171'496
1998	174'400	10'072	184'472	25'523	6'219	10'605	42'347	226'819
1999	198'986	16'637	215'623	27'621	5'907	8'506	42'034	257'657
2000	192'240	22'219	214'459	26'088	6'475	8'834	41'397	255'856
2001	163'991	7'110	171'101	26'925	6'010	9'972	42'907	214'008
2002	132'943	14'708	147'651	26'617	7'144	11'124	44'885	192'536
2003	120'022	12'606	132'628	30'521	6'810	9'516	46'847	179'475
2004	128'679	20'709	149'388	32'671	6'720	10'978	50'369	199'757
2005	72'258	22'279	94'537	34'121	6'510	9'829	50'460	144'997
2006	35'775	22'942	58'717	61'334	5'834	8'670	75'838	134'555
2007	16'375	24'329	40'704	44'898	7'092	9'568	61'558	102'262
2008	22'891	17'078	39'969	29'181	6'195	10'407	45'783	85'752
2009	33'841	2'894	36'735	24'162	8'003	8'194	40'359	77'094
Total	3'573'289	407'603	3'980'892	782'518	178'142	256'933	1'217'593	5'198'485

**Recettes pour les routes cantonales et l'A5 (en milliers de francs)
Années 1974 à 2009**

Tableau SPCH 19

Année	Part de la Confédération pour la N5	Subventions fédérales pour routes principales	Subv. féd. pour les mesures de lutte contre la pollution due au trafic et divers	Total pour N5 et routes principales	Part aux droits sur carburants	Produit net taxes + émoluments sur véhicules	Taxe poids lourds	Total des droits sur carburants et taxes	Total général
1974	29'758	4'200	-	33'958	4'253	10'047		14'300	48'258
1975	29'126	8'021	-	37'147	3'823	10'444		14'267	51'414
1976	22'142	6'506	-	28'648	3'766	10'556		14'322	42'970
1977	12'860	2'498	-	15'358	2'729	10'755		13'484	28'842
1978	5'422	945	-	6'367	4'729	11'656		16'385	22'752
1979	6'456	5'727	-	12'183	3'921	11'881		15'802	27'985
1980	7'439	1'976	-	9'415	6'129	12'194		18'323	27'738
1981	9'804	3'451	-	13'255	5'616	13'501		19'117	32'372
1982	21'789	2'472	-	24'261	5'835	13'412		19'247	43'508
1983	33'856	486	-	34'342	5'703	14'233		19'936	54'278
1984	42'607	1'102	-	43'709	6'851	13'825		20'676	64'385
1985	52'961	354	-	53'315	11'986	14'973		26'959	80'274
1986	66'176	1'669	-	67'845	14'526	16'951		31'477	99'322
1987	93'351	4'947	-	98'298	15'953	16'934		32'887	131'185
1988	109'262	16'369	-	125'631	16'293	17'808		34'101	159'732
1989	116'830	26'733	-	143'563	17'639	19'035		36'674	180'237
1990	136'470	55'566	-	192'036	16'790	18'954		35'744	227'780
1991	161'499	88'324	-	249'823	17'671	19'808		37'479	287'302
1992	140'494	75'673	-	216'167	18'451	19'964		38'415	254'582
1993	154'169	73'592	-	227'761	20'031	22'777		42'308	270'069
1994	106'758	50'740	-	157'498	19'647	22'889		42'536	200'034
1995	84'785	33'663	-	118'448	23'802	24'151		47'953	166'401
1996	85'481	12'677	-	98'158	24'390	25'794		50'184	148'342
1997	110'179	10'746	-	120'925	23'275	26'786		50'061	170'986
1998	140'827	17'646	329	158'802	21'231	27'633		48'864	207'666
1999	164'298	22'725	414	187'437	21'640	29'324		50'964	238'401
2000	159'119	18'552	540	178'211	18'445	29'505		47'950	226'161
2001	141'417	10'987	23	152'427	22'501	38'134	3'998	64'633	217'060
2002	126'676	2'686	1'358	130'720	21'681	37'319	3'978	62'978	193'698
2003	111'841	10'949	0	122'790	21'201	38'812	6'070	66'083	188'873
2004	119'153	10'097	0	129'250	19'025	40'473	4'473	63'971	193'221
2005	78'127	10'355	0	88'482	19'308	41'237	7'527	68'072	156'554
2006	61'105	9'875	102	71'082	16'285	41'352	11'366	69'003	140'085
2007	41'725	8'885	102	50'712	16'374	41'791	9'126	67'291	118'003
2008	36'361	10'421	161	46'943	10'926	41'480	5'680	58'086	105'029
2009	30'107	4'000	586	34'693	10'673	42'652	5'055	58'380	93'073
Totaux	2'850'430	625'615	3'615	3'479'660	513'099	848'540	57'273	1'418'912	4'898'572

Les années 1986 à 1998 ont été corrigées en 2000, par l'ajout de la part communale aux taxes automobiles

4.6. Perspectives

Le rythme des projets ne faiblit pas au SPCH: projet H20, reconstruction de la RC 1320 entre le Crêt-du-Loche et Les Eplatures et tunnel du Bois des Rutelins occupent considérablement leurs différents responsables. A ces dossiers, déjà passablement avancés, s'ajoutent divers plus petits projets relatifs à des corrections de tracés ou de gabarits de routes cantonales.

D'autre part, les importants crédits octroyés par le Grand Conseil pour l'entretien constructif des routes, ouvrages d'art et cours d'eau génèrent un surcroît de travail pas toujours facile à intégrer par les collaborateurs en charge, en particulier au niveau du Bureau des ouvrages d'art et de l'économie des eaux.

Les conventions-programmes passées avec la Confédération dans les domaines de l'assainissement du bruit routier, de la revitalisation des cours d'eau et de la protection des biens et des personnes aux abords des cours d'eau constituent un réservoir de projets avec financement fédéral qui permet au personnel du SPCH d'être alimenté en permanence au niveau des projets à réaliser, s'il était besoin.

Par ailleurs, la mise en place d'un système qualité revu, d'une politique sécurité et d'une comptabilité analytique dont la nécessité n'a pas besoin d'être prouvée, représentent des investissements en temps non négligeables qui permettent à tous de s'impliquer d'une manière ou d'une autre dans l'évolution du SPCH.

Dans un domaine plus spécifique, la révision de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP), entamée dans le deuxième semestre 2010, est un défi certes intéressant, mais aussi passablement chronophage.

Enfin, le début de la mise en œuvre du projet d'agglomération et le rôle de service cantonal de référence du SPCH en matière d'aménagements routiers générera lui aussi une augmentation de la charge de travail pour l'un-e ou l'autre collaborateur-trice.

En conclusion, les perspectives de travail pour le SPCH ne montrent aucun signe d'affaiblissement et, plusieurs projets arrivant à maturité, des travaux relativement importants pourront être mis sur le marché au cours de l'année 2011.

5. SERVICE DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1. Missions

Domaine énergie

Les missions générales du service dans le domaine de l'énergie, fixées par la législation, indépendamment des priorités annuelles, sont les suivantes:

- Susciter et contrôler l'utilisation rationnelle de tous les agents énergétiques.
- Promouvoir les énergies renouvelables.
- Renseigner et conseiller tout consommateur d'énergie. Veiller à la formation des acteurs professionnels de l'énergie.
- Contrôler les installations productrices et distributrices d'énergie.
- Soutenir les communes dans leurs tâches de politique énergétique et pour leurs bâtiments et installations.
- Planifier les besoins et l'offre d'énergie du canton, préparer la conception directrice et le plan cantonal de l'énergie.
- Préparer la législation et les aides à l'exécution.
- Conseiller le chef du département de la gestion du territoire et les autres services de l'Etat, en particulier le service des bâtiments.

Domaine environnement

Pour le domaine de l'environnement, les missions générales du service sont:

- La protection de l'homme et de l'environnement des atteintes dont ils peuvent être l'objet. A ce titre, il s'agit d'une part de suivre l'évolution de la qualité de l'air, des eaux et du sol et, d'autre part, d'agir en faveur de ces milieux par l'intermédiaire de mesures touchant notamment l'utilisation du territoire, l'entreposage et l'utilisation de substances et produits, les eaux usées et les émissions gazeuses.
- La prévention des accidents pouvant causer de graves dommages à l'homme et à l'environnement, veiller à une bonne gestion des déchets, limiter l'exposition au bruit et à certaines radiations et enfin traiter les questions relatives à l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés ou non font encore partie de ses missions.

5.2. Objectifs annuels

Domaine énergie

En supplément aux objectifs réguliers imposés par l'accomplissement des missions citées plus haut, les points suivants ont nécessité un engagement particulier:

- faire face à l'extraordinaire afflux de demandes de conseils et de subventions concernant les assainissements énergétiques des bâtiments (Programmes de relance et Programme Bâtiments);
- prendre les dispositions nécessaires au bon fonctionnement du SENE issu de la fusion du SCEN et du SCPE;

- rédiger un rapport pour une nouvelle mouture de la révision de la loi cantonale sur l'énergie;
- rédiger un rapport pour la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité;
- participer à la préparation et au déroulement des Etats généraux de l'énergie.

Domaine environnement

En fonction des différents groupes de prestations du service, les objectifs principaux suivants ont été poursuivis:

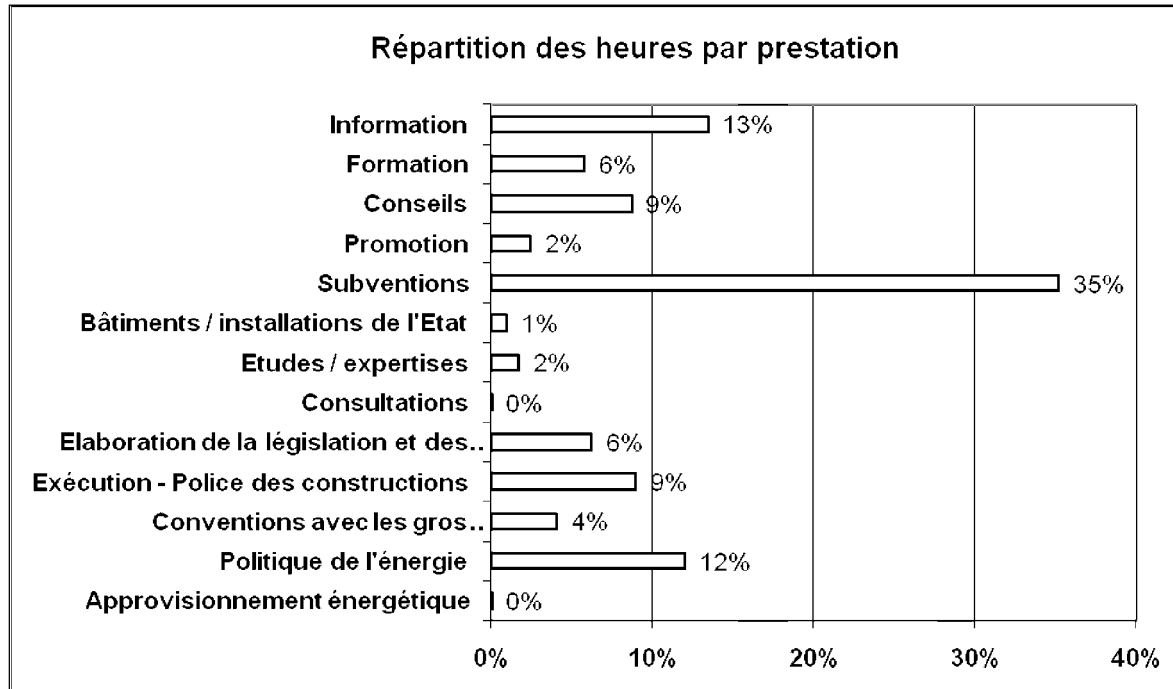
- pour les nouvelles constructions, mener les inspections et organiser le suivi des chantiers;
- surveiller la bonne gestion des déchets des communes et des chantiers;
- informer les entreprises sur la bonne gestion et le recyclage des déchets de chantier minéraux;
- conduire les investigations en vue de déterminer le besoin d'assainissement de sites pollués;
- mise en œuvre du plan cantonal de gestion des déchets et poursuite des travaux relatifs à une modification législative visant l'introduction de la taxe au sac pour inciter à un meilleur tri des déchets;
- préparation d'une nouvelle loi cantonale sur la gestion et la protection des eaux;
- suivi de la qualité des eaux de surface et souterraines ainsi que du sol et amélioration de l'accessibilité des données récoltées à ce sujet;
- poursuite des travaux relatifs à la délimitation des zones de protection des eaux;
- suivi des efforts pour la protection des eaux dans le domaine de l'agriculture;
- suivi des autocontrôles pour les STEP publiques;
- campagnes de mesures des BTX (composés aromatiques), des poussières fines et des oxydes d'azote en différents points du canton;
- réactualisation du plan des mesures de la protection de l'air;
- surveillance du respect des exigences en matière de bruit dans les permis de construire;
- début des travaux relatifs à l'assainissement de la ligne CFF du Pied du Jura en matière de protection contre le bruit;
- poursuite de la densification des mesures dans les habitations sises dans les zones à concentration accrue en radon;
- contrôle des rejets des entreprises (eaux usées, émissions gazeuses, déchets);
- assainissement des installations de stockage des hydrocarbures;
- contrôle des émissions gazeuses des installations de chauffage;
- contrôle des obligations à remplir par les importateurs de produits dangereux;
- contrôle des obligations à remplir par les entreprises présentant un risque particulier (accidents majeurs);
- investigations sur les réseaux d'égouts afin de déterminer l'origine de pollutions diverses.

5.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)

38 collaborateurs et collaboratrices, représentant quelque 33 postes à plein temps, sont employés au SENE. Les coûts de fonctionnement du service, en tenant compte des charges et des revenus, se montent à environ 4.550.000 francs.

Suite aux décisions de supprimer 3% des effectifs, soit 2 postes de travail (dont 1,5 au sein du domaine énergie), une analyse a été faite afin de définir quelles étaient les prestations à abandonner malgré les défis énergétiques des années à venir.

La méthode de contrôle de gestion GESPA a été adaptée pour être appliquée à l'ensemble du SENE dès le 1^{er} janvier 2011. Elle permet entre autres d'indiquer la répartition des heures de travail de l'ensemble des collaborateurs du service pour les prestations externes, ce qui représente le 61% du temps total (en recul par rapport aux 74% en 2009), le reste étant les prestations de gestion interne. Celles-ci ont été plus importantes qu'en 2009, principalement à cause des efforts de fusion et les restructurations qui s'en sont suivies.



Par rapport à l'année dernière, la prestation «Subventions» a bondi de 23% à 35%, du fait du suivi des programmes de relance 2009 et du Programme Bâtiments des cantons et de la Confédération. La part de cette prestation a plus que triplé entre 2008 et 2010.

En outre, le SENE dispose d'un laboratoire équipé d'appareils performants lui permettant d'effectuer les analyses nécessaires sur les différents milieux. A cet équipement, s'ajoutent des stations fixes ou mobiles de mesure de la qualité de l'air, tant pour les immissions que les émissions ainsi que des stations météo et des appareils de mesure/prélèvements automatisés pour les eaux.

5.4. Événements principaux

- 1^{er} janv. Le service de l'énergie et le service de la protection de l'environnement ont fusionné. La réunion des deux anciens services sur le même site qui était prévue en 2010 n'a pas encore pu être concrétisée. Le nouveau chef de service a pris ses fonctions au 1^{er} mai.
- 1^{er} janv. Lancement du Programme Bâtiments par la Confédération et les cantons permettant d'obtenir une aide financière dans le cadre de mesures d'assainissement de l'enveloppe du bâtiment
- 1^{er} mai Nomination d'un nouveau chef de service, M. Yves Lehmann, pour le SENE
- 14 juin L'épuration des eaux usées de la commune de Brot-Dessous, située entièrement en zone de protection des eaux, des villes de la Chaux-de-Fonds et Neuchâtel est maintenant opérationnelle

- 27 août Mise en consultation de la révision de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité
- 13 sept. Les trois STEP de Boudevilliers, Valangin et Coffrane ont été mises hors service et reliées à celle de Neuchâtel
- 29 sept. Le Grand Conseil accepte la modification de la loi sur les déchets introduisant le principe d'une taxe au sac
- 13 nov. États généraux de l'énergie 2010

5.5. Activités / Réalisations

Ce chapitre est structuré en fonction de la liste des prestations du service. Les prestations «Information, formation et conseils» du domaine énergie sont en général délivrées au public sous l'égide du «Centre InfoEnergie» qui possède historiquement une visibilité propre, bien que n'étant plus une structure administrative indépendante.

Information

Le SENE participe désormais au «groupe de pilotage d'éducation à l'environnement»: mise en œuvre de la politique cantonale dans ce domaine.

Publications

Une plaquette de présentation du service a été éditée.

Huit (sur 16 prévues) «Astuces papier» ont été adressées par courriel aux membres des réseaux neuchâtelois: administrations cantonales et communales, pédagogique RPN, Hôpital neuchâtelois.

A l'occasion de la journée internationale de sensibilisation au bruit, le SENE a produit une affiche et des flyers relatifs aux pneus silencieux, envoyés aux entreprises de la branche auto, députés, communes et auto-écoles.

Trois documents de la série «A Savoir» ont été rédigés: «Contraintes principales pour la construction en zone S2el ou S3 de protection des eaux», «Admission de déchets en décharge contrôlée pour matériaux inertes (DCMI)», «Les places de concassage et dépôts de déchets minéraux et graves de recyclage», «Infiltration des eaux non polluées» mise à jour.

Le dépliant Info-Intox sur le tri des déchets a été adapté et imprimé à 55.000 exemplaires. Les communes l'ont distribué très largement à leurs habitants.

Six publicités sur le tri des déchets sont parues dans La Feuille Officielle et le Courrier neuchâtelois.

Le SENE a diffusé la brochure OFEV «Filtres à particules pour machines de chantier» aux entreprises des domaines de la construction et du génie civil.

Le service continue d'abonner les communes au journal «Forum Déchets» et il a cofinancé des cours professionnels.

En collaboration avec l'ensemble des services de l'énergie et de l'environnement des cantons romands, poursuite de l'exploitation de la plate-forme énergie-environnement.ch basée sur de nombreux communiqués de presse et le site Internet www.energie-environnement.ch.

Le site Internet www.ne.ch/environnement a été fortement enrichi alors que le site Internet intercantonal www.energie-environnement.ch a été entièrement traduit en allemand.

Mesure, collecte et analyse des températures moyennes hebdomadaires et des degrés-jours des neuf stations climatiques réparties sur l'ensemble du canton. Publication dans la presse et sur Internet aux côtés du «bon conseil de la semaine».

En collaboration avec le groupe de travail «MoPEC», mise à jour régulière du site d'information de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) regroupant l'ensemble des

documents et outils harmonisés au niveau suisse ou propre à chaque canton, à l'attention des professionnels et des administrations.

Poursuite des émissions radiophoniques hebdomadaires «Flash-Watt» sur RTN en collaboration avec les partenaires (Groupe E et Viteos SA).

Edition du bulletin d'information romand «Flash-Info Energie» envoyé à environ 4000 professionnels: direction du projet, rédaction et impression pour le compte de la Conférence romande des délégués à l'énergie (CRDE).

Développement continu du site Internet du service et de celui de la CRDE. Sur le site du service, la moyenne des visites mensuelles a progressé de 2006 à 2010 de la façon suivante: 655, 886, 1138, 1796 et 1687. Bien qu'il n'y ait pas eu de programme de subventions spécial propre au canton cette année, la fréquentation du site reste très élevée par rapport aux années précédentes. Les pages les plus lues sont celles relatives aux subventions. Internet est de plus en plus la première source d'information, d'où l'importance de maintenir nos pages simples d'accès et attractives. Toutes les conférences données sont disponibles sur le site, rubrique «Information, formation et conseils».

Événements

- Le SENE a participé à «Fête la Terre» avec une station de tri développée pour l'occasion, un jeu de l'oie et des sacs à tri. Ils sont désormais prêtés aux communes et organisateurs de manifestations.
- Participation à l'exposition «Artibat 10» à Polyexpo, La Chaux-de-Fonds du 4 au 7 février, en collaboration avec les Services d'Urbanisme et de l'Environnement de la Ville de La Chaux-de-Fonds et de la Ville du Locle. L'accent a été mis sur la rénovation des bâtiments et l'utilisation de l'énergie renouvelable dans le bâtiment. Différentes agences de SuisseEnergie (Swissolar et Energie-bois Suisse) ont mis à notre disposition leur matériel d'information. Participation aux jardins de l'énergie, lors de «Fête la Terre» les 21 et 22 août à Evologia, Cernier. Conception et animation d'un stand en collaboration avec des associations et des professionnels des énergies renouvelables.
- Participation à l'exposition «Holistic» au centre commercial de la Maladière à Neuchâtel du 19 au 23 octobre.
- Collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et le service de l'énergie des autres cantons pour assurer une permanence sur le stand d'information de la campagne Bâtiments de SuisseEnergie lors des expositions Habitat & Jardin du 6 au 14 mars à Lausanne et Maison & Energie du 11 au 14 novembre à Berne.
- Participation au comité d'ANIME (Association neuchâteloise d'information en matière d'énergie).

Formation

- Organisation et animation d'une campagne de sensibilisation à l'énergie pour les élèves de 4^e et 5^e années primaires. Ces présentations ont été suivies par environ 3500 élèves de 195 classes réparties sur l'ensemble du canton.
- Encadrement et sensibilisation de 49 enfants lors de trois «journées énergie» dans le cadre des passeports vacances de Neuchâtel.
- Cours d'introduction à la norme SIA 380/1 – édition 2009 «L'énergie thermique dans le bâtiment», diffusé à l'attention des apprentis dessinateurs en bâtiment.
- Organisation des quatre «Lunch-débat» annuels. Cette plate-forme d'échange a réuni en moyenne 55 acteurs du bâtiment par manifestation. Un document de travail relatif au thème du débat est produit et distribué aux participants et à tout intéressé sur demande.
- Cours MINERGIE «Outils de conception» (15 participants), «Tour de Suisse» (44 participants) mis sur pied dans le cadre de la CRDE en collaboration avec l'agence MINERGIE romande, et destinés aux régies immobilières, architectes, ingénieurs et artisans.

- Cours «Rénovation et énergie solaire» (129 participants), mis sur pied dans le cadre de la CRDE et diffusés dans le canton à l'attention des propriétaires et des régies immobilières.
- Animation d'un séminaire d'information relatif au RELCEn «2010» à l'attention des installateurs en chauffage et ventilation.
- Globalement sur l'année, sans prise en compte de notre présence aux expositions, 17 cours ou séances d'information ont été mis sur pied. Ces cours, ainsi que la campagne scolaire, ont permis à 4291 personnes, qui ont consacré ensemble 8173 heures, de parfaire leurs connaissances dans le domaine de la législation, de la technique et de l'utilisation rationnelle et économe de l'énergie.
- En plus de ces chiffres, il faut mentionner les cours de perfectionnement pour concierges mis sur pied au niveau suisse romand par l'OFEN et la CRDE depuis 2004. Dans le canton de Neuchâtel en 2010, 2 cours ont eu lieu, réunissant chaque fois une quinzaine de participants venant de tous les milieux professionnels.

Conseils

- 3839 conseils en relation avec l'énergie ont été donnés par téléphone (3378), par courrier (119), lors d'entretiens au bureau (260) ou de visites sur site et d'analyses sommaires (82).
- Nombreuses séances avec des représentants des communes (conseils communaux, services industriels, commissions de l'énergie) concernant la politique énergétique, le label «Cité de l'énergie», l'utilisation de bois-énergie, les éoliennes, les énergies renouvelables, les bâtiments communaux.

Promotion

- Diffusion du label MINERGIE. Entretiens et conseils auprès d'architectes, ingénieurs, promoteurs, propriétaires et experts-contrôleurs. Participation à un groupe de travail réunissant les cantons romands concernant l'évolution et la diffusion du standard MINERGIE. Participation aux séances de l'association suisse MINERGIE et membre du comité. Suivi de 30 dossiers MINERGIE dont 27 ont reçu provisoirement le label. Le nombre de bâtiments MINERGIE (terminés ou en cours de travaux) s'élève à ce jour dans le canton à 278, ce qui représente une surface de plancher chauffé de 404.679 m², contre 387.026 m² l'année dernière.
- Participation au groupe de pilotage de la Commission bois-énergie Lignum (COBEL), c'est-à-dire gestion de ses activités en collaboration avec le service cantonal des forêts et la Communauté Lignum.
- Comme chaque année, le prix Energie récompensant les meilleurs travaux de diplôme a été accordé aux étudiants de l'Ecole d'ingénieurs du Locle.
- Élaboration, en collaboration avec le SITN, de trois cartes représentant par commune l'état des installations solaires thermiques, des chaudières à bois (granulés et bois déchiqueté) et des bâtiments MINERGIE du canton.
- Participation à la plate-forme EAUX réunissant différents services du DGT dans l'optique de développer l'utilisation de la force hydraulique dans le canton.

Subventions

- Mise en place du centre de traitement nécessaire à la gestion des demandes d'aides financières provenant du Programme Bâtiments lancé le 1^{er} janvier 2010 par la Confédération et les cantons et collaboration avec le bureau Ernst Basler und Partner, en charge de la coordination. Avec 581 dossiers de demandes de subventions traités, le Programme Bâtiments a suscité un grand écho parmi la population neuchâteloise.
- Traitement des autres dossiers réguliers de demandes de subvention: études, décisions,

contrôles et paiements. Nombre de nouveaux dossiers ouverts en 2010: capteurs solaires (178), chauffages au bois (37), pompes à chaleur (3), labels MINERGIE (9), labels MINERGIE-P (6).

- Le fonds cantonal de l'énergie, doté d'une fortune de 5 millions de francs, a été fortement sollicité pour le paiement des subventions d'un montant global de 3.619.794 francs, dont:

Remplacements de fenêtres (412 bâtiments)	1.869.730.
Assainissements de l'enveloppe des bâtiments en lien avec le programme de la Fondation du centime climatique (76 bâtiments)	1.111.110.
Capteurs solaires (137 installations)	227.219.
Chauffage au bois (41 installations)	215.625.
Projets, études et soutiens divers	152.110.
Pompes à chaleur (6 installations)	44.000.

Les subventions concernant les remplacements de fenêtres et les assainissements de l'enveloppe des bâtiments en lien avec le programme de la Fondation du centime climatique ont permis la réalisation de travaux pour environ 20 millions de francs, dont 93% réalisés par des entreprises du canton; ceci illustre l'importance de ces subventions pour l'économie locale. Actuellement ces actions se poursuivent par l'intermédiaire du Programme Bâtiments.

- Prolongation du programme de subventionnement des installations solaires photovoltaïques par Groupe E pour ses clients. Les demandes subissent une première analyse au service avant d'être transmises au Groupe E pour décision.
- Participation aux activités de benchmarking intercantonal et controlling des contributions globales accordées par la Confédération aux cantons.
- Le fonds des eaux a été sollicité pour 37 objets pour un montant global de 4.999.994 francs dont:

Projets d'épuration des eaux (29 objets)	4.479.550.
Projets d'adduction en eau potable (8 objets)	520.444.

Les subventions versées par la Confédération pour 3 plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) représentent 126.869 francs.

Bâtiments/installations de l'Etat

- Coordination et participation aux séances techniques du service des bâtiments de l'Etat (SBAT) en tant qu'organe de conseil en énergie. Conseils pour le service de la gérance des immeubles de la caisse de pensions de l'Etat.
- Participation à energho (Association des institutions publiques à grande consommation d'énergie), suivi des abonnements d'exploitation optimale pour 13 bâtiments de l'Etat, en collaboration avec le SBAT et mise en place du Plan d'action énergie (PAE) pour les bâtiments arrivant au terme de leur contrat energho.
- Organisation du relevé hebdomadaire de la consommation d'énergie thermique dans tous les

bâtiments de l'Etat et préparation du bilan énergétique des bâtiments de l'Etat, en collaboration avec le SBAT et dans le cadre d'energho.

- Dans le cadre de l'application des exigences de l'article 49 de la loi cantonale sur l'énergie concernant les gros consommateurs, conseils et soutien pour les bâtiments de l'Etat concernés.
- Suivi des études concernant les travaux du 3^e programme d'assainissement énergétique de bâtiments de l'Etat de 1.300.000 francs.
- Pour le chauffage au bois du Devens, gestion des contacts avec la Fondation du centime climatique pour le remboursement des émissions de CO₂ économisées.
- Participation au projet Holistic dans le cadre du 6^e programme-cadre de recherches et développement de l'Union européenne concernant les bâtiments de l'Etat de Neuchâtel localisés dans la zone concernée en ville de Neuchâtel.
- En collaboration avec le SBAT et le Lycée Blaise-Cendrars, conception d'une installation solaire photovoltaïque pour cet établissement et mise sur pied d'un concept didactique pour les lycéens basé sur cette installation solaire et l'ensemble des équipements énergétiques de l'institution.
- Participation au Conseil d'administration de la société Chauffage à distance de la Basse-Areuse SA (CADBAR).

Études/expertises

- Participation au groupe de travail composé de plusieurs services du DGT ayant pour objectif l'établissement d'un nouveau concept éolien pour le canton de Neuchâtel. Le concept a été publié fin août. La fiche de coordination du plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire a été mise en consultation en septembre.
- Direction de la 2^e partie de l'étude du potentiel hydro-électrique neuchâtelois intitulée «Évaluation des impacts environnementaux», en collaboration avec plusieurs autres services du DGT.
- Dans le cadre du projet du Groupe E visant à implanter une nouvelle centrale électrique fonctionnant au gaz naturel à Cornaux, participation et secrétariat de la commission de réflexion visant à fournir un point de vue complet et objectif au Conseil d'Etat. Participation au bureau de cette commission et à la rédaction du rapport final.
- En collaboration avec le domaine Environnement du SENE et le centre de recherches en géothermie, poursuite des travaux sous l'égide du programme de développement de la géothermie dans le canton de Neuchâtel. Participation à la création d'un nouveau centre de compétence national en géothermie, sis à Neuchâtel et résultant de la mise en commun de la chaire en géothermie de l'université et du CREGE. Dans ce cadre, participation aux conférences de géothermie, les 23 et 24 novembre à Neuchâtel.
- En collaboration avec la COBEL, suivi de l'étude du potentiel neuchâtelois de bois-énergie.
- Participation au groupe de travail d'étude du potentiel de biogaz, réunissant différentes entités (VADEC, CNAV, SENE), dans le but de créer un réseau de valorisation des déchets verts dans le canton.
- Participation au groupe de travail et financement de la part neuchâteloise du projet visant à l'autonomie énergétique de la région du Val-de-Ruz, avec le soutien de la Confédération et en collaboration avec d'autres régions de Suisse romande effectuant le même exercice.
- Soutien à la commune de Cernier pour son projet SOLUTION dans le cadre du programme européen Concerto.
- Évaluation et appréciation des aspects énergétiques de dossiers en charge d'autres services de l'Etat.
- Collaboration avec le DEC pour la mise en évidence des potentiels de recherche, de

développement et d'industrialisation de produits liés à l'énergie.

- Participation au groupe de travail TransRUN.

Consultations

- Préparation des projets de réponses du Conseil d'Etat concernant les consultations fédérales suivantes: négociations entre la Suisse et l'UE dans le secteur de l'électricité, ordonnance réglant la compensation des émissions de CO₂ des centrales thermiques à combustibles fossiles.
- Analyse des projets et rédaction des prises de position du service concernant la consultation suivante: définition du nouveau standard Minergie.
- Pour le domaine environnement, les projets de réponse suivants ont été préparés à l'intention du Conseil d'Etat relatifs à des consultations fédérales:
 - Directive concernant l'installation de filtres à particules sur les nouveaux moteurs à allumage par compression des bateaux utilisés à titre professionnel;
 - Révision partielle de l'ordonnance sur les produits chimiques;
 - Modification de l'ordonnance sur la protection contre le bruit;
 - Convention d'Aarhus et modification de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE);
 - Modifications d'ordonnances concernant la protection et l'utilisation des eaux;
 - Consultation sur l'acceptation des amendements du 4 juin 2004 de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière;
 - Révision du manuel RPT dans le domaine de l'environnement.

Élaboration de la législation et des aides

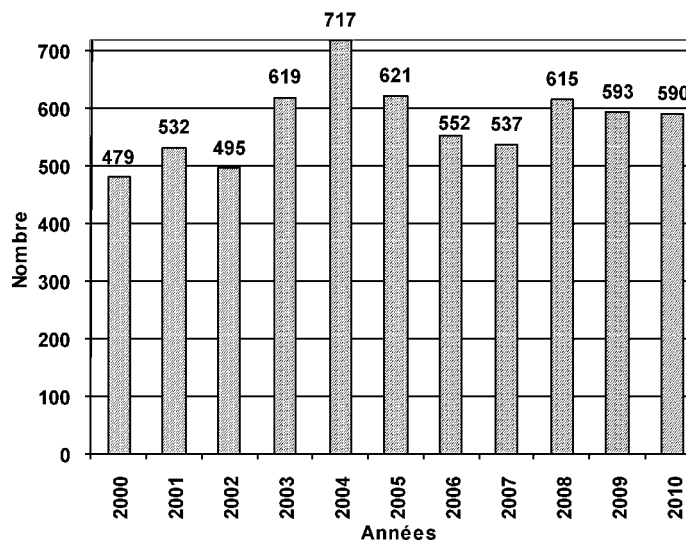
- Mise en vigueur au 1^{er} janvier 2010 des modifications du RELCEn, du formulaire, des justificatifs et des aides à l'application adaptés en conséquence.
- Suite au rejet par le peuple de la loi cantonale sur l'énergie approuvée le 31 mars 2009, élaboration et mise en consultation d'un nouveau projet de loi. Participation au groupe de travail intercantonal MoPEC (Modèle de prescriptions énergétiques des cantons) édition 2008 et, pour le canton de Neuchâtel, suite de l'adaptation des formulaires, des aides à l'application et des supports didactiques.
- Préparation d'un projet de nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité (LAE) et mise en consultation interne à l'Etat.
- Présidence du groupe de travail CRDE-Technico dans le cadre de la Conférence romande des délégués à l'énergie: harmonisation des procédures dans le domaine du bâtiment.
- Participation à la commission de révision de la norme SIA 380/1.
- Projet de la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK) d'un certificat énergétique cantonal des bâtiments uniforme pour toute la Suisse: présidence du groupe de travail des cantons, élaboration des documents de travail, diverses présentations devant le comité et l'assemblée générale EnFK.

Exécution/police des constructions

- Coordination du travail des experts-contrôleurs des 3 villes compétentes en matière d'isolation thermique des bâtiments.

- Évolution des dossiers énergétiques dans le cadre des demandes de permis de construire, pour les 50 communes sans délégation de compétences dans le domaine (les 3 villes exécutent elles-mêmes ces contrôles):

En 2010, 590 dossiers ont été enregistrés. Le nombre de demandes est stable par rapport aux trois dernières années.



- Ces 590 dossiers se répartissent comme suit:

- plans de quartiers/d'aménagements/spéciaux	31
- demandes de permis de construire préalables	5
- demandes de sanctions simplifiées	171
- demandes de sanctions définitives	383
- En plus, 21 décisions spéciales ont été rendues et 112 rappels ont été envoyés afin d'obtenir toutes les informations nécessaires à l'appréciation des dossiers.
- Contrôle par le Domaine énergie et les trois villes aux bénéfices d'une délégation de compétences de 1496 (1588 en 2009) justificatifs énergétiques (EN-1 à En-10, EN-NE60 et EN-NE61). De plus, ces entités ont procédé à 157 (201 en 2009) visites de chantiers.
- Gestion des procédures de correction/dénonciation en cas de non-conformité.
- Facturation des émoluments pour les décisions prises par le service, hors des demandes de permis de construire.
- Visions locales et conseils lors de conflits d'intérêts entre propriétaires et communes.
- Dans le cadre de la mise en vigueur du règlement d'application de la protection contre la fumée passive, mise en place d'une stratégie de suivi des fumoirs en collaboration avec le SCSP et le SCAT.

Conventions

- Poursuite de la démarche de l'article 49 LCEn auprès des 148 gros consommateurs d'énergie recensés dans le canton, soit en collaboration avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), pour les entreprises ayant choisi cette variante (environ le 38% des entreprises grosses consommatrices, dont plus de la moitié disposent d'une convention finalisée avec l'agence), soit en sollicitant puis en analysant les conventions d'objectifs neuchâteloises (environ le 46%, dont 83% ont une convention signée avec le canton), soit enfin en étudiant les analyses de la consommation d'énergie à fournir par les gros consommateurs astreints à cette mesure (environ le 10%, dont 80% ont présenté leur analyse). Le 6% restant n'a pas encore

opté pour une des variantes proposées.

La consommation électrique de ces gros consommateurs représente environ le 40% de la consommation cantonale.

L'ensemble de la démarche a pour objectif d'améliorer de 15 à 17%, sur une période de 10 ans, l'efficacité énergétique des entreprises ou organismes concernés.

- Poursuite des audits de gros consommateurs. Cinq audits ont été réalisés en 2010, en collaboration avec un bureau d'ingénieurs.
- Mise à jour régulière du site Internet mettant à disposition des gros consommateurs l'ensemble des documents et outils nécessaires à l'établissement des conventions d'objectifs neuchâteloises.
- Conseils aux cantons romands pour la mise en place des procédures relatives au suivi des gros consommateurs d'énergie.

Politique de l'énergie

- Secrétariat et animation de la commission cantonale de l'énergie.
- Établissement des statistiques portant sur la consommation finale d'énergie dans le canton de Neuchâtel durant l'année 2009.
- Participation aux travaux de l'association «Energie dans la cité» en collaboration avec les animateurs neuchâtelois et les conseillers en énergie. Stimulation des communes neuchâteloises à devenir partenaire du programme SuisseEnergie pour les communes, soutien pour l'obtention du label Cité de l'énergie et pour la réalisation des audits quadriennaux. Treize communes sont partenaires, dont trois cités de l'énergie: Neuchâtel (label Gold), La Chaux-de-Fonds et Le Locle.
- Participation au groupe de pilotage SuisseEnergie pour les communes.
- Participation au groupe de travail Confédération-cantons «Contrôle des résultats».
- Présidence du groupe de travail des cantons «Certificat énergétique cantonal des bâtiments».
- Présidence de la CRDE (Conférence romande des délégués à l'énergie).
- Participation à la CRDE-Technico et CRDE-Communico.
- Membre du comité de la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK) et coordination spécifique avec les cantons romands.
- Poursuite des travaux en vue de l'établissement du plan cantonal de l'énergie, selon l'article 17 LCEn. Il est prévu que tous les résultats figurent dans le SITN, sur les sites Intranet et Internet de l'Etat.
- Élaboration de panneaux d'information présentant la situation et les perspectives énergétiques du canton. Participation aux travaux d'élaboration d'un nouveau plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire. Rédaction des fiches sur l'énergie correspondantes.

Approvisionnement énergétique

- Participation aux activités de l'office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays dans le domaine de l'huile de chauffage.

Projets de constructions et chantiers

Études d'impact sur l'environnement

Le SENE a pris position sur six projets soumis à étude d'impact (2009: 13; 2008: 11), ainsi qu'une notice d'impact d'un projet routier, lors de neuf procédures, en adressant ses évaluations aux autorités compétentes et aux requérants. A elle seule, cette prestation représente environ quinze jours de travail complets, mais assure à ces projets une bonne sécurité de planification autant en cas de recours que pour la réalisation conforme aux objectifs environnementaux.

Plans d'aménagement et permis de construire

Le service a pris position sur 756 dossiers de permis de construire et plans d'aménagement. Il établit en outre des décisions spéciales lorsque le projet est situé en secteur vulnérable du point de vue de la protection des eaux, pour autoriser des forages pour les pompes à chaleur ou pour déroger à l'obligation d'infiltrer des eaux pluviales.

Pour 71% des dossiers (+1% par rapport à 2009), la durée de l'examen a été inférieure à dix jours (week-ends compris), pour 91% inférieure à trente jours.

Chantiers et déchets de chantier

Pour 47 des projets soumis à permis de construire, le service a demandé que les planificateurs établissent un plan de gestion des déchets dans le sens de la norme SIA en la matière.

Dans le cadre des activités de suivi des chantiers, il a été effectué environ 230 inspections de chantiers en cours, tant sous l'aspect de la gestion des déchets, que des mesures de protection des eaux ou de lutte contre les nuisances de chantier.

Décharges et sites pollués

Décharges anciennes et décharges contrôlées officielles

Environ 55 contrôles et inspections de décharges ont été effectués, parmi lesquels une trentaine concernaient des places de dépôt communales servant à la collecte des déchets de la commune, les autres étant en relation avec les décharges contrôlées officielles pour déblais et déchets de chantier ou de petites décharges sauvages.

Dans une douzaine de communes, la mise en décharge de déchets divers et parfois l'incinération de ceux-ci, ont encore été constatées. Cette situation s'est améliorée suite aux interventions du service.

Sites pollués

La mise en ligne du cadastre neuchâtelois des sites pollués (CANEPO) sur le guichet d'information du territoire neuchâtelois permet au public, aux propriétaires et professionnels de s'informer directement. Cela permet au service d'appuyer la réalisation des investigations permettant d'établir la pollution effective des sites et de conseiller et soutenir les tiers engagés dans ces démarches.

A la fin de l'année, 735 sites étaient inscrits au cadastre CANEPO, dont deux tiers ne présentent pas de risques d'atteintes sur l'environnement. 10% de tous les sites ont d'ores et déjà fait l'objet de mesures appropriées, qu'il s'agisse des investigations nécessaires ou d'un assainissement.

En engageant le crédit-cadre pour les tâches de l'Etat relatives aux sites pollués, le service a poursuivi l'étude de 10 décharges et démarré en 2010 l'investigation de six autres, jugées prioritaires soit par l'exposition sensible des ressources en eau, soit par la quantité ou la diversité des déchets qu'elles abritent. Le but des études est d'identifier quelles décharges présentent un risque pour l'environnement, à quel niveau, ainsi que d'établir où il y a lieu de prévoir un assainissement.

Le service a participé financièrement aux travaux d'investigation engagés par des tiers sur quatre sites pollués, ainsi qu'à l'assainissement d'une décharge dans un gouffre, sous la conduite des spéléologues neuchâtelois.

Déchets

Gestion des déchets urbains incinérables

Le Grand Conseil a accepté une modification de la loi cantonale concernant le traitement des déchets (LTD) qui va permettre l'introduction dans le canton d'un système de financement de la gestion des déchets urbains par taxes causales, taxe au sac ou taxe au poids, dès le 1^{er} janvier 2012. Les coûts d'élimination des déchets urbains des ménages seront couverts par une participation de l'impôt à hauteur de 20 à 30%, d'une taxe au sac (exception pour la commune de Val-de-Travers qui introduira une taxe au poids) et d'une taxe de base. Le nouveau système comprendra l'introduction de sacs de diverses contenances, mais d'un modèle identique pour tout le canton, et laissera une certaine liberté aux communes quant au mode de calcul de la taxe de base (par ménage, par habitant ou par logement). Les entreprises seront soumises à une taxe au poids et une taxe de base; les petites entreprises ne pouvant s'équiper d'un conteneur à puce pour le pesage pourront utiliser des sacs taxés.

Gestion des déchets organiques

Le Réseau biodéchets Neuchâtel (RBN) a été créé en décembre 2010; il regroupe dans une association professionnelle toutes les installations de traitement des déchets organiques, ainsi que des transporteurs spécialisés, et vise à assurer la prise en charge de ces derniers en tout temps. Deux installations de méthanisation agricole ont reçu leur permis de construire. Les travaux débuteront au printemps 2011 à Fleurier et à Cernier. Deux autres projets sont encore à l'étude, un à Brot-Dessus, l'autre à Colombier-Cottendard.

Incineration

Le conseil d'administration de VADEC SA a entériné le projet de fermeture de l'usine de valorisation et de traitement des déchets (UVTD) de Colombier en 2015. Une partie des déchets sera incinérée à l'UVTD de La Chaux-de-Fonds, le reste exporté vers d'autres usines romandes. Le projet prévoit un renouvellement et un agrandissement de l'usine de VADEC – site de La Chaux-de-Fonds à l'horizon 2025, date à laquelle l'ensemble des déchets incinérables neuchâtelois seront à nouveau traités sur le territoire cantonal.

Mise en place de l'infrastructure de collecte des déchets urbains

Le plan de gestion des déchets a mis en évidence la nécessité d'améliorer l'infrastructure de collecte sélective pour faciliter le geste de tri des citoyens et ainsi augmenter le taux de valorisation moyen du canton, actuellement très inférieur à la moyenne suisse. De plus, la perspective de l'introduction de la taxe au sac dans une année rend urgent l'adaptation de l'infrastructure de collecte aux futurs besoins de la population. L'exemple de la commune de Val-de-Travers, qui utilise depuis une année des conteneurs enterrés et qui a par la même occasion complété son offre de collecte sélective, a montré, lorsque l'infrastructure s'y prête, que le taux de tri des déchets urbains augmente fortement, dans son cas de 25%.

De plus en plus de communes se sont équipées de conteneurs enterrés permettant de substantielles économies au niveau de la logistique et du personnel.

Deux projets de déchetteries régionales sont à l'étude: les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont réussi à planifier une déchetterie régionale commune; cette dernière se situera au Crêt-du-Locle et les communes du Littoral ouest prévoient une telle installation à Cortaillod.

Déchets industriels (déchets spéciaux)

Afin de vérifier le respect de l'Ordonnance sur le mouvement des déchets (OMoD), le SENE dispose de tous les renseignements sur la production cantonale de déchets spéciaux et leur élimination. Environ vingt mille tonnes de déchets spéciaux ont été produits, ce qui correspond à une relative stabilité au regard des années précédentes. Dans le cadre des autres tâches spécifiques cantonales dans ce domaine, 109 demandes de numéro d'identification pour les entreprises ont été traitées et deux autorisations pour preneurs de déchets ont été renouvelées.

Déchets spéciaux des ménages (DSM)

On constate une légère augmentation au niveau du tonnage de DSM récupéré (+9%). Par contre la quantité de médicaments usagés collectés par les pharmaciens a légèrement diminué (7410 kg).

	2006	2007	2008	2009	2010
	total kg	total kg	total kg	total kg	total kg
Quantité de DSM récupérés	75.712	89.165	80.418	85.925	93'970

Élimination de véhicules sur les places officielles

Plus de mille tonnes de ferraille ont été évacuées au centre de déchiquetage d'Ecublens (SIREC). Jusqu'au mois de novembre, l'élimination des épaves et du fer coûtait de nouveau très cher. Les efforts maintenus pour le tri, la séparation des matières recyclables et celles ayant une valeur marchande intéressante ont ainsi permis de valoriser plus de 157 tonnes (cinq fois plus qu'en 2009) de matières de valeur (aluminium, cuivre, acier, etc.), 40 tonnes de batteries et 350 catalyseurs. Entre la Société des ciments et bétons (Holcim) à Eclépens et les récupérateurs de pneus usagés, respectivement pour une proportion de trois quarts pour le premier et le dernier quart pour les autres, 1260 tonnes de pneus ont été éliminées. Holcim a également augmenté le prix de la prise en charge des pneus. Pour le canton, vu le sérieux avec lequel le tri est effectué avant la livraison de la marchandise (l'entreprise estime ainsi ne plus avoir besoin de contrôler les chargements), le SENE bénéficie de prix en dessous de ceux proposés aux autres remettants.

Élimination de véhicules sur le territoire public

Moins de quarante factures ont été envoyées (environ 6000 francs) aux personnes ayant abandonné leur véhicule ou pour les véhicules provenant d'autres cantons ou d'autres pays. Par ailleurs, sur demande des communes et, dans certains cas, de la gendarmerie, le service a traité plus de 60 dossiers et a pris en charge l'évacuation d'environ 30 véhicules ou objets abandonnés par leurs propriétaires, plus de la moitié étaient des véhicules étrangers. Ceux ayant pu être retrouvés ont dû rembourser les frais y relatifs.

Protection des eaux et du sol**Surveillance de la qualité des eaux souterraines**

Le suivi qualitatif semestriel des eaux souterraines du réseau cantonal et fédéral (Naqua) ainsi que la surveillance mensuelle du programme de diminution de nitrates à Valangin (programme selon art. 62a de la loi sur la protection des eaux) se sont poursuivis. Les résultats des analyses ont été communiqués aux distributeurs d'eau afin qu'ils puissent les inclure dans leur démarche d'autocontrôle en matière d'eau de boisson. Les données sont disponibles sous forme de tableau de synthèse sur le site du service.

Organisation du territoire

La carte de protection des eaux, comportant les secteurs de protection des eaux ainsi que les zones S de protection des eaux, est accessible au public sur le guichet cartographique. Sa mise à jour a été effectuée en fonction des nouvelles données à disposition.

Le programme relatif à la diminution des nitrates à Valangin est en cours, sa mise en œuvre est suivie par le service de l'agriculture.

Zones et périmètres de protection des eaux

L'étude de délimitation de la zone S de la source de l'Areuse est toujours en travail. La procédure de sanction d'une première partie des zones S de la commune de Val-de-Travers ainsi que celle relative aux zones de protection du Landeron ont démarré.

Lac de Neuchâtel

En collaboration avec les cantons de Fribourg et Berne, qui effectuent la surveillance des lacs de Biemme et Morat, onze profils (conditions météo ne permettant pas de sortie en septembre) ont été réalisés au point le plus profond (région Pointe du Grain à Bevaix) avec une sonde multicritères comprenant la température, le pH, la conductivité et l'oxygène dissous. Des échantillons d'eau pour l'analyse du plancton sont prélevés à chaque sortie. Les analyses physico-chimiques complètes ont été réalisées lors des sorties de février et d'octobre. Les résultats de ces campagnes peuvent être consultés sur le site Internet rafraîchi cette année; <http://www.les3Lacs.ch/>.

Doubs

En mai 2011 une mortalité anormale de poissons a été constatée sur le tronçon du Doubs franco-suisse surtout en aval du barrage du Châtelot mais également sur le linéaire jurassien.

Il s'agissait d'une trentaine de truites et d'ombres adultes qui présentaient tous les symptômes d'une infection fongique. Deux poissons morts ont été analysés au Tierspital à Berne; les poissons morts ont été attaqués par des champignons de type Saprolegnia (présence sur la peau et les branchies); examen virologique négatif examen bactériologie négatif. Le service a effectué des analyses chimiques et alguologiques des eaux et aucune substance ou teneur toxique n'a été mise en évidence.

Néanmoins on a pu noter que des cyanobactéries ont été retrouvées en grandes quantités sous forme d'un tapis mousseux gris-vert en surface de l'eau. Normalement, ces algues couvrent le fond du cours d'eau, mais lorsqu'elles remontent en surface, elles peuvent provoquer un déficit important en oxygène qui pourrait, à lui seul, expliquer la mort des poissons nobles, lesquels sont très sensibles à ce paramètre.

Suite à cet événement, il a été décidé qu'une étude diagnostique complète incluant, entre autres, des analyses d'eau de sédiments du macrozobenthos alguaire ainsi que piscicole sera réalisée en 2011.

Rivières et Lac des Tailères

Quatre tournées de prélèvements sur une dizaine de points ont été réalisées essentiellement sur le Seyon et ses affluents ainsi qu'au lac des Tailères. Les analyses physico-chimiques ont été complétées par des évaluations des indices diatomiques, d'indices biologiques globaux normalisés (IBGN). Il est à souligner que les valeurs des indices IBGN sont en progression, ce qui est réjouissant. Les données physico-chimiques sont disponibles sous forme de tableau de synthèse sur le site du service.

Aucun bassin versant n'a fait l'objet d'une surveillance mensuelle.

Sol

L'analyse des zones S1 de captage des eaux souterraines se poursuit, certains résultats montrent qu'une analyse conjointe des eaux pourrait être intéressante. L'analyse des anciens sites continue, elle concerne la moitié des sites prélevés chaque année.

Agriculture

L'application des restrictions de purinage hivernal s'avère parfois délicat, un durcissement des conditions d'octroi s'est avéré nécessaire. Le nombre de constructions de fosses et de mises aux normes d'exploitation reste stable.

Évacuation et traitement des eaux

Contrôle de l'exploitation et du fonctionnement des stations d'épuration

Les vingt et une stations d'épuration (STEP) communales, intercommunales et une station industrielle ont fait l'objet de 136 contrôles, soit environ en moyenne six par installation. Pour l'épuration biologique, sur le paramètre DBO5, plus de 97% des contrôles répondent à la norme. Pour les matières en suspension, le respect de la norme approche 75%.

Ces bons résultats sont dus aux conditions météorologiques caractérisées cette année par de longues périodes de faible pluviométrie. Les STEP, moins surchargées par les eaux pluviales, voient leur rendement s'améliorer.

Les six derniers résultats des eaux de sortie des STEP sont publiés sur le site Internet du service.

Pour obtenir une bonne épuration, il est primordial de se préoccuper aussi des réseaux d'égouts, d'où l'importance des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) et des subventions incitatives.

Travaux réalisés

Les réseaux d'égout et les STEP de Brot-Dessous et Champ-du-Moulin ont été mis en service. Rappelons que cette région est située entièrement en zone de protection des eaux des villes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel.

L'Association des quatre communes pour l'épuration de l'ouest du Val-de-Ruz (A4-EOVR) rassemblant les communes de Boudevilliers, Valangin, Coffrane et des Geneveys-sur-Coffrane ont procédé au raccordement de leurs eaux usées à la STEP de Neuchâtel en utilisant l'ancien aqueduc Ritter creusé à rive gauche du Seyon en 1866 et qui n'a rempli son rôle que vingt ans. Les STEP de Boudevilliers, Valangin et Coffrane ont été de ce fait mises hors service.

Datant de 1991 la STEP de La Sagne a été complètement reconstruite en utilisant un procédé d'épuration plus performant.

Travaux et études en cours

29 dossiers de demandes de subvention concernant principalement des collecteurs en système séparatif ont été examinés. Ces travaux, représentant un montant total de 10 millions de francs, seront subventionnés à raison de 4,5 millions de francs.

57 plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) (sur 58) sont sanctionnés.

Boues d'épuration

Les boues d'épuration du canton continuent d'être contrôlées par l'analyse des métaux lourds. C'est un moyen rapide et efficace d'avoir une image globale de la qualité des eaux déversées à l'égout par les industries.

Surveillance de la qualité de l'air

En conformité avec les exigences de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair), le canton de Neuchâtel surveille la qualité de l'air sur l'ensemble de son territoire au moyen de trois stations urbaines de mesures situées au Locle, à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel. Ces mesures sont complétées par une station, propriété de la raffinerie de Cressier, mais exploitée par le SENE, située dans le Grand Marais au Landeron. La Confédération exploite, au travers du réseau NABEL (réseau national d'observation de la qualité de l'air), une station sur Chaumont au lieu dit: les Trois-Cheminées.

Les mesures du dioxyde d'azote, d'ozone et de PM10 sont publiées régulièrement sur le site Internet www.ne.ch/air.

Ces stations permettent d'informer les autorités et la population de l'évolution de la qualité de l'air, respectivement lors de pic de pollution pendant les périodes de smog estival et hivernal. Lors de ces épisodes, des conseils sont diffusés, via les médias, sur les sujets «comment réagir» et «comment agir» pour se protéger des effets de la pollution de l'air. Les autorités peuvent également décider de mesures adéquates de limitation des émissions de polluants atmosphériques.

Dans le cadre d'études spécifiques liées à l'évaluation de la pollution de l'air, le SENE a engagé ses moyens de mesure pour:

- l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) de la H20 (projet d'évitement de la Chaux-de-Fonds et du Locle). Le SENE a réalisé des mesures d'immissions aux futurs portails du Bas-du-Reymond et du Col-de-Roches. Ces mesures, couplées aux mesures des stations urbaines du Locle et de la Chaux-de-Fonds, ainsi qu'à un réseau de 20 capteurs passifs dioxyde d'azote (NO₂), permettent de quantifier les concentrations actuelles des polluants sur l'ensemble du projet et d'établir une cartographie des immissions. A partir de cet état, des pronostics d'immissions ont été établis pour 2020 et 2030 avec et sans le projet. Au final, l'impact de ce projet sur la qualité de l'air peut être estimé.
- le suivi des immissions de PM10 près du chantier du tunnel de Serrières. Deux petites cabines ont été installées au nord des chantiers de construction des portails d'Auvernier et de Serrières. A Auvernier, un mât météo a également été installé. Ces installations seront présentes jusqu'à la fin du chantier. Ces mesures sont mises à disposition du maître de l'ouvrage avec une périodicité horaire ce qui lui permet d'intervenir en cas de pollution importante.
- une campagne de mesure d'ozone sur les crêtes du Jura dans la cadre d'une collaboration transfrontalière avec la Franche-Comté.

Météorologie

Le SENE est l'interlocuteur privilégié de MétéoSuisse pour la mesure et la publication de paramètres météorologiques. Il regroupe toutes les mesures de météorologie réalisées dans le canton.

Ces mesures permettent au SENE, entre autres, de publier les degré-jours très utilisés pour l'optimisation des installations de chauffage. D'autres services de l'Etat ont également accès à ces mesures.

Plan des mesures

La révision du plan des mesures OPair a quelque peu avancé, mais n'a pas pu être finalisée, faute de moyens. Selon les demandes de la Confédération, un plan des mesures doit être révisé tous les cinq ans, alors que celui du canton de Neuchâtel ne l'a pas été depuis plus de 15 ans. En plus de répondre aux exigences de l'OPair, une fiche du plan directeur cantonal y fait référence, tout comme le projet d'agglomération. Il doit répondre également à l'objectif du plan de législature 2009-2013 consistant à fixer une politique cantonale de protection de l'air. Régulièrement, différentes organisations publiques ou privées y font référence.

Ce plan des mesures abordera les problématiques de l'ozone (avec ses précurseurs soit les oxydes d'azote et les composés organiques volatils), les poussières fines (PM10), l'ammoniac et le CO₂.

Domaine OFF-Road

La mise en application de la modification de l'OPair oblige toute nouvelle machine de chantier de plus de 37 kW construite dès le 1er janvier 2009 à être équipée d'un filtre à particules. Leetrofit des machines construites entre 2000 et 2009 est obligatoire dès le 1er mai 2010.

L'ensemble des cantons romands avec l'OFEV et en collaboration avec le SANU de Bienne ont mis sur pied, en 2010, deux cours de formation (théorie et pratique) sur l'utilisation des filtres à particules pour les machines de chantiers ainsi que sur les procédures de contrôle. Ces cours s'adressaient aux responsables environnementaux des chantiers et aux entrepreneurs.

Dans le canton, les entreprises de construction ont compris les enjeux liés à la problématique des PM10 et ont majoritairement équipé leurs machines de chantier d'un filtre à particules.

CyclammonNE

Sous la direction de la CNAV, le SENE et le SAGR (service de l'agriculture) participent au projet CyclammonNE (Cycle de l'ammoniac dans le canton de Neuchâtel) permettant d'augmenter l'efficacité de l'azote en agriculture en diminuant les émissions d'ammoniac d'origine agricole. Ce projet d'une durée de 6 ans (qui débutera le 1er janvier 2011), financé par l'office fédéral de l'agriculture (OFAG), doit permettre une diminution de 3% par année des émissions d'ammoniac. Il subventionne l'achat de pendillards pour l'épandage du lisier, la couverture des fosses à purin et tous les projets permettant de réduire les émissions d'ammoniac. La subvention de l'OFAC se monte à plus de 2 millions sur les 6 ans.

Subventions

En vertu de l'article 10 de l'Ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire, le canton a reçu 100.889 francs comme participation de la Confédération au financement de ces mesures d'immissions. Cette subvention sera également versée en 2011.

Collaborations hors administration cantonale du SENE

Le SENE participe notamment:

- à la surveillance romande des épisodes de smog hivernal (PM10) ou estival (ozone);
- au développement d'un nouveau cadastre des émissions (CADERO) en collaboration avec le SITN et le GREMMI (association des responsables de la protection de l'air des cantons latins);
- aux séances plénières et à divers groupes de travail concernant: «les plans des mesures et le trafic» et «les émissions Off-Road» dans le cadre de la société des représentants des autorités et des hautes écoles suisses qui traitent de la protection de l'air (Cercl'air);
- avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), à la mise en place d'un réseau suisse d'observation de l'environnement «RSO-NUD», ainsi qu'au groupe de travail de suivi de la mise en place de la nouvelle «Directive Air-Chantier» du 1er janvier 2009 et des cours organisés en collaboration avec le SANU;
- avec MétéoSuisse, à la rénovation de la station de mesure du Cressier et à une nouvelle station à Chaumont;
- à la mise en place d'une promotion des transports publics lors de période de Smog avec la communauté tarifaire (Onde Verte) des transports publics neuchâtelois (Campagne «Pic pollution»);
- dans le cadre d'une collaboration transfrontalière, à une campagne d'inter-comparaison des stations de mesure de la qualité de l'air. Cette campagne a été organisée par l'ATMO-Franche-Comté (ATMO-FC) et l'INERIS (organisme de surveillance de la France) à Besançon;

- à la réactualisation d'une étude sur la qualité de l'air dans l'Arc Jurassien. Suite à une rencontre avec ATMO-FC, il a été décidé d'étudier l'opportunité de collaborer dans le domaine de la mesure de la qualité de l'air et d'y donner une plus grande visibilité sur l'ensemble de l'Arc jurassien. Un premier volet a été réalisé en 2010 et un second, plus approfondi, sera réalisé en 2011.

Ordonnance fédérale sur les rayonnements non-ionisants (ORNI)

Le service traite les dossiers de permis de construire touchant le domaine des rayonnements non-ionisants. La plus grande partie de ces permis porte sur les installations de téléphonie mobile. Pour les trois opérateurs, ce sont plus de 300 installations en service.

Avec l'arrivée des nouvelles technologies comme LTE, le SENE est mis à contribution pour le contrôle de plusieurs installations de téléphonie.

Les plaintes liées à la problématique du rayonnement non-ionisant sont en augmentation. De plus en plus de personnes se posent des questions sur le lien entre la santé et l'électrosmog. Un projet national de recherche est en cours (PNR57) et les résultats sont attendus au printemps 2011.

Bruit et radon

Lutte contre le bruit

En Suisse, les statistiques montrent qu'environ un tiers des habitants sont exposés à des nuisances sonores qui dépassent les valeurs limites d'immission. A l'instar des autres régions, force est de constater que dans le canton, les transports, et particulièrement le trafic automobile, sont responsables de la majorité des dépassements des normes légales. Quant aux chemins de fer et aux aéroports, les mesures d'assainissement n'en sont qu'à leurs débuts. La Confédération, en collaboration avec le SENE, est tenue de veiller à l'application de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) pour ces deux types de nuisances sonores. La problématique des installations industrielles et des stands de tir est proportionnellement moins importante.

L'assainissement phonique des routes doit être poursuivi. Par conséquent, pour que ce dernier soit terminé dans les délais, les travaux doivent absolument être effectués méthodiquement. En effet, si les assainissements des routes ne sont pas réalisés dans les délais impartis, les cantons devront faire face à des conséquences financières: à l'échéance des nouveaux délais, les subventions fédérales pour l'assainissement des routes principales et des autres routes ne seront plus versées.

Dans le cadre de l'application de l'Ordonnance sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer (OBCF), les travaux de planification de l'assainissement de la ligne du Pied du Jura (Yverdon - Le Landeron) ont été entamés en automne 2005. La circulation des dossiers d'assainissement des communes concernées du canton a eu lieu dans le courant du deuxième semestre 2008. Les autorités fédérales, notamment l'OFEV, les communes et le canton ont fait part de leurs remarques à l'Office fédéral des transports (OFT) qui devra traiter les oppositions. Dès que tous les avis seront réunis et les éventuelles divergences éliminées, l'OFT rendra une décision d'approbation des plans qui tiendra lieu d'autorisation de construire pour les chemins de fer. A noter que les riverains concernés et les propriétaires fonciers ont également eu la possibilité de se prononcer sur le projet. La première décision transmise au canton est celle de la commune de La Tène. Les premiers contacts avec les propriétaires concernés auront lieu au premier trimestre 2011. Durant la deuxième partie de l'année le SENE a reçu deux décisions supplémentaires concernant les communes de Boudry et d'Hauterive. Vu le manque de disponibilités ces dossiers n'ont malheureusement pas pu avancer de la manière souhaitée.

Ordonnance fédérale son et laser (OSLa)

Le SENE a effectué, comme à l'accoutumée, plusieurs mesurages de contrôles dans des établissements publics et lors de manifestations occasionnelles dans le but de vérifier la protection du public contre les nuisances d'une musique intense. Ces mesurages tendent à démontrer qu'un

travail important d'information et de sensibilisation reste à faire auprès des organisateurs notamment.

Cadastre cantonal du radon

L'Ordonnance fédérale sur la radioprotection (ORaP), du 22 juin 1994, exige des cantons la réalisation d'un cadastre du radon au plus tard dix ans après son entrée en vigueur. Le cadastre cantonal est terminé depuis l'hiver 2000-2001. Depuis, des campagnes de densification sont réalisées chaque hiver. Le cadastre peut être consulté sur le guichet cartographique du système d'information du territoire du canton. Des mesures sont effectuées chaque année dans des habitations nouvelles ou transformées. A ce jour, pour ce type de bâtiment, un seul problème est apparu.

En Suisse, environ 2800 personnes contractent annuellement le cancer du poumon. Il est admis qu'environ 8,5% des cancers du poumon sont dus au radon présent dans les locaux, soit environ 240 cancers du poumon par an. Pour le canton, le nombre de décès par cancer du poumon dû au radon peut être estimé entre 10 et 11 personnes par an. Par conséquent, le premier grand objectif est qu'en Suisse tous les bâtiments dans lesquels la valeur limite est dépassée soient assainis d'ici 2014. Afin d'atteindre ce but, il faudra encore mesurer environ 5000 bâtiments représentant ceux qui se trouvent dans les zones à risque élevé ou moyen. Dans cette optique, le SENE, en collaboration avec l'OFSP, a lancé une campagne de densification systématique, dans une première phase, pour l'ensemble des communes à risque élevé ainsi que pour les communes de Lignières située en zone à risque moyen. Le but étant de mesurer un nombre maximum d'habitations encore non-contrôlées jusque-là. Le solde des communes à risque moyen sera concerné l'année prochaine.

La densification des mesures sur le territoire de la ville de La Chaux-de-Fonds est menée par l'autorité communale.

Un nouveau manuel de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur l'exposition au radon domestique indique que l'exposition au radon est une importante et croissante menace de santé publique et recommande des niveaux de référence de 100 Bq/m³. Si ce niveau ne peut être mis en œuvre, l'OMS conseille que le niveau de référence ne soit pas supérieur à 300 Bq/m³. Ces recommandations se basent sur de nouvelles connaissances scientifiques acquises à partir d'études épidémiologiques réalisées dans le cadre domestique. L'OFSP prépare actuellement un plan d'action afin d'adapter la stratégie suisse à ces nouvelles recommandations internationales.

Entreprises

Eaux usées

Installation de prétraitement des eaux usées industrielles

La législation impose de vérifier périodiquement que les exploitations qui déversent des eaux usées industrielles respectent les exigences fixées dans les autorisations. Pour s'en assurer, notre service effectue les visites et procède aux campagnes de prélèvements nécessaires.

Le SENE veille à alléger au maximum le travail des entreprises en n'exigeant que ce qui est nécessaire. Dans ce cadre, le service a pu simplifier les procédures administratives en supprimant l'obligation d'un rapport annuel pour plus de la moitié des entreprises disposant d'une installation de prétraitement des eaux.

Rejets d'eaux usées industrielles

Cette année, l'accent a été mis sur la détermination de l'origine de pollutions diverses affectant les STEP du canton. Les résultats suivants notamment ont été obtenus:

- détermination de l'origine d'une pollution au trichloréthylène sur le réseau d'égouts de la ville de La Chaux-de-Fonds(!). Cette pollution était due aux déversements délictueux d'une entreprise. Cette dernière a été dénoncée au ministère public;
- identification de l'entreprise à l'origine des graves dysfonctionnements de la STEP de La Côte-

aux-Fées. Cette entreprise a eu à supporter les frais liés à notre intervention.

- prélèvements et mise en place de capteur sur le réseau d'égouts de la ville du Locle afin de localiser l'origine d'une pollution chronique au nickel. Les résultats sont en phase terminale d'exploitation.
- détermination de l'origine d'une pollution au cadmium sur le réseau d'égouts des Brenets. Des assainissements sont en cours afin d'améliorer la situation.

Branche automobile

La plupart des entreprises pratiquant le lavage châssis/moteur ont installé des appareils ou des ouvrages destinés à traiter les eaux usées. Plus de 150 échantillons d'eaux usées ont été prélevés et analysés par des laboratoires privés ou au SENE. Six résultats étaient au-dessus de la norme (20 mg/l) pour les hydrocarbures. Environ 150 entreprises ont conclu un contrat d'analyse avec un laboratoire privé. En fonction des priorités que le service a dû donner à ses activités, moins de visites ont été effectuées dans les garages. Certaines entreprises ont mis hors service leur installation de traitement des eaux. Il est décevant de remarquer un fléchissement des bonnes pratiques dès que les autorités relâchent leurs contrôles. C'est souvent le fait d'indications erronées provenant des vendeurs de produits chimiques, certaines entreprises pensent de bonne foi que la loi a changé. C'est un problème que les autres cantons romands rencontrent également.

Contrôle des rejets atmosphériques des installations fixes

Contrôle des rejets atmosphériques dans les entreprises

Le contrôle des rejets atmosphériques et le suivi des assainissements en rapport avec des émissions de solvants chlorés de 23 entreprises ont été effectués.

Contrôle des chauffages

Les nouvelles limites d'émissions concernant les chauffages au gaz et au mazout ont eu pour conséquence l'envoi de plus de 600 décisions d'assainissement.

Installations de chauffage au gaz et/ou au mazout de puissance supérieure à 1MW

Les contrôles périodiques ont été effectués sur 8 chaudières distribuées sur 5 sites.

Installations de chauffage au bois de puissance supérieure à 70kW

Les contrôles périodiques ont été effectués sur 17 installations réparties sur 17 sites.

Collaboration intercantonale

Deux campagnes de mesure de 1 et 4 jours ont permis de contrôler 10 chauffages dans le canton du Jura.

Risque biologique

La législation fédérale impose aux entreprises utilisant des micro-organismes génétiquement modifiés ou pathogènes de s'annoncer et de prendre un certain nombre de précautions qui varient en fonction de leur dangerosité. Cette dernière est définie par quatre classes dont la quatrième correspond aux micro-organismes les plus dangereux et, par voie de conséquence, aux mesures de sécurité les plus draconiennes. 24 sites ont annoncé une activité relative aux micro-organismes (14 en classe 1, 9 en classe 2 et 1 en classe 3). Deux contrôles consistant à vérifier la mise en application des mesures de sécurité dans les entreprises ont été effectués.

Registre des rejets de polluants

La volonté d'élaborer un registre des rejets remonte à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui s'est tenue à Rio en 1992. 36 pays européens, dont la Suisse, ont signé en 2006 un protocole contraignant pour la mise en place d'un tel registre.

Ce registre ne concerne que les gros émetteurs de polluants et en principe pas les petites et moyennes entreprises. Dans le canton, 10 entreprises sont concernées.

Ce registre fournit des renseignements concernant les rejets de certains polluants dans l'air, l'eau ou le sol. Il est accessible au public depuis le début de cette année (<http://www.bafu.admin.ch/chemikalien/prtr/index.html?lang=fr>).

Protection contre les accidents majeurs (OPAM)

Dans le cadre de l'exécution de cette Ordonnance, le SENE a contrôlé quatorze entreprises. Les raisons de ces visites s'inscrivent principalement dans le cadre de la réactualisation des données OPAM ou pour donner suite à l'examen d'un rapport succinct.

On compte 82 entreprises OPAM (-3 par rapport à 2009) sur territoire neuchâtelois.

Taxe COV

L'Ordonnance sur les composés organiques volatils (OCOV) régit l'introduction d'une taxe d'incitation prélevée lors de l'achat de solvants (COV), dont le but est de diminuer les émissions de COV dans l'environnement. Le nombre de bilans COV traités se monte à 51.

Stockage des hydrocarbures

Sur 585 dossiers EN-NE3, seuls 38 faisaient partie intégrante d'une demande d'autorisation ou de notification pour des nouvelles installations d'entreposage d'hydrocarbures, cela représente donc le 6,5% des dossiers.

499 avis de révision ont été envoyés aux propriétaires ayant une installation située en secteur menacé et 265 lettres d'information aux détenteurs d'installation en secteurs non sensibles (üb). 582 décisions demandant l'assainissement des citernes enterrées simple paroi et 27 rappels pour non-exécution de ces assainissements ont été expédiés alors que 159 rappels facturés, 78 annonces de dénonciation et une vingtaine de dénonciations au Ministère public ont été envoyés pour des révisions non effectuées. 22 décisions spéciales ont été accordées pour l'installation ou l'assainissement d'un stockage d'hydrocarbures.

Réduction des émissions d'hydrocarbures dans l'air lors de transvasement des carburants (reprise des vapeurs d'essence)

En fonction des contrôles effectués par des entreprises privées habilitées, on constate que les systèmes de récupération des vapeurs d'essence fonctionnent de manière satisfaisante. Les stations-service sont mesurées toutes les années pour les débits supérieurs à 800.000 litres par an, les autres une fois tous les deux ans. Les propriétaires effectuant des autocontrôles de leurs appareils ont la possibilité d'effectuer le contrôle officiel tous les deux ans. On constate que la plupart des propriétaires ne remplissent pas le carnet de contrôle sérieusement ou le remplissent sans faire les contrôles. Plus de vingt stations-service ont un nouveau système autocontrôlé qui se met automatiquement en alarme lorsqu'un problème de reprise des vapeurs d'essence survient. Dans le cas où la panne ne serait pas réparée dans les 72 heures, le système coupe totalement les distributeurs, le carburant ne peut ainsi plus être délivré. Ces nouveaux appareils ne seront contrôlés officiellement que tous les trois ans et le carnet d'entretien n'est plus obligatoire. Depuis le 1er janvier 2007, les cantons romands ont décidé de ne plus accepter les autres systèmes.

Le travail consiste à vérifier que ces contrôles sont effectués régulièrement selon les recommandations de Cercl'air et de l'OFEV. En collaboration avec l'Office de métrologie, des contrôles simples sont effectués par des collaborateurs des deux services SCAV et SENE. En 2009, seul 4,7% des stations-service présentaient un problème lors du contrôle des reprises de vapeurs d'essence. En 2010, il n'y en avait que 3%, ce qui place le canton de Neuchâtel dans les bons élèves.

Le canton a mis sur pied un système d'assainissement et d'autocontrôle des stations-service efficace, preuve en est, l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) a repris nos documents sous l'insistance des entreprises de contrôle et des autres cantons romands.

Surveillance du marché des produits chimiques (LChim)

Dans le cadre de l'application de la loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (LChim), le SENE a, comme jusqu'à présent, répondu à de nombreuses demandes d'informations émanant des professionnels, du public ou d'autres services de l'Etat, relatives à l'application de la nouvelle législation. Le service a d'autre part été sollicité pour prendre position sur deux consultations fédérales, l'une traitant des négociations sur un accord bilatéral Suisse-UE dans le domaine du contrôle des produits chimiques (REACH) et l'autre concernant la révision partielle de l'ordonnance sur les produits chimiques visant à harmoniser notre législation avec le droit en vigueur dans l'Union européenne. L'exécution de cette législation a nécessité globalement 54 visites dans les commerces et entreprises.

Une attention particulière a été portée principalement dans les domaines suivants:

Contrôles douaniers

Les données douanières relatives aux importations de produits chimiques sont mises à la disposition des cantons sur un site Internet sécurisé de la Confédération. Ce sont globalement les données se rapportant à 6221 (4800 en 2009) avis d'importations de produits chimiques acquis par des entreprises neuchâteloises qui ont été transmises au SENE pour vérification. Ce chiffre est en constante augmentation depuis l'entrée en vigueur en 2005 de la LChim. 22 entreprises ont été informées des dispositions en vigueur et priées de prendre les mesures nécessaires pour la mise en conformité des produits chimiques importés. Les contrôles sur place desdits produits ainsi que les visites effectuées dans les commerces et entreprises ont nécessité quinze interventions. Ces contrôles avaient essentiellement pour but d'informer les responsables des exploitations concernées.

Polytanol (phosphure de calcium)

Plusieurs incidents ont eu lieu dans divers cantons avec du Polytanol, un produit phytosanitaire qui se décompose en produisant de la phosphine (hydrogène phosphoré), au cours desquels des dommages matériels, mais également à des personnes ont été enregistrés. La remise au public de ce rodenticide qui est classé comme produit très toxique (T+) est interdite. Pour éviter de tels incidents et d'éventuelles intoxications, des contrôles ont été effectués dans douze commerces susceptibles de vendre ce type de produit. Ces contrôles ont montré que les exigences de la LChim relatives à la remise de produits chimiques particulièrement dangereux sont mal connues, bien qu'il s'agisse de commerces spécialisés.

Actualisation du registre des produits chimiques "ChemInfo"

Le registre des produits chimiques de l'organe de réception des notifications de l'OFSP est utilisé comme source d'information unique sur la classification de tous les produits chimiques. Cette solution garantit un accès facilité à l'information sur la toxicité des produits, en particulier pour le Centre suisse d'information toxicologique de Zurich (CSIT). Suite à l'entrée en vigueur en 2005 de la législation sur les produits chimiques, certains produits n'ont pas été actualisés. Ainsi, afin de maintenir le registre des produits à jour, le SENE a participé à la demande de l'OFSP, en tant que canton test, à la mise à jour de 666 produits enregistrés par 70 entreprises du canton. Ce travail a nécessité quinze visites auprès des déclarants. Le registre compte actuellement 1467 produits enregistrés par 156 entreprises neuchâteloises.

Prélèvements d'échantillons et analyses

Dans le cadre de campagnes ciblées portant sur les produits biocides et les composés d'ammonium quaternaire, des contrôles relatifs à la classification, à l'étiquetage et à la composition des produits chimiques commercialisés, des échantillons ont été prélevés auprès de neuf fabricants ou importateurs du canton en collaboration avec l'Organe de réception des notifications de l'OFSP. De nombreux manquements ont été signalés aux entreprises concernées. Au vu des importantes lacunes constatées, ces contrôles devront être intensifiés à l'avenir.

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)

Autorisations pour installations frigorifiques, de climatisation ou pompes à chaleur (ORRChim, annexe 2.10)

La mise en place d'installations stationnaires contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants stables dans l'air est soumise à autorisation. Elle est octroyée lorsque, selon l'état de la technique, on ne connaît ni de produit, ni de procédé de substitution et que la mise en œuvre des mesures techniques disponibles pour éviter les émissions est garantie. Dans ce domaine, neuf autorisations ont été délivrées aux requérants et huit préavis donnés dans le cadre des demandes de permis de construire.

Laboratoire

Le laboratoire a enregistré 189 demandes d'analyses et effectué 29.699 analyses sur 1019 échantillons, réparties de la manière suivante:

Prestation	Nombre de prélèvements	Nombre de paramètres analysés
Eaux souterraines, superficielles	244	8'407
Boues STEP, compost, sols	47	964
Déchets	13	189
Eaux usées	175	629
Emissions air	101	138
Analyses chimiques pour tiers	11	530
Analyses pour services cantonaux	51	440
Collaboration, travaux intercantonaux	295	17'952
Laboratoire – essais inter-laboratoires	82	650

La collaboration avec le Service des eaux, sols et assainissement du canton de Vaud (SESA), définie par la Convention entre les deux cantons, signée en 1997, a été reconduite. Les analyses des eaux des STEP neuchâteloises ont été soumises au laboratoire du SESA, alors que les produits phytosanitaires des eaux superficielles vaudoises ont été analysés au SENE. Un avenant à cette convention a été signé par les gouvernements des cantons de Vaud et de Neuchâtel, afin d'élargir la collaboration pour d'autres prestations analytiques.

L'échange des prestations entre les services de la protection de l'environnement du canton du Valais (SPE VS) et de Neuchâtel s'est poursuivi. La détermination de la quantité de poussière aspirée (PM10) est effectuée par le laboratoire du SPE VS et les analyses des pesticides dans les eaux superficielles du canton du Valais sont prises en charge par le laboratoire du SENE.

Les collaborations existent aussi dans le cadre du réseau Lab'Eaux Suisse romande avec le Laboratoire cantonal du Jura, le laboratoire du Service de l'environnement du canton de Fribourg, le laboratoire du SCAV Vaud et le laboratoire du SCAV Genève.

Les analyses ont été faites aussi pour le Laboratoire intercantonal de la santé au travail à Peseux et pour le Centre d'hydrogéologie et géothermie à Neuchâtel.

Ainsi, on peut relever que les spécificités du laboratoire ont permis de réaliser environ 18.000 paramètres sur quelque 300 prélèvements pour nos partenaires dans les autres cantons.

La mise au point de nouvelles méthodes analytiques et de modes opératoires normalisés s'est poursuivie notamment pour les micro-polluants dans les eaux usées.

Le laboratoire a participé aux analyses comparatives inter-laboratoires organisées par le groupe méthodologie de la CIPEL, le Lab'Eaux et par l'Université agricole de Wageningen aux Pays-Bas.

5.6. Perspectives

Veiller à la concrétisation de la fusion des services de l'énergie et de la protection de l'environnement, est une tâche qui nécessitera un engagement significatif de ressources, notamment humaines.

Les intentions de projets et d'activités principales pour 2011 sont les suivantes:

- Présenter au Grand Conseil un nouveau projet de révision de la loi sur l'énergie (LCEn) et une nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité (LAE).
- Rédiger les règlements d'exécution relatifs à ces deux lois et les faire appliquer auprès des différents publics concernés.
- Préparer un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil pour un projet d'arrêté concernant le renouvellement des centrales nucléaires et le plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» en collaboration avec le SCAT.
- Présenter au Grand Conseil un projet de loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE).
- Rédiger les règlements d'exécution de la loi sur le traitement des déchets (LTD) et de la LPGE.
- Développer les activités permettant de remplir les objectifs de législature et les objectifs à court terme.

6. SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1. Missions

Planifier

Assurer la planification cantonale pour répondre aux objectifs politiques d'organisation et de structuration du territoire. Mener une réflexion stratégique pour le développement territorial du canton en partenariat avec les régions et communes. A cet effet, veiller à la mise en œuvre d'un instrument de monitoring.

Coordonner

En application des dispositions légales, assurer la coordination entre les plans locaux et régionaux et le plan directeur cantonal, ainsi qu'entre ce dernier et les plans sectoriels de la Confédération et également entre les différentes instances administratives en matière de permis de construire.

Informier et conseiller

Informier et orienter les usagers sur leurs droits et devoirs en matière d'aménagement du territoire et police des constructions. Conseiller et soutenir, notamment les communes, sur la manière d'entreprendre leur tâche de planification et veiller à assurer l'efficacité des processus décisionnels et de planification auprès de l'ensemble des partenaires.

6.2. Objectifs annuels

Terminer le plan directeur cantonal

Il était prévu de remettre le plan directeur cantonal pour approbation à la Confédération pour fin 2010. Le calendrier du projet a été tenu jusqu'à la date de la consultation officielle. A la demande de plusieurs interlocuteurs, celle-ci a été prolongée. La Confédération nous a fait part de son appréciation également avec retard. A fin 2010, le projet de plan directeur est en cours d'adaptation afin de tenir compte des remarques formulées dans le cadre de la consultation. En outre, il a été expressément convenu avec la Confédération que le plan ne devait pas être à sa disposition dans sa version finale pour la signature des conventions de prestation et financement du projet d'agglomération, mesures de type A.

Terminer la planification éolienne

La planification éolienne est établie en parallèle avec le plan directeur. La consultation qui lui a été liée a également pris plus de temps que prévu, le dossier sera clos durant l'exercice 2011. Courant 2010, les différents services des cantons de Suisse occidentale concernés par les machines se sont rencontrés afin de s'entendre sur un minimum de règles communes.

Publier les cartes des dangers naturels

Comme annoncé dans le cadre de la consultation du plan directeur cantonal, l'ensemble des cartes des dangers naturels a été publié avec le soutien de l'ECAP. Une information circonstanciée a été organisée à cet effet tant à l'attention des communes que des aménagistes ou des architectes.

Organiser la manifestation European

En collaboration avec les villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds, le canton a organisé l'événement final de la session 10 du concours European. Le symposium qui a réuni 400 personnes (politiciens, techniciens de villes, universitaires, lauréats) s'est tenu sur les Jeunes-Rives et dans les locaux de l'Université. La manifestation a trouvé le soutien de l'Office fédéral du logement, de l'Office fédéral du développement durable, de Pro Helvetia, de l'ECAP et de Mido.

Disposer d'un concept d'assainissement du traitement des permis de construire

Dans un premier temps, les acteurs du traitement des demandes de permis de construire au sein du canton et des communes ainsi que des architectes, ont participé à un audit conduit par la société Helbling. Ensuite, un groupe de travail technique ad hoc a pris position sur les conclusions de l'audit et a proposé sous forme de concept, en janvier 2011, à l'attention du Conseil d'Etat, une série de mesures d'assainissement.

6.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)

Personnel

L'effectif du personnel permanent est de dix-sept personnes au 31 décembre 2010, correspondant à l'équivalent de 15,1 postes à plein temps organisés en trois sections :

Planification communale :	2.8 postes techniques, 1 poste administratif
Bureau des permis de construire :	3.8 postes techniques, 1.4 poste administratif
Logistique :	1 poste de chef de service, 0.6 poste d'adjoint, 1 poste de géologue cantonal, 1.5 poste de juriste, 1 poste administratif et 1 poste de dessinateur.

Le poste de collaborateur technique à 70% est vacant depuis le 1^{er} juillet 2010 et sera repourvu au 1^{er} janvier 2011. Un poste de dessinateur à 50% est vacant depuis le 1^{er} octobre 2010 et sera repourvu le 1^{er} février 2011. Une stagiaire est en appui pour le plan directeur et différents autres dossiers.

6.4. Evénements principaux

Fonds de l'aménagement du territoire

Les plus-values encaissées en 2010, en application des articles 33 à 37 LCAT, représentent un montant de Fr. 807.138.35.

Au courant de l'année écoulée, aucun montant n'a été versé sous forme de subsides aux personnes physiques. Un total de Fr. 72.625.55 a été octroyé aux agriculteurs sur différents emprunts. Cette prise en charge d'intérêts est gérée par le service de l'agriculture.

A ce jour, soixante-deux communes ont sollicité et obtenu la promesse de subventions prévues à l'article 77 RELCAT. En 2010, aucun montant n'a été alloué.

Finalement, aucune subvention à titre d'indemnité suite à une expropriation matérielle n'a été versée lors de l'exercice sous revue.

Communication

La coordination interservices est effectuée par le biais de la Communauté de travail pour l'aménagement du territoire (CTAT) qui est le lieu d'échange sur le devenir du territoire cantonal. En 2010, 3 séances ont été organisées. En sus, les représentants des services se réunissent 1 fois par mois pour traiter plus particulièrement de l'aspect technique de certains dossiers.

A raison de 7 séances en 2010, le service rencontre les architectes et les urbanistes des villes ainsi que les architectes-conseils des communes, les représentants des associations professionnelles et des bureaux d'aménagement et d'architecture oeuvrant régulièrement dans le canton. Ces rencontres ont pour but de discuter des évolutions, notamment législatives, en matière de construction et d'aménagement du territoire. Elles permettent également de tendre vers une application identique des règles tout en prenant en compte au mieux les contraintes que les professionnels de l'architecture et de l'aménagement du territoire rencontrent.

Au niveau intercantonal, des contacts réguliers sont maintenus avec la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire (CORAT) présidée par Neuchâtel en 2010, la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT), l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN) ainsi que la Fédération suisse des urbanistes (FSU).

Courant 2010, le service de l'aménagement du territoire a organisé diverses conférences de presse à l'occasion des consultations du plan directeur et concept éolien, de la publication des cartes de dangers ainsi que de la manifestation Européen.

Modifications législatives

Modification du chapitre 12 du RELCAT "fond d'aménagement du territoire"

A la fin de l'année 2010, le Conseil d'Etat a arrêté la modification du chapitre 12 du règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (RELCAT), du 16 octobre 1996, qui s'intitule "Fonds cantonal d'aménagement du territoire". Cette modification est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Cette modification a été dictée par les conclusions du processus d'évaluation des subventions versées par le fonds d'aménagement du territoire. Cette évaluation avait été effectuée en 2008 et en 2009 en application de la loi sur les subventions et de son règlement d'exécution. Elle avait révélé un manque de bases réglementaires empêchant la gestion optimale des sommes versées par le fonds d'aménagement du territoire.

Cette "mise en conformité" du RELCAT a également permis de compléter, réorienter et mettre à jour les différentes subventions versées par le fonds en vertu de l'article 41 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), du 2 octobre 1991.

Quant à l'objectif de cette modification, il est de distribuer annuellement les mêmes sommes, mais d'une manière plus ciblée et plus efficace pour l'aménagement du territoire.

6.5. Activités / Réalisations

L'année 2010 a été particulièrement marquée par la consultation du plan directeur, l'adhésion du canton de Neuchâtel à l'accord harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions ainsi que l'organisation de l'événement Européen.

Planification cantonale

L'année 2010 a été rythmée par les tâches suivantes :

- Consolidation et finalisation du projet de plan directeur cantonal (PDC) (version pour examen) et rédaction du rapport explicatif 7 OAT.
- Processus d'information et participation sur le nouveau plan directeur cantonal, ainsi qu'une séance de présentation du dossier aux services fédéraux.
- Lancement officiel de la consultation publique auprès des communes, associations, partis politiques, cantons voisins et Confédération.
- Prise en compte des remarques issues de la consultation et rédaction d'un rapport de participation (en cours).
- Poursuite des réflexions pour la mise en place d'un observatoire du territoire sur le plan cantonal en lien avec le projet d'agglomération et le plan directeur cantonal, et participation au projet national soutenu par la CTI "Harmonisation des systèmes d'observation du territoire".
- Consultations cantonales et fédérales et consultations des cantons voisins.
- Achèvement des études de base en lien avec le plan directeur cantonal, notamment le concept éolien (compléments d'étude).
- Contacts avec la Confédération pour le PDC, la révision de la LAT et le projet de territoire suisse dans le cadre des travaux de la COSAC.
- Suivi des travaux de la Plate-forme de l'Arc jurassien dans le cadre du projet-pilote de la Confédération "Gestion intégrée de l'espace rural jurassien", en collaboration avec les cantons de Berne, Vaud et Jura.
- Mise à jour et consolidation des données de base (SIG) en lien avec le plan directeur cantonal.

Dans le cadre des attributions du service, le SAT a émis 9 préavis de synthèse et 10 préavis spécialisés portant sur les consultations cantonales et fédérales suivantes :

- Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure rail et fiches d'objet module 1 (préavis de synthèse).
- Rapport CTA "Accorder politique des agglomérations et politique de l'espace rural" - Prise de position de la CDC du 12 février 2010 (préavis de synthèse).
- Modèle-cadre pour le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF), Swisstopo (procédure d'audition sous forme de conférence).
- Bases juridiques nécessaires à l'instauration de zones environnementales, OFEV (préavis de synthèse).
- Remplacement des chemins pédestres, OFROU – Suisse Rando (préavis de synthèse).
- Ordonnance sur les décollages et les atterrissages hors des aérodromes, OFAC (préavis de synthèse).
- Notice explicative concernant le traitement des objets IFP dans les plans directeurs cantonaux, OFEV-ARE (préavis spécialisé).
- Modifications du PDC 2010 - Canton de Fribourg (consultation au titre de canton voisin).
- Adaptations 2010 du plan directeur cantonal de Berne (consultation au titre de canton voisin).
- Projet de Guide à l'attention des organisateurs de manifestations sportives, SFFN (préavis spécialisé).
- Protection et utilisation des eaux, modification d'ordonnances, OFEV-ARE (préavis spécialisé).

- Catalogue des géodonnées de base selon droit fédéral et cantonal, SGRF (préavis spécialisé).
- Plans d'alignement - numérisation des plans d'alignement (préavis spécialisé).
- Projet de Loi sur la statistique cantonale (LStat), OCS (préavis spécialisé).
- Manuel RPT dans le domaine de l'environnement, SECO (préavis spécialisé).
- Flexibilisation de la politique forestière en matière de surface, CEATE-E (préavis spécialisé).
- Projet de loi d'introduction de la législation fédérale sur la géoinformation LGéo et loi cantonale sur la géoinformation LCGéo, SGRF (préavis spécialisé).
- Approbation de la Convention européenne du paysage, DETEC (préavis spécialisé).
- Modification de l'article 8 de la loi fédérale sur l'énergie, OFEN (préavis spécialisé).

Plan directeur cantonal

Les travaux d'établissement du nouveau plan directeur cantonal ont été menés à chef sur les premiers mois de l'année 2010, permettant de déposer un dossier consolidé comprenant un projet de territoire, 65 fiches de coordination, un rapport explicatif et une carte de synthèse. Les services du DGT et de la CTAT ont conservé une forte implication dans le projet et les services centraux ont été consultés spécialement sur la version finale pour examen.

L'échéance pour la remise du dossier à la Confédération à la fin du premier trimestre 2010 a pu être tenue, suivie du lancement de la consultation publique auprès des communes, associations, partis politiques et cantons voisins début avril 2010.

Deux séances d'information publiques, l'une à La Chaux-de-Fonds, l'autre à Peseux ont été organisées courant mai, afin de permettre aux communes, associations, partis politiques de poser des questions sur le dossier, précédées d'une conférence de presse par le chef du Département.

L'ensemble des prises de position ont été réceptionnées fin septembre 2010. Fin octobre, le SAT rencontrait la Confédération (ARE) en vue de préciser les exigences de cette dernière pour le dépôt du dossier définitif d'ici l'été 2011, en vue de son approbation par le Conseil fédéral.

Les groupes de travail à l'œuvre pour l'établissement du projet PDC ont été réactivés afin de traiter et prendre en compte les remarques issues de la consultation et préparer la version définitive.

La commission consultative du Conseil d'Etat désignée pour suivre les travaux du PDC (C³DC) a été réunie une fois au cours de l'exercice 2010. Il est prévu qu'elle se prononce encore une fois sur le dossier définitif début 2011.

Concept éolien

La réalisation d'un concept éolien pour le canton de Neuchâtel, qui a débuté au mois de septembre 2008, a donné lieu à une première mouture en septembre 2009. Celle-ci a fait l'objet d'une première consultation publique et, sur la base des remarques émises, le Département de la gestion du territoire a décidé de l'affiner en procédant à des compléments d'études au cours du premier semestre 2010. Tous ces travaux ont été suivis par un groupe de travail composé des services de l'énergie et de l'environnement (SENE), de la faune, des forêts et de la nature (SFFN), du système d'information du territoire neuchâtelois (SITN) et du service de l'aménagement du territoire (SCAT).

Pilotée et financée par le SFFN, l'étude avifaune qui a été menée de février à mai 2010 avait pour objectif d'évaluer les sites du concept éolien 2009 sous l'angle de l'impact des éoliennes sur la faune aérienne. Ce rapport identifie 5 sites d'importance nationale pour lesquels il recommande de renoncer à l'implantation d'éoliennes.

Parallèlement et de manière coordonnée, entre février et juin 2010, le SCAT a conduit une étude paysagère complémentaire à celle de 2009 permettant d'analyser les sites sélectionnés dans le concept éolien 2009 à la lumière des remarques reçues lors de la consultation. Cette étude propose 4 sites appropriés pour y implanter des éoliennes.

Le 1^{er} mars 2010, la Confédération a publié ses recommandations pour la planification d'installations éoliennes. Le concept éolien neuchâtelois est conforme aux recommandations et critères fédéraux.

Du mois d'avril au mois de décembre 2010, le SCAT a également participé au groupe de travail formé par la CORAT pour l'établissement d'un rapport sur la planification des éoliennes en Suisse occidentale. Le rapport est attendu pour le début de l'année 2011 et doit servir de base à la coordination intercantonale des planifications directrices cantonales.

Finalement, le 18 août 2010, le Conseil d'Etat a accepté le rapport du concept éolien 2010 et la fiche du plan directeur qui en découle.

La consultation qui s'en est suivie, initialement prévue jusqu'au 31 octobre 2010, a été prolongée à fin novembre 2010 à la demande de plusieurs organisations et cantons intéressés. Le dépouillement et l'analyse des prises de position reçues seront effectués par le SCAT au début de l'année 2011 et les documents seront adaptés pour le mois de mars 2011.

Pendant la période de consultation, l'initiative populaire "nos crêtes" a abouti. Il conviendra de déterminer, dans le courant de l'année 2011, quel traitement sera réservé à cette initiative. Par ailleurs, les études liées à l'éolien se traduisent par des frais relativement importants. Il serait opportun de disposer d'une base légale afin de faire supporter ces frais aux promoteurs.

Géologie

Dangers naturels

- 119 préavis pour des dossiers de permis de construire
- 22 préavis pour des dossiers d'aménagement
- 11 avis / interventions / transmissions de données avec suites écrites
- Une dizaine d'appels téléphoniques par mois pour des questions en lien avec les dangers naturels (inclus cartes des sols de fondation)
- 3 prises de position sur des objets fédéraux
- 1 prise de position sur des objets des cantons voisins
- 2 accompagnements de projets de mesures de protection
- Participation à un groupe d'experts pour l'élaboration d'une recommandation fédérale
- Donné cours (1 module) sur la gestion des risques à l'EPFL.

Exploitation des matériaux (application de la LEM)

- 3 préavis de synthèse pour des dossiers d'extraction (carrières / gravières / matériaux lacustres).
- Une dizaine de dossiers en cours de traitement.
- Diverses visions locales, interventions, séances, courriers pour le suivi des exploitants et de leurs activités.
- Collaboration soutenue avec les collègues du service de l'énergie et de l'environnement afin d'assurer la coordination avec la thématique des déchets.

Section aménagement local

La section aménagement local (AL) est principalement chargée :

- d'établir les préavis spécialisés sur la base d'un examen des instruments de planification définis par la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), sous l'angle de la légalité et de l'opportunité des propositions ou demandes de modifications, d'adaptations des instruments de planification communaux et/ou régionaux;
- d'établir les préavis de synthèse sur la base des préavis des services et organes consultés dans le cadre de l'élaboration des instruments de planification;

- d'accompagner et conseiller prioritairement les collectivités locales et par substitution des tiers (aménagistes, architectes, propriétaires, etc.) dans le cadre des études d'aménagement du territoire;
- de préparer des décisions spéciales au nom du Département lors de refus d'approbation d'un instrument de planification.

Activités de la section AL

En 2010, le service de l'aménagement du territoire a traité 141 dossiers liés à des instruments de planification.

61 dossiers en cours enregistrés avant 2010

- 16 dossiers enregistrés avant 2010 ont terminé la procédure complète d'entrée en vigueur prévue par la législation, dont :
 - 11 plans d'affectation (plan d'affectation cantonal, modifications du plan, du règlement d'aménagement et d'un plan spécial, plans d'alignement);
 - 5 plans de quartier ou modifications de plan de quartier.
- 18 dossiers enregistrés avant 2010 ont fait l'objet d'un préavis de synthèse, dont :
 - 7 plans d'affectation (révisions et modifications de plan et règlement d'aménagement, plan spécial, plans d'alignement);
 - 11 cahiers des charges, plan de quartier, plan directeur régionaux et programme d'équipement.
- 27 dossiers enregistrés avant 2010 ont fait l'objet d'une mise à l'enquête publique, dont :
 - 19 plans d'affectation (plans d'affectation cantonaux, plans d'alignement, modifications de plans et règlements d'aménagement, de plans spéciaux);
 - 8 plan directeur, plans de quartier et modifications de plans de quartier.

80 dossiers en cours enregistrés en 2010

- 60 nouveaux dossiers, enregistrés en 2010, ont fait l'objet d'une consultation auprès des services et offices concernés :
 - 4 dossiers ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat ou mis en vigueur;
 - 40 ont fait l'objet d'un préavis de synthèse après consultation et 16 d'un préavis spécialisé;
 - 16 sont en cours de traitement pour préavis de synthèse.
- 20 nouveaux dossiers ont requis notre conseil, à savoir :
 - 17 demandes de révision et modification partielle d'un plan/règlement d'aménagement communal, modification d'un plan d'alignement, projet de plan d'affectation cantonal;
 - 3 demandes de plan de quartier.

Suite à l'entrée en vigueur de la modification du règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (RELCAT), du 20 février 2006, portant sur l'introduction d'une taxe d'administration concernant les plans spéciaux et les plans de quartier, un montant de Fr. 45.418.40 a été perçu en 2010. L'application d'émoluments pour les arrêtés de sanction du Conseil d'Etat pour les instruments d'aménagement, à charge des communes, s'élève à Fr. 3950.-.

Aucune subvention selon l'article 77 du RELCAT n'a été versée en 2010 en lien avec la révision des plans d'aménagement communaux.

Pôle de développement du Littoral ouest

Le pôle a été mis à l'enquête publique du 18 décembre 2009 au 1^{er} février 2010. L'année 2010 a été consacrée au traitement, aux négociations liées aux 2 oppositions qui ont été déposées, ainsi qu'aux études complémentaires en matière de danger naturel.

Révisions de plans d'aménagement communaux

2 communes nous ont transmis une pré-étude en vue de la révision de leur plan d'aménagement (Les Hauts-Geneveys et Vaumarcus). Une pré-étude a été validée (La Sagne). 4 communes nous ont transmis leur plan d'aménagement révisé pour préavis (Val-de-Travers – village de Fleurier, Les Geneveys-sur-Coffrane, Chézard-Saint-Martin et Lignièrès).

Les activités de la section ont également été portées au groupe de pilotage des Parcs naturels régionaux du Doubs et de Chasseral.

Deux nouvelles couches de données SIG, en lien avec l'aménagement local, ont été finalisées. Il s'agit des limites des constructions (à la forêt, à la zone viticole et à la vigne éparse) ainsi que des périmètres de protection archéologique. Ces données ont été ajoutées sur les guichets cartographiques Intranet et Internet.

De manière générale, l'ensemble des données SIG relatives aux plans d'aménagement locaux bénéficient de mises à jour mensuelles, qu'il s'agisse d'adaptations des bases de données existantes suite à l'entrée en vigueur de documents relatifs à l'aménagement du territoire, ou d'ajustements des objets numérisés sur des bases plus précises (développement des données relatives à la mensuration officielle).

Bureau des permis de construire

Pour rappel, les missions du bureau des permis de construire sont de :

- **Garantir** l'application des lois fédérales, cantonales et communales en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.
- **Coordonner** les procédures découlant de partage matériel ou de morcellement parcellaire au sens de la Loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) avec les projets de construction en zone agricole.

La section "Bureau des permis de construire" est principalement chargée :

- d'établir les préavis spécialisés résultant de l'examen des dossiers sous l'angle de leur conformité aux législations fédérales, cantonales et communales, tant en matière d'aménagement du territoire que de police des constructions;
- d'établir, à l'attention des autorités communales, la synthèse coordonnée des préavis émanant des services et organes consultés dans le cadre des demandes et permettant la délivrance du permis de construire;
- d'accompagner et conseiller prioritairement les collectivités locales et par substitution les requérants dans le cadre de l'examen des demandes de permis de construire;
- de préparer des décisions spéciales à l'attention du Département, lors de l'octroi ou du refus de dérogations aux législations fédérales, cantonales et communales, en matière d'aménagement du territoire, de police des constructions et de droit foncier rural.

En 2010, le service de l'aménagement du territoire a enregistré 783 demandes de permis de construire, soit 9 (**1,16%**) de plus qu'en 2009 (774) mais en a synthétisé **789**, donc plus de dossiers sortants qu'entrants pour l'année 2010 (789 en 2009). Les 789 dossiers sont composés de 624 dossiers dans la zone à bâtir, de 101 dossiers hors de la zone à bâtir (non conformes à l'affectation de la zone) et de 64 conformités à l'affectation de la zone agricole.

Par rapport à 1992, année la plus basse avec 610 dossiers enregistrés, ces 783 dossiers représentent une augmentation de près de 28,36%. Pour rappel, voici les chiffres pour les 5 dernières années : 1042 pour 2004, 1033 pour 2005, 891 pour 2006, 841 pour 2007, 847 pour 2008, 774 pour 2009. A relever que, ces dernières années, le nombre total de dossiers est en baisse par rapport aux années 2003 et 2004 (plus de 1000 dossiers).

Le traitement de ces dossiers a nécessité **292** décisions spéciales produites par le service de l'aménagement du territoire, soit **11,06%** de plus qu'en 2009 (264 décisions), réparties de la manière suivante :

- **116** dérogations à la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, à la loi sur les constructions et aux dispositions communales, essentiellement en zone d'urbanisation, soit 11.71% de plus qu'en 2009 (99); cela correspond surtout à 18,58% des dossiers soumis en zone d'urbanisation soit près de 1/5;
- **64** décisions spéciales pour les constructions conformes à l'affectation de la zone agricole, soit 6.66% de plus qu'en 2009 (60);
- **101** décisions spéciales pour les bâtiments non conformes à l'affectation de la zone agricole, soit 31.16% de plus qu'en 2009 (77);
- **11** dérogations pour une distance à un cours d'eau, soit 37.5% de plus qu'en 2009 (8).

Le volume des dérogations rendues par notre service a augmenté par rapport à 2009, étant donné qu'il est de **49%** par rapport au nombre total de décisions, ce qui représente **37%** de dérogations par rapport au nombre total de dossiers (30 à 40% les années précédentes, 39% en 2008, 33,5% en 2009). Avec un nombre global de dossiers équivalant, le temps moyen de traitement de tous les dossiers confondus est de 73 jours, il a diminué de 11 jours par rapport à 2009. Il demeure néanmoins insatisfaisant et trop important pour tous les intervenants (**73** jours en 2010, 100 jours en 2009, en moyenne pour les dossiers sans décision). Ce chiffre passe à **102** jours, pour les dossiers avec décision, il était de 110 jours en 2009. A relever que depuis 2009, les jours non ouvrables et fériés sont comptabilisés. Dans tous les cas, un des objectifs est de réduire ce délai. La densification constante du territoire engendre des contrôles de conformité des projets de plus en plus pointus. Les relations de voisinage demeurent difficiles et tendues, le nombre de dossiers avec oppositions continue d'augmenter (**10,64%** par rapport au nombre de dossiers total, 9.83% en 2008, 10,26% en 2009), allongeant le délai de traitement nécessaire à leur synthèse (coordination, droit d'être entendu, séances de conciliation, échanges d'écritures, etc.).

Les indications ci-dessus relatives aux délais de traitement ne tiennent pas compte de l'ensemble des dossiers. En effet, 12 dossiers dont les délais dépassent les 500 jours de traitement ont été sortis des statistiques. Il est important de relever que les cantons voisins, comme par exemple Vaud et Fribourg, ne comptabilisent par les dossiers très particuliers et problématiques, ils basent leur statistique sur les dossiers courants.

En sus, il convient d'ajouter **303** dérogations (292 en 2009) établies par les autres services cantonaux, telles que :

- **109** dérogations aux distances à l'axe de la route ou aux alignements sanctionnés qui ont été accordées et élaborées par le service des ponts et chaussées (80 en 2009);
- **30** décisions du service de la protection de l'environnement (26 en 2009);
- **31** décisions du service de la faune, des forêts et de la nature (37 en 2009);
- **95** dispenses d'abri de protection civile par le service de la sécurité civile et militaire (120 en 2009);
- **10** dérogations du service de l'énergie (10 en 2009);
- **4** dérogations de l'office de surveillance, d'inspection et santé au travail (8 en 2009);
- **24** dérogations à la distance à la vigne du service de l'agriculture (9 en 2009 depuis le 1^{er} juillet 2009);
- **0** décision de classement de l'office de la protection des monuments et des sites (2 en 2009).

Toutes décisions spéciales confondues, **595** décisions spéciales (556 en 2009) ont été nécessaires à la synthèse des **789** dossiers, dont **434** dossiers (418 en 2009) ont fait l'objet de décisions spéciales (soit **55%** des dossiers synthétisés en 2010, 52,97% en 2009).

En ce qui concerne le chargement des dossiers dans la base de données SATAC pour l'année 2010, les répartitions communes, mandataires et service se sont améliorées; le chargement par les mandataires ayant augmenté de manière significative, engendrant une diminution du chargement pour notre service. En effet, **21%** (**170**) des dossiers ont été chargés par les communes (21% en 2009), **56%** (**439**) par les mandataires (47% en 2009) et **23%** (**180**) par le service de l'aménagement du territoire (32% en 2009).

Outre les demandes de permis de construire traditionnelles (sanction définitive ou procédure simplifiée), les demandes de pré-consultation ainsi que les dossiers soumis à la loi sur le droit foncier rural (LDFR) sont également transmis à notre service.

En 2010, nous avons enregistré 49 demandes de pré-consultation contre 75 en 2009, soit **35%** de moins.

Par ailleurs, notre service a également rédigé 64 décisions coordonnées avec le service de l'économie agricole en matière de dossiers régis par la loi sur le droit foncier rural (LDFR), contre 61 en 2009, soit une très légère augmentation de **5%**.

Assainissement du traitement des permis de construire

Un mandat a été confié par le Département de la gestion du territoire à "Helbling Corporate Finance SA" pour auditer la procédure de permis de construire. De mars à juillet 2010, ladite société a effectué des interviews, des workshops et a livré son analyse sous la forme d'un rapport. En aval, un groupe de travail technique ad hoc piloté par le service de l'aménagement du territoire et composé des services de l'Etat, des représentants des communes et des associations professionnelles a rendu un rapport visant à la mise en œuvre des recommandations "Helbling Corporate Finance SA". Ce rapport a été présenté au Département de la gestion du territoire en décembre 2010 et sera exposé au Conseil d'Etat au début de l'année 2011. Les mesures proposées impliquent des modifications législatives et réglementaires ainsi qu'une adaptation du logiciel SATAC. Ces réformes seront menées au sein d'une commission politique au cours de l'année 2011.

La démarche vise à revoir le processus de traitement des permis de construire en vue notamment de réduire le délai de traitement dans le canton de Neuchâtel en prenant en considération tant les prestations des différents services de l'Etat que celles fournies par les communes. Elle cherchera également à tirer au maximum parti de l'informatisation de la tâche.

Accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine de la construction

Le 2 novembre 2010, le Grand Conseil a adopté un décret portant adhésion à l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine de la construction, qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2011. La législation neuchâteloise, en particulier la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, sera adaptée. Les règlements d'aménagement communaux devront également être modifiés. Pour aider les communes dans cette tâche, le Département de la gestion du territoire a mandaté un bureau d'aménagement qui proposera notamment des tableaux de conversion entre les anciens indices et les nouveaux, ainsi qu'un règlement-type des constructions et d'aménagement.

Manifestations sportives

Depuis le printemps 2009, le service de l'aménagement du territoire délivre les autorisations de manifestations sportives en lieu et place du service cantonal des automobiles et de la navigation. Au cours de l'année 2010, 48 autorisations ont été délivrées. Le montant encaissé s'élève à Fr. 1'463.--.

6.6. Perspectives

Plan directeur

Jusqu'à fin mai 2011, le dossier comprenant projet de territoire et fiches de mesures doit être finalisé et accompagné d'un rapport de participation et trouver l'assentiment du Conseil d'Etat. En aval, il sera remis pour approbation à la Confédération. Le calendrier du plan directeur a été découplé de celui du projet d'agglomération. Les travaux d'adaptation du document tiendront compte du résultat de la consultation et de l'examen préalable de la Confédération, les questions liées au dimensionnement des zones à bâtir notamment, seront traitées par la suite. Il a été convenu que la Confédération approuve le document en relevant ce qui doit être approfondi.

Il est prévu de terminer la planification éolienne dans les mêmes délais.

Rapport sur l'aménagement

Conformément à l'article 3 LCAT, le Conseil d'Etat adresse un rapport sur l'aménagement au Grand Conseil. Le rapport 2006 a été adressé au Grand Conseil en avril 2007. Le rapport 2010 est à concevoir tant comme point zéro en matière d'effets de la nouvelle planification directrice que comme point de départ de l'observatoire du territoire.

Adoption AIHC (Accord intercantonal sur l'harmonisation de la terminologie dans le domaine de la construction)

En novembre 2010, le Grand Conseil a décidé de l'adhésion de Neuchâtel à l'AIHC. Plus de 6 cantons y ayant adhéré, l'accord est entré en vigueur. Il convient dès lors de transcrire dans le droit cantonal les règles de l'AIHC. En sus, afin de simplifier le travail des communes, de préciser les attentes de l'administration cantonale et d'harmoniser les règles, un règlement type sera produit.

Traitement des demandes de permis de construire

La démarche vise à revoir le processus de traitement des permis de construire en vue notamment de réduire le délai de l'analyse dans le canton de Neuchâtel en prenant en considération tant les prestations des différents services de l'Etat que celles fournies par les communes. Elle cherchera également à tirer au maximum parti de l'informatisation de la tâche. Les mesures proposées impliquent des modifications législatives et réglementaires ainsi qu'une adaptation du logiciel SATAC.

7. SERVICE DE LA GEOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER

7.1. Missions

Les missions du SGRF, notamment dans son rôle de garant de la propriété foncière, sont les suivantes:

- Assurer l'acquisition, la gestion, la mise à jour et la diffusion des données de la mensuration officielle (MO) sur l'ensemble du territoire cantonal, conformément au droit fédéral et cantonal.
- Contribuer à la constitution du système d'information du territoire neuchâtelois (SITN) en mettant en œuvre l'infrastructure organisationnelle et technique.
- Assurer l'acquisition, la gestion et la publication de l'état des droits sur les immeubles.
- Conduire l'introduction du registre foncier fédéral.
- Assurer le secrétariat de plusieurs commissions (CVAL et Comacq) et collaborer aux syndicats d'améliorations foncières.

Il sera également chargé, dans un proche avenir, d'assurer la tenue d'un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière conformément à la loi fédérale sur la géoinformation entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008 et à l'ordonnance sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2009.

7.2. Objectifs annuels

En plus des objectifs propres à chacun des domaines du service, les objectifs stratégiques fixés par le Conseil d'Etat en 2006 dans le cadre du regroupement des deux services sont toujours d'actualité en 2010, c'est-à-dire:

- Viser à une administration officielle et efficace du sol en procédant à des économies sur les ressources humaines d'environ 10% tout en assurant des prestations de qualité au professionnel et au citoyen.
- Renforcer la synergie entre les domaines du registre foncier et de la mensuration officielle en offrant au public un guichet physique unique d'accès à l'information.
- Viser à la création d'un guichet virtuel unique qui permet de produire pour un bien-fonds particulier l'ensemble des restrictions de droit privé et de droit public qui s'y rattachent.
- Améliorer les processus de traitement pour lesquels les deux domaines sont concernés aux niveaux technique, administratif et financier.

Les principaux objectifs 2010 ci-dessous fixés en début d'année ont tous été atteints.

Dans le domaine du SITN

- Mise en consultation d'une nouvelle loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo).
- Mise à disposition de nouvelles données de référence par la finalisation de la production du nouveau plan d'ensemble au 1:5000 selon les nouvelles directives fédérales, la réalisation d'un nouveau levé altimétrique de l'ensemble du canton par technologie LIDAR aéroporté et la mise en production de nouvelles orthophotos à 10 cm de résolution pour La Chaux-de-Fonds et Le Locle.

- Analyse et adaptation de l'infrastructure du SITN aux nouvelles exigences de la loi fédérale sur la géoinformation.
- Maintenance et évolution des dizaines d'applications SIT en production: analyse et mise en œuvre de nouvelles solutions pour les guichets cartographiques, automatisation des processus de mise à jour et nouvelles fonctions d'analyses.
- Finalisation de la cartographie des sols de fondation.
- Participation à la publication des cartes de dangers liés à l'eau et à la géologie réalisées ces dix dernières années.
- Mise à disposition des données du SITN et analyses sur ces données pour les projets des services de l'Etat et du secteur privé dans les domaines de l'énergie, des forêts, des routes, de l'aménagement du territoire, de la police, etc.

Dans le domaine de la mensuration officielle

- Réalisation de l'accord de prestation 2010 signé entre la Direction fédérale des mensurations cadastrales et le chef du DGT, soit:
 - adjudication de la dernière entreprise de nouvelle mensuration (à l'exception des zones actuellement en cours de remaniement parcellaire), soit Gorgier, lot 6 et St-Aubin-Sauges, lot 3;
 - finalisation du projet-pilote concernant la mise à jour périodique, l'harmonisation et l'homogénéisation des données de la mensuration officielle comme préparation aux futures adjudications;
 - poursuite des travaux en vue du changement de système de cadre de référence (priorité donnée à L'Entre-deux-Lacs et au Val-de-Travers);
 - poursuite des travaux liés à la vérification, à la mise à l'enquête publique et à l'approbation d'entreprises de nouvelles mensurations;
 - adjudication de travaux de renouvellement et de mise à jour périodique dans L'Entre-deux-Lacs.
- Production des documents de mutation suite aux demandes des clients et mise à jour du serveur cadastral officiel réalisées de manière efficace et à satisfaction des demandeurs (plus du 90% des affaires traitées dans le délai d'un mois pour la partie géomatique).

Dans le domaine du registre foncier

- Réduction des délais de traitement des opérations au registre foncier.
- Amélioration de la gestion des droits du registre foncier, notamment quant à l'uniformisation des procédures, et à la modernisation des méthodes de travail.
- Participation aux travaux de remaniements parcellaires et autres améliorations foncières, notamment par les mises à l'enquête publique des servitudes du cadastre de Buttes dans le cadre de l'introduction du registre foncier fédéral, de Gorgier dans le cadre du SAF et de La Sagne dans le cadre du syndicat d'adduction d'eau.
- Numérisation des registres de servitudes (RS) par scannage pour les districts du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers.
- Travaux d'épuration des droits et introduction du registre foncier fédéral.

7.3. Ressources (personnel, finances, informatique, droit, communication)

Personnel

Le 26 janvier 2010, nous apprenions le décès subit de M. Claude-Alain Favre, spécialiste qualifié en mensuration. Il avait débuté son activité au sein de notre service le 5 août 1985 après son apprentissage de quatre ans auprès dudit service. Nous avons pour ce collaborateur une pensée émue.

Le SGRF compte 56 collaboratrices et collaborateurs qui représentent 50,85 EPT avec des missions de gestion, juridique, scientifique, technique et administrative. 7 personnes sont rattachées au domaine du SITN, 18 au domaine de la mensuration officielle, 28 au domaine du registre foncier et 3 au domaine administratif.

Le service assure la formation de trois apprentis géomaticiens et d'un apprenti de commerce.

Le SITN a été marqué par le départ du responsable adjoint, M. Daniel Gnerre, à la fin de l'année 2010. M. Gnerre a été l'un des moteurs du développement du SITN ces neuf dernières années et, en attendant l'engagement et la formation d'un successeur, son départ a nécessité une redistribution des tâches. Les spécialistes expérimentés sur le marché ne sont pas nombreux. Toutefois, grâce aux aspects attractifs des activités du service, il a été possible de recruter un collaborateur ayant de très solides compétences en la personne de M. Michaël Kalbermatten, master EPF en information géographique & sciences de l'environnement et docteur ès sciences.

Il y a eu ainsi quatre départs en 2010 (un responsable de projet et de développement, un spécialiste qualifié en mensuration et deux collaboratrices administratives). Un poste doit encore être repourvu en 2011.

Les efforts portés sur la formation continue de nos collaboratrices et collaborateurs se sont poursuivis en 2010. Deux collaboratrices suivent actuellement la formation nécessaire en vue de l'obtention du brevet fédéral de technicienne en géomatique parallèlement à leurs activités professionnelles. Un collaborateur a obtenu ce brevet fédéral en 2010.

Finances

Les premiers résultats des comptes 2010 pour le service présentent une amélioration d'environ 350.000 francs des comptes 2010 par rapport au budget 2010. Le service devrait boucler l'exercice 2010 avec un excédent de revenus proche de 290.000 francs alors que le budget 2010 prévoyait un excédent de charges de 67.100 francs. Cela s'explique par des recettes supplémentaires des émoluments du registre foncier de plus de 200.000 francs, dues à la bonne tenue du marché immobilier, des recettes supplémentaires de la mensuration officielle de 80.000 francs et à une baisse sensible des charges d'environ 70.000 francs.

Même si le service est aidé par la bonne conjoncture dans le domaine de l'immobilier et par des taux d'intérêts bas, les mesures prises dans le cadre de la fusion des deux services en 2007 portent leurs fruits. Si le service présentait au budget 2007 un excédent de charges représentant 18% du total des charges, le budget 2011 présente un excédent de revenus de 2,5% du budget 2011.

Informatique

Le service dispose d'un environnement bureautique et technique (applications géomatiques) très performant bien maîtrisé par les collaboratrices et collaborateurs. Les applications de gestion géomatiques sont gérées par l'équipe du SITN et sont décrites dans le chapitre correspondant. C'est certainement l'une des explications du bon résultat des comptes 2010.

Droit

Suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la géoinformation (LGEO) en juillet 2008, les cantons ont trois ans pour adapter leurs bases légales. Le service a donc élaboré en 2010 les principales étapes pour atteindre cet objectif durant cette année. Il a fait les réflexions stratégiques qui lui ont permis d'établir un projet de loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo), un rapport explicatif et les annexes (catalogue des géodonnées de base). Une mise en consultation interne puis élargie a pu être lancée auprès de 90 destinataires conformément au calendrier établi. 43 prises de position ont été exprimées à ce jour. 1 réponse provient d'un office fédéral, 15 réponses proviennent des services cantonaux, 19 de communes, 2 de partis politiques, 2 de gestionnaires de réseaux, 2 d'associations professionnelles et 2 de bureaux techniques. L'ensemble des répondants soutiennent explicitement ce projet, 6 répondants émettent quelques réserves et demandent des éclaircissements. Dans ce cadre, le canton a aussi décidé de se porter candidat à un appel d'offres de la Confédération qui souhaite choisir quelques cantons pilotes pour analyser les conséquences de la mise en œuvre d'un nouveau cadastre introduit par la LGEO – le cadastre des restrictions de droits publics à la propriété foncière (CRDPPF).

Communication

Le site internet du service et le géoportail sont régulièrement tenus à jour. Un effort particulier a été fait en 2010 dans la publication sur internet des nouvelles directives cantonales sur la mensuration officielle basées sur la nouvelle législation fédérale.

Des présentations et des séances d'information ont été organisées en 2010 dans le cadre de la mensuration officielle pour les collaboratrices et collaborateurs du service ainsi que pour les bureaux de géomètres adjudicataires de travaux.

Le SITN a été sollicité pour présenter des projets et réalisations dans différentes conférences, workshops ou formations en 2010. En particulier, l'expérience dans le domaine des données altimétriques laser et pour les développements des guichets cartographiques a été demandée:

- Workshop Armasuisse à Thoun sur les nouveaux développements géomatiques
- GISSIT à Zürich - conférence suisse sur les SIG à Zürich
- Workshop Globes virtuels à l'HEIG-VD à Yverdon
- workshop IKUB - plate-forme d'information et de coordination pour les activités d'observation et les relevés dans le domaine de l'environnement instituée par le Conseil Fédéral.

A l'interne de l'administration cantonale, une présentation des développements du SITN a été donnée à la Conférence des secrétaires généraux. Le caractère transversal du SITN a été montré puisque des applications existent pour chaque département. Un développement est aussi prévu pour la chancellerie dans le domaine des votations. Le SITN a été présenté à l'ensemble des cadres de la police lors de deux jours de formation.

Le SITN a eu plusieurs contacts avec les médias en 2010.

- Article dans le mensuel "affaires publiques": développement cartographique pour la police neuchâteloise
- RTN: projet de levé altimétrique LIDAR
- RTN: projet d'atlas cartographique statistique, collaboration office cantonal de statistique et SITN
- Conférence de presse: publication de la cartographie des dangers naturels
- Nouveau plan de ville de La Chaux-de-Fonds établi sur la base des données de la mensuration officielle
- Cartes tactiles pour les malvoyants établis sur la base des données cartographiques du SITN

Dans le cadre de la modernisation de la mensuration officielle et de la reconstruction du registre foncier de la Bosnie-Herzégovine, le service a eu l'occasion de présenter le SITN et le système d'enregistrement, de conservation et de consultation du registre foncier et de la mensuration officielle à une délégation de représentants du Ministère de la Justice et des présidents de tribunaux de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la République serbe de Bosnie le 20 mai 2010.

7.4. Evénements principaux

Les événements principaux ont été les suivants:

- le chef du DGT a mis en consultation interne et élargie le projet de loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo) accompagné de l'avant-projet du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 15 octobre 2010 au 15 décembre 2010 auprès de 90 destinataires;
- le dossier de candidature pour la participation du canton de Neuchâtel à la première étape de la mise en œuvre du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) a été transmise au Conseil d'Etat le 23 décembre 2010;
- l'accord de prestation 2010 entre la Confédération et le canton a entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 2,5 millions de francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre;
- le dernier mandat du renouvellement du cadastre, à l'exception des zones dont un remaniement parcellaire est en cours, a été lancé et la préparation pour les mandats de mise à jour périodique est terminée, notamment par la finalisation de la révision des normes de la mensuration officielle datant de 1999;
- la disponibilité de données numériques de la mensuration officielle a pu être significativement améliorée par la livraison de plus de 15.000 ha du territoire neuchâtelois;
- la conjoncture favorable du marché immobilier a entraîné pour la deuxième année consécutive des recettes qui ont dépassé 5 millions de francs pour le registre foncier;
- Un nouveau levé altimétrique précis de l'ensemble du canton par technologie LIDAR aéroporté a été réalisé et offre des perspectives d'exploitation très intéressantes;
- le SITN a finalisé les processus liés à la production et à la diffusion d'un nouveau produit plan d'ensemble répondant aux exigences actuelles (nouvelle directive fédérale, souhaits des utilisateurs, mise à jour plus régulière) et aux nouvelles possibilités techniques (automatisation, couleur, relief, etc.) L'échelle retenue est le 1:5000 pour assurer une continuité avec le produit précédent. Il a cependant été possible de créer relativement facilement un second produit au 1:10000 basé sur les mêmes processus qui permettra d'offrir encore une meilleure palette de produits cartographiques;
- le SITN a produit un plan de ville et de localité à l'échelle du 1:2000 sur l'ensemble du territoire neuchâtelois;
- une collaboration active a été mise en œuvre par le SITN avec de nouveaux partenaires pour le développement collaboratif d'une nouvelle solution internet pour le guichet cartographique;
- le SITN a activement participé à la communication et à la publication de la cartographie des dangers naturels, dix ans d'études ont été ainsi synthétisés et publiés;
- la nouvelle solution (Geoshop) guichet virtuel de commande de données cadastrales (données les plus régulièrement commandées) a continué d'évoluer en 2010 et permet un gain de temps significatif en interne et une amélioration notable du service pour les utilisateurs;
- le service fonctionne dans son ensemble au standard GESPA depuis le 1^{er} janvier 2009. Ce sont 15 groupes de prestations, 43 prestations et 54 activités qui ont été définies et dont les coûts analytiques et les recettes sont déterminés. Sur la base des résultats 2009,

chaque prestation a ainsi pu faire l'objet d'une analyse détaillée et des mesures d'amélioration ont été proposées;

- malgré la diminution des effectifs travaillant dans ce domaine d'activité, la production des documents de mutation suite à la demande des clients et la mise à jour du serveur cadastral ont été réalisées de manière suivie et à satisfaction des demandeurs.

7.5. Activités / Réalisations

Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN)

Le SITN a poursuivi en 2010 ses diverses activités pour mettre à disposition de ses utilisateurs des données cartographiques et solutions géomatiques permettant une gestion plus efficace, plus globale et intégrée de notre territoire. En 2010, le SITN est intervenu dans une trentaine de projets. Nous ne présentons pas en détail les travaux de maintenance et suivi sur de nombreux projets. Seules les réalisations les plus importantes et nouvelles sont présentées ci-dessous.

Les projets du SITN

Guichets cartographiques

Le SITN a poursuivi en 2010 le développement des guichets cartographiques qui sont devenus une plateforme incontournable du SITN et indispensable pour de nombreux professionnels (architectes, ingénieurs, notaires, banquiers, gestionnaires de réseaux, etc.) et citoyens. Plusieurs millions de cartes ont pu être générées par les utilisateurs en 2010. Le nombre de requêtes et d'utilisateurs a encore augmenté (augmentation chaque année depuis la mise en production). Actuellement trois solutions sont mises à disposition des utilisateurs: guichet cartographique intranet - <http://intranet.ne.ch/sitn>, guichet cartographique internet <http://www.ne.ch/sitn>, guichet de cartographie statistique <http://www.ne.ch/cartostat>.

La maintenance et l'évolution de ces solutions nécessitent un investissement en temps important pour répondre aux nouvelles exigences ou souhaits des utilisateurs et pour suivre les évolutions technologiques liées à l'internet. La solution actuellement utilisée pour l'internet sera progressivement migrée en 2011 sur une nouvelle technologie (produit Mapfish).

Une collaboration active a été mise en œuvre à la fin 2010 avec de nouveaux partenaires pour le développement collaboratif de cette nouvelle solution internet. Parmi ces partenaires, citons Swisstopo (administration fédérale), le cadastre du Luxembourg (géoportail national), le canton de Zürich, le canton de Neuchâtel, le canton du Jura, des villes (Uster, Vevey), l'EPFL, Veloland, etc. L'avantage de ce partenariat pour le canton de Neuchâtel est important puisque celui-ci bénéficiera des investissements et développements de ces partenaires. Le choix s'est à nouveau porté sur une plateforme open source qui facilite le travail collaboratif et le partage des développements sans contrainte de licences. La nouvelle solution du SITN permettra un gain significatif en termes d'ergonomie, de performances et de fonctionnalités.

La demande pour des solutions mobiles (cartographie sur des périphériques mobiles) est en augmentation, notamment pour les services d'intervention (police, pompiers) et aussi pour des services qui sont souvent sur le terrain (par ex. notre service pour la mise à jour des données cadastrales). Cela permettra de consulter et éventuellement de mettre à jour des bases de données cartographiques directement sur le terrain et ainsi de gagner en efficacité. Les mêmes partenaires que pour la solution internet ont opté pour un développement collaboratif afin de créer une telle plate-forme en 2011. Une solution open source sera retenue qui permettra de la distribuer sur autant de postes et périphériques nécessaires sans contraintes de licences.

Cartographie pour les dangers naturels et cartographie des sols de fondation

En mai 2010, le SITN a activement participé à la communication et publication de la cartographie des dangers naturels (inondations, chutes de pierres, glissements de terrain, laves torrentielles). Ces données sont désormais consultables par tous sur les guichets cartographiques (<http://www.ne.ch/sitn/dangersnaturels>). Dix ans d'études ont ainsi été synthétisés et publiés. Un

important travail de préparation et de simplification des données a été nécessaire. Le SITN a aussi participé aux réflexions sur les conséquences de ces études au niveau de l'aménagement du territoire.

Un mandat de cartographie des sols de fondation a également été réalisé en 2010. L'objectif consistait à déterminer les prédispositions des sols aux aléas sismiques conformément à la norme SIA 261. Cette étude a été financée par la Confédération (OFEV) et par l'ECAP. Le SITN et le géologue cantonal ont assuré le suivi technique du projet. Les données ont été publiées sur le guichet cartographique conjointement aux données sur les dangers naturels.

SIT pour la police

En 2010, le SITN a poursuivi plusieurs développements en collaboration avec la police. Les besoins en cartographie-géomatique de la police sont en constante évolution. Le SITN a pu présenter ses développements actuels et prévus à l'ensemble des cadres de la police. Cela a permis de dégager de nouvelles perspectives notamment sur la cartographie mobile. En 2010, des développements ont été faits en vue de la mise en œuvre de la nouvelle version de l'application d'aide à l'engagement (SAGA v2), de la publication de données statistiques sur les délits, d'analyse des données spatio-temporelles et tableaux de bords sur les délits (Cartopol et Tableau). Le SITN a participé à l'exercice de prise d'otage fictive du jeudi 11 mars 2010 pour répondre aux besoins et questions liés à la cartographie.

Cartographie statistique

La solution de cartographie statistique (Geoclip) mise en œuvre en collaboration avec l'office cantonal de la statistique a continué d'évoluer en 2010, notamment par l'intégration de nouveaux indicateurs et tableaux de bords dans le thème administrations et finances publiques. En 2011, une évolution est prévue pour la consultation des données sur les votations. L'objectif est de pouvoir consulter ces données sur une cartographie interactive.

SIT pour l'environnement

Le SITN a participé à la maintenance et au développement de l'application de gestion et publication des sites pollués (Canepo). Cette mise en ligne permet de diminuer drastiquement les demandes de renseignements auprès du service de l'énergie et de l'environnement. Le SITN a aussi apporté son soutien et ses conseils pour la mise en œuvre d'un cadastre romand des émissions (VS, NE, GE et VD) et l'établissement du cahier des charges. Un appel d'offres commun est prévu au 1^{er} semestre 2011. Pour le domaine de l'eau, la maintenance et l'évolution du SIT pour ce thème se sont poursuivies: chargement et mise à jour des données, diffusion des données, nouveaux relevés écomorphologiques pour deux bassins versants, intégration de nouvelles données (IBGN, qualité des eaux industrielles, zones de protection des Gorges de l'Areuse, etc.). Pour le domaine du radon, les données sont actuellement publiées de manière très générale (à la commune). Une étude a été menée pour les publier à l'échelle de chaque bâtiment.

SIT pour l'énergie

Le SITN a poursuivi son rôle de conseil et de développement pour plusieurs projets d'analyse de potentiel énergétique: éolien, géothermie, hydraulique, bois-énergie. Le nouveau levé altimétrique 3D par balayage LIDAR effectué en 2010 par le SITN ouvre aussi de nouvelles perspectives pour une analyse du potentiel solaire (photovoltaïque et thermique). Le SITN participe avec les spécialistes du domaine de l'énergie à l'analyse des solutions dans ce domaine.

SIT pour l'agriculture

Pour répondre aux besoins du service de l'agriculture dans le contexte des surfaces agricoles utiles et des paiements directs, différents développements, analyses et conseils ont été réalisés pour le calcul des taux de boisement et la réalisation et la mise à jour d'un cadastre des exploitants. En 2011, ces développements se poursuivront car les nouvelles données altimétriques LIDAR 2010 permettront d'effectuer de nouvelles analyses notamment sur l'évolution des taux de boisements. Le SAGR est un des principaux services intéressés par ces nouvelles données LIDAR.

SIT pour les routes

En collaboration avec le service des ponts et chaussées, les données cartographiques liées aux routes ont été mises à jour sur les guichets cartographiques (trafic, accidents, revêtement, perturbations du trafic). Le nouveau site permettant de visualiser les perturbations de trafic sur les

routes cantonales est largement utilisé. Les réflexions sur la numérisation et la mise à jour des plans d'alignement se sont poursuivies en 2010. Plusieurs contacts ont été pris avec les communes qui souhaitent mettre à jour les données sur les alignements. Un groupe de travail avec le SPCH, le SCAT et le SGRF réfléchit à cette problématique et à l'élaboration d'une directive ou d'une norme.

SIT pour l'aménagement du territoire

En collaboration avec le SCAT, le SITN a assuré la diffusion sur les guichets cartographiques des données SIT en lien avec l'aménagement du territoire. Un nouveau projet d'observatoire du territoire a été lancé en 2010 par le SCAT en collaboration avec de nombreux services. Il sera basé sur des indicateurs, l'objectif étant de produire des variables significatives d'un état ou d'une évolution, un indicateur doit être localisé, daté et typé. Le SITN fait partie du comité de direction et du groupe technique du projet et sera largement sollicité pour la mise en œuvre technique de ce nouvel instrument d'observation du territoire.

SIT pour la mensuration officielle

Suite au départ du SITN de Daniel Gnerre, chef de ce projet depuis sa mise en œuvre en 2007, un effort conséquent a dû être fait pour garantir une reprise de cette application sans pénaliser les multiples utilisateurs internes et externes. Ce projet (SIMO: système d'information pour la mensuration officielle) est le logiciel stratégique du domaine de la mensuration utilisé quotidiennement par 15 utilisateurs du service et gérant l'ensemble du cadastre du canton. En plus de l'utilisation interne, les données issues de cette application sont intégrées à de nombreuses autres applications et largement diffusées à l'extérieur. De très nombreux processus automatisés ont été développés en 2010 autour de cet environnement performant mais de plus en plus complexe. Les processus de diffusion sur les guichets cartographiques (consultation tout public) et sur le logiciel de commande de ces données (Geoshop) ont dû être revus pour permettre de supporter l'ensemble des nouveaux lots de mensuration livrés en 2010. L'avantage est que les utilisateurs externes peuvent consulter des données le plus à jour possible en fonction des possibilités techniques actuelles.

SIT pour le sport

Le SITN a assisté le service des sports pour compléter l'inventaire des installations sportives du canton (application AGIS).

SIT pour les transports

Pour le domaine des transports, le SITN a procédé à la mise à jour des données sur les transports publics (réseau, lignes et arrêts) et a élaboré une structure de données (modèle de données) servant à la saisie de données pour la mobilité douce.

Infrastructure technique du SITN

L'infrastructure technique du SITN est basée sur de nombreux logiciels de cartographie et de serveurs. Plusieurs mises à jour importantes ont été effectuées sur cette infrastructure en 2010 pour la rendre encore plus performante. Des centaines de procédures et traitements automatisés permettent le fonctionnement des nombreuses d'applications du SITN. Ces procédures permettent de gagner un temps significatif. En 2010, de nombreux nouveaux processus ont été automatisés ou adaptés en fonction de nouvelles contraintes. Suite au départ de Daniel Gnerre, plusieurs collaborateurs du SITN ont dû être formés pour assurer le fonctionnement de cet environnement complexe.

Gestion des géodonnées

La base de données du SITN est actuellement constituée de plusieurs centaines de jeux de données et est en constante évolution. En 2010, le SITN a poursuivi ses efforts pour fournir de nouvelles données pertinentes et automatiser au maximum les processus de diffusion et mise à jour des données, tâche extrêmement importante qui permet un gain en productivité significatif pour tous les services de l'Etat et ses mandataires.

Acquisition des données

Nouvelle couche altimétrie

Les données altimétriques élaborées par balayage laser (ou LIDAR) sont devenues des données de base et de référence pour de très nombreux projets. Une trentaine d'applications ont été inventoriées pour lesquelles les données LIDAR entraînent un gain de temps significatif (calculs automatisés pour les taux de boisement par exemple) et une meilleure appréhension des problèmes (par ex. meilleure définition des zones potentiellement touchées par une inondation, détermination d'un potentiel solaire sur les toits des bâtiments). Après une analyse d'opportunité réalisée en 2009, la phase de lancement et réalisation du projet a eu lieu en 2010. Ce fut l'un des objectifs les plus importants du SITN pour 2010. Les phases suivantes ont été réalisées:

- Coordination avec Swisstopo, VD, BE: janvier 2010
- Accord financement: mars 2010
- Rédaction du cahier des charges: mars 2010
- Lancement d'un appel d'offres international en procédure ouverte: avril 2010
- Analyse des offres
- Adjudication: mai 2010
- Vol: 30 mai au 25 juin 2010
- Livraison des premières données zone pilote: juillet 2010
- Livraison 1ère moitié du canton: octobre 2010
- Livraison solde du canton: fin novembre 2010
- Rapport technique: début décembre 2010
- 1^{ère} analyse et traitement des données: décembre 2010
- Présentation du projet et des données aux services utilisateurs: décembre 2010

Le SITN a reçu cinq offres de quatre pays différents. L'offre retenue d'un montant de 204.440 francs a permis d'obtenir un produit au-dessus des attentes en termes de densité de points et de précision. Les caractéristiques principales de cette représentation tridimensionnelle la plus précise jamais réalisée du canton: 5 milliards de points connus en XYZ avec une information supplémentaire pour chaque point concernant sa classification (sol, bâtiment, végétation, lignes aériennes, voitures, etc.) avec une densité moyenne de plus de 7 pts/m² et une précision altimétrique d'environ 15 cm. Cela permet d'avoir un modèle altimétrique à l'échelle de l'ensemble du canton plus de 500 fois détaillé que ce qui était disponible avant 2001.

Les traitements et l'exploitation de ces données se feront sur plusieurs années et de nouvelles perspectives d'exploitation s'ouvrent déjà: extraction des bâtiments 3D, détection des arbres, évolution de la canopée, potentiel solaire, potentiel bois-énergie, calculs de volumes, extraction d'indicateurs géomorphologique et géologique, etc.

Orthophotos

Pour tester une nouvelle génération de caméra numérique aéroportée (Ultracam X), la société Flotron AG a réalisé une orthophoto de haute précision (10 cm de résolution) sur le haut du canton de Neuchâtel couvrant les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. L'achat de ces données à un prix très intéressant a été proposé au SITN. Une collaboration financière des deux villes et du SITN a permis d'acquérir ces données. Elles ont été traitées et publiées sur toutes les applications du SITN, dont les guichets cartographiques.

Plan d'ensemble

Le plan d'ensemble est l'un des produits de référence incontournables pour de nombreux projets. Ce plan topographique est le plan intermédiaire entre les données cadastrales à grande échelle et les cartes nationales au 1:25000. La création d'un nouveau produit plan d'ensemble répondant aux exigences actuelles (nouvelle directive fédérale, souhaits des utilisateurs, mise à jour plus régulière) et aux nouvelles possibilités techniques (automatisation, couleur, relief, etc.) était l'un des importants objectifs du SITN pour 2009 et 2010. En 2009, le concept et la saisie des données

nécessaires ont été effectués. En 2010, le SITN a finalisé les processus liés à la production et à la diffusion de ce nouveau produit. L'échelle retenue est le 1:5000 pour assurer une continuité avec le produit précédent. Il a cependant été possible de créer relativement facilement un second produit au 1:10000 basé sur les mêmes processus qui permettra d'offrir encore une meilleure palette de produits cartographiques.

Plans de ville et de localité

Les plans de ville et de localité ont pris une très grande importance dans un nombre croissant d'applications du SITN. Ils intègrent notamment des données sur les bâtiments, les rues, les adresses, la couverture du sol, les axes de communications, etc. Le SITN a décidé de produire un plan de ville et de localité à l'échelle du 1:2000 sur l'ensemble du territoire neuchâtelois et pas seulement à l'intérieur des localités. Ce nouveau produit est basé sur de nombreuses données cartographiques et essentiellement sur les données de la mensuration officielle. Des processus automatiques ont été créés pour faciliter la création et la mise à jour de ce produit. Les travaux d'acquisition de données effectués pour produire le plan d'ensemble ont directement pu être réutilisés pour ce produit.

Gestion centralisée des adresses

Dans le cadre de la gestion centralisée des adresses de bâtiments faites par le service, le SITN a poursuivi la gestion, la mise à jour, la diffusion et l'intégration des données adresses. Ces données font désormais partie des données les plus importantes et les plus utilisées du SITN. Les exigences de disponibilité et de mises à jour sont sans cesse croissantes de part leur utilisation dans des applications stratégiques des services d'intervention.

Gestion des bâtiments projetés et provisoires

Le SITN poursuit l'acquisition et la gestion des bâtiments projetés et provisoires (hors mensuration). Au total, 627 bâtiments projetés (564 en 2009) ont été saisis et 647 ont été archivés (557 en 2009) suite aux levés, à la mise à jour de la base de données et au dépôt au registre foncier.

Diffusion des données

Le service a poursuivi ses efforts pour entretenir et faire évoluer la base de données géographiques cantonale et pour moderniser la diffusion des géodonnées. Les tâches liées à la diffusion prennent de plus en plus d'importance car l'utilisation des géodonnées s'est très largement démocratisée. Tous les projets en lien avec le territoire nécessitent des données cartographiques et le SITN est le plus important diffuseur du canton. Le nombre de commandes de données augmente régulièrement et le SITN s'efforce d'automatiser les processus et de simplifier les procédures pour gagner en efficacité. La nouvelle solution Geoshop de guichet virtuel de commande de données cadastrales (données les plus régulièrement commandées) mise en ligne en 2009 a continué d'évoluer en 2010. Elle permet un gain de temps significatif en interne et une amélioration notable du service pour les utilisateurs.

- Nombre de commandes de données de la mensuration officielle traitées par Geoshop: 1150
- Nombre de commande de données du SITN: 100

Les commandes de données du SITN peuvent être très complexes. Le traitement de la commande des données pour un grand projet (par ex. TransRUN) peut prendre plusieurs jours: séances avec les responsables du projet, des dizaines de jeux des données à préparer sur de multiples périmètres, la diffusion à plusieurs mandataires, le conseil pour leur exploitation, les contrats pour leur utilisation. Ces 100 commandes prennent donc largement plus de temps que les 1150 commandes de données de la mensuration.

- Montants de la recette de la diffusion des données numérique: 337.850 francs
- Montants de la recette de la diffusion des extraits papier: 19.802 francs.

Renouvellement du cadastre neuchâtelois

Convention-programme 2008-2011 et Accord de prestation 2010 entre la Confédération et le canton

L'accord de prestation (AP) 2010, signé par la Direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M) et le chef du département le 16 avril 2010, se base sur les conditions cadres spécifiées dans la convention-programme 2008-2011, signée par le Conseil d'Etat le 14 mai 2008.

Convention-programme 2008-2011

Il s'agit d'un document d'intention pour ces 4 années qui concrétise le concept cantonal de réalisation. Les caractéristiques principales de ce document sont les suivantes:

- la réalisation d'entreprises de MO couvrant une surface de 16.750 ha, y compris les entreprises en cours de travail suite aux précédents mandats de prestation;
- le montant prévu des indemnités versées par la Confédération est de 2.509.000 francs pour atteindre l'objectif susmentionné;
- la définition des travaux considérés comme des adaptations particulières qui présentent un intérêt national exceptionnellement élevé.

Accord de prestation 2010

Ce document définit les prestations qui seront réalisées par le service et la D+M pour l'année 2010.

Les prestations du service sont les suivantes:

- suivre les entreprises de mensuration en cours de travail;
- assister la D+M pour la saisie permanente des périmètres numériques des lots;
- assister la D+M pour l'épuration et le complément permanents des données dans AMO (Administration de la mensuration officielle);
- assurer la mise à jour du plan d'ensemble et livrer chaque année à la D+M les plans d'ensemble mis à jour au format tramé;
- livrer chaque année à la D+M les données nécessaires au suivi (monitoring) de l'utilité économique des données de la mensuration officielle;
- l'élaboration et la vérification des NPA au niveau du canton;
- l'intégration des conduites soumises à la législation fédérale dans la mensuration officielle;
- l'épuration des données concernant les limites territoriales;
- la mise à disposition de la Confédération de toutes les données respectant les exigences de la MO93 pour les intégrer dans le "géoportail de la MO".

Les prestations de la D+M sont les suivantes:

- paiement d'acomptes pour les entreprises de MO lancées en 2005, 2006, 2008, 2009 et 2010 pour un montant de 2.495.370 fr. 50;
- paiement du montant de 3900 francs pour la mise à jour permanente du plan d'ensemble et de l'entretien de la mensuration parcellaire.

Etant donné les différents rapports envoyés en cours d'année à la D+M, à fin 2010, la Confédération a déjà honoré la totalité des différentes prestations.

Premiers relevés, renouvellements et mise à jour périodique

Premiers relevés et renouvellements

Lancement de travaux en 2010

En 2010, le service a adjugé 5 entreprises, dont une a fait l'objet d'une mise en soumission en procédure ouverte.

Le tableau ci-après représente les 5 entreprises adjugées en 2010 en termes d'investissements et de surfaces.

Entreprise	Termes contrat		ZCI ha	ZCII ha	ZCIII ha	Mnt. total [Fr.]	Mnt. Conf. [Fr.]
	Début	Fin					
Gorgier 6, St. Aubin-Sauges 3	01.03.2010	30.04.2014		329	1044	987.005,25	408.710,90
Altimétrie	16.05.2010	01.06.2011				249.632.-	16.560.-
Homogénéisation des données, lot 3	15.11.2010	30.06.2011				15.360.-	9.216.-
MPD PFP3/ ETC Neuchâtel	01.12.2010	30.06.2011				208.400.-	51.358,80
MPD PFP3/ ETC Val-de-Travers	01.12.2010	30.06.2011				187.900.-	65.219,80
			0	329	1044	1.648.297,25	551.065,50

Surface totale: 1373 ha.

ZC I: zone de contribution I: subventionnement fédéral à 15% pour les régions construites et zones à bâtir

ZC II: zone de contribution II: subventionnement fédéral à 30% pour les régions agricoles et forestières d'exploitation intensive

ZC III: zone de contribution III: subventionnement fédéral à 45% pour les zones de montagne, les régions agricoles et forestières d'exploitation extensive.

En ce qui concerne la convention-programme 2008-2011, l'objectif prévoit la finalisation des entreprises lancées dans les accords de prestation antérieurs et la réalisation de nouvelles entreprises planifiées dans le cadre du nouvel accord de prestation 2008-2011 pour une surface totale de 16.720 ha. A fin 2010, 16.988 ha ont déjà été réalisés. L'objectif a déjà été atteint en 2010.

L'objectif fixé dans l'accord de prestation 2010 prévoit une prestation de surface des nouvelles entreprises lancées en 2010 de 573 ha. A fin 2010, 573 ha ont été réalisés.

Entreprises de MO finalisées en 2010

Le tableau ci-après donne l'ensemble des entreprises de MO finalisées en 2010 et la situation des paiements de la Confédération au 31 décembre 2010.

Entreprises de mensuration officielle finalisées en 2010 selon accord de prestation:

Entreprise	Type travaux	Montant travaux [Fr.]	Montant subv. CH [Fr.]	Acomptes déjà versés [Fr.]	Solde subv. CH [Fr.]
Le Landeron 7	MP	591.106,90	469.220,65	462.921.-	6.299,65
Saint-Blaise 3	MP	567.110,90	425.333,20	436.050.-	-10.716,80
Neuchâtel 11 (Chaumont)	MP	557.375,50	464.533,20	438.310,25	26.222,95
Migration des données	APIN	60.000.-	36.000.-	18.000.-	18.000.-
Homogénéisation des données, lot 2	HOM	43.040.-	25.824.-	12.912.-	12.912.-
Conduites	RN	32.112,20	9.900,75	4.950,35	4.950,40
Limites territoriales	HOM	33.056.-	19.833,60	9.916,80	9.916,80
Répartition NT, Domaines_numerotation	MP	27.891.-	11.258,60	5.629,30	5.629,30
		1.911.692,50	1.461.904.-	1.388.689,70	73.214,30

MP: Mensuration parcellaire

APIN: Adaptations particulières qui présentent un intérêt national exceptionnellement élevé

HOM: Homogénéisation des données

RN: Renouvellement

Les subventions fédérales reçues en 2010 au titre de participation aux travaux de nouvelles mensurations s'élèvent à 2.495.370 fr. 50 (2.792.572 francs en 2009, 3.766.883 francs en 2008, 2.998.704 francs en 2007 et 3.725.685 francs en 2006).

Les demandes d'acomptes des bureaux adjudicataires pour les travaux de MO réalisés en 2010 ont été de l'ordre de 3,71 millions de francs contre 3,15 millions de francs en 2009, 3,4 millions de francs en 2008, 3,7 millions de francs en 2007 et 4,8 millions de francs en 2006.

Entreprises de MO mises à l'enquête en 2010

En 2010, le service a mis à l'enquête publique les entreprises suivantes:

- Boveresse, lot 3
- Le Locle, lot 4

Entreprises de MO en cours de vérification auprès du service

Au 31 décembre 2010, les entreprises suivantes sont en cours de vérification auprès du service ou en cours de correction auprès des bureaux adjudicataires:

- | | |
|--|---|
| • La Chaux-de-Fonds, lot 10 | • Couvet, lot 6 / Môtiers, lot 4 / Fleurier, lot 4 |
| • La Chaux-de-Fonds, lot 12 | • La Chaux-du-Milieu, lot 3 / Le Cerneux-Péquignot, lot 4 |
| • La Chaux-de-Fonds, lot 13 | • La Sagne, lot 2 |
| • La Chaux-de-Fonds, lot 14 | • La Brévine, lot 2 / Le Cerneux-Péquignot, lot 3 |
| • Neuchâtel, lot 10 | • Les Brenets, lot 2 |
| • Brot-Plamboz, lot 2 | • Les Planchettes, lot 1 |
| • Gorgier, lot 3 / Bevaix, lot 4 | • Marin-Epagnier, lot 5 |
| • Saint-Aubin-Sauges, lot 2 | • La Chaux-de-Fonds, lot 15 |
| • Les Ponts-de-Martel, lot 2 | • Cernier, lot 6 / Chézard-St-Martin, lot 5 |
| • Corcelles-Cor., lot 3 / Peseux, lot 2 | • Enges, lot 3 |
| • Saint-Sulpice, lot 3 / Fleurier, lot 3 | • Rochefort, lot 3 / Brot-Plamboz, lot 3 |
| • Cornaux, lot 6 | • Cressier, lot 7 / Enges, lot 4 / Savagnier, lot 3 |
| • Les Verrières, lot 3 | • Couvet, lot 7 |
| • Neuchâtel, lot 12 / Hauterive, lot 2 | • Boudry, lot 7 / Bevaix, lot 5 |

Malgré l'important volume de travail mis en soumission entre 2004 et 2006 par le service, l'effectif attribué aux tâches du suivi et de la vérification des travaux est resté constant, ce qui explique le chiffre élevé d'entreprises en vérification auprès du service.

Une fois les données livrées, elles sont diffusées avec l'indication qu'elles ne sont juridiquement pas en vigueur. Les utilisateurs des données peuvent donc déjà travailler avec des données numériques.

Au 31 décembre 2010, il ne reste plus que 1,3% de la surface du territoire cantonal à réaliser, et seul 0,3% des surfaces en zone de localité reste à réaliser. 24,1% du territoire est en cours de travail auprès des bureaux adjudicataires, 41,6% est en cours de vérification et d'approbation auprès du SGRF et 33% est officiellement en vigueur.

Le nombre de personnes des bureaux privés d'ingénieurs géomètres travaillant sur le renouvellement du cadastre neuchâtelois est de l'ordre de 30 personnes à plein temps.

Gestion des entreprises de nouvelles mensurations par le service

Le service assure le suivi de 49 entreprises en cours de travail sur 38 communes, ce qui représente un volume de travail de l'ordre de 32,2 millions de francs, dont 24,2 millions de francs de travaux ont déjà été réalisés.

Le fonds des mensurations officielles a pour but de couvrir les frais consécutifs à l'abornement, à la nouvelle mensuration, au renouvellement et à la numérisation préalable. Il est alimenté par les subventions fédérales, cantonales et communales, par la participation des propriétaires privés et publics ainsi que par le produit de la diffusion des données numériques.

En 2010, le résultat de ce fonds est de -371.267 fr. 46. Le tableau ci-après représente les divers flux financiers effectués sur ce fonds en 2010.

Mandats, expertises, études	-3.714.862,95
Subventions fédérales	2.495.370,50
Parts cantonales	360.424,35
Parts communales	60.000,15
Participations des tiers	89.950,50
Produits divers	337.849,99
Résultat de l'année 2010	-371.267,46

Points fixes planimétriques de niveau 1 et 2

En 2010, l'actualité des fiches signalétiques publiées par la Confédération en collaboration avec les cantons a été contrôlée et les corrections nécessaires ont été effectuées.

Dans le cadre des nouvelles mensurations et des mandats d'élimination des tensions et contradictions de L'Entre-deux-Lacs, de Neuchâtel et du Val-de-Travers, des PFP ont été redéterminés dans le nouveau cadre de référence. En effet, depuis 1995, la Confédération a la volonté d'arriver à un nouveau cadre de référence absolu, appelé MN95 (mensuration nationale 1995), qui puisse se rattacher à un système de référence commun aux pays européens voisins.

Mise à jour de la mensuration officielle

Mise à jour de la mensuration parcellaire

En tant que responsable de la mise à jour de la MO et de sa diffusion, le service est très attentif à la mise en place de systèmes d'annonces efficaces en vue d'améliorer la qualité de la mise à jour permanente et de réduire les délais de mise à jour.

Le système de mise à jour permanente de la MO, très performant et encore amélioré en 2009, a également bien fonctionné en 2010.

Même avec un effectif réduit et avec un volume d'affaires sensiblement équivalent à 2009, 93% des demandes de morcellement ont été livrées dans le mois conformément à l'objectif fixé; les 7% restantes présentent des délais justifiés car indépendants du SGRF (conditions hivernales, mutations complexes).

De plus, si les montants des prestations produits par le service sont globalement inférieurs à ce qui se pratique dans les cantons voisins, ce groupe de prestations est bénéficiaire.

Les outils de gestion et de pilotage mis en place ces dernières années (GESPA - gestion des prestations, INFOLICA - gestion des affaires de conservation) permettent de définir les indicateurs de mesure à atteindre en terme de qualité et de délais et de vérifier chaque année si les objectifs ont été atteints. Une analyse des résultats avec les collaborateurs concernés permet d'améliorer le processus pour la période suivante.

Le total général des factures produites pour l'exercice 2010 s'élève à 1.069.358 fr. 14 (1.087.407 fr. 52 en 2009) qui se répartit selon les groupes de produits suivants:

	Fr.	Fr. (2009)
Diffusion sous forme graphique	19.802,93	(22.514,54)
Production des dossiers de mutation	1.036.128,96	(1.059.983,81)
Travaux spéciaux	11.943,90	(3.098,01)
Autres travaux	1.482,35	(1.811,16)

Le service a réalisé 912 dossiers de mutations (812 en 2009) soit:

- 1 plan spécial
- 208 dossiers de division
- 381 plans de cadastration
 - 5 plans de réunion
 - 2 plans d'exmatriculation
 - 6 plans de constitution de DDP
- 19 plans de servitude
- 105 dossiers de PPE (y compris dossiers modifiés)
 - 55 dossiers de matérialisation différée des limites facturées
 - 44 révisions d'abornement
 - 17 dossiers de rétablissement de points fixes
 - 59 réactualisations de plans
 - 10 duplicatas plans de mutation

La diminution des demandes de morcellement par rapport à 2009 (d'environ 10%) a permis de mettre la priorité sur les cadastrations des nouveaux bâtiments (+ 44%) et le rétablissement de nombreux points fixes. Le niveau d'entretien de la mensuration officielle est ainsi correctement assuré.

Il est préoccupant de constater que le nombre de plans de mutation établis par le service et qui font l'objet d'une demande de réactualisation est conséquent (entre 25 et 30% du nombre de plans réalisés par année pour les trois dernières années). Cela signifie que si les demandes de morcellement ont souvent un caractère d'urgence, la signature des actes notariés et le dépôt des documents au registre foncier ne peuvent pas toujours se faire dans le délai d'une année.

Les dossiers se répartissent de la manière suivante pour chacun des districts:

	Nbre de pièces	Valeur nette en Fr.
Neuchâtel	239 (208)	256.377,47 (222.775,06)
Boudry	249 (234)	245.426,68 (337.504,17)
Val-de-Travers	70 (75)	82.023,59 (92.025,28)
Val-de-Ruz	158 (119)	207.472,48 (175.540,15)
Le Locle	82 (83)	97.335,94 (98.495,61)
La Chaux-de-Fonds	114 (93)	147.492,80 (133.643,54)

De plus, le service a réalisé des travaux de maintien et de renouvellement de documents de la mensuration officielle pour un montant de 500.000 francs (474.229 francs en 2009).

La fourniture des plans de diffusion et autres éléments techniques représente un montant de 19.802 fr. 93 (22.514 fr. 54 en 2009).

75 nouveaux dossiers de plans de propriété par étage (pour l'ensemble du canton), élaborés par les architectes, ont été soumis à l'examen du service, afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales et instructions en matière d'établissement de ces dossiers (78 en 2009). 30 dossiers ont été modifiés. Ces recettes s'élèvent à 105.917 fr. 62 (89.260 fr. 09 en 2009).

43 dossiers de plans de quartier et plans spéciaux élaborés par les urbanistes ont été soumis à l'examen du service afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales en matière de mensuration officielle (28 en 2009).

La mise à jour des livres casiers du service a été effectuée pour les mutations déposées jusqu'en décembre 2010 pour l'ensemble des districts.

Mise à jour périodique

En mettant la priorité sur la couverture du territoire du canton par des données numériques, la mise à jour périodique des données dépourvues des effets du registre foncier telles que la couverture du sol a été moins importante. C'est la raison pour laquelle le canton donnera la priorité à la mise à jour de ces données ces prochaines années.

Les travaux sur le projet pilote du cadastre de Thielle-Wavre, lancé en 2008 afin de mieux cerner les problèmes liés à ce type de mandat se sont poursuivis en 2010. Les travaux doivent être finalisés en 2011. Les premiers mandats de ce type ont été lancés en 2010.

Mise à jour du cadastre viticole

Le service a procédé à l'impression, la mise sous pli et l'envoi des droits de production et des annexes y relatives aux 410 exploitants recensés (environ 2000 pages). La gestion de la base de données, hébergée auprès du service, est mise à jour par le SAGR. Un système d'annonce automatisé informe le service de toute modification touchant la nature de vigne qui permet ainsi une mise à jour de la mensuration officielle.

Inspectorat du registre foncier

En 2010, l'inspecteur et les offices du registre foncier ont poursuivi la mise en œuvre des objectifs principaux décrits ci-dessous:

Autorité de surveillance et législation

Trois recours ont été déposés, par des sociétés requérantes, auprès du département concernant des décisions du conservateur du registre foncier relatives à l'application du tarif (émoluments ensuite de fusion). Ces recours ont été rejetés par décisions du Conseil d'Etat. Deux de ces décisions font cependant l'objet de recours au Tribunal administratif.

136 décisions de la commission foncière agricole relatives à la loi sur le droit foncier rural (LDFR) ont été transmises à l'inspecteur du registre foncier par délégation du département, en sa qualité d'autorité de surveillance LDFR. Aucun recours n'a été déposé.

L'arrêté déterminant le champ d'application de la loi limitant la mise en vente d'appartements loués, du 22 mars 1989, a été adopté par le Conseil d'Etat le 15 décembre 2010, après consultation des communes et des milieux intéressés.

Le projet de révision complète de l'ordonnance sur le registre foncier, mis en consultation, a fait l'objet d'un examen approfondi et a donné lieu à un colloque organisé au mois de juin par l'office fédéral de la Justice, auquel les offices du registre foncier ont pris part.

Inspection des offices du registre foncier

Les deux arrondissements (Littoral et Val-de-Travers, Montagnes et Val-de-Ruz) ont été inspectés par l'inspecteur du registre foncier et son adjoint. Les rapports d'inspection ont été adressés au chef du Département et au Contrôle cantonal des finances. Il en ressort que les offices sont bien tenus. Des remarques de détail permettent d'améliorer les procédures et d'unifier l'interprétation du droit.

Projet eGRIS

Ce projet, lancé par la Confédération, est dirigé depuis 2008 par SIX Group, en partenariat avec la Confédération, les cantons, les notaires et les banques. Il a pour objectifs principaux de réaliser un système électronique d'informations foncières, notamment un système de renseignement centralisé supracantonal pour les données du registre foncier, et de permettre le commerce électronique entre banques, notaires et registre foncier. L'inspecteur du registre foncier a été désigné par la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics, en tant qu'un des représentants des cantons au comité de pilotage d'eGRIS. Notre canton peut ainsi participer de

manière active au développement de ces nouveaux processus qui préfigurent de la gestion future du registre foncier.

Accès par Internet

L'accès de consultation en ligne, par Internet, à la base de données du registre foncier ne cesse de prendre de l'ampleur. En conformité avec les règles de droit fédéral, les accès sont délivrés aux notaires, géomètres privés, administrations cantonale et communales, banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire. L'intérêt est donc croissant puisque l'on compte 751 utilisateurs inscrits (+ 44), avec une moyenne de 470 consultations par jour. Ces accès sont payants, à l'exception des administrations publiques. Cette prestation devrait être prochainement intégrée au guichet unique de l'Etat. Les émoluments perçus se montent à 328.891 francs en 2010 (299.981 francs en 2009), soit une augmentation de près de 10%.

Report des servitudes en cas de divisions et réunions cadastrales

Le préposé aux servitudes a traité 333 plans de mutation (353 en 2009) établis par le géomètre cantonal, impliquant l'analyse juridique et graphique de 3094 servitudes et mentions. Il s'agit principalement de plans de division ou réunions cadastrales, constitutions ou suppressions de DDP, réactualisations ou duplicatas (se référer au chapitre consacré à la mise à jour de la mensuration officielle).

Épuration des servitudes et introduction du registre foncier fédéral

Le substitut extraordinaire a poursuivi les travaux d'épuration systématique des servitudes à La Chaux-de-Fonds: plan folio 346 (ancien PF 2): lots 2 (terminé) et 3 (en cours). Ce secteur est situé dans la vieille ville et comprend de nombreuses servitudes constituées il y a 180 à 200 ans, ce qui rend le travail d'analyse et de mise à jour souvent fastidieux. Chaque servitude fait l'objet d'une analyse complète afin de déterminer si ces inscriptions conservent encore une quelconque validité ou peuvent être radiées.

Les travaux d'introduction du registre foncier fédéral se sont poursuivis sur le cadastre de Buttes. Dans ce cadre, une enquête publique s'est déroulée en novembre et décembre 2010 portant sur les plans folios 104, 105, 130, 5 et 6, concernant l'épuration de 272 servitudes sur 98 bien-fonds.

Dès 2011, les travaux d'épuration des droits seront menés selon une nouvelle procédure visant en premier lieu à régulariser les très nombreuses (environ 10.000) servitudes dites "selon plan cadastral". Un secteur test a ainsi été défini sur la commune de Cortaillod. Cette nouvelle procédure a pour objectif d'épurer ces servitudes dans des secteurs destinés à connaître des mutations importantes, notamment en périphérie de zones à bâtir.

Remaniements parcellaires et autres améliorations foncières

Les états de propriété des syndicats d'améliorations foncières de Bevaix-Cortaillod, Gorgier-Saint-Aubin, Engollon, Savagnier, La Côte-aux-Fées et La Côtière ont été tenus à jour, de même que celui du syndicat d'adduction d'eau de La Sagne. Les travaux préparatoires à l'enquête sur les servitudes de Gorgier-St-Aubin ont été effectués en 2010. Enfin, l'enquête publique portant sur la constitution de nouvelles servitudes relatives au syndicat d'adduction d'eau de La Sagne s'est également déroulée en 2010.

Plan du registre foncier (numérisation des servitudes)

Des travaux de numérisation des servitudes ont été effectués et validés sur les cadastres du Locle, de Saint-Blaise, de Cernier et de Fontainemelon; la numérisation des servitudes sur les cadastres de Chézard-Saint-Martin et de La Brévine sont en cours. 1881 servitudes ont été numérisées sur une surface de 2920 hectares.

Scannage de pièces-justificatives

Le scannage systématique des registres des servitudes (RS) s'est poursuivi en 2010 avec toujours pour objectif la consultation de manière plus rapide et aisée des documents relatifs aux conventions constitutives de servitudes, en particulier les tracés (assiettes) et les conditions d'exercice. Ce sont les RS du district du Val-de-Travers, au nombre de 5452, qui ont été scannés en 2010, ainsi que le solde du Val-de-Ruz, et 2047 RS du district de Neuchâtel.

Secrétariat de commissions

L'inspectorat du registre foncier assure le secrétariat des commissions suivantes:

- pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ);
- pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL).

Statistiques COMACQ – CVAL

Commission cantonale pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ)

Requêtes déposées en 2010	11
Octrois d'autorisation	11
Dossiers en suspens à fin 2010	2

Commission pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL)

Requêtes déposées en 2010	243
----------------------------------	------------

Décisions de la commission	Nombre d'appartements	Nombre de décisions
Acceptations selon l'article 6 alinéa 1 LVAL (pouvoir d'appréciation de la commission)	42	24
Acceptations selon l'article 6 alinéa 2/b LVAL (appartement occupé par son propriétaire ou ses proches)	27	24
Acceptations selon l'article 6 alinéa 2/c LVAL (appartement soumis à la PPE dès la construction de l'immeuble)	364	189
Refus d'autorisation	1	1
Total	434	238

Divers

Dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre, les activités de l'inspectorat et des offices du registre foncier ont porté notamment sur l'analyse de 194 réunions de bien-fonds, la participation à la mise à l'enquête de la nouvelle mensuration et la modification du registre foncier qui en découle.

Deux notaires-stagiaires ont effectué leur stage légal de trois mois à l'inspectorat du registre foncier.

Le colloque romand et tessinois des inspecteurs du registre foncier s'est tenu le 11 juin à Neuchâtel.

Offices du registre foncier

Gestion et statistiques

Le nombre total des réquisitions d'inscription est en légère diminution (-2.44%) par rapport à l'exercice précédent, de même que le nombre de nouvelles cédules hypothécaires inscrites (-102). En revanche les augmentations de capital de cédules sont en hausse (+23).

Arrondissements	Littoral et Val-de-Travers	Montagnes et Val-de-Ruz	Totaux
2010, nombre d'opérations	13.655	9.298	22.953
2010, nombre de réquisitions	5.879	4.414	10.293
2009, nombre de réquisitions	6.269	4.281	10.550
Différence	-390	133	-257
%	-6,22%	3,11%	-2,44%
2010, Transferts de propriété	1.524	1.077	2.601
2009, Transferts de propriété	1.535	1.116	2.651
Extraits	3.781	2.405	6.186
Gages immobiliers:			
Cédules	467	352	819
Hypothèques	5	6	11
Hypothèques légales	2	13	15
Augmentation de capital	857	514	1.371
Mutations-plans	556	375	931
Émoluments 2010, Fr.	3.127.657,98	1.683.845,39	4.811.503,37
Émoluments 2009, Fr.	3.097.527,50	1.910.243,45	5.007.770,95

Les émoluments indiqués correspondent à ceux facturés par les offices du registre foncier durant l'exercice 2010. Nous constatons également une légère baisse, dans les mêmes proportions que le nombre de réquisitions. Cependant, l'année 2010 reste marquée par une très bonne tenue du marché immobilier, les taux d'intérêts pratiqués par les banques restant toujours aussi attractifs.

75 propriétés par étages (+16) représentant 724 unités d'étages (+187) ont été immatriculées en 2010. La répartition de ces PPE est la suivante:

Arrondissements	Littoral et Val-de-Travers	Montagnes et Val-de-Ruz	Totaux
Nombre de PPE en 2010	43	32	75
Nombre d'unités en 2010	414	310	724
Total global des PPE	980	688	1668

Les 1668 PPE représentent 16308 unités d'étages, soit le 18,56% du nombre total d'immeubles du canton (87876).

Registre des bateaux (loi fédérale sur le registre des bateaux)

Le registre est tenu par l'office du Littoral et Val-de-Travers. Deux réquisitions ont été déposées en 2010 (1 exmatriculation et 1 mention).

Antenne de l'office des poursuites

Le registre foncier des Montagnes et du Val-de-Ruz, au Locle, abrite l'antenne du Locle pour l'office des poursuites des Montagnes et du Val-de-Ruz. A ce titre, 468 extraits du registre des poursuites ont été délivrés en 2010 par le personnel du registre foncier.

7.6. Perspectives

Pour 2011, le service entend poursuivre son effort en vue de réaliser les objectifs du programme de législature 2010-2013.

Le SITN va mener ses activités diverses pour mettre à disposition de ses partenaires et utilisateurs des données et des solutions permettant une gestion plus efficace, plus globale et intégrée de notre territoire. Il va poursuivre les développements relatifs à la mise en œuvre d'outils d'aide à la décision plus particulièrement dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie et de l'environnement.

Les travaux préparatoires en vue de la création d'un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière vont se poursuivre.

Le nouveau projet de loi sur la géoinformation devra pouvoir être mis sous toit.

Dans le domaine de la mensuration officielle, il est prévu d'adjuger une dizaine d'entreprises renouvellement de mensuration et de procéder à la vérification, à la mise à l'enquête publique et à la finalisation de travaux touchant une vingtaine de communes.

Le nouveau projet d'épuration des servitudes se poursuivra en 2011 sur la zone test de Cortaillod.

8. SERVICE DE LA FAUNE, DES FORETS ET DE LA NATURE

8.1. Missions

Le service est chargé d'appliquer de manière coordonnée les législations de ses trois domaines de compétence et d'assurer dans le canton la pérennité des espaces naturels terrestres et aquatiques. Sa mission de conservation de la faune et de la flore, avec une attention particulière pour les espèces rares et menacées, va de pair avec celle de création d'un réseau cantonal pour la biodiversité.

Le service gère, de façon durable, les ressources naturelles renouvelables fauniques, forestières, floristiques et paysagères, qu'il s'agisse de biens à valeur économique ou de prestations d'utilité publique. Dans ce sens, il veille à susciter la collaboration entre les différents acteurs concernés et à organiser une formation ciblée.

Dans ses domaines de compétences, le service assure également un rôle important d'information du public et des autorités.

8.2. Objectifs annuels

Les objectifs qui avaient été fixés au service pour l'année 2010 ont été pour l'essentiel atteints. Cependant, il faut noter que:

- Le plan d'aménagement forestier cantonal (PAF) n'a pu être finalisé comme prévu. La Confédération a procédé à plusieurs modélisations des dangers naturels afin d'unifier les critères définissant la forêt protectrice en Suisse. Ceci a nécessité un important travail de cartographie qui doit encore se poursuivre en 2011, dans un souci d'harmonisation des critères neuchâtelois avec la Confédération. Le nouveau périmètre des forêts, qui pourra faire l'objet de subventions fédérales, sera intégré au plan d'aménagement forestier, ce qui occasionne par conséquent un certain retard dans sa finalisation.
- La mise sous protection des ICOP (Chantermerle, les Grattes, Garide des Roches, PAC(s) Côte-aux-Fées, Bois du Clos) n'a pas avancé au rythme prévu vu la surcharge de travail qui a pesé sur les différents partenaires nécessaires à la fourniture de la prestation (SFFN; SAT; SJEN).

8.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)

Ressources humaines

L'année 2010 a été particulièrement marquée par le décès de l'ingénieur forestier de l'arrondissement du Val-de-Ruz, M. Luc Favre. Tous ses collègues du service de la faune, des forêts et de la nature garderont le souvenir d'une personne particulièrement compétente et attachante. Le poste sera repourvu dès janvier 2011 par M. Pierre Alfter, ingénieur forestier EPFZ.

Le 1^{er} août, M. Valère Bilat est entré en fonction comme garde-faune pisciculteur, en remplacement de M. Olivier Bessire, qui avait démissionné fin avril.

En août également, M. Alain Tschanz, chef d'équipe à la Grébille, a fait usage de la mobilité interne pour reprendre un poste équivalent auprès de l'équipe forestière du Creux-du-Van suite à la démission de son titulaire. Le service en a profité pour restructurer l'équipe des Montagnes neuchâteloises et a engagé M. Ludovic Hofer, qui commencera son activité de forestier-bûcheron le 1^{er} février 2011.

Fin novembre 2010, l'inspecteur cantonal de la faune, M. Arthur Fiechter, a fait valoir son droit à la retraite. Le chef du Département de la gestion du territoire a choisi son successeur en la personne de M. Jean-Marc Weber. Il entrera en fonction début mars 2011.

Ressources financières

Les dépenses relatives aux biens, services et marchandises ont été généralement maîtrisées. Les économies demandées par le Conseil d'Etat dans le cadre de l'élaboration du budget 2010 n'ont toutefois pas été faciles à atteindre. Il en va de même en ce qui concerne les subventions accordées. Les prestations de service fournies par notre personnel ont engendré des revenus supérieurs à ce qui était prévu. Il est intéressant de relever que les prestations d'intérêt public (non facturées) fournies par les équipes forestières de l'Etat peuvent s'élever jusqu'à 15% du nombre total d'heures effectuées.

Les subventions acquises dans le domaine de la formation professionnelle font apparaître un résultat meilleur que prévu, ce qui a permis de réduire au minimum la participation financière des entreprises formatrices.

8.4. Evénements principaux

Programme de mesures conjoncturelles

L'Office fédéral de l'environnement a fait un appel à projets auprès des cantons dans le cadre du deuxième programme de mesures conjoncturelles. Le canton de Neuchâtel y a participé par le service et plusieurs projets ont été retenus.

En ce qui concerne la faune et la forêt, le financement des travaux a été assuré par l'Office fédéral de l'environnement. Le canton s'est engagé sous forme de prestations propres. 45 hectares de forêts ont été traités pour améliorer leur capacité d'accueil du grand tétras. Ceci a nécessité l'implication des gardes-faune concernés et l'appui de l'association d'ornithologues Sorbus.

En ce qui concerne la nature, le financement des travaux a été assuré par l'Office fédéral de l'environnement, le canton, la Ville de la Chaux-de-Fonds et Pro Natura. La mise en œuvre du programme s'est déroulée sur deux ans (2009 et 2010). Les travaux réalisés en 2010, pour l'essentiel par des entreprises régionales, sont décrits brièvement ci-dessous.

Revitalisation de prairies et pâturages secs (PPS)

Des coupes destinées à remettre en lumière des pâturages secs inscrits dans l'ordonnance fédérale sur les prairies sèches ont été entreprises. Elles concernent des pâturages boisés propriété de la Ville de Neuchâtel, sur les domaines de la Grand Vy et des Joux.

Remise en état du mur de pierres sèches du Creux-du-Van

L'état du mur de pierres sèches bordant le cirque du Creux-du-Van se détériore peu à peu. Le programme de mesures conjoncturelles a permis d'en reconstruire une portion d'environ 130 mètres.

Travaux de revitalisation du Bois-des-Lattes, commune des Ponts-de-Martel

Les travaux de régénération ont permis de gérer le dynamisme forestier et de restaurer l'équilibre hydrique de deux secteurs de la tourbière. La coupe d'arbres (140 mètres cube) a permis de remettre en lumière le sol et de diminuer l'évapotranspiration. La gestion hydrique a pour objectif

de conserver l'eau à l'intérieur de la tourbière (masse de tourbe) par le comblement d'anciens fossés de drainage (1.500 mètres linéaires) avec 950 mètres cube d'un mélange de copeaux et de sciure. Ces mesures de gestion permettront de conserver et de favoriser la végétation caractéristique des tourbières.

Marais du Bas-Belin, commune du Cerneux-Péquignot

Les mesures de régénération réalisées sont la gestion forestière et le comblement de rigoles de drainages (260 mètres linéaires) à l'aide d'un mélange de copeaux fins et de sciure (180 mètres cube).

Modification du cadre légal

En date du 12 mai 2010, le Conseil d'Etat a adopté la modification de l'arrêté sur les opérations mécaniques lourdes dans les milieux naturels. Il s'agissait à cette occasion de mettre l'arrêté en conformité avec le droit fédéral.

Les agriculteurs ont été personnellement informés de cette modification.

8.5. Activités / Réalisations

Communication

Comme chaque année, les collaborateurs du service ont eu de nombreux contacts avec les médias.

Un nouveau dépliant dans la série Nature pratique, baptisé "Nature découverte", sur le thème des Ecoréseaux, a été élaboré et distribué par courrier à tous les agriculteurs.

Une fiche technique sur l'ambrosie a été rédigée. Elle est destinée à être diffusée sur Internet. Elle sera suivie de deux autres fiches sur la renouée du Japon et la berce du Caucase.

La signalisation des zones de protection de la nature s'est poursuivie cette année par la pose de panneaux aux Roches Blanches sur les communes de Val-de-Travers et de la Côte-aux-Fées.

Les gardes-faune ont reçu la visite de plusieurs classes. Ils ont présenté leur travail sur le terrain et le fonctionnement d'une pisciculture à de nombreuses personnes intéressées. Ils ont également accueilli des stagiaires.

Les gardes-faune concernés ont organisé en décembre un week-end "portes ouvertes" à la pêcherie de Cortailod pour expliquer à un public nombreux tous les travaux en relation avec l'interception des truites du lac lors de leur remontée de la Basse Areuse. La pisciculture de Colombier contribue ensuite à l'élevage et ainsi à la conservation de l'espèce.

Une information sur les hauts-marais et leur protection a eu lieu le 7 septembre 2009 au Marais-Rouge avec une classe de l'école primaire du Locle.

Une information sur la régénération et la revitalisation du Marais-Rouge (travaux 2009) et du Bois-des-Lattes (projet 2010) a été organisée par la section nature du service, à l'intention des habitants des communes des Ponts-de-Martel et de Brot-Plamboz.

A l'invitation du chef de Département, une manifestation sur la thématique des forêts face aux changements climatiques annoncés s'est tenue le 11 novembre. Des spécialistes scientifiques et de terrain, de niveaux national et international ont présenté cette problématique dans son ensemble et dans ses particularités aux milieux intéressés. Ils ont relevé que les enjeux sont mondiaux. Au niveau suisse, les forêts neuchâteloises se profilent actuellement comme parmi les mieux à même de répondre aux défis liés à ces changements globaux grâce à la sylviculture pratiquée depuis des décennies.

Evaluations / décisions

Le service a évalué plus de 300 dossiers pour contrôler leur conformité avec les dispositions légales dont il veille à l'application. Le service a mis en place cette année une nouvelle procédure qui a permis de réduire de 7 jours en moyenne les délais de traitement des permis de construire (14 jours en 2010). La moitié de ceux-ci restent en fait moins de 11 jours dans le service.

Le Département a rendu à cette occasion :

- trois dérogations à l'interdiction de défricher de la forêt (H10 tunnel du Bois des Rutelins à St-Sulpice, vestiaires FC Peseux, trottoir à Rochefort),
- trois autorisations concernant des constructions de minime importance en forêt (mise en conformité d'une place de parc, piste VTT Freeride, parc aventure),
- trois décisions autorisant l'installation de conduites souterraines (exploitations préjudiciables en forêts),
- quinze décisions favorables à une dérogation à la limite des constructions fixée dans les plans d'aménagements communaux.

Le service, pour sa part, a rendu :

- une quarantaine d'autorisations selon la loi fédérale sur la pêche, du 21 juin 1991 (nettoyage, entretien des cours d'eau, stabilisation des berges, curage de lits ou d'étangs, dragage de port, etc.),
- une cinquantaine de décisions selon la loi cantonale sur la faune sauvage, du 7 février 1995 (captures d'animaux, piégeage, baguage d'oiseaux, détention d'animaux: cerfs, furets, oiseaux de compagnie, entraînement de chiens, concours, stations de soin, etc.).

Infractions

Quelques dossiers juridiques (divagation de chiens, application des législations sur la chasse et la pêche dans le lac de Neuchâtel) ont été traités.

Pêche dans le lac de Neuchâtel

Au moment de l'établissement de ce rapport, les résultats de 2010 ne sont pas connus car les carnets de pêche n'ont pas encore tous été retournés par les pêcheurs. Avec 273,2 tonnes de poissons ayant une valeur commerciale (palées, bondelles, truites, ombles, perches et brochets), les résultats de la pêche en 2009 sont en légère diminution par rapport à l'année précédente (287,6 tonnes), mais ils restent supérieurs à la moyenne.

En 2009, les pêches de reproduction de la truite du lac se sont déroulées durant leur remontée de l'Areuse: elles ont commencé début novembre et se sont poursuivies au gré des plus fortes eaux jusqu'à mi-décembre. Elles ont permis la récolte de 388 individus: 243 femelles (79 mûres) et 145 mâles, ce qui représente une saison moyenne. En 2010, les pêches ont eu lieu dès mi-novembre et ont débordé sur début 2011. 590 individus ont été récoltés dont 357 femelles (144 mûres).

Pêche en rivière

En 2010, 1029 permis de pêche annuels ont été vendus. Comme pour la pêche dans le lac, le service n'est pas encore en possession de tous les carnets, ce qui ne permet pas de donner une statistique des prises.

Pour comparaison, en 2009, 1148 permis vendus et 10.335 truites pêchées, en 2008, 1245 permis vendus et 17.533 truites pêchées, en 2007, 1229 permis vendus et 14.134 truites pêchées.

Le début de la saison 2009 en rivière a été très moyen, en comparaison des autres années. Les conditions météorologiques y étaient certainement pour quelque chose. La fin de la saison a été

mauvaise, avec une longue période d'étiage pendant laquelle la pêche dans les petits cours d'eau a été pratiquement impossible.

En 2009, pour la truite de rivière, les pêches de reproducteurs ont permis de prélever 811 individus en quatre jours de pêche entre mi-novembre et mi-décembre. En 2010, 723 individus ont été prélevés, les pêches s'étant poursuivies en 2011 à cause des hautes eaux en fin d'année.

Faune terrestre

Lièvre

Malgré les efforts entrepris (limitation du nombre de jours de chasse et maintien de la réserve de 35 km² dans le Val-de-Ruz, mise en place d'un réseau écologique au Val-de-Ruz en collaboration avec les milieux agricoles), la population de lièvres est encore en baisse en 2010, ce qui ne cesse d'inquiéter le service.

Chevreuil

L'objectif fixé au début des années 90 était de ralentir la croissance des populations de chevreuils. Par des mesures de gestion adaptées à la situation, cet objectif a été vraiment atteint pour la première fois en 1996. Dès cette date, après tout d'abord une légère diminution, le cheptel est resté remarquablement stable jusqu'en 2003, pour tomber ensuite assez rapidement, probablement par l'effet combiné d'hivers très rudes, en-dessous de l'objectif fixé dans le Concept de l'équilibre sylvo-cynégétique, d'où les restrictions pour la chasse de ces trois dernières années.

En 2010, chaque chasseur avait le droit de tirer un seul chevreuil, indifféremment un mâle ou une femelle. Au total, 139 mâles et 66 femelles ont été tirés. Le sex-ratio du tableau de chasse, avec 67,8% de mâles, est très déséquilibré, ce qui était à prévoir: les chasseurs préfèrent tirer un mâle et épargner les femelles. Avec 8,3% de jeunes de l'année, l'âge-ratio est trop faible par rapport à la proportion idéale de 25%.

Chamois

L'objectif de gestion sylvo-cynégétique établi sur la base du dénombrement de l'année 1996 était une baisse de 15%, ce qui a été atteint. La population est en baisse depuis 2004 et en dessous de l'objectif fixé.

De ce fait, il a été décidé en 2010 que seulement la moitié des chasseurs inscrits pourraient obtenir un bracelet. Un tirage au sort a été organisé.

Cette année, 28 chamois ont été tirés, dont 17 mâles et 11 femelles. Avec 61% de mâles, le sex-ratio est ainsi très déséquilibré au profit des femelles. Avec 35,7% de jeunes tirés, l'âge-ratio n'est pas conforme au plan de tir dont l'idéal est de 25%.

La population de sangliers était considérée comme importante sur tout l'Arc jurassien. En 2009, suite aux tirs de la saison de chasse 2008 et à un hiver 2008-2009 particulièrement long et rigoureux, la population a fortement diminué sur Neuchâtel et les cantons voisins, à l'exception du canton du Jura. En 2009, seuls 68 sangliers ont été abattus pendant la chasse, contre 202 l'année précédente. Toutefois, en 2010, la population s'est reconstituée avec des naissances tout au long de la saison. Ainsi 188 sangliers ont été tirés.

Avec un montant total de 122.369 francs, les dégâts aux cultures ont été importants en 2010. Ils sont néanmoins inférieurs à ceux de 2009 (140.280 francs) et à ceux de 2008 (194.572 francs).

Sur le montant total, 19.406 francs ont été alloués aux agriculteurs qui ont érigé des clôtures pour protéger leurs cultures. Cette pratique a été établie pour la quatrième année consécutive et elle concerne des domaines situés aux alentours du district franc et réserve cantonale du Creux-du-Van, où l'on sait que les sangliers trouvent refuge.

Autres espèces

Le service collabore avec le Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse (Karch). Chaque année, des barrières sont posées au printemps par le service pour canaliser les batraciens qui se rendent sur les lieux de reproduction. Des interventions sont également nécessaires pour sauvegarder des populations de batraciens ou de reptiles en cas de travaux. En ce qui concerne la protection des sites de reproduction de batraciens, le service a collecté les différentes observations des collaborateurs du Karch pour la mise à jour des données sur les sites d'importance nationale.

Le service travaille en étroite collaboration avec le centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris (CCO). De nombreuses expertises sont menées chaque année. Une centaine d'interventions pour la sauvegarde d'espèces particulières se sont déroulées en 2010, accompagnées de nombreuses demandes de renseignements. De plus, des inventaires particuliers ont été élaborés.

Enfin, le service est en contact étroit avec plusieurs groupements de protection et d'étude des oiseaux.

Sylviculture, contrôle de la possibilité et exploitations

Dans les forêts publiques du canton, le taux d'exploitation se situe légèrement au-dessus de la possibilité (114%), ce qui a permis de rattrapper le léger déficit de l'exercice précédent. Ce résultat est à souligner tout particulièrement, lorsque l'on sait qu'au niveau national, la capacité de production des forêts est loin d'être mise à profit totalement. Ceci prouve une fois de plus que les propriétaires forestiers publics neuchâtelois sont pleinement conscients des enjeux actuels. Le service les en remercie vivement.

Possibilité et exploitation des forêts publiques, y compris la Confédération, dans les arrondissements de Neuchâtel, Boudry, Val-de-Ruz, Montagnes neuchâteloises, Val-de-Travers.

Arrdts	Forêts cantonales		Forêts communales		Total forêts publiques		Différence (sv)	Taux d'exploitation (%)
	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)		
NE	3.400	3.787	15.850	17.792	19.250	21.579	2.329	112
BY	2.340	2.404	19.800	22.700	22.140	25.104	2.964	113
VDR	760	514	19.285	22.172	20.045	22.686	2.641	113
MN	5.391	6.672	8.940	11.875	14.331	18.547	4.216	129
VDT	2.470	2.451	17.440	18.593	19.910	21.044	1.134	106
Conf.					350	589	239	168
Total	14.361	15.828	81.315	93.132	96.026	109.549	13.523	114

Au total 109.549 sylvies ont été martelées par les sylviculteurs dans 265 divisions de forêts publiques (50 en forêts cantonales et 215 en forêts communales). Ce volume une fois façonné, a donné 95.267 mètres cube de bois qui ont été commercialisés: 70.487 mètres cube de bois de service, 2.961 mètres cube de bois d'industrie et 21.819 mètres cube de bois énergie, dont 12.640 mètres cube servent à la préparation d'environ 35.000 mètres cube de plaquettes forestières, équivalant à elles seules à plus de 2.500.000 litres de mazout. Le prix moyen des grumes résineuses saines vendues en écorce s'établit, selon la mercuriale des forêts publiques, à 101 francs 35 par mètre cube, en hausse de 4 francs 70 par rapport à l'exercice précédent.

Dans les forêts privées, les 662 autorisations de coupe délivrées portent sur 95.879 mètres cube, soit l'équivalent de ce qui s'est coupé dans les forêts publiques.

Malgré l'affaiblissement de l'euro, il est réjouissant de constater que les propriétaires ont profité du bon niveau du marché de la construction. Ils se sont mobilisés efficacement pour valoriser le bois produit dans leurs forêts. Une partie importante de cette matière première continue à être exportée en Franche-Comté voisine sous forme de grumes et contribue à l'approvisionnement d'une vingtaine de scieries (plus de 53.000 mètres cube comptabilisés sur la base des certificats d'origine).

Ce résultat d'ensemble est le fruit des excellentes synergies entre le service, les propriétaires et les entrepreneurs forestiers, une vision partagée de l'entretien et de la durabilité des écosystèmes boisés multifonctionnels de notre canton. Ce bilan est très favorable à l'économie régionale puisqu'il représente un chiffre d'affaires qui dépasse les 15 millions de francs, uniquement en ce qui concerne la vente des bois. Il convient d'adjoindre les plus-values produites par la filière de transformation, ainsi que les services environnementaux et sociaux rendus par la forêt. Au sens comptable strict, la forêt neuchâteloise est bien modeste dans le tissu économique de notre canton. Elle ne représente que 0.2% de la valeur cadastrale totale des biens immobiliers du canton, et 0.3% du revenu cantonal. Elle occupe approximativement 6 à 7% des emplois du secteur primaire, c'est-à-dire l'équivalent de 250 à 300 emplois à plein temps sur 4000. Et pourtant, elle fournit à l'ensemble de la population neuchâteloise des prestations gratuites que personne ne met en doute, qui possèdent une valeur estimée à 140 millions annuellement (voir tableau ci-dessous) et qu'il serait judicieux de considérer dans une comptabilité forestière moderne, soucieuse de durabilité. Ceci met bien en évidence toute la valeur immatérielle des massifs boisés de notre canton, qui n'apparaît ni au budget, ni aux comptes.

Valeur globale des prestations de la forêt neuchâteloise : tableau extrapolé à partir d'une étude réalisée au niveau suisse sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement, publiée dans le Journal forestier suisse (Alfter, P., 1998: Recherche sur les biens et services non-bois de la forêt suisse. J. for. suisse, 149, 2: 87-104)

Prestations de la forêt neuchâteloise (2006)	Valeur annuelle (millions de francs)	Par hectare (CHF)	Par habitant (CHF)
Bois	14	520	82
Production animale	0,5	20	3
Production végétale et minérale	1	40	6
Services environnementaux:			
- protection des infrastructures et du sol	86	3160	506
- réduction du carbone atmosphérique	24	890	141
- purification de l'air	10	370	59
- protection des eaux*	5	190	29
- écosystèmes diversifiés et complexes	1	40	6
Services sociaux et culturels:			
- espace de délasserment et d'éducation	11,5	430	68
- espace réservé à la pratique de la chasse	1	40	6
Intérêt annuel produit par le "capital-forêt-neuchâteloise"	154	5700	906
* Les zones de protection des captages se situent pour plus de la moitié en forêt. Cela signifie qu'un quart de notre surface forestière joue un rôle actif dans la protection des eaux souterraines destinées à la consommation.			

Il est à noter que dans les Montagnes neuchâteloises, d'importantes exploitations dans le domaine forestier privé, destinées à ouvrir les zones les plus fermées des pâturages boisés, ont à nouveau été martelées en 2010 pour plus de 14.000 sylvies. Comme nous l'avions déjà souligné l'année

dernière, ce rythme ne pourra être poursuivi à l'avenir. Il en va du bon équilibre sylvo-pastoral et de la qualité des paysages des Montagnes neuchâteloises. Des efforts devront être consentis par les propriétaires afin qu'ils établissent des plans de gestion intégrée (PGI) de leurs pâturages boisés, seuls à même de garantir leur pérennité. Le Règlement général d'exécution de la loi sur la promotion de l'agriculture (RELPAgr), du 22 juin 2009, prévoit d'ailleurs à son art. 48 une aide de l'Etat sur le coût d'élaboration des PGI. La Confédération annonce de son côté déjà clairement des mesures financières de soutien dans le cadre de la deuxième période RPT 2012-2015. Des paiements directs en faveur du paysage sylvo-pastoral sont actuellement discutés dans le cadre du nouveau programme de politique agricole. La valeur économique des pâturages boisés et leurs qualités paysagères et biologiques souvent intrinsèques, mais aussi leur valeur sociale élevée, font que leur maintien doit être assuré sur le long terme. Dans ce sens, 3 PGI ont été réalisés pour les domaines agricoles de l'Etat.

Entretien de forêts multifonctionnelles

Sur la base des accords de prestations 2008 - 2011 signés entre le Département de la gestion du territoire et les propriétaires forestiers publics (64) et entre le service et les propriétaires forestiers privés (123) dans le cadre des conventions-programmes pour l'entretien de forêts multifonctionnelles, les subventions ont pu être versées pour la 3^e année consécutive. Il s'agit au total de contributions fédérales et cantonales pour un montant de plus de 3.381.000 francs. Cette somme est destinée à promouvoir le rôle protecteur de la forêt, à établir et entretenir les infrastructures forestières, à rédiger des plans de gestion ou leur révision, à assurer les soins aux jeunes peuplements et à promouvoir la diversité biologique de la forêt, à remettre en état les forêts endommagées et à garantir leur état sanitaire.

Formation professionnelle

Formation initiale de forestier/ère-bûcheron/ne

Au moment du passage dans la nouvelle année, le canton disposait de 22 entreprises formatrices.

Au 31 décembre, les 38 apprentis sous contrat se répartissaient de la façon suivante: 18 en 1^{ère} année, 10 en 2^e année et 10 en 3^e année. 8 d'entre eux effectuaient leur apprentissage dans les équipes forestières de l'Etat de Neuchâtel.

Les cours pratiques se sont déroulés conformément à la planification établie. Il s'agit notamment des cours interentreprises obligatoires A "Récolte des bois I" (10 jours en 1^{ère} année), B "Récolte des bois II" (10 jours en 2^e année), C "Récolte des bois III" (10 jours en 3^e année), D1 "Sylviculture et écologie" (5 jours en 1^{ère} année), D2 "Sylviculture et écologie" (5 jours en 2^e année), E "Génie forestier" (5 jours en 2^e année) et F "Premiers secours" (2 jours en 1^{ère} année).

Comme chaque année, le service a rencontré tous les apprentis dans le cadre de ses visites dans les entreprises formatrices.

Le bilan de fin de 1^{ère} année a eu lieu le 21 mai.

Les soirées parents-formateurs-apprentis ont été organisées les 25 mai et 17 novembre à l'Ecole des métiers de la terre et de la nature à Cernier.

Les examens de fin d'apprentissage ont eu lieu les 24 et 25 mars, 4, 14, 23 et 24 juin. Le 30 juin, 11 candidats ont reçu leur certificat fédéral de capacité. Aucun candidat ne s'est trouvé en situation d'échec.

Formation continue

Il y a lieu ici de faire mention des cours et événements principaux suivants :

- 14 avril, cours "Forêts riches en chênes et pic mar" pour les personnes directement concernées par cette problématique,

- 7 mai, remise du diplôme de Ranger à deux forestiers neuchâtelois, dont un collaborateur de l'Etat,
- 19 mai, cours "Pâturages boisés" pour les gardes-faune terrestre, les forestiers de cantonnement, les ingénieurs forestiers et les agents nature,
- 12 et 17 août, cours pour les moniteurs de génie forestier,
- 8 et 9 septembre, cours "Identification des risques et appréciation du niveau de compétences des apprentis" pour les formateurs et les experts aux examens de fin d'apprentissage,
- 17 septembre, cours pour les formateurs et les experts aux examens de fin d'apprentissage consacré aux différentes techniques de bûcheronnage enseignées aux apprentis dans les cours interentreprises, ainsi qu'au rapport de formation et à l'évaluation du dossier de formation,
- 6 octobre et 3 novembre, cours "Protection des sols forestiers en relation avec l'intégration des machines" pour les forestiers de cantonnement, les entreprises forestières et les ingénieurs forestiers,
- 16 novembre, cours pour les nouveaux experts aux examens de fin d'apprentissage.

Gestion des espaces naturels

Autres objets naturels

La mise en œuvre des mesures préconisées par les études techniques de l'inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection (ICOP) ou définies dans le cadre de la procédure d'élaboration du catalogue de mesures nature a été poursuivie.

D'importants travaux ont été effectués dans le périmètre du plan d'affectation cantonal du parc sauvage de la Vieille Thielle, communes de Cressier et du Landeron. Le réseau des chemins a été réaménagé, la création d'une prairie humide par décapage de la terre végétale a été poursuivie et une cabane d'observation a été construite afin d'améliorer l'accueil du public.

Après information aux propriétaires concernés (privés, communes, Etat de Neuchâtel) et avec leur accord, les travaux de gestion ont été entrepris dans plusieurs marais d'importance nationale, à savoir:

Marais Rouge, commune des Ponts-de-Martel

La mesure complémentaire aux travaux de régénération de 2009 du secteur sud du marais est la démolition et l'évacuation d'un ancien hangar menaçant de s'écrouler.

Marais de Brot, commune de Brot-Plamboz

La mesure réalisée est la revitalisation d'un plan d'eau caractéristique du centre du haut-marais. Le volume de tourbe excavée a été transporté par hélicoptère au Bois-des-Lattes et utilisé pour le chantier de régénération.

Marais des Bochats, Sagnettes de Boveresse, commune de Val-de-Travers et Marais Jean Colard, commune de La Chaux-de-Fonds

Ces marais d'importance nationale ont fait l'objet d'une gestion forestière visant à mettre en lumière le sol et à diminuer l'évapotranspiration afin de favoriser les espèces floristiques caractéristiques des hauts-marais.

Suivi de l'effet des mesures dans les milieux naturels

Le programme de suivi des mesures de gestion des milieux naturels a été poursuivi en 2010 :

- effet de la création d'une prairie humide dans le plan d'aménagement cantonal (PAC) du parc sauvage de la Vieille Thielle, premier relevé après les travaux de 2009,
- suivi de l'évolution des PPS du Creux-du-Van,
- effet de l'adaptation du réseau de drainage lors de la mise en place de la zone-tampon hydrique autour du marais des Saignes-Jeanne (communes du Cerneux-Péquignot et de La Chaux-du-Milieu),
- effet des mesures de gestion du Cachot (communes du Cerneux-Péquignot et de La Chaux-du-Milieu) et de Rond-Buisson (commune de La Brévine),
- effet du comblement de rigoles de drainage par un mélange copeaux/sciure au marais des Saignes-Jeanne (communes du Cerneux-Péquignot et de La Chaux-du-Milieu),
- effet des mesures de gestion du Marais-Rouge (commune des Ponts-de-Martel).

Mise en œuvre de l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE)

Les contributions de l'ordonnance sur la qualité écologique pour la qualité des pâturages extensifs et boisés ont été introduites en 2008. En 2010, 130 hectares ont été expertisés (250 hectares en 2009) et 83 hectares remplissaient les critères de qualité pour la flore ou la structure (192 hectares en 2009). La surface expertisée diminue régulièrement chaque année, les surfaces susceptibles de bénéficier des contributions pour la qualité étant maintenant en grande partie déjà inscrites.

Six réseaux écologiques au sens de l'ordonnance sur la qualité écologique sont en cours dans le canton de Neuchâtel, regroupant au total près de 150 exploitations agricoles. Cinq sont dans leur première période d'utilisation (EcoRéseau Les Jôumes, EcoRéseau pâturages boisés La Brévine, EcoRéseau Enges - Lignièrres, EcoRéseau Les Recrettes, EcoRéseau La Côte-aux-Fées) et un dans sa deuxième période d'utilisation (EcoRéseau Val-de-Ruz). Deux projets sont en cours d'élaboration, l'un dans la région du Pâquier et l'autre à cheval sur la frontière entre Vaud et Neuchâtel, dans la région de La Nouvelle Censière.

Espèces invasives

Six cours de formation sur le thème de la lutte pratique contre les néophytes invasives ont été organisés fin août - début septembre, en collaboration avec l'office phytosanitaire et les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Ces cours ont réuni une soixantaine de participants, essentiellement des collaborateurs du service des ponts et chaussées et des employés communaux.

L'inventaire cantonal des néophytes progresse et il est consultable sur le système d'information du territoire neuchâtelois (SITN).

Plan d'action flore

Le Sabot de Vénus est une espèce particulièrement menacée dans notre canton. Afin de contribuer à sa survie, des plantules ont été réimplantées avec succès en 2007 dans la réserve naturelle du Creux-du-Van. Neuf nouvelles plantules ont été réimplantées en octobre 2010 sur deux sites abritant déjà des plantes adultes.

8.6. Perspectives

L'année 2011 sera particulièrement chargée pour le service par:

- les contrôles et décomptes finaux de la période RPT 2008 – 2011, ainsi que par les négociations pour la nouvelle période 2012 – 2015,

- la gestion intégrée de la région du Creux-du-Van en collaboration avec les propriétaires, son homologue vaudois, ainsi que les autres services et institutions concernés,
- l'élaboration de PGI dans les pâturages boisés, en collaboration étroite avec le service de l'agriculture,
- la mise en œuvre de l'ordonnance fédérale sur les prairies et pâturages secs, en collaboration étroite avec le service de l'agriculture,
- la gestion du cheptel de sangliers.

9. SERVICE DES BATIMENTS

9.1. Missions

Les quatre missions basiques de notre entité, à savoir :

- la gestion du patrimoine immobilier administratif y compris maintenance classique sur site par le service de conciergerie,
- le pilotage ou appui logistique aux grands projets immobiliers (rénovation, transformation, construction),
- l'acquisition et réparation du mobilier bureautique,
- la gestion du registre neuchâtelois des architectes et ingénieurs,

sont toujours d'actualité et demeurent. Elles ont très fortement voire lourdement sollicité les compétences et disponibilités professionnelles de nos collaboratrices et collaborateurs (année particulièrement chargée tant en planification, qu'en réalisation). Important volume de travail, très "chronophage".

C'est un véritable exploit de pouvoir absorber, parfois assez péniblement, la grande quantité de projets lancés, avec la confirmation de l'adage que "l'on veut tout, tout de suite", dès qu'une décision, qui parfois a tardé, est prise.

Bien souvent la nouvelle mode, au titre des demandeurs, correspond au principe : "pas possible vu les effectifs restreints actuels, mais vous faites quand même" !!!

9.2. Objectifs annuels

- Les travaux réalisés avec les moyens financiers budgétaires restreints pour la maintenance et l'entretien ordinaire des bâtiments cantonaux ont respecté les délais et les sommes planifiées. A signaler qu'avec la 2^{ème} tranche du crédit-cadre I "rattrapage de l'entretien différé", le nombre d'interventions s'est accru de presque 40% d'où une très forte sollicitation du personnel du bureau technique.
- La consolidation de l'inventaire du patrimoine immobilier cantonal va de paire avec l'analyse détaillée des bâtiments par la méthode EPIQR+, méthode qui permet d'évaluer la vétusté de tous les éléments constitutifs d'une construction, ainsi que les coûts pour la rénovation ou le remplacement de ceux-ci.

La liste-inventaire de l'état général du patrimoine immobilier cantonal a été réalisée par étapes successives avec, au départ, le recensement de tous les bâtiments formant le patrimoine cantonal (logiciel Speedikon FM avec base graphique pour chaque bâtiment), puis une première évaluation sommaire de "l'état de santé générale" des immeubles basé sur la connaissance de ceux-ci par les techniciens qui en assument l'entretien ordinaire (environ 50 bâtiments par technicien) et un premier classement (priorisation en trois catégories), ensuite une évaluation plus systématique et détaillée de 60 bâtiments dont l'obsolescence et la consommation énergétique sont élevées selon trois critères (qualité des enveloppes, vétusté des installations techniques, état général des locaux) et enfin analyse approfondie par éléments constitutifs et évaluation des coûts d'intervention pour les 20 bâtiments déclarés les "plus mauvais".

Cette stratégie d'inventaire, d'analyses et de définitions des interventions prioritaires s'est traduite par l'élaboration d'un rapport à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement conséquent, rapport déposé en fin d'année auprès du département.

Ce rapport répond ainsi à deux demandes formulées par le parlement relatives à la stratégie des interventions d'une part et à la priorisation de celles-ci d'autre part.

Le rapport devra être retravaillé et prendre en compte d'autres critères supplémentaires, à savoir l'enveloppe financière et le développement durable, mais aussi proposer d'éventuelles ventes d'objets immobiliers.

- Les objectifs temporels fixés initialement dans le programme de réalisation des travaux du crédit-cadre I "rattrapage de l'entretien différé", (décret du 24 juin 2009 / 3.5 mios francs) accusent un léger retard et à fin 2010, la valeur des travaux réalisés s'élève à plus de 2.3 mios de francs.
Equilibre budgétaire oblige, la dernière tranche de travaux prévus initialement en 2011 s'étalera jusqu'à fin 2012.
- Le nombre d'opérations proposées, analysées et évaluées par la CLA n'a jamais été aussi élevé et a mobilisé au sein du SBAT l'équivalent de deux personnes à temps plein. Certaines réorganisations (souvent très compliquées) d'entités cantonales sont imposées dans des délais très courts suite à des décisions politiques tardives ou découlant de l'application de nouvelles procédures (passeports biométriques, nouvelle organisation judiciaire (NOJ) provisoire touchant 15 sites, renfort des structures de contrôles internes).
- Parallèlement à la consolidation de l'inventaire technique des bâtiments, dès le printemps 2010, un processus d'inventaire supplémentaire concernant l'ensemble du mobilier de l'Etat a été lancé (système "code-barre (data)" enregistré par flasheuse puis retranscrit dans une base de données et sur plans). Cette prestation supplémentaire qui complète bien l'inventaire immobilier a été réalisée avec du personnel temporaire mis à disposition par les ORP.
- L'inventaire graphique du patrimoine cantonal s'est poursuivi de manière soutenue avec les relevés par numérisation au laser des bâtiments historiques compliqués (châteaux de Neuchâtel, Boudry et Valangin). A ce jour, près de 60% du patrimoine ont été traités.
En début d'année, un contrôle systématique des contrats d'entretien ou abonnements de service a été opéré, avec au besoin, renégociation des clauses contractuelles (opération qui sollicite pas mal de temps).
- L'année 2010 a été riche en grands projets et le SBAT a participé à l'élaboration des opérations suivantes (appui en MO ou pilotage des opérations):
 - MICROCITY : évaluation offres entreprise totale (ET) / définition de la gouvernance
 - EPC – CPLN : pavillon provisoire préfabriqué en bois
 - CPMB : négociations PPP / élaboration rapport GC
 - CIFOM La Chaux-de-Fonds: assainissement installations techniques / élaboration rapport GC
 - CIFOM ET Le Locle : assainissement global / transfert filières CPLN
 - UNIMAIL : assainissement installations techniques / élaboration rapport GC
 - Nouvelle organisation judiciaire (NOJ) définitive: analyse sites / définition des procédures / élaboration rapport GC.
- Enregistrement de plus de 6000 factures dans le logiciel SAP / contrôle croisé systématique entre extraits du Grand livre et relevés Messerli ou dépenses par OTP. Mensuellement, des listes récapitulatives des situations financières sont émises et doublement vérifiées.
- Les objectifs fixés au service de conciergerie sont largement atteints. Grande satisfaction vu la réussite de 6 personnes ayant décroché le certificat fédéral de capacité (CFC) "d'agent d'exploitation". Constat très positif du rôle bien ciblé relatif au travail des 2 concierges itinérants et du jardinier.
Poursuite de la mise à jour des cahiers des charges y compris réévaluation des "descriptions de fonction" (descfin).
- Optimisation aboutie de la récolte du papier pour le Littoral / contrat avec VADEC SA.

9.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)

Direction / Secrétariat / Bureau technique (BT) (effectif 13 personnes) :

Arrivée bienvenue d'un adjoint au chef de service, en la personne de M. Yves-Olivier Joseph, dès mai 2010 et double promotion interne au bureau technique (chef de bureau + technicienne).

Nomination au 1^{er} janvier 2011 du chef du bureau technique et d'un technicien.

Réorganisation des structures internes et nouvelles répartitions des tâches.

Absence de longue durée (congé maladie puis démission) d'une collaboratrice du secrétariat.

Service de conciergerie (effectif 69 personnes) :

L'effectif du personnel de conciergerie est resté stable en 2010 et aucun départ n'est à signaler. Il convient de rappeler que ce personnel fait un travail remarquable, souvent sous-évalué et c'est quand il n'est pas là que l'on remarque le travail qu'il fait.

Nous recourons toujours à quelques entreprises spécialisées pour effectuer les prestations de nettoyage dans des bâtiments ou locaux loués ainsi que pour des remplacements ponctuels.

L'office de la formation continue et le SBAT ont donné la possibilité à l'ensemble du personnel de conciergerie de suivre des cours en vue de l'obtention du "CFC d'agent d'exploitation". Huit personnes se sont inscrites pour suivre cette formation sur deux années. Les candidats se sont présentés aux examens finaux en juin 2010 et six d'entre eux ont obtenu avec succès leur titre d'agent d'exploitation. Nous sommes fiers et très satisfaits du succès de ces six collaboratrices / collaborateurs.

Progressivement le SBAT équipe ses concierges de tenues pratiques et mieux adaptées à leur travail (en remplacement des blouses traditionnelles qui n'étaient plus utilisées). Le personnel des sites de Tivoli, du Château ainsi que les concierges itinérants ont ainsi été équipés en 2010.

Acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire pour le jardinier (moteur Diesel - consommation réduite).

9.4. Evénements principaux

- Importants projets planifiés et crédits sollicités auprès du Grand Conseil (MICROCITY à Neuchâtel, CPMB à Colombier, HDV7 au Locle, Unimail à Neuchâtel et le CIFOM à la Chaux-de-Fonds).
- Rédaction du projet à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement auprès du Grand conseil (crédit-cadre II) pour des assainissements lourds prioritaires du patrimoine cantonal.
- Mise en place de la nouvelle organisation judiciaire (NOJ) provisoire.
- Problèmes liés à la présence d'amiante dans les deux chantiers des prisons NE (EEPB et EDPR) - sollicitation d'un crédit supplémentaire urgent (5,4 mio de francs).
- Inauguration du souterrain du Château de Valangin.
- Recherches d'un repreneur pour la Maison-Monsieur / abornement parcelle.
- Nouvel abornement parcellaire entre Cité Universitaire / Clos-Brochet 30-32 (ex CMN).
- Traitement de 359 dossiers de permis de construire.

9.5. Activités / Réalisations

Compte de fonctionnement

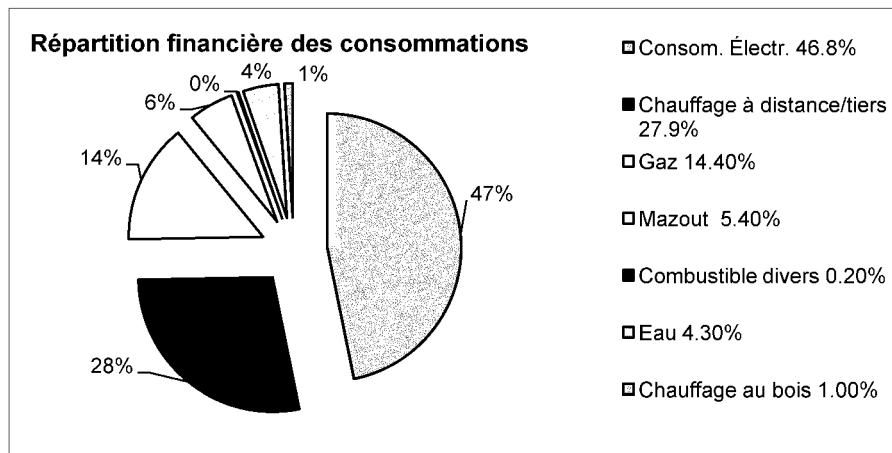
a) 3400 / 311000 + 3401 / 315000 – Machines, mobilier et équipements

Plus de 130 interventions ont été effectuées pour l'acquisition ou le remplacement de mobilier pour les diverses entités administratives (demandes avalisées par les secrétaires généraux des départements) et de machines pour le service de conciergerie.

Les dépenses totales de ces prestations s'élèvent à 253.570 francs.

b) 3401 / 312000 – Eau, gaz, chauffage, électricité

Les dépenses totales s'élèvent à 3.024.642 mios de francs (chiffres assez stables par rapport à 2009)



c) 3401 / 314000 – Entretien des bâtiments

Travaux de maintenance y compris frais de déneigement (assez coûteux vu l'hiver rigoureux) et entretien courant effectués dans plus de 90 bâtiments, avec des travaux spécifiques plus conséquents dans les 60 bâtiments suivants :

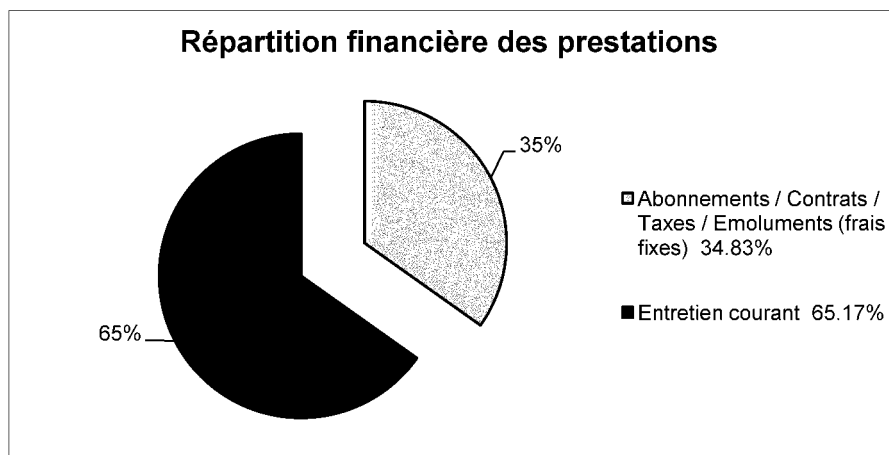
Neuchâtel	Collégiale 12	- remplacement tableaux électriques divisionnaires (2 ^{ème} étape) - contrôle et réparation toiture Sud et solde toiture Est - remplacement de la régulation du système de chauffage - réfection peinture + tapis bureau du SG DGT
	Poudrière 14	- remplacement pompes de chauffage - remplacement partiel des ferrements des fenêtres - réfection peinture intérieure des bureaux
	Gorges 1	- mise en conformité des installations électriques
	Fbg Hôpital 59	- remplacement éclairage du préau + peinture plafonds - commande de barrières et portails de sécurité
	Fbg Hôpital 61-63	- remplacement moteur de ventilation et pompe de circulation de

		l'installation de chauffage
	Fbg Hôpital 68	- nettoyage et remise en état des tentures - aménagement d'un local de reprographie
	1 ^{er} Mars 26-33	- travaux d'entretien conséquent du jardin Sud - assainissement conduites eaux usées au sous-sol
	Breguet 1	- contrôle et réparation de l'étanchéité de la toiture
	Breguet 2	- remplacement de la ferblanterie toiture Sud
	Breguet 3	- aménagement nouveau bureau de l'administrateur - assainissement partiel des luminaires des couloirs
	Portalès 13	- réparation des façades, aménagement de bureaux
	Beaux-Arts 13	- réparation des façades, remplacement détection feu
	Beaux-Arts 30	- réparation partielle de la toiture (couverture et ferblanterie)
	L.-Robert 10	- remplacement de la porte automatique Nord
	Agassiz 1	- remplacement pompes de circulation chauffage - réparation des stores solaires (salles de cours)
	Maladière 8/10	- travaux d'étanchéité et de traitement des bétons
	CPLN	- remplacement des portes d'accès Nord, bâtiments A et B - modernisation des portes automatiques, bâtiments A et B
	Clos-Brochet 30	- installation d'un nouvel échangeur de chaleur (CAD CUM)
	E. Agassiz 11	- réparation partielle marbres de la cour étoilée - remise en état étanchéité bâtiment Nord-Est
	Bellevaux 51	- remplacement moteurs de ventilation
	P.-du-Sault 56	- remplacement pompe de circulation chauffage
	Tivoli 22	- réparation peinture dégagements sous-sol
	Tivoli 26/28	- remplacement des luminaires (SMIG)
	Maillefer 11E	- fermeture hermétique du local des oeuvres d'arts du SEAC
Hauterive	Latanium	- réparation et mise aux normes de la cuisine - remplacement lave-vaisselle du bar - remplacement enseigne lumineuse façade Nord - nouvelle enseigne lumineuse façade Sud - installation de 2 tableaux électriques extérieurs
Boudry	Château	- nouvelle imprégnation des parquets - modification ventilation cuisine sous-sol - réparation cheminée - crépissage des murs du caveau
Colombier	CPMB	- suite transformations WC bâtiment administratif - réparation partielle de la toiture (zinc-titane) ateliers Swisstec
Auvernier	Fontenettes 33	- réparation des installations électriques + Vidéo 2000
Corcelles	Les Vernets	- nouvelle installation télématique du BPV
Champ du Moulin	Maison de la Nature	- réparation du mur de soutènement du rural - raccordement eaux usées au réseau communal

Gorgier	Tronchet 6	- réfection conduites eaux usées (vide sanitaire)
St-Aubin	Le Devens	- assainissement des locaux communs au sous-sol - remplacement de la porte d'entrée Nord du home - assainissement partiel toiture Est du home (charpente) - peinture des façades Nord et Ouest du home - nouvelles attaches pour bovins dans étable - claie en bois / fermeture couvert menuiserie
Couvet	CNIP	- mise en conformité des installations électriques
Valangin	Château	- remplacement tables en bois place pique-nique - contrôle et remise en état de la détection incendie
Montmollin	Ch. de Prise 3	- réparation chaudière bois
Montmollin	Ch. de Prise 5	- remplacement parois couvert bois
Le Locle	HDV7	- mandat évaluation coûts par économiste de la construction
La Chaux-de-Fonds	Coullery 5	- nettoyage tags + remplacement lampes extérieures (déprédations)
	Banneret 10	- remplacement petite chaudière à gaz
	L.-Robert 34	- contrôle et révision toiture - rénovation parquet de la salle Faller - réfection peinture des studios
	Succès 41-45	- remplacement de vitrages (déprédations) - réfection escaliers et aménagements extérieurs - remplacement de la régulation du chauffage et de 3 vannes de distribution chauffage - remplacement de 2 portes de garage (salle de gym) - assainissement de la détection incendie
	1er Août 33	- mise aux normes SNEL de l'ascenseur - réfections intérieures et réaménagement de salles
	Prévoyance 80/82	- remplacement revêtements de sols (parquet)
	Paix 60	- remplacement de thermostats et vannes de chauffage
	Jardinière 68	- remplacement de thermostats et vannes de chauffage

L'expertise de 20 bâtiments selon la méthode EPIQR+ a été confiée à un bureau d'architecture privé.

Les dépenses totales de cette rubrique s'élèvent à 3.332.546 mios de francs (en hausse par rapport à 2009).



d) 3401 / 314020 + investissements – Aménagements de locaux – Commission du logement de l'administration (CLA)

Déménagements / Extension locaux en cours ou réalisés en 2010

Neuchâtel	Collégiale 12	- déplacement collaborateur DSAS - nouvel aménagement bureau SG DGT - nouvel aménagement bureaux secrétariat DECS	
	Château 12	- nouvelle organisation judiciaire (NOJ) TC provisoire	
	Château 16	- déplacement et réaménagement du SCOM	
	Pommier 1	- nouvelle organisation judiciaire (NOJ) TC provisoire	
	Pommier 3/3a	- nouvelle organisation judiciaire (NOJ) MP provisoire	
	Halles 8	- réaménagement locaux OROSP	
	Musée 1	- réorganisation / rocades locaux SFIN, JUST et OCRC	
	Fbg Hôpital 6	- nouvelle organisation judiciaire (NOJ) TP1 provisoire	
	Beaux-Arts 21	- nouvel aménagement de locaux (programme Ressources)	
	E.-Europe 2/4	- aménagement des locaux OCAM	
	Tivoli 22	- réorganisation OCPO (biométrie) et OCNL	
	Boudry	Louis-Favre 39	- nouvelle organisation judiciaire (NOJ) TP1 provisoire
	Colombier	Morel 4	- agrandissement du poste de police (CPPF 2011)
Peseux	Chasselas 1	- déplacement et aménagement locaux SRHE	
Môtiers	Grand-Rue 10	- déménagement et remise des locaux du tribunal (NOJ)	
Fleurier	Av. de la Gare 14c	- déménagement OROSP dans collège de Fleurier	
Cernier	Epervier 6	- déménagement et remise des locaux du tribunal (NOJ)	
Le Locle	Grand-Rue 11	- déménagement et remise des locaux du tribunal (NOJ)	
La Chaux-de-Fonds	Espace 1	- implantation du préposé à l'information - déplacement et réaménagement OHER	

Léopold-Robert 10	- nouvelle organisation judiciaire (NOJ) TP2 provisoire
Rue Neuve 11	- nouvelle organisation judiciaire (NOJ) TP2 provisoire
SISPOL	- nouvelle organisation judiciaire (NOJ) MP provisoire

Toutes ces opérations concernent plus de 200 personnes, quelque 2000 cartons de déménagement ont été utilisés et le coût global s'élève à 2,1 mios de francs.

Restructuration et déménagements en préparation ou à l'étude :

Neuchâtel	Collégiale 12	- étude réorganisation générale du Château - étude implantation des cinq responsables financiers - étude locaux SAEN (Salle bleu) – salle de réunions
	J.-de-Hochberg 3/3a	- étude implantation hôtel (privé) - étude implantation SCAV
	Château 19	- étude implantation STAT
	Ed.-Dubois 20	- étude implantation SDES
	Fbg Hôpital 34	- étude réorganisation mesures de sécurité SCMT
	Pourtalès 13	- étude de réaménagement de la réception (rez-de-chaussée)
	Tivoli 16	- étude déplacement SENE
Peseux	Tombet 24	- étude regroupement entités SENE / SSRT
Couvet	1 ^{er} Mars 11	- étude réaménagement locaux SFFN
La Chaux-de-Fonds	Rocher 7	- étude, réorganisation mesures de sécurité SCMT
	"Corbusier"	-étude préliminaire nouvelle organisation judiciaire (NOJ) définitive - plan de quartier "Le Corbusier"

- Définition et choix d'une gamme de mobilier standard pour l'ensemble de l'administration cantonale.
- Toutes les demandes pour la réutilisation du mobilier du garde-meubles s'effectuent via Intranet.
- Une étude pour la récupération de l'ancien mobilier de tous les sites HE-ARC a été effectuée au profit du projet TransEurope (HE-ARC Ingénierie) y compris l'analyse des coûts du nouveau mobilier à acquérir.

Crédits d'investissements (ACE ou DGC)

Crédit-cadre "rattrapage entretien différé" (DGC 24 juin 2009, 3,5 mios de francs)

Travaux réalisés en 2010

Neuchâtel	Château	- peinture des fenêtres aile Sud et Ouest - nouvelle imprégnation parquet de la Salle des Chevaliers - modernisation de l'ascenseur aile Sud
	Hochberg 3	- remplacement des velux + stores
	Hochberg 5	- assainissement toiture (ferblanterie complète + couverture)
	Château 12	- peinture complète des fenêtres
	Château 14	- création d'un passage intérieur entre Château 14 et 16
	Pommier 3	- remplacement de la chaudière à gaz

	Fbg Hôpital 59	- mise en place de vannes thermostatiques
	Fbg. Hôpital 68	- assainissement partiel des fenêtres
	Beaux-Arts 30	- nettoyage complet gaines de ventilation (salles sciences)
	CPLN	- remplacement de l'ascenseur du bâtiment A
	Tivoli 22	- modernisation de l'ascenseur + monte-charges - remplacement de la centrale détection feu
	Agassiz 1	- assainissement des collecteurs du chauffage au sol
Marin	Champs-Montants 22	- remplacement complet de la porte de garage
Auvernier	Fontenettes 31	- assainissement partiel des fenêtres
	Fontenettes 33	- remplacement des volets + réfection d'un appartement
Champ-du-Moulin	Maison de la Nature	- assainissement de la détection feu
St-Aubin	Le Devens	- remplacement fenêtres du home - remplacement des placages des lucarnes (toiture Est du home)
Couvet	CNIP	- modernisation d'un ascenseur (tour Ouest)
Fontaines	Pré-Raguel 7	- réfection d'un appartement de fonction
Boudevilliers	Collège 71	- remplacement de la chaudière à mazout
Valangin	Château	- assainissement murailles extérieures Nord et Est - réfection du souterrain dans muraille Sud/Ouest
La Chaux-de-Fonds	Coullery 5	- réfection entrée principale et infiltrations au sous-sol
	Succès 41-45	- modernisation du 2 ^{ème} ascenseur - remplacement partiel des chasses d'eau - réfection des contre-cœurs intérieurs des salles de gymnastique

Crédits d'investissements par départements

Travaux en cours ou réalisés en 2010 :

Neuchâtel	<i>ACE 02.03.2009 Frs 400'000.-</i>	Château	- restauration des façades de l'aile romane
	<i>ACE 01.09.2008 Frs 158'000.-</i>		- assainissement de la cour d'Honneur / déplacement de l'œuvre de l'artiste André Ramseyer
	<i>ACE 25.08.2010 Frs 250'000.-</i>		- travaux urgents de restauration / façades Est chapelle et muraille Nord-Est
	<i>ACE 30.11.2009 Frs 250'000.-</i>	Fbg Hôpital 59	- réalisation complément de détection feu – Lycée DDR (NB)
	<i>ACE 25.08.2010 Frs 400'000.-</i>		- études préliminaires (assainissement enveloppe concours/appel d'offres) - Lycée DDR (NB) (suite en 2011 et ss)
	<i>DGC 26.06.2007 Frs 4'500'000.-</i>	1 ^{er} Mars 26	- achèvement des travaux de rénovation et de restructuration du bâtiment de la Faculté de Droit de l'Université - décompte final des travaux
	<i>ACE 30.11.2009 Frs 250'000.-</i>	Breguet 3	- réalisation d'une nouvelle détection feu y compris éclairage de secours - Lycée DDR (AB)
	<i>ACE 13.05.2009 Frs 400'000.-</i>	Léopold-Robert 10	- suite travaux de réfection du chauffage au sol et assainissement fenêtres Lycée Piaget (NB)
	<i>ACE 25.08.2010 Frs 400'000.-</i>	Maladière 82	- études préliminaires, (assainissement enveloppe concours/appel d'offres) – CPLN (suite en 2011 et ss)

	<i>ACE 25.08.2010 Frs 250'000.-</i>	Tivoli 5	- travaux de réfection toiture (ferblanterie corniches)
	<i>ACE 12.08.2009 Frs 150'000.-</i>	Agassiz 1	- assainissement des installations de protection feu y compris exutoires de fumée, remplacement des portes coupe-feu et révision globale des installations de ventilation - Faculté des Lettres (suite en 2011)
	<i>Décret 29.03.2010 Frs 200'000.-</i>	Quai-comtesse 2	- équipement et déménagement EPC-CPLN dans nouveaux locaux scolaires préfabriqués en bois
	<i>Décret 27.03.2007 Frs 850'000.-</i>	Emile-Argand 11	- suite remplacement des revêtements pierreux des façades (3ème phase) (suite en 2012/2013)
	<i>Décret 01.09.2010 Frs 900'000.-</i>		- assainissement global des installations de détection feu, portes coupe-feu, clapets coupe-feu et exutoires de fumée - Unimail / Faculté des Sciences (suite en 2011)
Boudry	<i>ACE 14.10.2009 Frs 385'000.-</i>	Perreux	- solde réfection toitures des bâtiments (cuisines + Pavillon "Les "Marronniers")
	<i>ACE 25.08.2010 Frs 400'000.-</i>		- assainissement des installations techniques (électricité + détection feu) (5 bâtiments) (suite en 2011)
Gorgier	<i>Décret 13.02.2008 Frs 11'805'000.-</i>	Prisons NE	- début des travaux d'assainissement et d'extension y compris désamiantage - Etablissement pénitentiaire de Bellevue (EEPB) (suite en 2011/2014)
Couvet	<i>Décret 01.04.2009 Frs 1'600'000.-</i>	CNIP	- 2ème étape de pose de nouvelles fenêtres et réfection ateliers (suite en 2012)
La Chx-de-Fds	<i>Décret 13.02.2008 Frs 14'675'000.-</i>	Promenade 20	- suite des travaux d'assainissement et d'extension y compris désamiantage + parasismique établissement exécution des peines (EPDR) (suite en 2011/2014)
	<i>ACE 12.05.2010 Frs 130'000.-</i>	Succès 41-45	- réalisation d'une installation solaire thermique et photovoltaïque sur le bâtiment principal Lycée Blaise-Cendrars (suite en 2011)
	<i>Décret janvier 2011 Frs 3'500'000.-</i>	Paix 60/Jardinière 68	- assainissement global détection feu, portes coupe-feu CIFOM (suite en 2011 et ss)
	<i>ACE 16.06.2010 Frs 150'000.-</i>	Progrès 38/40	- réfection de la toiture de l'aile Ouest - CIFOM Ester

Durant l'année écoulée, divers autres projets ont été développés et planifiés (tant pour l'entretien courant du patrimoine que pour certains investissements conséquents).

Remarque

Deuxième campagne de relevés de plusieurs bâtiments historiques (dont châteaux de Boudry et Valangin, Conservatoire de La Chaux-de-fonds, HEP-BEJUNE, Tivoli 22, façades CIIP) par numérisation au laser (suite en 2011).

9.6. Perspectives

- Poursuivre la réorganisation interne avec notamment l'arrivée d'un nouveau chef de projet (architecte) et mise en place d'une section "planification et suivi de projets". Il est prévu d'engager en 2012 un second chef de projet.

Participation au groupe de projet pour l'analyse d'une gestion commune du patrimoine bâti administratif et financier (réflexion concernant le service des bâtiments (SBAT), le service

- de la gérance des immeubles (SGIM), l'office du logement (OCNL) et l'office de la protection des monuments et des sites (OPMS)).
- Poursuivre les inventaires techniques engagés:
 - SpeedikonFM / relevés de bâtiments / consolidation informations techniques et plans
 - Mobilier bureautique + mobilier ancien (personnel via ORP).
 - Poursuivre le programme crédit-cadre I (rattrapage entretien différé) - étalement des travaux sur 2011 et 2012.
 - Poursuivre la préparation d'un second programme d'interventions lourdes (crédit-cadre II), sur la base de diagnostics EPIQR+ des bâtiments considérés comme prioritaires et urgents à assainir (crédit nécessaire estimé à 35 mios de francs sur 4 ans).
 - Poursuivre la planification et l'accompagnement de grands projets actuels, à savoir:
 - MICROCITY (Copil + commission de construction (CC)) - Neuchâtel
 - Prisons NE (présidence CC) - Gorgier + La Chaux-de-Fonds
 - Centre professionnel des métiers du bâtiment (CPMB) - Colombier
 - CIFOM ET (présidence CC) - Le Locle
 - CIFOM (présidence CC) - La Chaux-de-Fonds
 - Unimail (chef de projet) - Neuchâtel
 - CPLN (présidence collège d'experts) - Neuchâtel
 - Lycée DDR (NB) (présidence collège d'experts) - Neuchâtel.
 - Maintien de la qualité des prestations du service de conciergerie.
- Il serait nécessaire, au cours des prochaines années, d'investir des ressources additionnelles dans le secteur des bâtiments afin de conserver la valeur financière du patrimoine administratif de l'Etat, mais également pour réduire les frais de consommation énergétique et garantir la sécurité des personnes et des biens.**

TABLE DES MATIERES

1.	SECRETARIAT GENERAL	10
1.1.	Missions	10
1.2.	Objectifs annuels	10
1.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication)	10
1.4.	Événements principaux	11
1.5.	Activités / Réalisations	13
1.6.	Perspectives	14
2.	OFFICE DES TRANSPORTS	16
2.1.	Missions	16
2.2.	Objectifs annuels	17
2.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication)	17
2.4.	Événements principaux	17
2.5.	Activités / Réalisations	20
2.6.	Perspectives	29
3.	OFFICE DU LOGEMENT	31
3.1.	Missions	31
3.2.	Objectifs annuels	31
3.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication)	32
3.4.	Événements principaux	32
3.5.	Activités / Réalisations	33
3.6.	Perspectives	35
4.	SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES	36
4.1.	Missions	36
4.2.	Objectifs annuels	36
4.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication)	37
4.4.	Événements principaux	39
4.5.	Activités / Réalisations	40
4.6.	Perspectives	91
5.	SERVICE DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT	92
5.1.	Missions	92
5.2.	Objectifs annuels	92
5.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication)	93
5.4.	Événements principaux	94
5.5.	Activités / Réalisations	95
5.6.	Perspectives	116
6.	SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	117
6.1.	Missions	117
6.2.	Objectifs annuels	117
6.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication)	118
6.4.	Événements principaux	118
6.5.	Activités / Réalisations	119
6.6.	Perspectives	126
7.	SERVICE DE LA GEOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER	128
7.1.	Missions	128
7.2.	Objectifs annuels	128
7.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, droit, communication)	130
7.4.	Événements principaux	132
7.5.	Activités / Réalisations	133
7.6.	Perspectives	146
8.	SERVICE DE LA FAUNE, DES FORETS ET DE LA NATURE	148
8.1.	Missions	148
8.2.	Objectifs annuels	148
8.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication)	148
8.4.	Événements principaux	149

8.5.	Activités / Réalisations	150
8.6.	Perspectives	157
9.	SERVICE DES BATIMENTS	159
9.1.	Missions.....	159
9.2.	Objectifs annuels	159
9.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication).....	161
9.4.	Evénements principaux	161
9.5.	Activités / Réalisations	162
9.6.	Perspectives	168